

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



ECOLE DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ECONOMIQUES ET DE GESTION



FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Année académique : 2022 Numéro d'ordre :

Formation doctorale Institutions, Gouvernance Démocratique et Politiques Publiques

THÈSE DE DOCTORAT UNIQUE EN SCIENCE POLITIQUE

Présenté par : Yoro Dia

TITRE :

**Mutations critiques d'une « démocratie de Sisyphe ».
Sociologie politique d'un basculement de l'Etat légal
à l'Etat de Droit (1962-2022)**

Président :

- ✓ **Pr Serigne DIOP** : Professeur Titulaire Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Rapporteurs :

- ✓ **Pr Ismaïla Madior FALL** : Professeur Titulaire Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- ✓ **Pr Maurice Soudieck DIONE** : Maître de conférences Agrégé Université Gaston Berger de Saint Louis
- ✓ **Pr Abdou Rahmane THIAM** : Maître de Conférence Agrégé Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Examinatrice :

- ✓ **Mme Pénda MBOW** : Maître-assistante d'histoire médiévale Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Directeur de thèse :

- ✓ **Pr Alioune Badara DIOP** : Maître de Conférence Agrégé Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Nom et Prénom du candidat : Yoro Dia

Titre de la Thèse :

Mutations critiques d'une « démocratie de Sisyphe ». Sociologie politique d'un basculement de l'Etat légal à l'Etat de Droit (1962-2022)

RESUME

Le Sénégal est l'une des rares exceptions démocratiques en Afrique. Exception démocratique quand il demeura un îlot de démocratie et de multipartisme dans l'océan des dictatures et des partis uniques des indépendances à la première vague démocratique issue des conférences nationales d'abord, et du sommet de la Baule par la suite. Le retour du Printemps des coups d'Etat en Afrique de l'Ouest dont le pays semble être à l'abri grâce à l'alternance devenue la respiration démocratique confirme ce statut d'exception. Les deux poumons de l'exception sénégalaise seront Senghor et Wade. De la crise de 1962 aux locales de Janvier 2022, l'Etat sera confronté à plusieurs crises et mutations politiques, économiques et sociales mais comme le roseau, il plie souvent mais ne rompt pas, mettant ainsi le pays à l'abri de tout changement anticonstitutionnel. Si l'Etat a été à la hauteur sur le plan politique, on ne peut dire la même chose sur le plan économique. Le Sénégal n'a pas beaucoup capitalisé sur son avantage comparatif qu'est sa stabilité politique et son système démocratique pour se concentrer sur la question économique sous traitée aux institutions de Bretton Woods à partir des années 1980 à cause d'une démocratie de Sisyphe qui enferme le pays à un éternel recommencement, à un éternel retour sur la question électorale depuis 1983. Les alternances politiques de 2000 et 2012 qui ont fini de prouver la fiabilité de notre système électoral et la qualité de notre administration capable de gérer une transition entre ère socialiste de 40 ans et celle libérale en dix jours. Cette démocratie de Sisyphe est due aux dérives de l'Etat légal qui depuis 2000, est en train de basculer de façon irréversible malgré vers l'Etat de Droit malgré un piétinement politique. Ce basculement vers l'Etat de Droit confirmé entre autres par la tendance à la juridicisation des conflits politiques et électoraux nécessite une réforme de l'Etat surtout la justice, le seul service de l'Etat qui porte le nom d'une vertu.

MOTS CLES : Etat, Démocratie, République, Mutations, Alternances, Emergence, Reforme, contrat social, exception sénégalaise

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs

Remerciements

Mes remerciements les plus chaleureux au Professeur Alioune Badara Diop pour avoir bien voulu m'encadrer dans mes recherches mais surtout pour ses encouragements qui m'ont poussé à franchir le Rubicond. Sa générosité intellectuelle m'a ouvert de nouvelles pistes.

Mes remerciements à mon épouse et à mes enfants avec une mention spéciale à Amsa mon assistante préférée pour le café.

Mes remerciements à toute ma famille, mes amis et tous ceux qui de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Introduction Générale

Sénégal : exception ou singularité démocratique ?

Dans l'histoire de la démocratie en Afrique, le Sénégal a toujours été considéré comme une des rares exceptions. Exception en Afrique pour avoir été un îlot de démocratie dans un océan des dictatures et de partis uniques des indépendances jusqu'à l'ère des conférences nationales qui commence en février 1990 suivies du sommet de la Baule de juin 1990. Ce statut semble se confirmer car malgré le retour du printemps des coups d'Etat en Afrique de l'Ouest notamment au Mali avec deux coups d'Etat en moins d'un an (août 2020 et Mai 2021), un coup d'Etat en Guinée Conakry (septembre 2021) et une tentative qui a échoué en Guinée Bissau (février 2022) un coup d'Etat au Burkina Faso (23 janvier 2022) le jour où le Sénégal organisait pacifiquement ses élections locales avec une victoire de l'opposition dans les grandes villes symboliques comme Dakar, la capitale, Ziguinchor, berceau de la crise casamançaise qui est notre crise nationale la plus grave et Touba la capitale de la confrérie mouride.

Les élections locales du 23 janvier 2022 et le dépôt des listes pour les législatives du 31 juillet 2022 ont confirmé la tendance et le réflexe des acteurs politiques à recourir à la justice pour arbitrage et non plus à la rue pour imposer un rapport de force politique sur le terrain parallèlement à l'action judiciaire comme c'était le cas lors de l'ère de la démocratie des furies (1983-2000).

En réalité depuis l'alternance de 2000, le Droit devient de plus le « moteur actif » des règles du jeu politique.

Les élections locales de janvier et celles législatives de 2022 sont entrain de fermer un long cycle pour parler comme Braudel, ouvert en 1962 avec une crise au sommet de l'Etat entre le Président de la République Leopold Sédar Senghor et le Président du Conseil Mamadou Dia sur la primauté entre l'Etat et le parti. Ce conflit qui était avant tout politique entre les deux têtes de l'Etat continue encore d'impacter notre vie politique. Après la crise Senghor supprima le régime parlementaire et le bicéphalisme qui n'existaient plus qu'au Sénégal car les autres pays ex-colonies françaises avaient préféré dès l'indépendance basculer vers le régime présidentiel fort avec les partis uniques et les présidences à vie. Même la France renonça à ce type de régime avec le retour du Général de Gaulle au pouvoir en 1958 avec la Constitution de la Ve République et l'élection du Président au suffrage universel en 1962.

Ce régime parlementaire qui avait survécu au Sénégal fut un des marqueurs de l'Exception Sénégalaise car comme l'écrit Christine Desouches :

« Le mouvement vers l'indépendance en Afrique s'est accompagné d'une réduction du nombre de partis dans le sens d'une évolution vers le parti unique dominant et solitaire. On peut dire en schématisant qu'on est passé d'une phase de pluripartisme correspondant à la période de l'autonomie interne qui voit apparaître les constitutions parlementaires à une situation de bipartisme inégalitaire ou du parti dominant pour aboutir à un parti unique de fait ou de droit ou parfois à travers les régimes militaires à l'interdiction de tous les partis politiques puis à l'institution d'un parti unique et cela par la fusion, dissolution et interdiction des partis d'opposition. On peut à cet égard noter la résolution de politique générale du Ve congrès du PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire) qui réaffirme son attachement à l'option du parti unique et donne les raisons : conscients du rôle déterminant joué par le PDCI dans l'édification de l'unité nationale au cours de la première décennie, conscient des réalités propres de notre pays, convaincu que le creuset qu'est le PDCI peut seul permettre le raffermissement de cette unité et la mobilisation de toutes les énergies vers le développement ¹ ».

Malgré la grave crise de 1962, le Sénégal ne céda pas à la tentation du parti unique comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire et dans presque tous les pays africains qui parfois n'eurent même pas besoin d'attendre ou d'invoquer une crise pour abolir le multipartisme hérité de la colonisation pour aller vers les partis uniques sous le prétexte de la construction de l'unité nationale face aux scissiparités ethniques ou régionales. Ces pays africains sont encore durablement marqués par la culture du parti unique malgré la vague démocratique des années 1990 alors que le Sénégal, en 2022, est encore marqué les conséquences de cette crise de 1962 avec des questions et des débats politiques qui remontent au conflit Senghor/Dia. Le Président Senghor qui sort vainqueur du bras de fer contre Dia revient sur la problématique de la dualité plus précisément le 19 décembre 1962 dans son discours lors de la formation de son premier gouvernement post-conflit après modification de la constitution pour supprimer le régime parlementaire :

¹ Desouches, Christine, 1983, *le Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Monde en devenir, P9-10.

« La fin d'une collaboration de 17 ans avec Mamadou Dia prouve qu'en Afrique pour le moment, l'Exécutif bicéphale est impossible. Nous avons été assimilés plutôt que nous avons assimilé. Nous avons gardé de la III^e et de la IV^e République la lutte des clans et des coteries à l'intérieur d'un même parti. Il est temps que le parti dominant se réorganise mais surtout se réanime et se démocratise. Il est temps que l'Exécutif soit l'exécutif de tous les membres d'un même parti. Non seulement de tous les membres d'un même parti mais encore de tous les partis légaux de notre République. Autrement il faut avoir la franchise de faire un parti unique²».

Le Sénégal connaîtra encore une crise liée à la dualité au pouvoir quarante ans après lors du conflit politique entre le Président Wade et son Premier Ministre Idrissa Seck en 2004. En 2022, le débat sur l'opportunité de l'exécutif bicéphale est encore à l'ordre du jour avec la suppression du poste de Premier Ministre et sa restauration par le Président Macky Sall en l'espace d'un mandat. Auparavant Senghor, après avoir mis fin au bicéphalisme en 1962 y reviendra en créant le poste de Premier Ministre en 1970 pour lutter contre « le ponce pilatisme » qui avait remplacé la dualité au sommet de l'Etat avec Mamadou Dia. Le Président Diouf aussi avait supprimé le poste en 1981 avant de le recréer en 1991 lors de la formation du gouvernement de majorité présidentielle élargie dirigé par le Premier Ministre Habib Thiam et qui verra l'opposition faire son entrée au gouvernement. La suppression et la restauration du poste par le Président Macky Sall, en l'espace d'un mandat confirme peut-être la thèse du Professeur de Droit Constitutionnel, Serigne Diop qui estime :

« Qu'un exécutif bicéphale est un déterminisme en Afrique ³».

Malgré la crise de 1962 et la disparition du régime parlementaire, le Sénégal va maintenir son statut d'exception car même si Senghor pose le débat sur le parti unique dans son discours de présentation de son premier gouvernement post conflit de 1962, il ne franchira jamais le rubicond qui y mène.

Ainsi le Sénégal maintient dans la constitution de 1963, le multipartisme jusqu'à la création du PDS par Me Abdoulaye Wade en 1974 mettant ainsi fin au régime un parti unique de fait mais pas de Droit. Le Président Leopold Sédar Senghor et Me Abdoulaye Wade seront ainsi les deux

² Lo, Magatte, 1986, *Sénégal l'heure du choix*, Harmattan, P95-96

³ Emission No 68 « 1H avec » Serigne Diop, 04 juillet 1999

poumons de l'exception Sénégalaise car à l'ère des partis uniques et des luttes armées et autres mouvements de libération nationale, un pays avec le multipartisme et une opposition légale était une exception sur le continent. La dimension volontariste de Senghor et de Wade et leurs qualités personnelles et intellectuelles ont beaucoup contribué à la naissance, à la survie et à la pérennisation de l'exception sénégalaise comme le reconnaît Wade, discours d'ouverture au premier congrès du PDS et repris par le journal du parti, le Démocrate No 16 Février 1976 :

« Nous n'avons jamais dit que nous avons introduit la démocratie au Sénégal, puisque notre existence elle-même est due incontestablement à la présence d'un esprit de démocratie du peuple sénégalais qui nous a valu d'avoir à la tête de l'Etat un homme qui pouvait accepter et comprendre qu'un autre parti vint concurrencer celui-là même qui l'avait porté au pouvoir ⁴ ».

La dimension volontariste de Senghor et de Wade a été déterminante parce qu'à l'époque contrairement à aujourd'hui l'acteur était plus fort que le système politique qui était embryonnaire. Si Wade a eu le mérite de jouer le jeu de l'opposition légale avec une longue marche de 26 ans, Senghor a eu lui, la sagesse malgré le traumatisme de 1962 d'avoir gardé foi en la démocratie :

« Avec des coupures, naturellement, près de 200 ans de démocratie formelle à l'Européenne. Napoléon avait supprimé la démocratie au Sénégal avec la représentation des colonies au parlement français mais celle-ci est revenue en 1848. Depuis lors donc, sauf la coupure du second empire, il y a toujours eu dans mon pays le pluralisme des partis. Instituer un parti unique aurait été un retour en arrière ⁵ ».

C'est pourquoi Senghor gêné par le parti unique de fait pas de droit saisira la perche que Wade lui a tendu en lui demandant l'autorisation de créer un parti d'opposition légale en marge d'un sommet de l'OUA à Mogadiscio de juin 1974, après les interdictions du parti de Cheikh Anta Diop et du PAI. Pour Senghor, une opposition légale allait « secouer le parti dominant l'UPS ». Le PDS fera plus que secouer le parti dominant. Il lui fera perdre le pouvoir en 2000 après 52 ans de règne avec la première alternance du Sénégal indépendant en 2000.

⁴ Desouches, Christine, 1983, *le Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Monde en devenir, P79

⁵ Ibid, P28

De l'ère des furies à la régulation cathartique par les media et les alternances

Même si les élections de 2022 comme avant la Présidentielle de 2019 (les premières sans des candidats du PS et du PDS) confirment la tendance au dépérissement politique du PS et du PDS, ces deux partis sont aujourd'hui des partis historiques. Le PS dans ses différentes déclinaisons historiques (BDS, UPS) a beaucoup contribué, façonné et construit l'Etat qu'il a « colonisé » après la crise de 1962 pour s'y appuyer et se maintenir au pouvoir avec une longévité exceptionnelle qui peut s'expliquer par les deux leviers que sont le Parti et l'Etat.

D'une part, la pression continue du PDS (guérilla parlementaire dès son entrée l'Assemblée Nationale en 1978, émeutes et Etat d'urgence après la Présidentielle 1988 et négociations politiques et concessions sur le Code électoral comme celui consensuel de 1992) d'autre part, les fragments à l'intérieur du PS, l'évolution de la société et les conquêtes démocratiques pour plus de transparence électorale, l'ouverture médiatique qui mettra fin à la « démocratie des lettrés » pour reprendre le Pr Aminata Diaw Cissé et du « cens caché » de Daniel Caxie, faisant ainsi entrer dans le jeu démocratique la masse qui en était exclue par la barrière de la langue, mais aussi l'usure du pouvoir, entraîneront la chute du Parti-Etat en 2000.

Si le PS a été le parti de l'Etat, le PDS de Wade a été celui de la conquête démocratique, et des libertés publiques et donc de la première alternance. Ces deux partis ont été des partis de modernisation dans la vie politique.

Cette démocratie « sans alternance » (une autre exception) comme le qualifia Donald Cruise O'Brien de l'indépendance à l'an 2000 et dont l'alternance semble être devenue la respiration naturelle, s'est toujours adossée sur deux piliers que sont un Etat et un contrat social qui ont permis au pays d'avoir une relative stabilité politique malgré les vicissitudes de l'histoire, de l'économie et de la politique. Cette stabilité politique est aussi une exception en Afrique marquée depuis l'indépendance par des coups d'Etats, les guerres civiles, les conflits ethniques et tribaux.

Avec l'alternance de 2000 qui a été un point d'inflexion du combat démocratique, le Sénégal avait espéré fermer une page et en ouvrir une autre. Fermer la page d'une « démocratie de anciens » marquée par l'ère des furies, des émeutes, de la contestation et de la violence électorale comme les émeutes de 1988 suivies d'Etat d'urgence ou l'assassinat du juge constitutionnel Me Babacar Seye en 1993 et de 4 policiers le 16 février 1994 et passer vers une « démocratie des modernes » avec un changement de la courbe dans le débat politique ou les règles du jeu seraient reléguées à

l'arrière-plan au profit du débat économique et social comme le conseillait Jean Jacques Rousseau aux citoyens de Genève en 1764 dans la neuvième de ses lettres écrites de la montagne :

« Vous n'êtes ni romains, ni spartiates. Vous n'êtes pas athéniens. Laissez ces grands noms qui ne vont point. Vous êtes des marchands, des bourgeois toujours occupés de leurs intérêts privés, de leur travail, de leur gain, de leur trafic, des gens pour qui la liberté même n'est qu'un moyen d'acquérir sans obstacle et de posséder en sûreté. N'étant pas oisifs comme étaient les anciens peuples, vous ne pouvez comme eux vous occuper sans cesse du gouvernement⁶ ».

Le Sénégal de 1962 jusqu'aux législatives de juillet 2022 semble se complaire oisivement dans le débat sur les règles du jeu électoral. Ce qui est un grand paradoxe. L'alternance exemplaire de 2000 a permis au Sénégal dans une transition de dix jours de passer d'une ère socialiste de quarante ans à une ère libérale. Cette transition sans couac en dix jours qui est une performance mondiale montre la robustesse de l'Etat qui est passé de Diouf à Wade sans aucun problème mais aussi la fiabilité de notre système électoral car dans une démocratie digne de ce nom l'élection est un mécanisme de remise en jeu du pouvoir alors que dans la plupart des pays africains, l'élection n'est qu'un simple mécanisme de re-légitimation et de légalisation du pouvoir en place. Ainsi comme le conseillait Rousseau aux citoyens de Genève, le Sénégal se mit à rêver de la fin de la démocratie des furies, des émeutes, du débat électoral sans fin, de l'éternel retour sur les règles du jeu pour avoir enfin un débat sur l'économie, le social, l'école publique c'est à dire non pas seulement les questions qui préoccupent les politiques et leur survie et modes d'accès au pouvoir mais vers les questions que les citoyens se posent. La démocratie étant une sorte de compétition des réponses aux questions que les citoyens se posent, depuis 2000 les citoyens se posent de moins en moins des questions électorales et de plus en plus des questions économiques d'où la nécessité de changer la courbe du débat.

Cette tendance va se renforcer après la deuxième alternance de 2012 et les défaites successives du parti au pouvoir dans de grandes villes symboliques comme Dakar et Touba confirmant la fiabilité de notre système électoral. Avec les alternances de 2000 et de 2012 notre pays a atteint un horizon politique avec des Présidents sortants candidats à leurs propres successions qui perdent des élections suivies de passation pacifique du pouvoir politique sans une rupture dans la continuité

⁶ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire P5

de l'Etat montrant ainsi que le système aussi bien politique, qu'administratif est devenu plus fort que les hommes. Aussi bien en 2000 qu'en 2012, l'espoir d'une inversion de la courbe du débat politique sera déçu parce que de façon sisyphéenne le Sénégal en est revenu à la question électorale, aux règles du jeu avec le troisième mandat de Wade qui va polluer le débat politique dès sa réélection en 2007 comme c'est encore le cas actuellement pour le Président Macky Sall depuis sa réélection en 2019. Cette incapacité de notre démocratie à faire des bonds qualitatifs en termes de débat politique, à fermer la page de la démocratie des anciens pour ouvrir celle des modernes est à l'origine de la stagnation politique du Sénégal où l'on assiste à un éternel recommencement.

De 1960 à la conférence de la Baule en 1990, le Sénégal a vécu de la rente démocratique dont il n'a plus aujourd'hui le monopole avec la démocratisation de la démocratie sur le continent avec le Ghana, le Cap Vert, le Benin. Au sommet de la Baule, le Sénégal avait tenu par la voix du Président Diouf à rappeler son statut d'exception parce qu'il n'avait pas attendu les injonctions politiques de démocratisation de Mitterrand pour adopter le multipartisme mais sa rente de monopole démocratique n'a pas servi à grand-chose car n'ayant pas permis de faire la différence sur le plan économique. Aujourd'hui des pays comme le Ghana et le Benin qui sont passés du cycle des coups d'Etat au cycle des alternances sont aussi devenus des références démocratiques banalisant ainsi le statut d'exception du Sénégal.

Le statut d'exception et la rente de monopole auraient dû permettre au Sénégal d'avoir un avantage comparatif sur le plan économique mais il n'en fut rien. Cette démocratie de Sisyphe est un frein à la marche vers l'émergence économique parce que même si nous avons un personnel politique de grande qualité, leur cerveau et leurs énergies sont essentiellement accaparés et piratés par la question électorale marginalisant ainsi la question économique ou d'autres questions essentielles par exemple la guerre en Casamance qui dure depuis plus de 40 ans et il n'y a jamais eu de débat entre les oppositions et les majorités sur la question. En 2014, le Sénégal a lancé le PSE (Plan Sénégal Emergent) devenu officiellement « le référentiel des politiques publiques jusqu'en 2035 », et point de débat politique sur la question, étant donné que l'alternance va se routiniser quelle est l'alternative au PSE en cas d'alternance faute d'un consensus sur le programme. Cette démocratie de Sisyphe semble avoir deux principales causes : le défaut de consensus sur les règles du jeu et les abus de l'Etat légal devenu un instrument des majorités pour tenter de se maintenir au pouvoir

d'où des modifications permanentes des règles du jeu et de la constitution. Un consensus sur les règles du jeu est la meilleure clause d'éternité mais pas un verrouillage constitutionnel comme dans la dernière réforme constitutionnelle de 2016. L'histoire montre qu'on peut toujours contourner un verrouillage constitutionnel d'où le « cycle de constitutions et de modifications constitutionnelles que nous observons depuis l'indépendance et qui fera dire Pr Bakary Kanté :

« Le Sénégal est un exemple de continuité politique et d'instabilité constitutionnelle ⁷ ».

Un consensus sur les règles du jeu est le premier prérequis pour l'émergence d'un pays parce que sinon il n'y a pas de continuité économique et les cycles économiques sont toujours plus longs que les cycles politiques dans une démocratie. Les cycles constitutionnels devraient l'être aussi. Ils le sont pour l'Etat de Droit comme en Angleterre ou les Etats Unis où on s'interdit de changer les règles même si on a la majorité requise pour le faire.

Ces cycles de constitutions qui donnent l'impression que notre pays est à la quête d'institutions parfaites qui n'ont jamais existé nulle part. Celles qui semblent l'être comme en Grande Bretagne et aux Etats unis et au Japon le sont devenues avec le temps qu'on ne donne jamais à nos constitutions et institutions. Ces pays montrent tous les jours qu'on peut avoir des institutions archaïques qui remontent au Roi Jean sans terre pour la Grande Bretagne (1166-1216), à l'ère du Meiji pour le Japon (1868) et à la révolution américaine de 1776 et avoir une grande efficacité économique et industrielle. Walter Rathenau cité par Carl Schmitt disait :

« Notre destin aujourd'hui n'est plus dans la politique mais dans l'économie ⁸ ».

On peut aujourd'hui dire la même chose du destin du Sénégal qui comme le disait Benjamin Constant de la France en 1814 :

« Nous sommes arrivés à l'époque du commerce, époque qui doit remplacer celle de la guerre comme celle de la guerre a dû naturellement la précéder. La guerre a perdu son charme et son

⁷ Diop, Momar, Coumba), 2013, *Sénégal (2000 – 2012): les institutions et politiques publiques à l'épreuve de la gouvernance libérale*, Paris, ed CRES/Karthala P 382

⁸ Schmitt Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques P125

utilité. Les nations mercantiles étaient autrefois subjuguées par les peuples guerriers aujourd'hui c'est l'inverse qui est vrai ⁹».

Le destin du Sénégal est maintenant dans l'économie. Les vingt ans de Senghor ont été consacrés à bâtir poser les jalons d'une nation avec l'avènement d'une société détribalisée et déséthnicisée, les vingt ans de Diouf ont permis de raffermir les fondations de Etat, l'alternance de 2000 aurait dû permettre d'ouvrir la page de l'émergence économique mais après un grand bond en avant avec politique audacieuse et ambitieuse d'infrastructures sur le plan économique au début du règne de Wade , le pays a fait un grand bond en arrière avec le retour aux règles du jeu, à un débat sur les confréries, la laïcité avec le confrérisme d'Etat de Wade parce que comme le dit Bourdieu :

« La construction de l'Etat va de pair avec celle du citoyen. Le citoyen étant cette entité juridique qui existe comme entretenant des relations juridiques avec l'Etat, qui a des devoirs envers l'Etat et qui est aussi en droit de demander compte à l'Etat ¹⁰ ».

Aujourd'hui force est de constater que le citoyen a tourné la page de l'ère des furies parce qu'étant convaincu que les urnes peuvent être plus efficaces que les émeutes d'où cet écart entre l'agitation politicienne permanente et le calme noté lors de nos scrutins avec une violence refoulée qui s'exerce et se déverse maintenant dans les urnes. Le recul de la violence est aussi allé de pair avec l'ouverture médiatique des années 1990 qui a contribué à une plus grande transparence électorale, à élargir les bases de la démocratie avec la fin de ce que le Pr Aminata Diaw Cissé appelait la « *démocratie des lettrés* » grâce à l'utilisation des langues nationales particulièrement le wolof, l'entrée par effraction de la société civile dans le débat. Il y avait une sorte de lien dialectique entre le manque de transparence dû à une grande partie à l'absence d'informations consécutive au monopole de l'audiovisuel et la violence électorale dont le point de départ était souvent la proclamation des résultats par la RTS (Radiotélévision Sénégalaise) comme lors de la Présidentielle de 1988. Lors des élections locales de 1996, les médias comme Sud FM, la première radio privée du Sénégal, ont diffusé en direct les dysfonctionnements et les carences de l'administration dans l'organisation des élections.

⁹ Schmitt Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques P122

¹⁰ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir. P582

La diffusion en direct du scandale électoral des élections locales de 1996 aboutira indirectement à la création de l'ONEL (Observatoire National des Elections) après une enquête de l'Inspection générale d'Etat. L'ONEL fera ses effets lors des législatives de 1998, une des élections les plus transparentes et les moins violentes parce que les radios en diffusant les résultats en direct ont fait tomber le mur de la suspicion légitime et l'idée d'une possible manipulation ou falsification des résultats.

Depuis l'avènement des radios privées, la violence devenue plus verbale que physique parce que la radio avec la parole a une vertu cathartique. Les radios privées ont ainsi contribué par la transparence à la réduction drastique de la violence électorale. En 1988 à l'ère du monopole audiovisuel l'élection présidentielle a été suivie d'émeutes alors que 10 ans plus tard les médias la société civile ont créé une opinion publique qui s'est largement substituée aux foules destructrices pour réguler le système politique. De 1960 à 2000, le rapport de force politique se déterminait sur le terrain avec les foules et les furies. Le code électoral consensuel de 1992 est la conséquence politique des émeutes et de l'état d'urgence de 1988 après que Wade a fini de démontrer qu'il avait suffisamment de forces sociales pour bloquer le pays. Il en est de même pour le gouvernement de majorité présidentielle élargie qui vit l'entrée de l'opposition et son chef Wade au gouvernement de Habib Thiam pour décrier la situation politique et fixer de nouvelles règles qui aboutiront au code consensuel de 1992 et plus tard à la création de l'ONEL. Ces tensions politiques et électorales vont contribuer au progrès et à l'évolution démocratie comme le souligne le Pr Assane Seck, ancien Ministre dans ses Mémoires :

« Loin d'être sans mal, bien au contraire, ce fut à travers des violences de toutes sortes que le peuple sénégalais a progressivement élargi sa voie démocratique de mieux en mieux enracinée dans son terroir. Ainsi bien que politique et violence y fussent longtemps apparues comme les deux faces d'une réalité, une observation plus attentive y décèle une synergie dialectique évoluant qualitativement comme facteur positif d'approfondissement démocratique ¹¹ ».

Depuis 2000 à part les exceptions notoires du 23 juin 2011 et les émeutes de mars 2021 avec l'affaire Sonko-Adji Sarr, les foules ont été remplacées dans le jeu politique par une bataille pour

¹¹ Seck, Assane, 2005, *Sénégal, Emergence d'une démocratie moderne (1945-2005), un itinéraire politique*, Paris 2005, ed Karthala, P 117

une fabrique de l'opinion. La bataille de l'opinion a remplacé de plus en plus les batailles de rue et les émeutes car pour Gustave Le Bon :

« Les foules ont toujours joué dans l'histoire un rôle important jamais cependant aussi considérable qu'aujourd'hui. L'action inconsciente des foules substituée à l'action consciente des individus représentent une des caractéristiques de l'âge actuel ¹²».

Au Sénégal les foules ont joué un rôle très important dans la conquête des libertés démocratiques, et de la transparence électorale qui seront parmi les principales causes de la première alternance. Le retour de la foule dans le débat public permettra aussi lors du 23 juin 2011 de stopper les dérives de l'Etat légal de Wade qui voulait modifier la Constitution en supprimant le quart bloquant qui était pour la foule un autre jalon vers une dévolution monarchique du pouvoir. Cette irruption vertueuse des foules les 23 juin 2011 qui marque début de la fin de Wade que les électeurs chasseront démocratiquement du pouvoir ne doit pas masquer les dangers pour une démocratie majeure de l'irruption des foules parce que rajoute Gustave Le Bon :

« Les civilisations ont été créées et guidées jusqu'ici par une petite aristocratie intellectuelle jamais par les foules. Ces dernières n'ont de puissances que pour détruire. Leur domination représente toujours le désordre. Une civilisation implique des règles fixes, une discipline, le passage de l'instinctif au rationnel, la prévoyance de l'avenir, un degré élevé de culture totalement inaccessible aux foules abandonnées à elles-mêmes. On les voit passer en un instant de la férocité la plus sanguinaire à la générosité ou à l'héroïsme le plus absolu. La foule est aisément bourreau mais non moins aisément martyr. C'est en son sein qu'ont coulé les torrents de sang exigés pour le triomphe de chaque croyance ¹³».

La furie de « destruction créatrice » des foules pour paraphraser Joseph Schumpeter si utile à notre démocratie dans sa phase de maturation a été canalisée par les ondes. L'ouverture médiatique des années 1990 a permis de faire reculer non seulement la violence politique mais la violence tout simplement parce que les radios privées ont eu une vertu cathartique en plus d'avoir contribué à l'élargissement des bases de la démocratie grâce à une appropriation collective du débat.

¹² Le Bon, Gustave, 1963, *La Psychologie des foules*, Paris, PUF, dans la préface de l'auteur

¹³ Ibid PUF P 18

L'âme de la République est dans les institutions alors celle de la démocratie est dans la communication. Le Sénégal qui a une tradition d'institutions solides a toujours été une République solide mais il ne deviendra une véritable démocratie avec la fin du « cens caché » comme dirait Daniel Gaxie qu'a été l'ouverture médiatique des années 1990 qui mettra fin à la « démocratie des lettrés » et permettra aussi l'entrée par effraction de la société civile dans l'espace public qui a été si longtemps réduit l'espace politique.

La société civile, les médias et l'opinion qui exercent de plus en plus une sorte de big Brother sur la gestion des affaires publiques depuis l'ouverture médiatique des années 1990, poussent les gouvernants qui à défaut d'être vertueux à être beaucoup plus prudents car les régimes passent avec les alternances (qui ne sont pas propices à l'impunité qui était une garantie aussi longtemps que l'alternance était une vue de l'esprit).

L'exigence de justice augmente avec les alternances mettant ainsi de plus en plus sous la sellette et sous la lumière la justice qui a toujours été le maillon faible du système. Même s'il est seul le service de l'Etat qui porte le nom d'une vertu, la justice a été un instrument politique entre les mains des différentes majorités socialistes et libérales dans le cadre de l'Etat légal est appelé à être le pilier de l'Etat de Droit car le champ de bataille politique va de plus en plus se déplacer au tribunal en lieu et place des confrontations physiques et violentes qu'on avait sur le terrain et qui servaient à déterminer des rapports de force politique. Ainsi après l'Etat légal et l'ère des furies et ce que Vedel appelait « l'insoutenable autonomie du politique » qui demandait à la justice de donner une caution et un emballage légal aux compromis politiques, on va entrer petit à petit dans ce que Dominique Rousseau appelle la « juridicisation du politique » comme le prouvent les locales de janvier 2022 et la pré-campagne des législatives de juillet 2022.

Cette juridicisation de la politique qui est consubstantielle à l'Etat de Droit ne se fera pas sans difficultés car les hommes politiques ne manqueront pas en plus d'une surdité sélective pour les décisions de justice, de poser le manque de légitimité démocratique des juges et le réflexe politique naturel de l'Etat légal qui a toujours utilisé la justice comme instrument politique ne va pas disparaître facilement et volontairement sans résistance politique.

Cette instrumentalisation de la justice qui a fait du Magistrat qu'une simple « bouche de la loi » selon Maximilien de Robespierre qui ajoutait

« Le mot jurisprudence doit être effacée de notre langue. Dans un Etat qui a une constitution, une législation, la jurisprudence des tribunaux n'est autre chose que la loi ».

Cette conception de Robespierre du magistrat comme simple « bouche de la loi » et non pas créateur de Droit comme ce sera le cas aux Etats Unis avec le juge Marshall de la cour suprême qui soumettra le jeune Etat américain au Droit en imposant le contrôle de constitutionnalité dans l'affaire Marbury contre Madison du 24 février 1803, fera qu'au Sénégal la justice ne sera pas le pilier de l'Etat de Droit mais un instrument politique de l'Etat légal alors qu'il doit être le garant de l'Etat Droit. Cette utilisation de la justice comme instrument politique semble être un consensus politique pour maintenir « l'insoutenable autonomie du politique » face au Droit parce que malgré les alternances et le cycle des constitutions, la situation n'a pas évolué du Président Senghor au Président Macky Sall.

Les politiques enferment toujours la Justice en général et le Conseil constitutionnel en particulier dans un confinement politique et juridique avec une compétence d'attributions basée sur des textes qui organisent souvent son incompétence sur beaucoup de questions essentielles. Dans les sciences politiques, il est communément admis qu'une constitution règle les problèmes qu'il y avait dans les constitutions précédentes. C'est ainsi qu'en France la clé de la constitution de la Ve république est l'instabilité chronique du régime d'assemblée de la IVe République et sa Constitution. Au Sénégal, le Président Wade ayant tiré les leçons politiques de la séparation des fonctions de Président de la République et de Secrétaire Général du PS opéré par Abdou Diouf et qui a été à l'origine des fragments et dissidences au PS avec le renouveau de Djibo Ka et le l'AFP de Moustapha Niasse et donc la chute du régime, mettra dans sa constitution de 2001 que le Président de la République pouvait bien être Secrétaire General de Parti. Le Président Macky Sall se gardera de changer la donne. La clé de la constitution de 1963 est dans le conflit de 1962 entre les deux de l'exécutif. Le fait qu'aucun des Présidents du Sénégal et dans aucune de nos constitutions ne décide de faire dépasser le magistrat comme simple « bouche de la loi » montre que cette situation arrange les politiques qui s'en servent ou qui la critiquent selon la station politique qu'ils occupent. Quand ils sont dans l'opposition, ils réclament l'Etat de Droit et dénoncent l'Etat légal et une magistrature complice et quand ils sont au pouvoir le discours change. La magistrature complice du pouvoir sera par exemple dénoncée par l'opposant Wade mais aggravée par le Président Wade comme Mitterrand qui avait passé des décennies à dénoncer les institutions de la cinquième République

avant de s'y fondre comme si elles étaient taillées sur mesure pour lui. Cette conception de la justice et de l'Etat font de l'alternance est plus continuité que rupture. Dans son livre *l'ancien régime et la révolution*, Alexis de Tocqueville démontre que malgré la révolution française qui a été une rupture de l'ordre politique, il y eut plus de continuité sur le plan administratif que de rupture quand il écrit-il en 1856 :

« Ce ne sont pas comme on l'a dit tant de fois, les principes de 1789 en matière d'administration publique qui ont triomphé à cette époque en (1800) et depuis, mais bien ceux de l'ancien régime qui furent tous remis en vigueur et y demeurèrent ¹⁴».

La même chose est valable au Sénégal avec les alternances qui sont plus dans la continuité que dans la rupture d'où l'idée de « démocratie du Phoenix » développée par le Pr Alioune Badara Diop. L'Etat est le principal frein au changement politique parce qu'il est évident qu'on ne peut transformer le Sénégal sans changer l'Etat qui dans notre République surplombe la société qui ne domine l'Etat que lors des rendez démocratiques comme les élections avant que la République ne ferme rapidement la page avec la reprise du pouvoir par les institutions et les fonctionnaires.

Dans la marche vers l'alternance, il n'y a pas eu, comme aurait dit Julien Benda de « trahison des clercs ». Au contraire, les intellectuels ont été à l'avant-garde. Ils ont contribué à faire accoucher le processus démocratique d'une alternance politique exemplaire en l'accompagnant et en l'expliquant contrairement à ce qui ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire où l'ivoirité est sortie de certaines officines intellectuelles et la guerre en Irak conçue et managée par des *think tank* néo-conservateurs qui rêvent, par un effet domino, de parachuter la démocratie au Moyen-Orient, on ne peut s'empêcher de penser que Jacques Prévert avait raison en disant «qu'il ne fallait pas laisser les intellectuels jouer avec des allumettes». Au Sénégal, pour la Présidentielle de 2000, les intellectuels ont surtout joué aux sapeurs-pompiers mais ont beaucoup contribué à la chute de l'Etat légal.

Dans notre histoire politique le Professeur Saliou Mbaye, ancien directeur des archives nationales parle de la marche vers l'indépendance comme d'une accélération de l'histoire :

« Il est certain qu'entre 1946 et 1956, il y a eu une accélération de l'histoire. Je dis souvent à mes étudiants qu'il s'est passé en ces dix ans plus qu'en 300 ans de colonisation. On est dans une

¹⁴ Tocqueville, Alexis de, 1952, *l'ancien régime et la révolution*, Gallimard, Paris, P 129.

phase de mutation et de contestation extraordinaire. Il y a une dynamique. Une avancée qui fait que tout est remis en cause et tout va très vite. La création de l'UPS est un moment fondamental dans la marche vers l'indépendance ¹⁵ ».

On peut dire la même chose la période 1988-2000 qui est la période charnière de notre longue marche vers la première alternance. Cette période marque l'apogée et par conséquent aussi le déclin de l'Etat légal.

Cette thèse insiste particulièrement sur la marche vers la première alternance avec une sociologie du répertoire symbolique traditionnel et religieux sénégalais à l'épreuve de la Présidentielle de 2000 et ses nombreuses crises multiformes en d'autres termes comment les modes de régulation traditionnelle ont pu contribuer à désamorcer les crises politiques prouvant encore une fois que si la démocratie se veut universelle, l'application est toujours locale car il n'y a pas de politique en dehors de réalités. L'Etat légal sera aussi l'épreuve de la Présidentielle de 2000 car l'alternance est le seul remède face aux abus de majorité de l'Etat légal qui loin d'incarner la volonté générale, incarne celle de la volonté d'un parti pour se maintenir au pouvoir avec des modifications constitutionnelles pour régler les contradictions internes du PS comme la question de la succession.

De l'indépendance à l'alternance de 2000, l'Etat et le Parti (PS), le l'Etat-Parti d'abord et le Parti-Etat ensuite seront confrontés à beaucoup de crises en moyenne une crise tous les deux ans selon Saliou Mbaye. Le PS et l'Etat étaient tellement imbriqués que tout problème interne socialiste devenait un problème d'Etat. Parmi ces crises qui ont jalonné l'histoire du parti Etat et donc du Sénégal on peut citer celle de 1962 entre Senghor et Dia, la révolte politico estudiantine de Mai 68, les émeutes de 1988, les tensions post-électorales de 1993, la crise en Casamance et enfin la dissidence de Djibo Ka qui passe de courant de pensée au sein du PS à scission politique avec la création de l'Union pour le Renouveau démocratique. D'ailleurs historiquement il est de bon aloi de rappeler que la dissidence de Djibo Ka n'est pas la première qui a secoué le Parti-Etat mais c'est la première à avoir eu un tel succès politique parce qu'ayant coïncidé avec l'ouverture médiatique qui a rendu impossible l'ostracisme politique et médiatique du leader du renouveau démocratique comme c'était souvent le cas lors du monopole audiovisuel et du quotidien unique. La première dissidence politique de l'histoire du BDS/UPS /PS sera l'œuvre de Abdoulaye Ly et

¹⁵ Emission 1h avec No 41 de Walf Fm du 04 octobre 1998 avec Pr Saliou Mbaye

de Assane Seck lors du référendum de 1958 quand ils quittèrent l'UPS pour appeler à voter Oui à l'indépendance pour rester fidèle au mot d'ordre du congrès de Cotonou qui demandait l'Indépendance immédiate. Par la technique de la fusion absorption le Parti Etat fera revenir les dissidents dans les rangs des années plus tard avant d'adopter aussi plus tard l'entrisme pour puiser dans la gauche avec des anciens du PAI comme Abdourahim Agne, Babacar Sine, Assane Diagne dans les années 1980 qui rejoindront le Président Diouf avant d'être les théoriciens et les piliers de la refondation dans les années 90 mais aussi chez les nationalistes comme Iba Der Thiam ou des transhumants du RND de Cheikh Anta Diop. Méthode qui s'avéra beaucoup plus efficace pour élargir les bases du Parti-Etat, plus que celle de la dissolution dont a été victime le PAI (Parti Africain de l'Indépendance) de Majmout Diop qui va s'exiler au Mali. Ainsi par divers méthodes politiques et légales, le Parti Etat se maintiendra jusqu'en 2000 avec comme début de la fin les fragments au sein du PS essoufflé incapable de gérer des crises internes à cause de la dissociation entre les fonctions de Président de la République et de Secrétaire Général du PS pour la bonne et simple raison qu'il est beaucoup plus facile et moins risqué de contester le Premier Secrétaire du PS que le Président de la République. De tout temps dans l'histoire du PS, la contestation politique du Président de la République finissait par une liquidation administrative. Pouvoir et légitimité dont le Premier Secrétaire ne disposaient pas. Et Djibo Ka va jouer de cette dualité pour se démarquer de Ousmane Tanor Dieng, le Premier secrétaire du PS, qu'il qualifiait de socialiste de fonction et des autres technocrates parachutés par Diouf au sommet du parti.

L'Etat du Sénégal qui l'épreuve du temps, des conflits politiques sociaux devient de moins en moins un Etat jacobin et de plus en plus un Etat pluriel pour s'adapter et adapter le contrat social à l'évolution de la société et de la démocratie a pu ainsi éviter une sombre prophétie que rapporte le Professeur Alioune Badara Diop :

« Sheldon Gellar propose une lecture tocquevillienne de la démocratie sénégalaise en évitant d'omettre les côtés obscurs et les incertitudes qui en jalonnent la trajectoire. Somme toute il n'y a pas de quoi être beat d'une expérience qui secrète quotidiennement les germes de sa propre autodestruction¹⁶ ».

¹⁶ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P 298

Aussi bien lors de la crise de 1962 que lors des années de braise qui vont de 1968 à 1988 et lors la marche vers l'alternance et de longue crise en Casamance, l'Etat a démontré sa capacité de résilience face aux crises pliant mais ne rompant jamais faisant ainsi du Sénégal l'un des rares pays à n'avoir jamais connu de coups d'Etat ou de changement anticonstitutionnel de régime confirmant ainsi Samuel Huntington qui soutient dans son livre *the state and the soldier* que « *que le professionnalisme des armées favorise la stabilité des systèmes politiques*¹⁷ », ce que renforcent les statistiques données par le Général Cheikh Sène, ancien Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale et actuel Délégué National au Renseignement :

« Entre 1950 et 2000, 53 pays ont subi 85 coups d'Etat ayant abouti à des changements de régime. Après une période de répit dans les années 90, le continent africain est celui qui a connu le plus de coups d'Etat dans les années 2000 avec 27 tentatives de putsch »¹⁸.

Après la pause des années 1990 que souligne le Général Sène, nous assistons à une résurgence des coups d'Etat notamment au Burkina, en Guinée et au Mali et à une dévolution militaro-dynastique au Tchad remettant ainsi fortement en cause les acquis issus de la vague démocratique des conférences nationales suivi du sommet de la Baule qui peut être considéré comme une première vague avec une origine exogène pour beaucoup de pays alors que la deuxième vague partie du Burkina avec une cause endogène quand le Burkina a fait sa révolution pour chasser le Président Compaoré.

Le Sénégal, même s'il n'a jamais connu de coup d'Etat, n'a pas été épargné par l'épidémie des modifications et tripatouillages constitutionnelles comme les autres pays africains. Sur ce plan, il est loin d'être une exception comme le souligne le constitutionnaliste Ismaila Madior Fall :

« Au Sénégal depuis l'indépendance en 1960 la révision de la constitution a accompagné le processus de construction de l'Etat et de l'édification de la démocratie. En dépit des multiples réformes le régime politique a su garder sa stabilité. L'instabilité constitutionnelle n'a pu eu pour effet une mise en cause fondamentale du fonctionnement régulier des institutions »¹⁹.

¹⁷ Sene, Cheikh, 2021, *Implication des forces de sécurité et de défense dans le processus de démocratisation de l'Etat du Sénégal*, Dakar, ed l'Harmathan, P72

¹⁸ Ibid, P 31

¹⁹ Fall, Ismaila Madior, 2018, *les élections présidentielles au Sénégal*, Dakar l'Harmatan.

Le Sénégal pour n'avoir jamais connu de coup d'Etat, ni une rupture dans le fonctionnement régulier de ses institutions est une exception en Afrique. Cette exception n'aurait pas été possible sans l'Etat hérité de la colonisation dont la « greffe » semble avoir réussi en tout cas sur le plan politique. Cet Etat qui s'adosse sur une administration de type wébérien qui demeure alors que les régimes passent à l'image de Bruno Diatta, chef du protocole de quatre présidents de la République ou de l'amiral Cheikh Bara Cissokho qui a été aidé de camp du Président Wade pendant douze ans avant de finir sa carrière comme chef de l'Etat Major particulier du Président Macky Sall alors qu'en Afrique on en est encore à l'instrumentalisation de l'armée pour en faire des milices ethniques comme Guinée ou au Tchad.

Etat, Etat légal et Etat de Droit : typologie et sociologie de l'universalisation d'un particularisme

Aujourd'hui le débat n'en est plus de savoir si la greffe de l'Etat a pris ou pas ou si l'Etat importé s'est adapté mais comment mieux le définir, comprendre son fonctionnement pour le réformer et le moderniser pour faire face aux défis de l'émergence après les défis politiques auxquels il a réussi à face car comme aurait dit Georges Burdeau « *Personne n'a jamais vu l'Etat. Qui pourrait nier cependant qu'il soit une réalité ?*²⁰ »

Au Sénégal comme dans la plupart des pays latins, l'Etat est une réalité permanente et quotidienne dont l'existence semble aller de soi confirmant ainsi Bourdieu :

« *Une institution est réussie lorsqu'elle a réussi à s'imposer comme allant de soi* ²¹ ».

Donc aujourd'hui comme l'Etat va de soi au Sénégal, il est beaucoup plus intéressant d'étudier et de chercher à définir la nature de cet Etat dans la typologie des Etats que de spéculer sur sa survie parce que aujourd'hui l'Etat, importé ou pas, greffé ou pas est un particularisme occidental né dans des conditions historiques particulières mais qui s'est universalisé et qui va de la France ou en Grande Bretagne où l'on situe sa naissance entre la fin du moyen âge et le début de la renaissance à paradoxalement l'Etat islamique proclamé par DAESH c'est-à-dire ce qu'il y a de plus anti occidental qui, inconsciemment importe le plus grand symbole politique de l'occident : l'Etat. Le recours de DAESH au concept d'Etat confirme paradoxalement l'universalisation d'un

²⁰ Burdeau, Hamon, Troper, 2001, *Droit constitutionnel* Paris LGDJ 27e édition.

²¹ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir, P 98

particularisme occidental comme la révolution islamique d'Iran de 1979 qui en proclamant la République confirma l'universalisation d'un autre particularisme appelé République deux siècles après la révolution française de 1789 que Hegel avait qualifié de « *superbe lever de soleil* » qui ne va pas se coucher de sitôt sur les notions de l'Etat et de République parce que l'histoire est jalonnée de « principautés » devenues Républiques mais jamais de républiques devenues principautés depuis que Machiavel a classifié les régimes politiques existant en deux catégories « des principautés et des républiques ». Il faut cependant rappeler que ni l'Etat, ni la République n'ont pas toujours existé mais ce qui l'a toujours été et qui le sera probablement toujours est la politique si l'on en croit Julien Freund dans sa préface du livre de Carl Schmitt :

« Le concept d'Etat présuppose celui de politique. Il faut entendre par là non seulement qu'il peut y avoir une activité politique en dehors du cadre étatique mais aussi que la politique continuerait même si l'Etat devait disparaître. A partir du moment où l'Etat est une création historique, il peut dépérir au profit d'une autre forme d'unité politique organisant la société. Autrement tant que l'homme vivra en société la politique demeurera une activité indispensable pour la simple raison qu'il est pratiquement impossible de concevoir une vie en société qui ne serait pas organisée. Ce serait le retour de l'Etat de nature de Hobbes Il ne saurait donc exister de société organisée que politiquement. L'Etat n'est que la manière moderne d'envisager cette organisation. Il n'est en fin de compte qu'un type d'organisation politique qui peut être éventuellement être remplacé par un autre au cours du développement historique. Par conséquent il est impossible de concevoir une société qui ne serait pas organisée politiquement, il est par contre possible de donner à cette organisation un cadre autre que celui de l'Etat. S'il peut y avoir une politique sans Etat, il n'y a pas d'Etat sans politique car celle-ci conditionne comme activité humaine la possibilité des institutions²²».

En outre DAESH qui confirme le processus d'universalisation de l'Etat, il y a l'empire perse, l'empire ottoman, le Japon du Meji et les Etats africains, qui ont importé et acclimaté le concept d'Etat avec des fortunes diverses sur tous les continents mais ces différents types d'Etat relèvent souvent de trois catégories selon Bertrand Badie et Pierre Birnbaum :

²² Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques P 18 et 19

« Aujourd'hui encore on peut distinguer les systèmes politiques qui connaissent à la fois un centre et un Etat (France) et qui ceux qui possèdent un Etat sans centre (Italie) ou un centre sans véritable Etat (Grande Bretagne, USA) ou encore ni centre ni Etat complet (Suisse). On peut par conséquent distinguer les sociétés où l'Etat tente de régenter le système social en se dotant d'une forte bureaucratie (type idéal France), trajectoire voisine (Prusse Espagne Italie) de celles où l'organisation de la société civile rend inutile l'apparition d'un Etat puissant et d'une bureaucratie dominante (type idéal Grande Bretagne, trajectoire voisine les USA²³ ».

Cette étude de la typologie des Etats avec des pays à Etat minimal comme les Etats-Unis dû à l'absence de passé féodal et donc à une forte société civile et à une bureaucratie très faible, la Grande Bretagne où une puissante société civile et une classe dirigeante ont réduit l'Etat à son minimum contrairement à la France où l'Etat régent tout sans parler de l'exemple type de la Prusse que donne Badie :

« L'Etat prussien a un caractère plus artificiel que l'Etat français, c'est un Etat importé. Prusse sparte du Nord, Etat garnison. C'est la fusion entre l'Etat et la noblesse qui éloigne la Prusse de la trajectoire suivie par la France. Dans cet Etat garnison pas de bureaucratie rationnelle et impersonnelle ou l'Etat russe qui « n'est pas un produit de la société mais lui est au contraire extérieur. C'est du dehors qu'il a cherché à agir sur elle ²⁴ ».

On remarquera l'analogie entre cette situation et celle de l'Etat chinois décrit par Durkheim. Ainsi comme nous le constatons l'Afrique n'a pas le monopole de l'Etat importé dont la greffe a plus ou moins réussi. Elle l'a été donc aussi en Allemagne devenue la première économique européenne alors qu'en Afrique prédomine la conception marxiste de l'Etat c'est-à-dire un instrument de domination au service d'une classe sociale qui s'appuie sur une bureaucratie qui selon Badie :

« Au tiers monde, l'Etat a principalement pour objet d'entretenir et de reproduire une classe qui s'impose face à un secteur économique périphérique. Donc une bureaucratie de type patrimonial personnel au service d'une élite bureaucratique puissante ²⁵ ».

²³ Badie Bertrand, P Bimbaum, Pierre, 2018, *Sociologie de l'Etat*, Paris, ed Pluriel, P172

²⁴ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, P193

²⁵ Badie, Bertrand, Bimbaum, Pierre, 2018, *Sociologie de l'Etat*, Paris, ed Pluriel P163

C'est cette conception de l'Etat comme porte d'accès aux sites d'enrichissement qui explique l'âpreté des combats pour son contrôle et sa privatisation qui fera apparaître au Sénégal la notion de « *l'Etat prébendier* » c'est à dire un Etat qui permet à celui qui le contrôle d'accorder des prébendes aux proches et aux membres du parti. Mais cet Etat prébendier a atteint ses limites à cause de la raréfaction des ressources concomitamment à l'inflation des institutions et du personnel politique mais aussi grâce aux alternances qui sont consubstantielles à l'obligation de rendre compte et surtout l'éveil à la citoyenneté avec une société civile et une opinion publique qui exige plus de justice et plus d'Etat de Droit pas seulement après chaque alternance.

La longue marche du Sénégal vers plus de démocratie et l'Etat de Droit s'est faite concomitamment avec la construction d'un Etat importé parce qu'hérité de la colonisation française qui a aussi engagé une longue marche de 1960 à nos jours pour passer d'un Etat légal à un Etat de Droit. La marche vers cet Etat de Droit qui est un idéal se poursuit. L'Etat de Droit est un horizon que le Sénégal cherche à atteindre tout en prouvant le mouvement en marchant.

L'Etat a naturellement une définition polysémique, donc pour plus de clarté et de méthode, nous allons essayer après la typologie des Etats, de définir les termes Etat légal et Etat de Droit dans une conception plus politiste que juridique. L'Etat car comme dit Pierre Bourdieu, une institution est réussie puisqu'il « semble aller de soi » en étant le dénominateur commun des régimes politiques malgré leurs diversités quel que soit le contexte historique ou l'espace géographique, importé, hérité ou autochtone. Bref l'Etat est un particularisme occidental qui s'est universalisé.

Si l'Etat moderne est avant tout l'universalisation d'un particularisme qui s'est adapté à des contextes politiques et historiques différents, la réflexion sur sa nature comme son origine sont occidentales. En Europe, l'Etat s'appuyant sur la Raison a dès sa naissance entre la fin du Moyen âge et le début de Renaissance, réussi à bannir les guerres et les violences privées qui étaient une menace permanente même pour les plus forts en instaurant le monopole de la violence légale dans un territoire défini. Ce qui fera dire à Thomas Paine que

« *La société est le produit de nos besoins réglé par la raison et l'Etat le produit de nos vices* ».

L'Etat est intimement lié à la raison d'où la longue réflexion sur sa nature mais aussi une certaine convergence de toutes les sociétés vers des formes de centralisations qui à terme ont donné des formes d'Etat dont l'Etat de Droit semble être le stade suprême. Dans ce processus évolutionniste,

l'Etat de Droit a été précédé par l'Etat absolutiste, l'Etat autoritaire, l'Etat totalitaire (nazisme, fascisme ou communisme au XXe siècle) et l'Etat démocratique le plus proche de l'Etat de Droit. L'Etat légal dont il sera question dans cette thèse aura une définition beaucoup plus politiste que juridique. Nous allons non seulement définir l'Etat légal et l'Etat de Droit mais nous allons les comparer et les confronter pour mesurer leurs rôles et leurs impacts dans l'évolution et les mutations de notre démocratie. Et à notre avis la meilleure définition de l'Etat légal vient d'un grand juriste sénégalais à savoir le Pr Abdel Kader Boye, ancien doyen de la Faculté de Droit et ancien Recteur de l'UCAD qui dénonçait les dérives de l'Etat légal au Sénégal comparé à l'Etat de Droit :

« Une société qui est fondée sur la loi est une société qui n'est pas fondée sur des règles acceptées qui en sont le fondement. Dans une société fondée sur le Droit il y a des principes sur lesquels on ne peut plus revenir. Ici au Sénégal les lois sont votées sans qu'on se réfère ou tienne compte des principes moraux. C'est toute la différence entre l'Etat de Droit et l'Etat légal. L'Etat légal se donne des lois, des règles et peut les défaire mais l'Etat de Droit va au-delà des règles qui sont votées c'est à dire un ensemble de principes de base sur lesquels repose toute loi, des références éthiques et politiques qui les norment par rapport auxquelles on juge de la valeur d'une loi. Sous Abdou Diouf le Sénégal est devenu une société à irresponsabilité illimitée²⁶».

Le Professeur Abdel Kader Boye qui intervenait rarement dans le débat public était sorti de sa réserve à quelques mois de la Présidentielle de 2000 pour dénoncer les modifications des articles 21 et 28 de la Constitution supprimant la limitation nombre de mandats présidentiels et le quart bloquant vidant ainsi de sa substance le code électoral consensuel de 1992 dont il était l'un des pères avec le juge Kéba Mbaye. Ce code avait été rédigé par une commission cellulaire mise sur pied et chargée de redéfinir de nouvelles règles du jeu politique après les émeutes de 1988, l'emprisonnement des leaders de l'opposition et la proclamation de l'Etat d'urgence.

Le code électoral consensuel de 1992 était le fruit d'un premier consensus politique sur les règles du jeu car c'était aussi la première fois que la classe politique se mettait autour d'une table pour fixer des règles au jeu politique. Ces modifications constitutionnelles étaient intervenues à la veille de la Présidentielle de 2000 pour permettre au PS de régler la question du dauphinat et contourner

²⁶ Emission « 1h avec » Abdel Kader Boye, Walf FM 30 août 1998

le blocage du quart bloquant au cas où il y aurait une forte abstention. L'Etat légal est ainsi un instrument aux mains de la majorité qui utilise la loi pour se donner un avantage comparatif sur le plan politique en modifiant les règles du jeu pour les intérêts du parti au pouvoir. Avec l'Etat légal le primat du parti sur l'Etat est manifeste, ce qui a fait que pendant plus de 40 ans tout problème socialiste est devenu un problème d'Etat à cause de la confusion entre le Parti et l'Etat mais aussi à cause des abus de Majorité qui feront dire au juriste Pape Demba Sy :

« Nos institutions sont devenues des instruments pour défendre des intérêts particuliers. On révisé la constitution de façon inconsidérée, ce qui ne semble pas juste dans un Etat de Droit. Si tout le monde respecte les règles du jeu fixées par la constitution, la démocratie fonctionne. Mais si l'on se rend compte qu'elle est un instrument au service d'un homme ou d'un parti, personne ne peut respecter cette constitution²⁷ ».

On constate déjà la frontière entre l'Etat légal et l'Etat de Droit. Sur le plan politique le premier critère de l'Etat de Droit est le consensus politique sur certaines règles fondamentales sur lesquelles ni une personne, ni un groupe ne peuvent revenir ou remettre en cause même si la loi le permet ou même si on a la majorité pour le faire. L'Angleterre qui est considérée comme le pays le plus démocratique au monde est encore gouvernée de nos jours par des institutions dont certaines remontent à Guillaume le Conquérant ou la Reine, il en est de même pour le Japon dont certaines institutions sont figées dans le temps alors que les Etats Unis sont régis par une constitution qui remonte à 1789 et en sont donc toujours à la Première République. Selon Louis Favoreu, une autre ligne de démarcation entre l'Etat légal et l'Etat de Droit a été tracé par Carre de Malberg pour :

« Saisir pleinement la mutation qui s'est produite dans les systèmes constitutionnels de nombreux pays européens, dont la France, au cours de la seconde moitié du XXe siècle²⁸ ».

« L'État légal est bâti autour du dogme de la suprématie de la loi expression de la volonté générale, seule... douée de puissance initiale absolue et qui est en réalité la seule véritable source du droit, la source des sources ²⁹ ».

²⁷ Emission « 1h avec » Pape Demba Sy, WALf Fm le 15 février 1999

²⁸ Favoreu, Louis, 2019, *Droit Constitutionnel*, Paris, 21 e Ed, Dalloz

²⁹ Ibid

Le système de l'État légal est essentiellement un système d'organisation des pouvoirs justifiant la prépondérance du pouvoir législatif tandis que rajoute Louis Favoreu :

« Le régime de l'État de Droit est conçu dans l'intérêt des citoyens. L'État de Droit est établi simplement et uniquement dans l'intérêt et pour la sauvegarde des citoyens : il ne tend qu'à assurer la protection de leur droit ou de leur statut individuel. Le régime de l'État légal est orienté dans une autre direction : il se rattache à une conception politique ayant trait à l'organisation fondamentale des pouvoirs. C'est là qu'on saisit ce qui a changé : aujourd'hui c'est l'intérêt des individus, et donc l'État de Droit, qui est pris en compte dans le droit constitutionnel moderne et plus seulement l'organisation des pouvoirs³⁰ ».

L'Etat légal est ainsi donc un instrument politique entre les mains d'une majorité pour défendre des intérêts partisans alors que l'Etat de Droit a pour objectif de transcender la majorité du moment pour défendre la société car en démocratie, il n'y pas toujours une concordance entre la majorité politique et la volonté générale. En d'autres termes la loi n'est pas toujours l'expression de la volonté générale. Au Sénégal le meilleur exemple de contradiction entre la loi et la volonté générale a été le 23 juin 2011 quand la majorité de Wade était prête à voter une loi que le peuple avait rejeté. En démocratie derrière la volonté générale avance souvent masquée la volonté de survie et l'instinct de domination d'un groupe, de la majorité. L'Etat nazi était parfaitement un Etat légal, comme l'était l'Etat fasciste de Mussolini, l'Etat soviétique avec une des meilleures constitutions du monde sur le papier et même l'Etat en Afrique du Sud sous l'Apartheid était un Etat légal. La ségrégation fut parfaitement légale aux Etats Unis avant que la Cour Supreme ne la démantèle après le mouvement des droits civiques. Un des critères les plus importants de l'Etat de Droit est le contrôle des lois par le Conseil Constitutionnel mais pour que cela ait un sens ou soit efficace, il ne faudrait pas que la Constitution soit facilement aussi modifiable comme une simple loi.

Même si l'Etat semble aller de soi, le débat n'est encore tranché sur son lieu de la naissance en Europe car pour Pierre Bourdieu :

³⁰ Favoreu, Louis, 2019, *Droit Constitutionnel*, Paris, 21 e Ed, Dalloz

*« Contrairement à ce que pensent les Français qui croient avoir inventé l'Etat souverain, abandonnant volontiers aux Anglais l'invention du capitalisme, les anglais ont été les premiers à être gouvernés par un Etat vraiment souverain : leurs monarques définirent la religion du royaume avec une liberté à laquelle notre grand Roi ne songea même jamais ».*³¹

Cette thèse de la piste anglaise de la naissance de l'Etat est confirmée par Marc Bloch selon Bourdieu

« Pour Marc Bloch, contrairement au lieu commun, l'Etat anglais s'est constitué bien avant l'Etat français et se pose la question comment l'Etat anglais a pu perpétuer des institutions extrêmement archaïques, à commencer par la Royauté par-delà la révolution industrielle »

Par contre les origines allemandes de la notion d'Etat de Droit ne font plus l'objet de débat. La notion apparaît chez des juristes allemands à la fin du XIX^e siècle qui voulaient soumettre le puissant Etat allemand du chancelier Bismarck au Droit, ce qui était à l'époque un idéal pour ne pas dire une utopie, au pays de Fichte qui a toujours affirmé

« Que la loi n'est qu'un produit contingent de l'histoire. La nation est supérieure à la loi ».

Si Fichte a eu raison avec l'Etat totalitaire des nazis, l'après-guerre montrera les limites de sa pensée parce qu'aujourd'hui l'Etat de Droit est devenu une évidence en Allemagne où la politique est soumise à la Constitution et au Droit. En France cette soumission de la politique à la Constitution n'interviendra qu'avec la Ve République et la Constitution de 1958 mettant ainsi fin à ce que Vedel appelait *« l'insoutenable autonomie du politique »* qui était la règle sous la IV^e république, ce régime d'Assemblée et de partis qui a marqué l'apogée du parlementarisme et donc de l'Etat légal. L'Etat de Droit qui a fait de grands bonds en avant depuis la fin de la deuxième guerre mondiale est encore très loin d'être la « fin de l'histoire » car les politiques qui continuent de dénoncer l'absence et légitimité démocratique des juges dotés d'immenses pouvoirs, n'ont pas encore remis l'épée dans le fourreau parce qu'en démocratie la plus grande légitimité est élective. Dans ce débat doctrinal Jean-Marie Denquin doute :

³¹ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir P25

« Qu'il soit possible d'appeler démocratie un système dans lequel un juge non élu et irresponsable décide arbitrairement à la place des élus et dénonce un retour du théologico-politique avec le Droit comme religion et les juges comme grands prêtres ³²».

Cette dénonciation de cette forme de dépossession des élus par les juges obéit à un principe démocratique plein de bon sens qui veut qu'il n'y ait pas de pouvoir sans responsabilités. La juridicisation du politique ne se fera pas sans difficultés ni résistance mais ouvre une nouvelle page dans la grande livre de la démocratie.

Au Sénégal où la justice a toujours été le maillon faible de notre système démocratique nous sommes très loin du gouvernement des juges que brandissent les politiques en Europe. Au contraire le système a besoin d'un rééquilibrage au profit des juges.

Ce combat pour faire de la justice, un pouvoir d'équilibre est celui de l'opinion mais aussi celui des juges qui doivent avoir l'audace d'un juge Marshall un président de la cour suprême des Etats Unis qui a imposé le contrôle de constitutionnalité des lois qui n'était pas du tout dans la Constitution des Etats Unis. En créant du Droit, dans l'affaire Marbury vs Madison du 24 février 1803, le juge Marshall a fait progresser le Droit et la démocratie aux Etats Unis. La France une très vieille démocratie parle d'autorité judiciaire alors que le Sénégal parle de pouvoir judiciaire et surtout de séparation des pouvoirs confirmant notre avance sur le plan des textes mais en plus des textes nous avons besoin de juges comme Marshall pour qu'à l'avenir dans un Etat de Droit qu'un Président de la République n'ose pas affirmer comme l'a fait le Président Wade qu'au congrès internationale des magistrats que ces derniers sont dans une sorte de « *servitude volontaire* » comme aurait dit Etienne de la Boétie en les comparant à des esclaves qui même si on les libère reviennent toujours à la maison du Maître. Le même Président de la République avait osé prendre sa plume pour demander des comptes au Conseil Constitutionnel lors des législatives de 2001 après une décision qui lui était défavorable montrant ainsi sa conception de la justice, de l'indépendance de la magistrature et des magistrats qu'il a eu fréquenter en tant qu'opposant et en tant que

³² Rousseau, Dominique), Gahdou, Pierre Yves, Bonnet, Julien, 2016, *Droit du contentieux constitutionnel*, Paris, ed LGDJ, P834

Président de la République. Probablement sa réaction s'explique par ce regard double qu'il a eu de la magistrature en tant qu'opposant d'abord puis en tant Président de la République.

Le plus grand avantage de l'Etat de Droit sur le plan politique est la stabilisation des institutions de la République et des règles du jeu qui aurait permis au Sénégal d'éviter le jeu de yoyo institutionnel autour la création et de la suppression du poste de Premier Ministre, dont le Pr Serigne Diop a démontré le caractère incontournable en Afrique depuis 1985 dans sa thèse :

« Même les pays qui n'ont pas aujourd'hui de Premier Ministre l'auront un jour. Quand j'ai soutenu ma thèse en 1985, le Sénégal avait supprimé le poste en 1983. Et un des membres du Jury m'a demandé si je n'avais pas fait une thèse pour rien du tout parce que le pays qui vous a servi principalement de modèle y a renoncé ? Je lui ai répondu que non seulement le Sénégal reviendrait au poste de Premier Ministre, mais les autres pays aussi parce que le Premier Ministre assure, dans une certaine mesure, deux tâches qui sont nécessaires dans un Exécutif, à savoir coordonner l'activité gouvernementale et exécuter une politique qui est définie. Alors des deux choses l'une, où on a un Président de la République qui définit lui-même une politique et assure la coordination de son exécution et c'est impossible. Un chef d'Etat n'est pas fait pour cela, on est obligé de chercher un autre pour le faire et souvent c'est un Secrétaire Général de la Présidence de la République. Quand on a supprimé le poste de Premier Ministre, la tâche de coordination de l'activité gouvernementale a été confiée à un Ministre d'Etat Secrétaire Général de la Présidence de la République. Les fonctions étatiques sont structurellement définies et ces fonctions sont nécessairement assumées. Si vous n'avez pas un Premier Ministre pour les assumer ou bien le Chef d'Etat les assume lui-même ce qui n'est pas à mon avis souhaitable ou bien on est obligé de chercher quelqu'un qui n'a pas le nom de Premier Ministre et qui est chargé de la fonction d'exécution de l'action gouvernementale et de sa coordination. Je n'ai rien inventé. En fait, j'avais juste vu que quand on étudie un exécutif, il ne faut pas le faire à partir des institutions mais des missions, des fonctions qui sont nécessairement assumées ³³».

Le Sénat sera aussi victime du yoyo comme le poste de Premier Ministre. Il sera supprimé la dernière fois pour des raisons climatiques (inondations en 2012) alors que l'Assemblée nationale ne l'a pas été, l'inflation institutionnelle ou pire encore cet éternel recommencement du débat sur

³³ Emission « 1H avec » Walf FM, 04 juillet 1999

les règles du jeu après chaque élection qui fait du Sénégal une démocratie dem dik insoutenable entre les sommets de la démocratie avec des alternances exemplaires comme les scandinaves et les bas-fonds de la vallée d'une société en transition démocratique comme le République démocratique du Congo. Quand nous élisons un Président le 25 mars et l'installons une semaine après (1^{er} avril) sans aucune rupture dans la continuité de l'Etat ce qui est une performance mondiale qui montre la robustesse de notre système démocratique où les hommes et les régimes passent mais l'Etat demeure, mais immédiatement après sans transition nous nous enfonçons dans les bas-fonds d'une société en transition démocratique en revenant sur les règles du jeu ou en niant les droits les plus élémentaires de l'opposition dont le statut a été pourtant constitutionnalisé. Cette neutralité et continuité de l'Administration est aussi un critère fondamental de l'Etat de Droit. Aussi bien Karl Marx que Max Weber utilisera l'analyse de l'Administration en Prusse pour définir sa nature car comme le dit Harold Laski The state in theory and Practice repris par Finley :

« Le citoyen ne peut atteindre l'Etat que par l'intermédiaire de l'appareil du gouvernement. Ses conclusions sur la nature de l'Etat, il les tire du caractère des actions gouvernementales. Il ne peut pas la connaître autrement. C'est pourquoi aucune théorie de l'Etat n'est adéquate qui ne place l'action gouvernementale au centre de l'explication qu'elle propose. Un Etat est ce que fait son gouvernement ; ce qu'une théorie quelconque requiert de l'appareil gouvernemental pour que soit atteint le but idéal de l'Etat n'est qu'un critère pour juger cet Etat, non un indice de son essence réelle ³⁴».

C'est pourquoi dans beaucoup d'Etats de Droit, l'Administration y est bâtie suivant le modèle légal rationnel de Weber fondé sur la compétence et la hiérarchisation qui à long terme rend l'Etat quasi autonome de la politique grâce à une bureaucratie qui demeure alors les régimes passent car elle est un instrument aux mains des élus qui ont un contrat à durée déterminée avec la nation. La neutralité et la dépolitisation de l'administration vise à éviter les excès de l'Etat légal comme au temps des nazis avec la loi du 02 janvier 1937 qui disait

« Le fonctionnaire est l'exécutant des volontés de l'Etat incarnation du parti national socialiste »,

Ce qui faisait de fait de tous les fonctionnaires des militants, ce qui a toujours été le contraire en France où les relations entre le fonctionnaire et l'Etat sont encadrés par le Droit public.

³⁴ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire, P30

Aujourd'hui encore en Allemagne qui est un modèle d'Etat de Droit, il y a encore des réminiscences de l'Etat total des nazis parce que les fonctionnaires allemands contrairement à leurs collègues français ont « *l'obligation d'adhérer à l'ordre politique* »³⁵. Aux Etats-Unis l'ordre politique s'impose à l'administration d'où le « spoil système » renforcé par l'arrivée du Général Andrew Jackson en 1829 à la Présidence et qui caractérise le système américain marqué aussi par un va et vient permanent des élites entre le privé et le public d'où une très grande politisation de l'Administration comme le constate Florence Dreyfus :

*« La méfiance à l'égard de l'Etat fédéral et du pouvoir que pourrait acquérir une administration dénuée de toute légitimité démocratique est à l'origine d'un système dans lequel le recrutement des personnels sera pour longtemps essentiellement tributaire des résultats électoraux »*³⁶.

L'Etat américain qui est très fort à l'extérieur grâce aux deux acteurs de tout Etat sur la scène internationale c'est-à-dire le militaire et le diplomate alors qu'à l'Intérieur des Etats Unis, nous avons un Etat minimal comme le veut leur système libéral. C'est d'ailleurs pourquoi contrairement en France où l'Etat est très fort et donc où l'énarque est le régulateur du système, aux Etats Unis c'est l'avocat. Malgré leurs différences, l'Etat en France, en Grande Bretagne, aux Etats Unis et en Allemagne, est soumis au Droit. Ce qui fait de l'Etat de Droit, une notion théorisée par les juristes allemands à la fin du XIX^e siècle pour contester l'idée bismarckienne du primat de la force sur le Droit et par conséquent que l'Etat ne devait pas être soumis au Droit. Est-ce suffisant pour faire naître l'Etat de Droit en Allemagne ? Beaucoup le pensent mais il faut le nuancer car on trouve des notions d'Etat de droit dans le Bill of Rights adopté par le parlement anglais en 1689 qui soumettait déjà le pouvoir du Roi au Droit. La permanence et la continuité malgré les anachronismes qui font la force de l'Angleterre, la plus vieille démocratie au monde est le point faible du Sénégal une des plus vieilles démocratie du continent africain avec des traditions électorales de plus de deux siècles mais qui a du mal à les transformer en traditions démocratiques à cause de la démocratie de Sisyphe qui caractérise notre système politique avec un contrat social qui a réussi le plus dur : bâtir l'Etat et la Nation mais qui a du mal à nous donner l'essentiel : l'Emergence économique.

³⁵ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS , P193

³⁶ Dreyfus, Florence, 2000, *L'invention de la bureaucratie, Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats Unis (XVIII et XXe siècle)*, Paris, ed la découverte, P73

L'Etat importé s'est tropicalisé et a cherché sa propre voie en évitant de faire une transposition aveugle de principes comme la laïcité à la française et a dû inventer sa propre laïcité pour éviter la « querelle des allégeances » dont parle Saint Augustin, entre l'Etat et les confréries, ces autres allégeances privées concurrentes dont la légitimité sociologique était plus forte que celle de l'Etat aux indépendances mais la construction de l'Etat est allée de pair dans le temps avec l'évolution de la citoyenneté qui s'affranchit de plus en plus des allégeances privées ou du moins choisit rationnellement et alternativement entre ses allégeances mais en mettant quand il le faut l'allégeance commune c'est-à-dire la citoyenneté en avant et au-dessus comme ce fut le cas lors de la présidentielle de 2000 qui permettra de franchir un seuil de démocratie mais aussi de laïcité avec une mise en échec d'entrepreneurs identitaires religieux dans leur idéologie de légitimation du pouvoir en place aussi bien en 2000 qu'en 2012 confirmant ainsi une posture historique des religieux qui remonte à la colonisation.

Si sur le plan politique la tropicalisation de l'Etat a été une réussite, on ne peut pas dire la même chose sur le plan économique. De la tropicalisation naîtra un Etat prébendier qu'on peut définir comme l'articulation entre l'exercice du pouvoir et l'accès à des ressources économiques qui permettent l'enrichissement personnel mais aussi d'entretenir un clientélisme politique et religieux. L'Etat prébendier ne va pas encourager ni la citoyenneté ni l'ascétisme économique wébérien issu de l'éthique protestante gage du progrès économique mais le clientélisme avec l'utilisation des positions institutionnelles dans l'appareil d'Etat lieu d'accumulation de richesse pour acheter un « *soutien mercenaire* ³⁷ » concept forgé par le politologue Sandbrook pour décrire le système clientéliste en cours au Sénégal depuis la colonisation et dont l'alternance de 2000 a sonné le début de la fin. Depuis 2000, le contrôle de l'Etat et donc par conséquent celui des sites de prédation ne garantit plus la survie politique et la victoire électorale grâce au réveil et à la conscience citoyenne qui dans certains cas prend l'Etat clientéliste à son propre jeu c'est-à-dire profiter sans état d'âme des largesses des politiciens de l'Etat prébendier et voter selon sa conscience le jour du vote grâce à l'isoloir. C'est ce qui explique la victoire de Wade sur Diouf en 2000 et la défaite de de Karim Wade face à Khalifa Sall en 2009 à Dakar malgré la disproportion flagrante des moyens des candidats. Le même scénario se répètera en 2012 avec la victoire de Macky Sall sur le Président Abdoulaye Wade. Le passage obligatoire à l'isoloir qui a eu de si

³⁷ Sandbrook, Richard, "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste" Politique africaine Juin 1993

grandes conséquences politiques a été arraché au PS par l'opposant Wade après des années de furies, de lutte et de contestation électorales. D'ailleurs notre code électoral est une sorte de condensé des 26 ans de lutte de Wade pour la transparence électorale qui a consisté à réduire l'administration frappée de suspicion légitime à la logistique électorale. L'Etat prébendier par son coût politique et économique a été le principal frein au décollage économique à cause de la mauvaise gestion et de la mal gouvernance qui lui sont consubstantielles. Les alternances politiques ont montré les limites de l'Etat prébendier mais sur le plan économique, il les transcende parce que malgré les alternances les mêmes pratiques continuent et souvent avec les mêmes hommes comme l'illustre la transhumance massive des barons socialistes vers le PDS de Wade en 2000. Ce qui fera dire à juste titre au Pr Alioune Badara Diop qu'il y a une sorte :

« De même face de Janus entre le Sopi et l'ancien régime PS avec le Phoenix socialiste naît sous les cendres et sous les traits d'un Phoenix libéral »

Hypothèses sur les causes de la Démocratie de Sisyphe et ses conséquences

Pourquoi le Sénégal n'a-t-il pas profité de l'avantage comparatif pour ne pas dire avantage absolu que lui confère sa stabilité politique, sa démocratie sur le plan économique ? Est-ce dû à la démocratie du Phoenix dont parle Alioune Badara Diop qui font que les alternances politiques sont plus des continuités que des ruptures ? Le Professeur Alioune Badara Diop qualifie la démocratie Sénégalaise de « démocratie du Phoenix »³⁸ dont

« La mythologie veut qu'il renaisse toujours de ses cendres. La métaphore s'inspire de la pérennisation des partis Etats hégémoniques dans une Afrique où l'élection servait surtout à plébisciter le chef de l'Etat et à ancrer la théâtralisation du pouvoir. L'ouragan de la liberté qui a balayé l'Europe de l'Est a réhabilité la souveraineté du peuple et sonné le glas des dictatures. Le Phoenix, tel un roseau plie mais ne rompt point, tandis que les puissances occidentales qui l'adobaient et excusaient ses turpitudes exigent qu'il cède la place à l'Etat de droit, ce qui implique une réinvention de l'ethos politique et l'éloge des libérations tous azimuts ».

Pourquoi après la démocratie du Phoenix, utilisant toujours la même métaphore on peut se poser la question de savoir pourquoi le Sénégal est aussi une démocratie de Sisyphe ? Une démocratie

³⁸ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala P7

de Sisyphe où nous assistons toujours à un éternel recommencement, à un éternel retour sur les règles du jeu de 1962 à 2022. Quelle est la part de responsabilité de l'Etat légal utilisé comme instrument politique dans cet éternel recommencement sur les règles du jeu qui cannibalise l'essentiel du débat politique depuis l'indépendance ? Pourquoi le basculement irréversible de l'Etat légal à l'Etat de Droit entamé avec l'alternance à la présidentielle de 2000 a abouti à un piétinement politique qui dure encore en 2022 avec les locales et les législatives avec le même débat sur les règles du jeu ? Est-ce dû à la nature et aux limites intrinsèques de contrat social sénégalais ? ou une justice qui se contente d'être « une bouche de la loi » comme dit Maximilien de Robespierre ? Quel a été l'impact de l'ouverture médiatique qui fait passer la société de la transcendance à la transparence sur le contrat social sénégalais et la nouvelle citoyenneté libérée de plus en plus du déterminisme sociologique des allégeances identitaires ? Loin de l'explication facile du media centrisme, cette question mérite d'être approfondie surtout dans la marche vers l'alternance de 2000. Ne serait-il peut-être pas temps de repenser le contrat social et surtout le contrat politique pour l'adapter afin qu'il permette au Sénégal de « passer d'une démocratie des anciens à une démocratie des modernes » comme aurait dit Benjamin Constant. Quelles réformes sont nécessaires pour la Justice et l'Administration ? Ce passage de la démocratie des anciens à celui des modernes aurait dû advenir lors de l'alternance historique de 2000 mais avec la « démocratie du Phoenix » nous avons une continuité des mêmes pratiques politiques et comme une démocratie de Sisyphe à un l'éternel recommencement sur les règles du jeu même si le système électoral a fini de prouver sa fiabilité avec des alternances exemplaires et l'Etat sa solidité et sa continuité avec une transition de 10 jours entre 40 ans de l'ère socialiste et l'ère libérale qui s'ouvrait et une transition d'une semaine entre les Présidents Abdoulaye Wade et Macky Sall. Les alternances et les passations de pouvoirs entre Présidents de la République prouvent la solidité de l'Etat et de l'administration en matière politique d'où la question comment repenser et réformer cet Etat pour qu'il soit aussi à la hauteur sur le plan économique comme il l'a été sur le plan politique ? **En résumé comment sortir de la démocratie de Sisyphe et dépasser celle du Phoenix ?** Quel rôle va y jouer le nouveau citoyen qui émerge depuis la première alternance et qui refuse de voir double comme dit Hobbes mais préfère voir et alternativement pour choisir entre ses différentes allégeances c'est-à-dire l'allégeance commune à savoir l'Etat et toutes les autres. Quel sera aussi le rôle de l'opinion publique qui régule maintenant le système depuis que l'alternance en est devenue la respiration naturelle ?

La problématique de la thèse interroge l'incapacité apparente des acteurs politiques à se mettre d'accord sur des règles du jeu consensuelles et le paradoxe de notre incapacité à tirer profit – au plan économique - des dividendes démocratiques et de la stabilité relative qui en découle depuis l'instauration du multipartisme intégral. Et de manière plus approfondie, elle pose la question de la résilience de notre système politique : quels en sont les ressorts sociaux et culturels ? Peut-on mettre cela sur le compte d'une gouvernance de l'Etat qui s'est toujours appuyé sur les structures religieuses et sociales traditionnelles qui démontrent de leur pouvoir de conciliation et d'apaisement ? La société civile a-t-elle contribué de façon décisive à rendre irréversible le basculement de l'Etat légal à l'Etat de droit ?

Deux hypothèses sont avancées :

1)- Il y a des mutations critiques observables et mesurables dans le changement des représentations politiques du pouvoir, en particulier chez les jeunes plus réticents à adhérer aux logiques ethniques, territoriales et communautaristes qui ont caractérisé leurs aînés au point de faire du monde rural un bastion imprenable du parti-Etat sous Senghor et sous Diouf ;

2)- Il existe aujourd'hui une société civile impliquée dans le monitoring électoral et clairement engagée dans la défense des droits de l'Homme et des libertés publiques ; mieux encore les OSC ont acquis la légitimité de fait et de droit de s'exprimer sur les questions de gouvernance et de redevabilité. Et c'est cela qui a suscité l'émergence de magistrats plus neutres et indépendants qui se font forts d'arbitrer le jeu politique et de sanctionner les manquements graves à l'Etat de droit. Dans cette dynamique, le conseil constitutionnel est appelé, à court terme, à apparaître comme un rouage de crédibilisation de la compétition électorale et une forteresse contre les violations des droits fondamentaux.

Méthodologie de la recherche

L'Etat, cette universalisation d'un particularisme occidental, s'est bien intégré dans nos cultures et mœurs politiques parce que l'importation et la greffe ont tellement réussi que l'Etat va de soi aujourd'hui au Sénégal et mieux encore cet Etat importé va être colonisé par BDS/UPS/PS pour se maintenir au pouvoir pendant plus de 50 ans.

Nous allons essayer de comprendre comment ce parti a-t-il pu avoir une si longue longévité et comment notre démocratie comme un phœnix renaît toujours de ces cendres malgré les crises avec

plus de continuité que de ruptures en nous référant aux travaux du Pr Alioune Badara Diop sur la démocratie du Phoenix. Nous allons aussi essayer des pistes de réponses en cherchant dans les grandes théories de la Sciences politiques, de la Sociologie politique comme chez Lagroye pour comprendre la légitimation des pouvoirs qui est une condition de la pérennisation du PS mais aussi dans nos réalités locales et religieuses d'autres formes de légitimation. Pour Lagroye :

« Si l'on distingue en suivant David Easton, le « soutien diffus » émanant de la majorité des individus et le « soutien spécifique » apporté au régime par une minorité qui s'identifie à la communauté politique et à ses règles, on est conduit à s'intéresser plus particulièrement aux conditions de l'acquiescement actif³⁹ »

Cet acquiescement actif est nécessaire parce que :

« Un gouvernement ne peut à la limite, prétendre à la légitimité que s'il bénéficie d'une présomption largement partagée de conformité aux croyances et aux valeurs qui résultent de la socialisation politique aussi s'efforcera-t-il généralement de les « activer » pour mieux se réclamer d'elles⁴⁰ »

Dans la même démarche, nous allons essayer de comprendre la chute Parti-Etat et la première alternance en combinant les théories de la communication comme celle de l'Ecole de Columbia et de Chicago pour l'économie, de Edward Bernays sur la propagande, de Pierre Bourdieu sur l'opinion publique et la théorie de Badie sur l'Etat importé et ses limites, de Bayart sur la politique ventre d'un Etat prébendier mais aussi de Lagroye :

« La crise compromet enfin l'ensemble des accords qui garantissent habituellement la stabilité de l'ordre social et politique : accord entre dominants (économiquement, culturellement, moralement) accord entre appareils de gouvernement et organisations représentatives d'intérêt sociaux multiples. Ce que Michel Dobry appelle la « désectorisation conjoncturelle de l'espace social » peut être vu comme une destruction provisoire et souvent brutale de cette forme de

³⁹ Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frederic, 2012, *Sociologie Politique*, Paris, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz, P 453

⁴⁰ Ibid, P414

*complicité qui unit groupes et appareils pour maintenir en temps ordinaire le fonctionnement du régime et les pratiques sociales légitimes*⁴¹ ».

En plus des paradigmes de et des théories de la Science politique et de la sociologie et de l'histoire, cette thèse s'appuie aussi sur des entretiens avec les universitaires sénégalais dont les réflexions ont été souvent plus éclairantes pour comprendre la marche du Sénégal vers la première alternance que les théories classiques. La sociologie politique de l'Etat du Sénégal va se fonder en plus de théories et définitions classiques de l'Etat sur des entretiens avec les acteurs politiques qui ont eu une grande expérience de l'Etat pour avoir été des deux côtés : au pouvoir et dans l'opposition J'ai trouvé plus de réponses dans la « base de données » de ces entretiens avec les universitaires et intellectuels et hommes d'Etat sénégalais que dans les théories classiques car les intellectuels sénégalais ont l'avantage de vivre les réalités et ont été loin d'être des oiseaux de Minerve. Cette « base de données » est une rupture épistémologique qui a permis de déconstruire le préjugé sur la rationalité du vote en Afrique comme le veut une certaine ethnologie électorale en Occident où l'on oublie que Donald Trump a été élu dans le pays qui a donnée au monde la moitié des Nobels. En quoi l'électeur de Trump du Wyoming serait-il plus rationnel que celui du Wodébréré ou Lambaye ? Loin d'être des oiseaux de Minerve les intellectuels ont plutôt été comme des « témoins de Jéhovah » en réveillant les Sénégalais dans la marche vers la première alternance de 2000. Ces entretiens au nombre de 100 qui ont été réalisés dans le cadre de l'émission « Une heure avec » de Walf FM m'ont permis dans le cadre de ma profession de journaliste d'ouvrir un cycle d'émissions de décembre 1997 à Aout 2000 à Walf Fm sur « l'exception sénégalaise en question » autour de quatre grandes thématiques

1-Le Sénégal : exception ou singularité politique (avec les historiens Mamadou Diouf , Iba Der Thiam, Ibrahima Thioub et le juriste Abdel Kader Boye)

2-Le régime politique Sénégalais : un objet politique non identifié (avec les juristes El Hadji Mboji, Pape Demba Sy, Serigne Diop et l'homme politique Pape Dialo Diop)

⁴¹Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frederic, 2012, *Sociologie Politique*, Paris, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz P469

3-L'éthique de Savoir et l'Ethique de responsabilité (avec le sociologue Malick Ndiaye, les philosophes Mame Moussé Diagne et Massaer Diallo, les intellectuels engagés politiquement Abdourahim Agne, Idrissa Seck et les économistes Moustapha Kassé, Makhtar Diouf)

4- L'Islam et la question nationale (avec le sociologue Boubacar Ly, les historiens Abdoulaye Bathily, Penda Mbow et le philosophe Souleymane Bachir Diagne)

5- L'entrée par effraction de la société civile dans l'espace public (avec les avocats Sidiki Kaba Mame Adama Gueye, les psychologues Mamadou Mbodj, Serigne Mor Mbaye,

6-Le PS en transe : chronique d'une fin annoncée (l'historien Mamadou Diouf, les journaliste Abdoulaye Bamba Diallo, Abdou Latif Coulibaly, l'historien archiviste Saliou Mbaye, les Ministres Assane Seck, Abdoulaye Fofana, l'économiste Amady Aly Dieng, le philosophe Babacar Sine, et l'homme politique Djibo Ka

Ces entretiens, une « base de données » qui constitue en fait de la matière pour une sociologie électorale pour comprendre la marche vers l'alternance de 2000 et immédiatement après m'a permis de façon holistique de mieux comprendre la période politique et historique exceptionnelle que traversait notre pays grâce à la qualité exceptionnelle de nos universitaires dont certains sont des acteurs mais aussi grâce aux acteurs clés d'événements historiques comme les Ministres Assane Seck et Abdoulaye Fofana qui malgré leur grand âge sont venus à la radio pour porter témoignage sur les événements de 1962. L'idée de dépasser un travail journalistique pour en faire une thèse est née en ce moment car ces témoignages d'acteurs de premier plan de notre histoire et l'éclairage des intellectuels dans cette période exceptionnelle dans notre longue marche vers la démocratie et l'Etat de Droit méritent d'être partagés avec le public mais aussi et surtout d'être mis à la disposition de les membres de communauté universitaire qui veulent utiliser le corpus pour travailler sur cette période de notre histoire.

Ces entretiens constituent une rupture épistémologique car ils permettent de mieux comprendre nos réalités socio-politiques qu'une analyse purement conceptuelle à partir de postulats et théories classiques qui ne peuvent que partiellement expliquer nos réalités car élaborés ailleurs pour d'autres réalités et d'autres contextes. On ne peut trouver ni chez Bourdieu, ni Chez Lagroye, le profil psychologique des deux candidats de la présidentielle de 2000 à savoir Diouf et Wade réalisé par le psychologue Mamadou Mbodj dans l'entre-deux tours dans le cadre de l'émission qui a eu

aussi à organiser le débat Abdourahim Agne et Idrissa Seck dans l'entre-deux tours. L'émission « Une Heure avec » a été une sorte d'agora pour échanger sur les grandes problématiques du Sénégal de façon pluridisciplinaire avec des regards croisés de juristes, d'historiens, de sociologues, de psychologues, sans oublier les philosophes et les économistes. Il m'a été donné de suivre la vie politique sénégalaise en tant que journaliste politique de 1997 à 2007 (de la marche vers l'alternance à la réélection de Wade) puis en tant qu'analyste politique de 2007 à 2022 qui réfléchit aussi la réforme de l'Etat en tant que membre du Think Tank ASENSA (Association sénégalaise des anciens de l'ENA). Ce qui me permet d'avoir de façon éclectique un triple regard sur l'évolution de notre vie politique et de notre Etat. Cette thèse cherche à apporter des réponses, des explications, des questionnements qui furent d'abord journalistiques avant, qui se transformeront en axes de recherches de sciences Politiques avec des hypothèses interprétatives pour analyser et comprendre dans la longue durée les tendances lourdes et la lame de fond politique qui structurent de la vie politique sénégalaise pour en tirer éventuellement quelques constantes. Pour parler comme Putnam, ce « capital social » journalistique a permis de confronter les points de vue des acteurs et leur évolution suivant la station politique comme par exemple Wade opposant et Wade Président de la République ou Ousmane Tanor Dieng, Ministre d'Etat et Ousmane Tanor Dieng opposant.

Ces entretiens qui ont souvent porté sur le PS nous ont amenés à nous poser la question de savoir si la chute du PS à l'érosion de la parole d'autorité face à une nouvelle culture politique et « *une production sociale du politique* » qui engendre un nouvel individu, un citoyen qui se libère progressivement du poids des coutumes et des traditions. Sur l'Etat dont la « colonisation » par le PS explique largement sa longévité au pouvoir mais aussi donc par conséquent la longue opposition du PDS nous allons étudier ces partis qui ont été les piliers de la vie politique sénégalaise jusqu'en 2000 pour le PS et jusqu'en 2012 pour le PDS car la science politique en Afrique néglige souvent l'étude des partis politiques surtout ceux de l'opposition. Ainsi, nous allons essayer de comprendre et d'expliquer pourquoi le PS et le PDS en plus d'être des partis historiques ont été des partis de modernisation. Ces deux partis ont durablement marqué l'Etat du Sénégal et nous allons nous référer en plus du corpus de la « base de données » de l'émission « une heure avec » aux travaux de Bertrand Badie et Birnbaum sur la sociologie de L'Etat et l'Etat importé (Première partie)

Cet Etat devenu un des piliers du contrat social sénégalais qui montre de plus en plus ses limites avec l'Etat légal déperissant irréversiblement au profit d'un Etat de Droit avec une administration qui devient de plus en plus autonome à l'image du modèle wébérien parce que l'administration y est antérieure au suffrage universel comme l'explique Lagroye :

« Là où l'adoption du suffrage universel a précédé la bureaucratisation de l'Etat c'est-à-dire l'adoption de règles impersonnelles de recrutement des fonctionnaires fondées sur le concours, le diplôme et l'ancienneté, les partis dominants se sont efforcés de contrôler les nominations dans la fonction publique jusqu'à comme aux Etats unis imposer le principe de l'élection pour accéder à des nombreuses fonctions publiques (juges et officiers de police notamment). Le parti démocrate dans les années 1820, le parti républicain dans les années 1850 sont ainsi devenus des partis de patronage, véritables machines politiques dirigées par des chefs locaux (bosses) chargés de récolter des voix en échange d'emplois et multiples passe droits. Là où au contraire l'autonomisation de l'Etat a été antérieure à l'adoption du suffrage universel et où les différentes factions des classes supérieures se sont entendues pour réserver l'accès aux positions les plus élevées de l'administration à des fonctionnaires passés par des écoles ou des universités d'élite- souvent pour anticiper les risques d'une alternance politique- comme en grande bretagne ou en Allemagne, les partis n'ont guère pu peser sur les nominations dans la fonction publique. Dans ces pays l'idéologie et la promesse de biens collectifs (et non privés) sont devenus les principaux instruments de mobilisation partisane ⁴² ».

La Présidentielle de 2000, la chute de PS et la première alternance (Deuxième partie) sera étudiée de façon approfondie pour comprendre pourquoi les « régulations traditionnelles et routinières » et les légitimations politiques et traditionnelles que nous appelons le Répertoire symbolique traditionnel n'a pas fonctionné. Est-ce qu'il s'explique par la transparence électorale grâce à l'ouverture médiatique, l'usure du pouvoir, au réveil et à l'éveil citoyen ou une combinaison des trois. Nous allons aussi analyser les limites du contrat social sénégalais à la lumière de la Présidentielle de 2000 qui a fait franchir au Sénégal un autre « seuil de laïcité » et de démocratie.

Le déperissement de l'Etat légal qui est la conséquence du basculement politique de 2000 et dont sous les cendres couve l'Etat de Droit depuis le basculement irréversible de 2000 malgré le

⁴² Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frederic, 2012, *Sociologie Politique*, Paris, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz, P 237

piétinement politique, passera nécessairement par une Réforme et une modernisation de l'Etat (Troisième partie) dont la Justice est le pilier pour atteindre l'émergence économique qui le nouvel horizon pour l'Etat et la société sénégalaise. Sur l'Etat Droit, nous allons beaucoup nous inspirer des travaux de Pierre Bourdieu mais aussi de Louis Favoreu. La marche vers l'Emergence exige un Etat de Droit dont le prérequis dans une démocratie est le consensus sur les règles du jeu qui seule peut garantir le changement de la courbe du débat pour passer des règles du jeu à la question économique comme le dit Weber :

« En période tranquille les chefs des démocraties sont d'honorables administrateurs, quelques fois de bons organisateurs plus souvent des conciliateurs. Qu'ils aient aussi l'ampleur de vues, la clairvoyance, la passion lucide des grands hommes d'Etat, c'est là une bonne chance sur laquelle on ne saurait raisonnablement compter ⁴³ ».

Après l'ère des furies, des alternances, une nouvelle page s'ouvre pour la démocratie sénégalaise. Un nouvel Horizon qui s'appelle Emergence Economique. Nous allons naturellement comparer le Sénégal avec ses voisins mais aussi avec d'autres pays du monde parce que l'analyse comparative permet de mieux comprendre les règles générales mais aussi les spécificités d'un système politique comme dit Lagroye :

« On peut par exemple décrire une institution politique, repérer ses caractéristiques et la comparer à d'autres, analyser précisément les compétences que le Droit lui attribue mais on peut également l'étudier du point de vue sociologique en s'interrogeant notamment sur les relations sociales qui se jouent en elle et autour d'elle en portant un intérêt particulier sur les caractéristiques sociales et culturelles de ceux qui ont affaire à ses agents en s'attachant à comprendre les croyances collectives qui permettent son fonctionnement et concernent ses activités. Dans ce premier cas, la proximité de la science politique et du droit constitutionnel, autrement dit la parenté de leurs approches est patente ⁴⁴»

Ce qui fera qu'en plus de la science politique et de la sociologie politique, nous nous sommes aussi intéressés à l'histoire pour décrire le processus politique au Sénégal de la crise de 1962 aux locales

⁴³ Weber, Max), 2019, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, ed Plon P39

⁴⁴ Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frederic, 2012, *Sociologie Politique*, Paris 2012, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz, P 13

2022 mais aussi surtout essayer de comprendre les mutations qui sont le moteur de notre démocratie et leur impact sur l'Etat et la République.

**Première partie : L'Etat, de la crise de 1962 à l'Alternance de 2000 :
de l'émergence au dépérissement de l'Etat légal**

1- L'Etat au Sénégal, entre Universalisation et tropicalisation d'un particularisme occidental

a- Universalisation d'un particularisme

Il est évident que l'Etat n'a pas toujours existé. Il pourrait même ne plus exister à l'avenir parce que l'Etat est né dans des conditions historiques particulières en Europe à la fin du Moyen-âge et au début de la Renaissance. C'est une forme d'organisation politique qui est une réponse politique particulière à un contexte politique particulier mais qui continue d'être une réponse politique qui s'est adaptée et qui s'adapte encore à notre époque à des contextes aussi particuliers et différents que celui qui a vu sa naissance. Aujourd'hui il est communément admis que ce sont les canonistes et les juristes qui ont inventé la notion d'Etat au 12^e siècle quand ils commencent à séparer l'Etat des biens du Roi et l'Etat de la personne du Roi et favoriser ainsi de plus en plus la compétence des scribes contre le réflexe dynastique. Une dualité que Ernest Kantorowicz décrira des siècles plus tard comme les « deux corps du Roi ». Deux corps mais un même processus de monopolisation selon Pierre Bourdieu :

« Eisenstadt dit que l'Etat apparaît avec la concentration des ressources librement flottantes, des ressources en or et des ressources symboliques flottantes. Le processus que décrit Eisenstadt peut s'analyser comme un processus de différenciation, d'autonomisation et de centralisation ⁴⁵ ».

Centralisation de la force mais aussi des ressources comme l'impôt qui remplace l'aide vassalique et qui contribue à la reconnaissance de la légitimité de l'Etat. D'ailleurs ce n'est pas un hasard si toutes les grandes révolutions ont une cause fiscale. De la révolution française (le tiers Etat croulait sous les impôts alors que les principaux bénéficiaires c'est à dire l'Eglise et la noblesse en sont exemptées) la révolution américaine est très bien résumée par les insurgés de la Nouvelle Angleterre avec le slogan « *no taxation without representation* » en d'autres termes pour que l'impôt soit légitime, il faut le consentement des contribuables renvoyant ainsi au Parlement anglais des arguments que le même parlement avait opposé au Roi lors de la Glorieuse révolution. Concentration de la violence, des ressources avec l'impôt mais aussi du Droit avec l'abolition des

⁴⁵ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir, P133

droits féodaux au profit du Droit royal qui instaure une procédure d'appel pour montrer le droit royal est supérieur à celui des autres seigneurs féodaux. Cette spoliation au profit du centre, des seigneurs féodaux, de l'Eglise, des juges locaux fera l'Etat. Pour Bourdieu ce sont ces deux monopoles qui font l'Etat :

« Les deux monopoles sont liés, celui de l'impôt et de l'armée et du territoire. Le monopole de ressources issues de l'impôt qui permet d'assurer le monopole de la force militaire permettant le monopole de l'impôt. Pour Norbert Elias un racket de protection comme on en voit à Chicago n'est pas si différent de l'Etat. L'Etat dit aux gens je vous protège mais vous payez l'impôt. D'ailleurs un racket de protection organisé par des gangsters porte atteinte aux deux monopoles de l'Etat : celui de la violence légitime et de l'impôt ⁴⁶ ».

Quand une chose a la prétention à l'Universel, elle doit pour ne pas être anachronique et surtout pour survivre doit s'adapter aussi bien dans le temps que dans l'espace. C'est ce que l'Etat est censé faire en s'adaptant à tous les contextes politiques, à toutes les cultures, à tous les continents. De tous les concepts occidentaux l'Etat semble le mieux réussir son universalisation peut-être parce que comme le dit Marx Weber *« il se fonde sur la raison qui est universelle »*. La notion de république qui est aussi fondée sur la raison n'a pas le même succès dans le monde encore moins en Europe. La République qui est la forme d'organisation politique la plus raisonnable parce qu'abolissant le hasard de la naissance pour le remplacer par le mérite a encore du mal à s'imposer en Europe restée un bastion de principautés et des royaumes (Grande Bretagne, Danemark, Suède, Norvège, Espagne, Belgique, Pays Bas). L'Allemagne et la Russie sont des républiques très récentes puisque leurs monarchies n'ont disparu avec la première guerre mondiale et la révolution russe de 1917. Les royaumes actuels d'Europe sont pourtant des références en termes de démocratie et d'Etat de Droit contrairement à beaucoup de républiques notamment en Afrique, en Amérique Latine et en Asie qui paradoxalement se réclament toutes des valeurs de 1789.

L'Etat moderne est apparu en Europe où il s'est répandu entre le XVe et le XVIII^e siècle avant de se propager dans le monde avec la colonisation européenne au XIX^e et XX^e siècle. Ce processus de mondialisation de l'Etat en a fait aujourd'hui une référence incontournable en matière

⁴⁶ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir, P 220

d'organisation politique des sociétés humaines. Malgré les différences et la pluralité des Etats, il y a des logiques communes à tous les Etats dont la plus connue est celle définie par Max Weber et qui s'appuie sur 3 piliers à savoir

« Un territoire, une population et un centre politique qui a le monopole de la violence légale et légitime ».

Pierre Bourdieu ajoutera la violence symbolique qui a pour objectif de faire accepter et intérioriser la soumission parce que nous dit Rousseau dans le livre 1 du contrat social :

« Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître s'il ne transforme pas sa force en droit et l'obéissance en devoir »

A ces trois piliers il faut ajouter que l'Etat doit aussi être un sujet de droit international c'est dire être souverain, ce que l'on peut définir comme la compétence de la compétence c'est-à-dire *« La souveraineté c'est le pouvoir de commander de contraindre sans être commandé ou contraint par qui que ce soit sur la terre »* si l'on se référence à Jean Bodin et à ses 6 livres sur la République. La politique de monopole en général et celle de la violence en particulier est consubstantielle à l'Etat car pour le sociologue Charles Tilly, repris par le General Cheikh Sene

« la guerre a été le principal facteur de l'apparition de l'Etat moderne ⁴⁷ ».

Bertrand Badie, Birnbaum dans la Préface de leur livre la sociologie de l'Etat, partagent cette idée de monopole qu'ils appellent centralisation dans leur tentative de définir de l'Etat en écrivant que

« Ne reposant sur aucune définition claire, l'Etat désigne presque toujours l'étape ultime d'un processus de centralisation des structures politiques qui est perçu plus ou moins explicitement comme la loi commune à l'évolution de toutes les sociétés ⁴⁸ ».

Même si l'Etat n'est pas universel, il y a deux données qui semblent l'être dans la définition de Badie et de Birnbaum : la centralisation et l'idée d'évolution naturelle et nécessaire des toutes ces sociétés vers cette centralisation qui est la logique commune à tous les Etats qui sont différents comme le souligne Karl Marx :

⁴⁷ Sene, Cheikh, 2021, *Implication des forces de sécurité et de défense dans le processus de démocratisation de l'Etat du Sénégal*, Dakar, ed l'Harmatan, P135

⁴⁸ Badie, Bertrand, Birnbaum, Pierre, 2018, *Sociologie de l'Etat*, Paris, , ed Pluriel, Preface

« L'Etat actuel change avec la frontière, il est dans l'empire allemand autre qu'en Suisse et en Angleterre, autre qu'aux Etats-Unis. L'Etat actuel est par conséquent une fiction. On ne doit plus parler de l'Etat mais bien analyser les divers types d'Etat qui se sont constitués dans chacune des sociétés en fonction de leur propre histoire⁴⁹ ».

Cette histoire qui explique l'Etat minimal en Grande Bretagne et aux Etats-Unis et l'Etat omniprésent en France en Russie et en Allemagne. Des Etats différents mais avec une logique commune comme le pense Karl Marx :

« Dans un cas comme dans l'autre, l'Etat se trouve lié à la propriété privée que la société ait connue ou pas un passé féodal. L'Etat prussien n'a rien de commun avec l'Etat suisse et les deux diffèrent des Etats anglais ou américains. Cependant, les divers Etats des divers pays civilisés en dépit de leur diversité et de leurs formes ont tous ceci de commun qu'ils reposent sur le sol de la moderne société bourgeoise ⁵⁰ ».

Comme on le voit Karl Marx s'est beaucoup intéressé à la question de l'Etat, il en sera de même pour Adam Smith qui est l'antithèse de Marx sur le plan intellectuel confirmant ainsi que quel que soit le système politique auquel vous vous réferez l'Etat a un rôle central aussi bien sur le plan politique, économique ou social et réclame toujours la primauté de son allégeance sur toutes les autres comme ce fut le cas pour l'Eglise qui après un long combat avec l'Etat signera la paix civile et religieuse appelée laïcité qui est si cardinale en France où l'Etat s'est renforcé après des siècles de combat pour se libérer et libérer les citoyens de la tutelle et de l'emprise de l'Eglise. Chez les marxistes, même si l'Etat est appelé à dépérir dans le très long terme quand il n'y aura plus de luttes des classes, il est central dans la longue marche vers ce processus comme le prouvera les différentes tentatives de constructions des différents régimes socialistes ou communistes de la révolution de 1917 à l'effondrement du mur de Berlin et du bloc communiste dans les années 1990. Il en est de même chez les libéraux qui de Adam Smith ou même chez les ultralibéraux comme le Nobel d'économie Frederich Von Hayek qui même s'ils sont partisans de l'Etat minimal estime que c'est l'Etat qui doit créer que le cadre légal et fixer les règles du jeu économique. Ainsi pour les socialistes et les communistes, l'Etat est la solution alors que les libéraux l'Etatisation est souvent le problème surtout sur le plan économique. La victoire des libéraux sur le plan de la

⁴⁹ Marx, Karl, 1948, *Critique des programmes socialistes de Gotha et Erfurt*, Edition Spartacus, P 34

⁵⁰ Ibid, P34

bataille des idées dans les institutions internationales comme la Banque Mondiale et le FMI seront à l'origine de la vague de privatisations en Afrique, en Amérique Latine et Asie dans les années 1970 jusqu'en 1990. Au Sénégal, cette politique va se traduire par l'Ajustement structurel et le slogan « Moins d'Etat, mieux d'Etat » qui paradoxalement n'a jamais été aussi actuel s'il y a au préalable une réforme sérieuse de l'Etat contrairement à celle qu'a imposée l'ajustement structurel. La route de l'émergence économique passe nécessairement par la réforme de l'Etat prébendier et sa bureaucratie qui « *au lieu d'être nécessaire à l'autonomisation de l'Etat n'apparaît plus que comme un phénomène parasite* ». ⁵¹ comme l'écrit Claude Lefort, confirmant ainsi Marx qui décrivait l'Etat français comme :

« *Un Etat un effroyable corps parasite qui recouvre comme une membrane le corps de la société française et en bouche tous les pores* » ⁵².

Cet Etat parasite dont parle Marx et Lefort alors qu'il aurait dû être « *l'instrument fonctionnel de la société moderne* » ⁵³ selon Emile Durkheim va particulièrement montrer ces deux visages surtout dans les pays d'importation d'Etat particulièrement dans le tiers monde où l'Etat sera à la fois héritage colonial et importation. Ainsi au Japon sous l'ère du Meiji et dans la Turquie de Moustapha Kemal Atatürk, l'Etat sera surtout « instrument de la société moderne » pour sortir de la féodalité au Japon et sortir la crise de la fin de l'empire ottoman et l'avènement de la Turquie moderne chez Atatürk. Les projets politiques de modernisation de la Turquie de Moustapha Kemal Atatürk comme celui du Japon du Meiji qui ouvre l'ère « *quittons l'Asie et entrons en l'occident* » consistent à s'inspirer et à adapter le modèle occidental d'Etat (pour le Japon centralisation face à la décomposition de l'ordre féodal) comme d'ailleurs en Afrique où selon Badie et Birnbaum :

« *La bureaucratie et le modèle étatique ne s'étant imposés dans le tiers monde qu'au nom du rejet total de la tradition, le développement politique qui en a résulté a été à l'origine d'un l'éclatement de la société en deux zones, l'une tirant sa légitimité de la volonté de modernisation, l'autre s'appliquant à conserver la tradition nationale* » ⁵⁴.

⁵¹ Lefort, Claude, *Eléments d'une critique de la bureaucratie*, Genève Droz pp 289-292

⁵² Marx, Karl, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, P346

⁵³ Badie, Bertrand, Birnbaum, Pierre, 2018, *Sociologie de l'Etat*, Paris, , ed Pluriel P34

⁵⁴ Ibid, P164

Comme les deux corps du Roi de Kantorowicz, l'Etat a deux faces : instrument de modernisation selon la conception durkheimienne et parasite selon Marx. Sur tous les continents les deux faces de l'Etat seront importées mais en Afrique ce sera surtout le côté parasite qui va l'emporter le celui « d'instrument de modernisation de la société » ou même tout simplement de l'effort de construction ou de consolidation d'une nation. Et l'exemple le plus emblématique est le Zaïre de Mobutu ou le Rwanda où l'Etat va se contenter de nations qui sont avant tout des juxtapositions ou des coexistences d'ethnies ou de tribus contrairement au Sénégal où il y a un contrat social national. Ce qui amènera à l'effondrement de beaucoup de ces Etats immédiatement après la guerre froide parce qu'ils auront perdu tout enjeu stratégique dû à la guerre froide et donc le parapluie occidental qui cherchait à freiner l'effet domino dans la lutte contre le communisme. Si l'importation semble être universelle, les processus d'importation et d'appropriation de l'Etat s'adaptent localement d'un continent à l'autre selon Badie :

« A l'instar de l'empereur du Japon, des monarques du Siam, de Perse ou de l'empire ottoman pensaient consolider leur couronne en abandonnant une part de leurs traditions. Ainsi en fut-il l'inverse des bâtisseurs d'Etat d'essence révolutionnaire Nasser, Soukarno, Nehru Nkrumah qui trouvaient un moyen aisé d'accéder au pouvoir en délégitimant la tradition et ceux qui en la faisant vivre étaient des rivaux potentiels. Les intellectuels même les plus contestataires comme les parrains de la Nahda arabe, Al afghani ou Mouhamed Abduh mêlaient dès le XIX^e siècle avec le regard critique à l'égard du modèle occidental tout en y faisant emprunt ⁵⁵ ».

DAESH (Organisation de l'Etat islamique en Irak et en Syrie) ce qu'il y a de plus anti occidental et ce qu'il y a de plus éloigné de l'esprit des lumières en proclamant vouloir créer l'Etat islamique achève paradoxalement le processus d'universalisation de l'Etat qui semble aujourd'hui aller de soi confirmant ainsi sa réussite comme Khomeini l'a fait avec la République en proclamant la République Islamique d'Iran en 1979 en lieu et place d'un sultanat ou d'un Emirat. Cette révolution iranienne de 1979 deux siècles après la révolution française de 1789 confirme l'irréversibilité du processus d'universalisation des valeurs de 1789. Donc le fait que sur tous les continents malgré la diversité des trajectoires historiques et politiques, les révolutionnaires aussi bien que les conservateurs soient obligés de recourir et de s'appuyer sur l'Etat sans qu'aucun dirigeant ou

⁵⁵ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, Preface VIII

aucun projet politique ne remette en cause la nécessité d'un Etat montre que l'universalisation du particularisme est réussie mais montre aussi et surtout les limites de l'idée même « d'Etat importé ». Il serait de bon aloi de parler d'Etat hérité parce que même sans la colonisation des pays comme l'Ethiopie ou l'Afghanistan ou le Japon sans oublier la Chine et la Perse ont abouti à des processus de centralisation politique qui ont donné des Etats. Ce n'est pas l'Etat à l'occidental qui est universel mais l'évolution et le processus de centralisation politique qui ont donné des Etats autochtones comme au Japon, dans l'empire ottoman qui a été un acteur majeur de vie et de l'histoire européenne, en Perse qui ont importé ce que l'on aurait appelé aujourd'hui des best practices mais pas des Etats. La Turquie a importé des éléments du code civil napoléonien pas l'Etat français comme il importera aussi plus tard le laïcisme avec Moustapha Kemal Atatürk.

Badie écrit

« Une institution ne vaut que par le sens qu'elle inspire à ceux qui d'une façon ou d'une y sont assujetties. Passée l'euphorie parfois l'ivresse des indépendances acquises et des dignités rétablies l'acte d'importation perd sa légitimité. Des monocraties s'installent en Afrique avec des dynasties au Congo et au Togo⁵⁶ ».

C'est une erreur de perspective, les faillites de l'Etat en Afrique relèvent plutôt de la mal gouvernance, d'une stratégie murement pensée de cleptocratie plus tôt que d'un problème d'une greffe qui n'aurait pas réussie ou d'une importation artificielle ou illégitime. La mal gouvernance ne doit pousser à remettre en cause la nécessité de l'Etat même si on peut discuter de sa légitimité. Il ne faudrait pas jeter le bébé (l'Etat) avec l'eau du bain (la mal gouvernance). Par exemple en Algérie ou en Angola l'Etat rentier n'a pas été à la hauteur du développement à cause de mal gouvernance mais a été efficace pour garantir le fondement de tout contrat social à savoir la sécurité. L'Etat algérien contrairement à son voisin du Mali s'est donné les moyens d'éradiquer le péril terroriste et celui de l'Angola, la rébellion armée de l'UNITA (Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola) issue de la décolonisation. Ces deux Etats en se donnant les moyens de garantir la sécurité qui est la première demande sociale et politique ont acquis un supplément de légitimité car écrit Julien Freund préfaçant la notion du politique :

⁵⁶ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, PXIV

« Celui qui n'a pas la puissance de protéger quelqu'un n'a pas non plus le droit d'exiger l'obéissance⁵⁷ ».

La comparaison entre la situation de l'Algérie avec les abus d'un Etat fort et l'anarchie qui règne en Lybie ou en Irak après la disparition de l'Etat confirme la froide sagesse de Thomas Hobbes sur l'Etat de nature et le vieux proverbe arabe qui dit

« Qu'il est préférable d'avoir mille ans de dictature que vingt-quatre heures d'anarchie ».

Et c'est l'Etat, quel que soit les cieux, quel que soit ses dysfonctionnements qui est avant tout le premier rempart contre l'anarchie et comme les toutes les sociétés humaines sont par essence politique, l'Etat quel que soit sa forme est une nécessité. C'est pourquoi un collapse state annonce toujours la naissance d'un autre sur ces cendres qui comme tous Etats va chercher à centraliser et à avoir le monopole de la violence physique et symbolique. Un certain nombre de logiques communes qu'on retrouve partout dans le monde et dans tous les Etats poussent même Badie, le chantre de l'Etat importé à nuancer ses propos :

« L'usage de la raison (l'Etat se construit en référence direct à la raison) introduit de même l'argument redoutable de la convergence et de la fin de l'histoire. Seule formule de gouvernement à se concevoir explicitement hors du particulier, l'Etat ne peut que se généraliser à l'ensemble des aires culturelles. Sur le plan de la légitimité, la référence à la raison consacre une triple rupture. Elle est d'abord constitutive d'une hiérarchie qui place l'Etat au sommet des typologies : corrélative de la naissance du modèle étatique, la légitimité rationnelle légale est par essence supérieure aux autres formules de légitimité et conduit les diverses traditions sociologiques à associer Etat et modernité⁵⁸».

En termes d'organisation politique des sociétés humaines, l'Etat semble pour l'instant être un horizon indépassable. Une autre fin provisoire de l'histoire comme la démocratie ou la république qui se sont tellement imposées qu'elles semblent aller de soi.

⁵⁷ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques, P17

⁵⁸ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, P70

b- L'Etat au Sénégal : Une importation et tropicalisation d'un particularisme à l'épreuve de la laïcité et de la crise casamançaise

- Importation et tropicalisation d'un Etat hérité

Si l'Etat s'est imposé partout comme allant de soi dans le monde, cependant il y a toujours une adaptation locale due nécessairement à la prise en compte des réalités locales. En effet toute prétention à l'universel revêt forcément une application locale. Comme la démocratie dont les règles bien que se voulant universelles ont toujours une déclinaison locale pour tenir en compte l'histoire et les caractères des peuples. Dans la psychologie des foules, Gustave le Bon le souligne clairement :

« Certains pays comme les Etats-Unis prospèrent merveilleusement avec des institutions démocratiques et d'autres tels que les républiques hispano-américaines végètent dans la plus lamentable anarchie malgré les institutions semblables. Ces institutions sont étrangères à la grandeur ou à la décadence des autres. Les peuples restent gouvernés par leurs caractères et toutes les institutions qui ne sont pas intimement moulées sur ce caractère ne représentent qu'un vêtement d'emprunt, un déguisement transitoire Une foule latine si révolutionnaire ou si conservatrice qu'on la suppose, fera invariablement appel, pour réaliser ses exigences à l'intervention de l'Etat. Elle est toujours centralisatrice et plus ou moins césarienne. Une foule anglaise ou américaine, au contraire ne connaît pas l'Etat et ne s'adresse qu'à l'initiative privée. Une foule française tient avant tout à l'égalité et une foule anglaise à la liberté. Ces différences de races entendent autant d'espèces de foules qu'il y a de nations ⁵⁹ ».

L'Etat au Sénégal s'apparente plus à l'Etat des pays latins tellement on attend tout de lui. Il suffit de lire la presse, d'écouter les radios pour s'en convaincre. L'Etat est souvent le mot le plus usité. Les syndicalistes exigent qu'il satisfasse leurs revendications, des populations lui donnent un ultimatum pour réaliser des infrastructures économiques ou sociales ou pour plus de sécurité. Des paysans jusqu'au patronat en passant par les politiques, tout le monde a reflexe de demander et d'attendre tout de l'Etat. Cet Etat que pourtant personne n'a jamais vu est partout présent au Sénégal. Il est devenu un acteur omnipotent de notre vie politique, économique et sociale, de notre vie, tout court. Au Sénégal, on a reflexe de tout exiger de l'Etat dans tous les secteurs mais aussi

⁵⁹ Le Bon, Gustave, 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, P51

on n'a pas le réflexe de contribuer aux charges publiques comme l'impôt, ce qui enferme l'Etat dans des missions herculéennes sur le plan social mais avec peu de moyens sur le plan économique. L'Etat, comme une personne a deux mains. La main droite qui collecte les taxes et impôts, et la main gauche qui redistribue. Au Sénégal, contrairement dans les pays de tradition anglosaxonne, on ne s'intéresse qu'à la main gauche qui distribue. L'Etat au Sénégal est plus qu'un Etat Providence pour les populations, il s'avère aussi être un Etat prébendier pour les hommes politiques et certains hauts fonctionnaires. Cet Etat qui est une véritable fontaine sur le plan social et de prébendes pour l'élite politique et administrative se retrouve forcément essoufflée dans les 90 car comme le dit l'économiste François Boye :

« Il est aujourd'hui nécessaire de laisser s'effondrer la coalition d'intérêts qui a cimenté l'Etat depuis son indépendance parce que le coût d'une clientèle élargie est financièrement insupportable⁶⁰ ».

C'est pourquoi malgré tous les discours sur la réforme, la lutte contre la corruption, les pressions des bailleurs et des partenaires internationaux, le système est encore debout et renaît de ses cendres comme le « Phoenix » malgré les changements de gouvernement et même de régimes. Néanmoins à côté de ses maigres performances économiques, l'Etat a réussi à garantir au Sénégal une stabilité politique rare en Afrique comme le pense le Pr Alioune Badara Diop :

« Le modèle de stabilité politique sénégalais se donne à voir comme l'aboutissement d'un long processus historique de formation de l'Etat et non comme le résultat d'une construction politique aléatoire conduite par des élites post coloniales ⁶¹ ».

Une certaine idée reçue dont l'avantage selon Flaubert est qu'on « a besoin de la démontrer », veut qu'en Afrique la question nationale est complexe parce que contrairement en occident c'est l'Etat qui doit bâtir la nation alors qu'en Europe l'Etat est un produit de la nation. Rien n'est plus relatif si l'on interroge l'histoire de l'Etat en Europe et en Amérique. En France, ce sont les clercs, les juristes qui dans leur volonté de séparer la maison du Roi et le Roi c'est dire la dynastie et le Droit vont créer l'Etat moderne selon Pierre Bourdieu :

⁶⁰ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P113

⁶¹ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P 269

« L'opposition entre le principe dynastique et le principe juridique a été réglée de la façon la plus brutale en guillotinant le Roi dont la mort est une coupure symbolique indispensable pour affirmer l'irréversibilité de l'imposition d'un principe de type juridique face au principe de type dynastique. Les juristes à travers leur lutte intéressée ont produit l'Etat -Nation, l'Etat unifié contre les régions et les provinces mais aussi contre les divisions en classes. Les juristes ont fait l'Etat qu'ils chargent de faire la nation. En France l'Etat fait nation par l'école à l'exemple de la 3^e république, la république de Lavisser, des manuels d'histoire⁶² ».

Au Sénégal aussi l'école jouera un grand rôle dans la construction de l'Etat qui comme en France a fait la nation. Le couronnement de ce rôle de l'Ecole et de l'Université dans la construction de la nation est dans la volonté politique de l'Etat de d'écrire une Histoire Générale du Sénégal même s'il est de bon aloi de se méfier de toute histoire officielle sur le plan intellectuel. Aux Etats-Unis aussi ce sera aussi l'Etat né sur la côte EST après l'insurrection et l'indépendance des 13 colonies, qui fera la nation américaine de l'Atlantique au Pacifique. Il n'y qu'en Allemagne où l'on peut dire avec certitude que la nation précède l'Etat si l'on en croit Bourdieu :

« Le modèle allemand est romantique (alors que celui français est très XVIII^e siècle : il y a d'abord la langue, la nation) et ensuite il y a l'Etat et l'Etat exprime la nation. Les révolutionnaires français ne font pas du tout ça : ils font l'Etat universel et cet Etat fera la nation par l'Ecole, par l'armée ... il y a une phrase de Tallien « les seuls étrangers en France sont les mauvais citoyens ⁶³».

Par contre de l'autre côté du Rhin en Allemagne, l'Etat est sorti de la nation dont les deux piliers sont le sol et surtout une langue commune. Les guerres napoléoniennes auront beaucoup contribué à l'idée de conscience nationale sur laquelle le romantisme allemand va s'appuyer pour faire émerger un Etat. C'est toute la différence entre les deux rives du Rhin. En France, la définition de l'Etat et de la nation sera une œuvre politique alors qu'en Allemagne, ce sera l'apanage des poètes et écrivains du mouvement romantique dont la tête de file sera le philosophe allemand Herder qui définit la nation comme fondée sur le sol et une langue commune d'où les diverses tentatives dans l'histoire d'une construction de l'unité allemande qui regrouperait dans un Etat allemand tous les peuples qui parlent allemand. La dernière aura été celle de Hitler dans les années 30 quand il a

⁶² Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir P577

⁶³ Ibid P577

annexé l'Autriche et les sudètes (un territoire de la Tchécoslovaquie peuplé par des germanophones) alors qu'en France où l'idée de nation est plus politique s'accommode très bien de l'idée d'avoir des minorités d'origine françaises en Belgique et en Suisse.

L'Etat en Afrique a souvent la même trajectoire que l'Etat en Occident dans sa mission de l'œuvre de construction nationale. Donc la thèse souvent défendue par les pères des indépendances africaines sur la nécessité des partis uniques invoquant une particularité africaine où l'Etat doit construire la nation est un argument politique pour légitimer des pouvoirs autocratiques. L'argument du parti unique pour construire l'unité nationale est d'autant plus superficielle que la plupart de nos pays ont eu une expérience de multipartisme et même souvent des alternances politiques pendant la colonisation.

En Afrique francophone, le Sénégal demeure le meilleur exemple avec une expérience étatique et démocratique de vie politique dans les quatre communes (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint Louis) avec un Etat colonial français qui est l'ancêtre de l'Etat moderne sénégalais. Nos ancêtres n'étaient certes pas des gaulois, mais l'Etat colonial français né dans les quatre communes est bien l'ancêtre de notre Etat qui en a encore les gènes et beaucoup de ces attitudes et comportement malgré les efforts de modernisation dont le plus symbolique est probablement la décision de passer sur le plan sémantique de « commandement territorial » à administration territoriale. Même si l'Etat est critiquable sur bien des aspects notamment sur le plan économique il a le mérite d'avoir été à la hauteur dans ses missions régaliennes et d'avoir réussi la construction d'une nation, maintenu la cohésion nationale et l'intégrité du territoire (conflit en Casamance) dans une Afrique souvent secouée par des conflits ethniques ou tribaux, et des « guerres de sécession » réussies avec les indépendances de l'Erythrée et du Soudan du Sud malgré la charte de l'OUA et de l'Union africaine sur l'intangibilité des frontières héritées de colonisation. Au total la greffe de l'Etat est une réussite au Sénégal quand on en juge par ses résultats sur le plan politique mais aussi et surtout par son intégration mentale et psychologique par les populations qui attendent presque tout de l'Etat que personne n'a jamais vu mais qui a le don d'ubiquité. Pour employer une métaphore médicale, le corps, l'organisme Sénégal n'a pas rejeté la greffe parce que selon Phillipe Couty :

« Le colonisateur n'essaya pas de substituer aux structures anciennes une administration nouvelle mais il tenta de placer la chefferie traditionnelle dans un dispositif bureaucratique qui confirmait ses privilèges tout en lui ôtant sa liberté d'action ⁶⁴ »

Mieux encore les royaumes précoloniaux qui ont été détruit par la puissance coloniale avaient aussi connu des processus de centralisation politique avec des formes d'Etat notamment les royaumes du Djolof, du Walo, du Cayor et du Tekrour Les populations avaient donc des traditions d'obéissance à l'autorité politique. C'est peut-être pourquoi le contrat social sénégalais connaîtra ses premières fissures et fractures en Casamance dans une zone où il n'y avait presque pas de sociétés politiques centralisées notamment en basse Casamance où même l'administration coloniale a eu beaucoup de mal à s'implanter où la politique de pacification dura jusqu'à la deuxième guerre mondiale parce que à cause des sociétés iréniques alors qu'au Nord nous avons des sociétés centralisées et hiérarchisées. L'Etat colonial ne sera donc qu'une substitution ou continuité d'autorité et d'obéissance contre protection qui est souvent la base du contrat social comme le pense Carl Schmitt :

« Pourquoi les hommes donnent ils leur consentement à la puissance ? Dans certains cas par confiance, d'autres par crainte, parfois par espoir, parfois par désespoir. Toujours cependant ils ont besoin de protection et ils cherchent cette protection auprès de la puissance et celui qui n'a pas la puissance de protéger quelqu'un n'a pas non plus le droit d'exiger l'obéissance ⁶⁵ »

L'obéissance à l'Etat colonial va s'imposer facilement parce qu'elle apparaîtra dans certaines localités comme une forme de protection contre la violence et les exactions des élites traditionnelles locales dont l'implication dans la violence de la traite esclavagiste était encore dans les mémoires. Avec l'Etat colonial fortement implanté dans les quatre communes, une nouvelle élite issue de ces zones va se substituer grâce à l'école aux élites traditionnelles religieuses et politiques et coutumières avec en toile de fond une querelle de légitimité et une querelle des allégeances qui a été et qui est encore la hantise de tous les dirigeants du Sénégal de Faïdherbe à Macky Sall.

⁶⁴ O'Brien, Donald Cruise, Diouf, Mamadou, Diop, Momar Coumba, 2019, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala P34

⁶⁵ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques P 16-17

L'idée d'un Contrat social sénégalais dont l'administrateur colonial Paul Marty est le père spirituel et politique a principalement pour objectif d'éviter cette querelle des allégeances entre l'Etat et les confréries, entre la force de la loi et le poids des coutumes et des traditions. Marty officier et administrateur colonial, né en Algérie et qui servira aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, s'appuya sur son expérience en terre d'Islam où il n'y a pas de querelle d'allégeances pour forger le contrat social sénégalais. La construction de l'Etat Sénégal sera fortement marquée par cette querelle de légitimité et cette hantise d'éviter la querelle des allégeances car notre Etat hérité de la France est comme l'Etat français en quête d'un processus de centralisation et surtout à apparaître au-dessus des autres allégeances. L'Etat absolutiste français a déconstruit les autres allégeances concurrentes comme l'Eglise et les pouvoirs provinciaux alors l'Etat au Sénégal ayant compris que la légitimité sociologique des pouvoirs traditionnels est encore très forte développe une coexistence pacifique tout en essayant de renforcer l'esprit de citoyenneté chez les populations qui doit transcender les allégeances privées parce que l'Etat ne peut trouver un supplément de légitimité que dans le discours sur la modernité et la modernisation selon Badie :

« La bureaucratie et le modèle étatique ne s'étant imposés dans le tiers monde qu'au nom du rejet total de la tradition, le développement politique qui en a résulté a été à l'origine d'un l'éclatement de la société en deux zones, l'une tirant sa légitimité de la volonté de modernisation, l'autre s'appliquant à conserver la tradition nationale ⁶⁶ ».

La modernité c'est la citoyenneté qui relève de l'ordre du juridique et qui est donc le dénominateur commun entre toutes les autres allégeances car elles les transcendent toutes et on s'adresse à l'Etat en tant que citoyen mais pas en comme membre d'une communauté. La naissance de l'Etat et son évolution est allée de pair avec la notion de citoyenneté partout dans le monde. Thomas Friedman, chroniqueur au New York Times et Prix Pulitzer qui a couvert les guerres du Moyen Orient le relate dans son livre From Beyrout to Jerusalem fait un constat très intéressant et très instructif en écrivant :

« Quand vous venez dans un pays et que vous entrez dans le bureau d'un fonctionnaire ou dans un espace public et que vous remarquez que la photo du guide communautaire est au-dessus de celle du Président de la République, le pays est très fragile et risque de voler en éclats⁶⁷ ».

⁶⁶ Badie, Bertrand, Bimbaum, Pierre, 2018, *Sociologie de l'Etat*, ed Pluriel, P164

⁶⁷ Friedman, Thomas, 1989, *From Beyrout to Jerusalem*, New York, doubleday

A partir de ce constat il explique pourquoi le Liban a volé en éclats et reste toujours un pays fragile parce qu'on y est chiite ou sunnite avant d'être libanais ou on est musulman ou catholique avant d'être libanais. Les allégeances privées y sont tellement fortes que l'Etat n'y est que symbolique car l'intérêt communautaire prime sur l'intérêt général empêchant ainsi toute tentative de généralisation avec la conséquence d'avoir des milices comme le Hezbollah plus forte que l'armée nationale. Le Liban qui était la Suisse du Moyen-Orient avant d'être le terrain de la « guerre des autres » parce que lors de la guerre civile chaque communauté a fait appel à des interventions extérieures sur la base d'affinités communautaires ou religieuses. Ce pays qui était la Suisse du Moyen Orient est devenu une Suisse à l'envers. Au Liban comme en Suisse il n'y a pour Badie :

« Ni véritable Etat, ni véritable centre. En suisse la constitution n'est pas partie d'une idée mais d'un besoin parce que la constitution de 1848 est l'œuvre de la suisse allemande, protestante libérale économiquement développé qui libère les frontières intérieures et donne naissance à la nation suisse ⁶⁸ ».

Au Liban le pacte national de 1948 n'est pas parti d'un besoin mais d'une idée : celle de dresser des frontières intérieures entre les différentes communautés d'où la difficulté dans ce pays de développer l'idée de citoyenneté qui doit transcender le clivage communautaire

Dans les relations entre l'Etat et les allégeances privées il y a une différence fondamentale de trajectoire entre l'Etat en France et en Grande Bretagne et aux Etats Unis où l'Etat est soumis à la société. L'Etat américain si fort à l'extérieur, avec ses deux acteurs sur la scène mondiale à savoir son armée et ses diplomates est un Etat minimal à l'intérieur contrairement à l'Etat du Sénégal qui a besoin d'un don d'ubiquité pour répondre à toutes les interpellations et sollicitations. Loin de l'Etat minimal anglais ou américain, l'Etat du Sénégal s'est principalement appuyé sur le levier de la violence administrative au nom de la stabilité du pays au nom de laquelle devaient être sacrifié les principes d'un Etat de Droit comme le souligne, le Professeur Assane Seck, plusieurs fois Ministre et responsable politique au Parti Socialiste dans ses Mémoires :

⁶⁸ Badie, Bertrand, Bimbaum, Pierre, 2018, *Sociologie de l'Etat*, Paris, ed Pluriel, P214

« On mit souvent en avant la nécessité d'avoir un Etat solide quel qu'il soit et on prétextait la construction de la nation avant de songer à la manière de conduire au développement économique et social dans la liberté et la démocratie ⁶⁹ »

Le Professeur Assane Seck résume ainsi le talon d'Achille de notre Etat qui n'a jamais fait de l'économie une question prioritaire parallèlement ou concomitamment à l'édification des institutions. Toutes les énergies ont été presque exclusivement consacrées à la question politique et institutionnelle comme s'il fallait procéder par étapes alors que l'histoire avec les exemples anglais et japonais montre qu'on peut et qu'on doit faire les deux en même temps. Quel est le dénominateur commun entre la Grande Bretagne (la mère des démocraties) et le Japon (le pays des Shoguns et des samourais, devenu et la plus vieille démocratie d'Asie ? A la tête de ces pays règnent deux monarchies qui font partie des plus anciennes du monde sinon les plus anciennes à côté de celle du Maroc. Le Grande Bretagne et le Japon ont en commun d'être de grandes monarchies mais aussi de vieilles démocraties mais il y a mieux. Ces deux pays ont en commun d'avoir toujours su allier des institutions archaïques et une grande efficacité économique. La France a fait une grande révolution en 1789 que Hegel qualifia de « superbe lever de soleil » pour révolutionner son art de gouverner mais c'est de l'autre cote de la Manche en Grande Bretagne avec ses vieilles institutions qu'eut la révolution industrielle qui changea le monde et l'économie mondiale parce qu'en Angleterre l'économie y est toujours centrale. Lors de la dernière présidentielle de 2020 aux Etats Unis (le pays de Google de Face book et Twitter) US postal (la poste américaine) a été au centre des débats parce que cette poste a eu à jouer un rôle crucial à la naissance de la démocratie américaine en 1776. Elle continue à jouer un rôle parce les Etats Unis, comme le Japon et l'Angleterre fonctionnent avec des très vieilles institutions qui n'ont pas beaucoup changé depuis XVIIIe siècle. Ces vieilles institutions créés par les pères fondateurs ont fait émerger les Etats Unis et en ont fait une puissance mondiale et une hyperpuissance. Comme on le voit avec ces exemples, l'efficacité économique n'a rien à voir avec des institutions parfaites comme on le pense au Sénégal qui est en quête d'institutions parfaites d'où la propension de notre classe politique à créer des nouvelles institutions et à discuter du sexe des anges des réformes institutionnelles à la veille ou après chaque élection. Ce débat permanent et infini sur les réformes

⁶⁹ Seck, Assane, 2005, *Sénégal, Emergence d'une démocratie moderne (1945-2005), un itinéraire politique*, Paris, ed Karthala, P 153

institutionnelles nous fait perdre depuis des décennies notre avantage absolu à savoir notre stabilité politique qui ne nous a pas rapporté grand-chose sur le plan économique. Même si' l'Etat du Sénégal a souvent usé de la violence administrative souvent officiellement au nom de la stabilité mais en réalité comme arme politique contre son opposition, il est arrivé ce qui était rare en Afrique dans les années 60 que les juges rappellent l'Etat à l'ordre comme la décision de la cour suprême du 17 juillet 1963 qui annula la décision de révocation de Louis Dacosta membre du PRA/Sénégal dont la sanction était purement politique.

Sur le plan politique, l'Etat post indépendance connaîtra plusieurs crises dont la plus grave est probablement celle de 1962 opposant les deux têtes de l'Exécutif à savoir le Président de la République Leopold Sédar Senghor et le Président du Conseil Mamadou Dia. Cette crise politique deviendra rapidement une crise institutionnelle qui ébranla les fondements du jeune Etat. Selon le Pr Alioune Badara Diop :

« La crise de 1962- due à de profondes contradictions entre les têtes de l'exécutif sénégalais quant au rythme et aux modalités d'application de la modernisation- fut d'abord une crise de la démocratie sociale avant de devenir institutionnelle ⁷⁰ ».

Quand elle deviendra institutionnelle et atteindra son paroxysme avec une implication des forces armées que Senghor finira par convaincre qu'il avait de son côté la légalité constitutionnelle. Cette crise inaugura une sorte de jurisprudence de la neutralité de l'armée sur les questions politiques. Une neutralité qui se confirmera lors des crises de Mai 68 et des émeutes de 1988 avec une armée qui refuse systématiquement de jouer les arbitres dans les combats politiques confirmant que « *l'Armée doit être que le bras armé de la nation jamais sa tête* ⁷¹ » comme le souligne Pio Baroja cité par le Général Cheikh Sene. Cette neutralité fera que les militaires vont jouer les rôles politiques qui exigent une grande neutralité quand une suspicion légitime s'abattra sur l'administration dans l'organisation des élections surtout après l'organisation catastrophique des locales de 1996. Deux généraux, Lamine Cissé et Mamadou Niang auront la tâche d'organiser les

⁷⁰ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P50

⁷¹ Sene, Cheikh, 2021, *Implication des forces de sécurité et de défense dans le processus de démocratisation de l'Etat du Sénégal*, Dakar, ed l'Harmatan, P115

élections en tant que Ministre de l'Intérieur et en tant Président de ONEL (Observatoire National des élections) pour superviser l'organisation des élections.

A côté de ces crises politiques l'Etat a aussi réussi à sauver le pays de la partition avec la crise en Casamance qui a été notre crise nationale la plus grave et qui a été gérée dans le cadre de l'Etat de Droit car dans un Etat de Droit même la guerre obéit à des règles. Le processus de construction d'un Etat de Droit peut être comparé une longue marche qui est loin d'être terminée mais qui garantit au moins au pays une stabilité politique et institutionnelle qui est rare en Afrique car le Sénégal a certes connu des crises politiques, des crises de régime mais pas encore une crise qui a amené une rupture anticonstitutionnelle. L'instabilité constitutionnelle n'a pas eu d'impact majeur sur la stabilité politique. Une stabilité politique qui n'a pas été utilisée comme avantage comparatif dans la course mondiale vers l'émergence. En plus de l'utilisation de l'Etat comme prébende pour entretenir une clientèle politique, il y a aussi l'utilisation massive de l'argent public pour s'assurer les bonnes grâces de la classe maraboutique, ce qui sera une sorte de continuité de la politique de l'Etat colonial qui s'était appuyée sur cette même classe dans la pacification du pays après la défaite des royaumes pré coloniaux.

- Etat et religions : laïcité sénégalaise et « querelle des allégeances »

L'Etat du Sénégal contrairement à l'Etat français qui s'est construit en dépossédant l'Eglise, va chercher à éviter à n'importe quel prix la « querelle des allégeances » ou de légitimités avec les confréries en inventant sa propre laïcité devenue une référence à côté de la laïcité française et américaine. La laïcité américaine qui se définit par « freedom of religion » liberté totale de religion est à l'autre extrémité de laïcité française qui est freedom from religion (se libérer de la religion) parce que l'histoire de l'Etat français est fortement marquée de son long combat pour se libérer de l'emprise quasi totalitaire de l'Eglise. C'est pourquoi l'Etat en France se fera aussi contre l'Eglise dont il va beaucoup s'inspirer sur le plan des rituels. Il n'est pas exagéré de parler de plagiat en ce qui concerne le protocole et certaines idées comme l'institutionnalisation de la personne du Président de la République qui n'est rien d'autre que la reprise la sacralisation de la personne du Pape déclaré infaillible. Le protocole de l'Etat est carrément une copie de celui de l'Eglise avec un Président Pape. Entre la laïcité américaine et la laïcité française qui sont des extrêmes, il y a la laïcité sénégalaise qui est une sorte de troisième voie, une laïcité d'équilibre qui n'est pas séparation de l'Etat de la mosquée ou de l'Eglise ou refus de tracer toute frontière entre les deux

mais une volonté politique d'éviter la querelle des allégeances en accompagnant le citoyen dans la pratique de sa foi. A cette politique, l'Etat du Sénégal se démarque aussi de la laïcité d'un autre pays musulman à savoir la Turquie de Moustapha Kemal Atatürk où régnait pas la laïcité mais un laïcisme d'Etat qui visait avant tout à désislamiser l'Etat, que l'actuel Président Erdogan est entrain de « déconstruire » pour parler comme Jacques Derrida alors qu'au Sénégal, les régimes et les Présidents passent mais la politique de laïcité définie et appliquée par Senghor continue même si elle a été très mis en mal par Wade. Mais le fait même que cette politique ait survécu à l'ouragan politique Wade et son « confrérisme d'Etat » est paradoxalement la preuve de la solidité et de sa viabilité mais aussi que l'harmonie religieuse en plus d'être une volonté politique de l'Etat a des racines sociologiques beaucoup plus profondes.

Dans l'histoire, l'Etat et la religion ont toujours eu des relations et des ambiguës. Si en Europe la laïcité est née du long combats des Etats pour se libérer de l'Eglise et des guerres de religion, en terre d'Islam, la question n'a pas été centrale parce que l'Islam a une conception hobbesienne de religion avec un primat de la politique comme le dit « Abu Hamid Mohamed Al Ghazali (1058 – 1111) qui écrit dans son célèbre livre « Nasihat al muluk» (*conseils aux rois*) que :

« Dieu a choisi et a élu deux sortes de personnes : les prophètes et les rois. Les premiers ont pour mission de diriger les hommes vers Dieu et les seconds d'établir la sécurité ».

Et sans sécurité, sans santé, sans paix civile qui est la raison d'être de l'Etat, il n'y a pas de pratique religieuse normale. Avec cette division claire de travail, l'islam a réglé la question de la querelle des allégeances qui a fait des millions de morts dans la chrétienté. En Europe, où l'Etat est né de ce « conflit de loyauté » entre le glaive du christ et de César, la question ne se pose plus. C'est ce qui permet de comprendre l'attitude de l'Eglise au Sénégal qui rend à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Pour retrouver cette sagesse pourtant énoncée par le Christ, il a fallu des siècles de conflit entre les glaives. Dans l'histoire de l'Europe et de la chrétienté, pendant des siècles, l'Eglise voulait gouverner les hommes. C'était selon Hobbes un

« Gouvernement visible » au nom d'un roi invisible dont le royaume n'est pas de ce monde. »

Cette confusion des sphères entre le temporel et le spirituel avait pour conséquence selon Hobbes, que :

« L'homme voit double » selon Thomas Hobbes qui a ajouta « comment celui qui voit double peut s'orienter judicieusement dans ce monde ».

La pandémie du Coronavirus qui a déferlé sur le monde a été très riche en enseignements confirmant la conception hobbesienne que l'Islam a de la politique car ni à la Mecque, ni à Fez, ni Jérusalem, ni en Iran, il n'y a eu de querelle des allégeances dans la gestion de la pandémie. Le primat de l'Etat s'est imposé partout même au Sénégal où l'on a un peu tergiversé parce que à défaut d'y voir double on y voit alternativement toujours la hantise de la querelle des allégeances mais les marabouts rappelleront à l'Etat la sagesse de Ghazali lui facilitant ainsi la prise de décision. Le Sénégal étant une démocratie, l'Etat particulièrement son chef, rend compte aux Sénégalais qui l'ont élu grâce à un système représentatif alors que les religieux ne rendent compte qu'à « Celui qui ne rend jamais compte », un des 99 noms de Dieu. La responsabilité de l'Etat est concrète et palpable alors que celui des religieux est abstraite.

La division du travail est nécessaire et la confusion entre les deux sphères est à éviter parce que la religion apporte des réponses simples et définitives à des questions complexes alors que la politique s'occupe de questions humaines où il n'y a jamais de solutions définitives car tout y est relatif d'où la nécessité du débat qui est au cours de la politique parce que toutes les vérités y sont relatives, ce qui fera dire à Moses Finley dans son livre l'invention du Politique :

« Pour Hobbes toutes les revendications de pouvoir sont également illégitimes, elles ne sont que revendications de pouvoir. Si réclamer le pouvoir ou du pouvoir au nom de la religion, de la vertu ou de la richesse, de la liberté est une vaine apparence, un masque de désir de pouvoir. Ce que tous veulent, ce n'est en réalité ce n'est du pouvoir pour ou le pouvoir de mais le pouvoir pour le pouvoir. L'homme étant nécessairement avide de pouvoir les titres de supériorité qu'il invoque sont nécessairement sans valeur et ne peuvent légitimer aucun pouvoir mais le pouvoir légitime une fois fondé alors les désirs de pouvoir sont libres dans les limites fixées par le pouvoir légitime ⁷² ».

Le pouvoir politique dans sa quête de légitimité ou de renforcement de sa légitimité a toujours cherché à contrôler les autres pouvoirs, à les mettre sous sa tutelle ou au moins à co-exister provisoirement avec les autres légitimités parallèles et concurrentes parce que pour Badie ;

⁷² Manent, Pierre, 2007, *Enquête sur la Démocratie*, Paris, ed Gallimard, P122

« Les bâtisseurs d'Etat se doivent de réduire les modes d'identification particulariste qui entravent la construction d'une allégeance citoyenne qui gênent la prétention de l'Etat à exercer le monopole de l'autorité qui limitent ses capacités d'extraction et de mobilisation ⁷³»

Au Sénégal, le bâtisseur de l'Etat à l'indépendance, Leopold Sédar Senghor, conscient de la fragilité de l'Etat hérité de la colonisation et de ses fragilités politiques personnelles (appartenance à une double minorité ethnique et religieuse) va faire le contraire de la thèse de Bertrand Badie c'est dire au lieu de chercher à

« Réduire les modes d'identification particulariste qui entravent la construction citoyenne ⁷⁴»,

Il va chercher à mettre l'allégeance citoyenne au-dessus des allégeances particularistes et mettra en place un système dont l'objectif est d'éviter la querelle des allégeances c'est dire éviter que le citoyen ne soit mis dans une posture où il doit choisir entre l'Etat et la religion ou entre l'Etat et les confréries. Sur ce plan, Senghor, notre plus grand homme d'Etat, bien qu'ayant une grande fascination pour la France se gardera d'importer le modèle de laïcité française car il avait compris qu'à l'indépendance, les allégeances particularistes surtout communautaires et confrériques avaient plus de légitimité sociologique que le jeune Etat d'où son idée et sa volonté de se concilier les confréries et d'accompagner les citoyens dans pratique de la foi. Ce qui fait que ce n'est que dans la laïcité à la Sénégalaise où on l'on va des Ministres, des préfets, des gouverneurs représenter officiellement l'Etat dans des cérémonies religieuses. C'est aujourd'hui une tradition républicaine de voir le Ministre de l'Intérieur qui est aussi chargé du culte se rendre le lendemain du Magal ou Gamou dans les cités religieuses pour une discussion avec le Khalife. Par cette politique, l'Etat cherche la conciliation avec les confréries mais aussi les encadre à défaut de les contrôler plutôt que de s'en séparer pour ériger un mur entre les deux sphères comme en France.

Cette politique de Senghor qui a refusé d'importer le modèle de laïcité à la française reste malgré tout très française car elle est fortement inspirée par conception napoléonienne de la religion dont l'objectif a toujours été la conciliation et la pacification avec les communautés religieuses. Aussi bien pour Napoléon que pour Senghor la religion est un levier politique parce qu'elle a une grande utilité sociale grâce au lien social qu'elle entretient. Napoléon dira que dans sa volonté de concilier les religions qu'il s'est fait catholique à Rome et musulman en Egypte. Son réalisme politique

⁷³ Badie, Bertrand, Bimba, Pierre, 2018, *Sociologie de l'Etat*, Paris, ed Pluriel, P117

⁷⁴ Ibid

envers les religions est grande partie une leçon tirée des excès de la Révolution de 1789 contre l'Eglise. Cette politique de bonne entente entre l'Etat et les cultes durera jusqu'en 1905 avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui marque l'apogée de la laïcité militante et qui est devenue aujourd'hui une religion en France. L'Etat sous Napoléon salariait les ministres du culte parce que de la naissance à la mort, ils s'occupaient de la vie religieuse des citoyens. Senghor ne s'y est pas trompé en contribuant au financement du lieu le plus saint du mouridisme :

« La grande mosquée de Touba symbole manifeste de la dévotion des disciples a été en grande partie financée par l'administration coloniale et par l'UPS de Senghor (60 millions) ⁷⁵ »

Il alla plus loin comme s'il inspirait de l'éthique protestante et de l'esprit capitalisme en trouvant une sorte de berhuf (vocation) de prospérité dans la doctrine mouride en affirmant :

« Qu'est-ce que le socialisme sinon essentiellement le système socioéconomique qui donne la priorité au travail ? et qui a fait ça de mieux que Cheikh Bamba et ses successeurs⁷⁶ ».

Cette conception napoléonienne de la religion est une exception dans l'histoire de la France où selon Bourdieu :

« L'Etat se construit sur le modèle de l'Eglise mais contre elle ⁷⁷ » et il donne un exemple flagrant de plagiat :

«Schramm a montré comment les cérémonies du sacre étaient le transfert dans l'ordre du politique de cérémonie religieuses. Si le cérémonial religieux peut se transférer aussi facilement dans les cérémonies politiques, à travers les cérémonies du sacre, c'est parce qu'il s'agit dans les deux cas de faire croire qu'il y a un fondement au discours qui n'apparaît comme auto fondateur, légitime, universel que parce qu'il y a la théâtralisation ⁷⁸ »

⁷⁵ O'Brien, Donald Cruise, Diouf Mamadou, Diop, Momar Coumba, 2019, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala, P 184

⁷⁶ O'Brien, Donald Cruise, Diouf, Mamadou, Diop, Momar Coumba, 2019, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala, P184

⁷⁷ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir P555

⁷⁸ Ibid, P 115

En termes de légitimation et de théâtralisation, le plagiaire (l'Etat) va dépasser l'original parce que l'Eglise comme la mosquée rendent compte à « celui qui ne rend pas compte » et qui ne demande des comptes que dans l'autre monde alors que l'Etat rend compte ici-bas aux hommes dont il doit chercher en permanence le consentement avec une légitimation permanente de son action. L'Etat a gagné une guerre dans le conflit théologique politique qui l'a opposé à l'Eglise qui voulait le primat du glaive du Christ sur celui de César comme le voulait Saint Augustin car aujourd'hui la légitimité des princes terrestres est une réalité à côté de l'obéissance à Dieu comme le souligne Pierre Manent :

« Pour Hobbes comme pour Locke, le conflit entre les idées incompatibles que les hommes se font du bien suprême (summum bonnum) conduit à la guerre de tous contre tous et met en danger la vie de chacun et manifeste ainsi la mort comme le mal suprême (summum malum). C'est à partir de cette peur de la mort que l'on doit reconstruire le corps politique désormais voué modestement à la paix entre les citoyens et non plus à les conduire au salut. Le bien de ce mal, le bien révélé par ce mal est la conservation de soi ⁷⁹ »

A partir de ce postulat on peut facilement comprendre que l'Etat se soit imposé comme une nécessité pour empêcher aux hommes de retourner vers l'état de nature et la violence surtout après les terribles guerres de religion en Europe qui prendront fin avec le traité de Westphalie en 1648 qui a décidé de bannir la violence privée surtout celle qui dérive des conflits de religion en conférant le monopole de la violence au Prince qui contrôle le territoire qui en contre partie n'impose plus sa religion comme c'était le cas lors du traité d'Augsbourg. Ce qui permet à Carl Schmitt de constater :

« Quand, au XVI^e siècle, l'unité de l'Eglise d'Occident fut rompue alors que l'unité politique était détruite par les guerres de religion, ceux qui en France portaient le nom de politiques étaient ces juristes qui, dans la guerre fratricide des partis religieux prenaient fait et cause pour l'Etat, unité supérieure et neutre. Jean Bodin le père du Droit public et du Droit des gens européens était un de ces politiques représentatifs de l'époque. L'Etat modèle de l'unité politique investi d'un monopole étonnant entre tous celui de la décision politique, l'Etat ce chef d'œuvre de la forme européenne et du rationalisme occidental. L'Etat a réussi à supprimer la guerre privée, institution

⁷⁹ Manent, Pierre, 2007, *Enquête sur la Démocratie*, Paris, ed Gallimard, P76

du droit médiéval, à mettre fin aux guerres de religion du XVI^e et du XVIII^e, à établir la tranquillité et l'ordre dans les limites de son territoire ⁸⁰ ».

Cette tranquillité qui doit découler d'une paix religieuse et éviter les guerres religieuses qui pouvaient être évitées si au Ve siècle déjà on avait accordé du crédit Saint Gélase qui préconisait déjà une séparation sinon une distinction claire et nécessaire entre le pouvoir papal sous l'égide du Christ et le pouvoir royal qui gère le temporel. Il a fallu à l'Europe dix siècles, des guerres de religion et des millions de morts pour que cette idée qui semble aujourd'hui relever du bon sens s'impose. De cette idée et de ces conflits naîtra la laïcité qui n'est rien d'autre qu'une paix religieuse garantie par un 'Etat qui n'a pas de religion, qui n'est contre aucune religion et qui prend ses dispositions pour que chacun puisse pratiquer librement sa religion. Cette paix religieuse qu'est la laïcité est le fondement de la paix civile parce qu'on peut toujours trouver des solutions et des compromis aux conflits politiques mais difficilement aux conflits religieux et identitaires qui sont des boîtes de pandore dont l'Etat doit toujours veiller à ce qu'elles ne soient pas ouvertes. Au Sénégal la paix religieuse d'où est sortie la laïcité se décline sous une forme de paix confrérique qui nécessite la condition et le primat d'un Etat neutre. Sans neutralité l'Etat ne survit pas comme le prouve Spinoza qui démontre que la chute des premiers Etats hébreux est dû en grande partie à l'immixtion du pouvoir religieux dans les affaires de l'Etat. Non seulement l'histoire donne raison à Spinoza qui sera excommunié par sa communauté mais l'histoire semble se répéter aujourd'hui quand on voit comment l'immixtion des religieux dans la politique compromet tous les processus de paix en Israël. Sur ce plan Israël semble avoir la même trajectoire que le Sénégal. Ben Gourion et Senghor deux bâtisseurs d'Etat avaient réussi à imposer le primat de l'Etat et de la citoyenneté tout en se conciliant les religieux mais malheureusement leurs successeurs par électoralisme ont brouillé toutes les lignes de démarcation notamment Netanyahu en Israël et Abdoulaye Wade au Sénégal. Ainsi Israël qui était l'Etat des juifs est en voie de devenir l'Etat juif, ce qui aurait horrifié le très laïc Ben Gourion car la différence est de taille alors que Wade le successeur de Senghor le Républicain a osé déclarer :

« Mon appartenance à Touba n'est plus à cacher. C'est pourquoi je ne peux pas traiter Touba comme les autres capitales religieuses. Je ferai toujours la part belle à Touba qui m'a élu en 2000

⁸⁰ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques, P43

et réélu en 2007. Mes investissements à Touba ne seront pas les mêmes que dans les autres capitales religieuses. Les autres confréries le savent. Si je suis président c'est grâce aux mourides ⁸¹ »

Au-delà de cette déclaration, pour des raisons électoralistes, Wade a rompu la politique de neutralité de l'Etat et de son chef qui était une tradition avant de devenir une règle. Le confrérisme d'Etat de Wade est purement électoraliste parce que Wade s'inscrit ainsi dans le registre de l'entrepreneuriat identitaire en politique en cherchant à instrumentaliser la communauté mouride à des fins politiques. La meilleure preuve qu'il s'agit d'un projet d'entrepreneuriat identitaire est que le Ndigueul et Wade avait refusé d'obéir, lors de la Présidentielle de 1988, au Ndigueul du Khalife Serigne Abdoulahad Mbacke quand il avait donné publiquement une consigne de vote pour le candidat Diouf lors de élections. Wade réussira son pari mais sur le plan électoral seulement car les institutions de la République feront preuve de résilience aussi bien pendant l'ouragan Wade et même après car malgré l'alternance de 2012, Touba restera un bastion imprenable pour le nouveau pouvoir qui a gagné toutes les élections en perdant Touba. Ainsi Wade est le seul gagnant de son entrepreneuriat identitaire car en gagnant toutes les élections en perdant Touba, le pouvoir de Macky Sall montre que Touba demeure incontournable sur le plan spirituel et politique pour gouverner mais l'est moins sur le plan électoral. Mieux encore l'aristocratie mouride qui a retrouvé la posture de neutralité après la parenthèse de 1988 a compris que ce n'est pas dans l'intérêt de la confrérie d'arrimer son avenir qui transcende les Khalifes à des hommes politiques qui ne sont que de passage à la tête de l'Etat. Les hommes politiques passent les confréries demeurent d'où cette politique de « neutralité axiologique » pour parler comme Weber que nous avons aujourd'hui dans presque toutes les confréries. Cette neutralité axiologique permet aux talibés de ne plus « voir double » en rendant à la confrérie ce qui est à la confrérie et à l'Etat ce qui est à l'Etat.

Cette neutralité axiologique ne fait que renforcer la citoyenneté en construction dans le pays qui s'éloigne encore d'une querelle des allégeances. Donc éviter la querelle des allégeances, qui était à la base une idée et une volonté politique de Senghor devenue une sorte de doctrine pour l'Etat, est devenue aussi une ligne de conduite des principales confréries qui vont ainsi dans le sens de

⁸¹ Diop, Momar Coumba, 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris, ed CRES/Karthala, P353

l'histoire mais aussi et surtout dans le sens de la volonté des citoyens talibés. La volonté politique de l'Etat depuis l'indépendance pour éviter la querelle des allégeances et la nouvelle ligne de conduite des confréries fondée sur une neutralité axiologique contredisent ainsi la thèse qui prédit l'antagonisme et le choc inévitable entre deux projets rivaux et concurrents pour contrôler l'homo senegalensis qui est à la fois citoyen et talibé. Les deux ne sont pas incompatibles comme le pense Christian Coulon :

« L'incompatibilité de deux projets : du côté de l'Etat, le projet de modernisation et de centralisation de l'Administration, du côté des confréries, celui du maintien de l'autonomie organisationnelle. De fait il existe une évidente incompatibilité au niveau des intérêts déclarés de ces deux projets, l'occidentalisation si l'on peut dire contre le maintien de la tradition islamique ⁸² ».

Coulon est peut-être arrivé à cette conclusion parce que sa pensée est fortement marquée par le modèle de laïcité à la française et son histoire jalonnée de conflits entre l'Etat et l'Eglise alors que même si le Sénégal a été une colonie française notre modèle de contrat social est beaucoup plus proche du modèle britannique dans les rapports entre l'Etat et les allégeances communautaires. La France a un Etat de tradition jacobine alors que la Grande Bretagne a un Etat pluraliste. Cet Etat pluraliste qui sied plus au Sénégal vu la diversité des allégeances que le citoyen a. Ces allégeances qui sont des entraves à la citoyenneté comme l'explique le Pr Alioune Badara Diop :

« En somme tout est fait pour que l'électeur ne s'individualise pas. Otage d'un système social qui étouffe sa subjectivité politique rendue improbable soumis à une forte sujétion religieuse, il ne peut encore accéder au statut de citoyen (Rosanvallon 1992). Le vote en tant que manifestation de choix individuel est hors de portée de ce « dominé » sommé de s'effacer devant le groupe qui, seul est habilité à faire des choix décisifs portant par exemple sur la dévolution du pouvoir et l'exercice de l'autorité. Sénégal ⁸³ ».

⁸² O'Brien, Donald Cruise, Diouf, Mamadou, Diop, Momar Coumba, 2019, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala P87

⁸³ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P12

Cette pluralité des allégeances est plutôt une richesse si on ne s'enferme pas dans une conception jacobine de l'Etat mais est aussi un rempart contre le totalitarisme qui n'est possible que si l'Etat parvient à couper l'individu de tous ses liens privés et ne maintenir le seul lien avec l'Etat. Dans un régime totalitaire, l'Etat exige le monopole de l'allégeance. Dans tous les pays du monde, même où la citoyenneté est très développée le vote demeure subjectif. On vote toujours pour quelque chose. C'est pourquoi si les desseins de la Providence sont impénétrables, ceux des urnes aussi. Si le vote était un exercice d'objectivité les Etats Unis la plus grande puissance du monde avec le plus de prix Nobel au monde n'aurait pas élu Trump et le caporal Hitler sortir des urnes au pays de Goethe, de Weber, de Hegel et de Nietzsche.

Dans Démocraties d'Ailleurs Christophe Jaffrelot rappelle que la démocratie est universelle, l'application est toujours locale et donne les exemples de l'Inde, du Sénégal avec leurs particularismes. L'Inde la première démocratie du monde si démocratique avec ses castes et le Sénégal avec ses confréries et les Etats Unis le sont tellement que l'on peut remporter le vote populaire de plusieurs millions de voix et pas être élu comme en 2000 et 2016. Ce particularisme nous rapproche d'un autre modèle particulier, la Grande Bretagne avec ces classes sociales et ses communautés. La Grande Bretagne si particulière qu'elle est une référence pour Montesquieu :

« Les Anglais forment le peuple du monde qui le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses : la religion, le commerce et la liberté ⁸⁴ »

En Grande Bretagne, l'Etat souverain gouverne les citoyens en les « laissant libres ». Au lieu de montrer sa vertu en obéissant avec zèle au prince ou au magistrat, chaque citoyen montre ses talents en « *faisant valoir à son gré son Indépendance* ⁸⁵ ». Les Anglais profitent de ces trois grandes choses grâce à un Etat pluraliste propre à des pays comme la Grande Bretagne et aux Etats Unis. Etat pluraliste que Carl Schmitt définit de la façon suivante :

« La théorie de l'Etat dite pluraliste apparait dans les pays anglo-saxons. Leur pluralisme consiste à nier l'unité souveraine de l'Etat c'est-à-dire l'unité politique et à souligner sans relâche que l'individu vit inséré au plan social dans de nombreuses relations de nombreux regroupements différents : société religieuse, nation, syndicat, club sportif qui l'engagent dans une « pluralité

⁸⁴ Montesquieu, Charles de Secondat, *De l'Esprit des lois*, XX, 7

⁸⁵ Ibid XX, 27

d'engagements et de loyalismes » sans que l'on puisse dire que l'une d'elles détient la prééminence et la souveraineté absolue⁸⁶ ».

De fait le Sénégal est une sorte de Monsieur Jourdain de l'Etat pluraliste qu'il a tropicalisé en plaçant l'allégeance à l'Etat au-dessus des multiples allégeances parce que l'Islam a une conception hobbesienne de l'Etat, les religieux reconnaissent que c'est l'Etat qui garantit les conditions d'une pratique sereine de la religion c'est-à-dire la paix civile et la sécurité. Ce qui fera dire à Spinoza :

« Le règne singulier de Dieu sur les hommes ne s'établit que par les détenteurs du pouvoir politique. Dieu ne règne sur les hommes que par ceux qui ont le pouvoir de régir l'Etat⁸⁷ ».

Les faits et l'histoire ont donné raison à Spinoza car quand Israël fut détruit, le judaïsme cessa d'être la loi et le droit des hébreux qui passèrent sous la domination de Babylone qui imposa ses lois qui n'étaient pas celle des Hébreux quand ils avaient leur Etat. Au Sénégal aussi les confréries sont trop liées à l'Etat dont elles sont les relais pour qu'on puisse redouter un choc frontal même si des chocs entre l'Etat et des marabouts périphériques appartenant aux confréries ne sont pas à exclure. L'Etat a besoin des confréries pour leur rôle social et les marabouts ont besoin de l'Etat et de ses services pour faire fonctionner les cités religieuses et organiser les grands rendez religieux et aider les marabouts à maintenir leur rôle d'intermédiaires entre les disciples et l'Etat. Comme dit Carl Schmitt, la contrepartie de l'obéissance à l'Etat est la protection. Les marabouts protègent souvent les excès de l'Etat mais mieux encore ils sont très efficaces dans une forme du courtage social pour permettre à leurs disciples de bénéficier des politiques publiques comme les infrastructures, l'éclairage rural, la distribution de semences ou d'engrais. Pour l'historienne Penda Mbow :

« Les deux classes sont trop d'intérêt en commun pour se passer l'une de l'autre, la classe maraboutique est fondamentalement liée à l'Etat. La classe maraboutique n'existe véritablement que parce que l'Etat se trouve de leur côté. Je ne vois pas aujourd'hui comment cette classe maraboutique va s'affranchir de l'Etat. L'existence des marabouts et celle de l'Etat sont tellement

⁸⁶ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques, P80

⁸⁷ Trigano, Shmuel, 1994, *La demeure oubliée, genèse religieuse du politique*, Saint Armand, Cher, Gallimard

liées. Donc je ne vois pas comment il pourrait y avoir un clash. Ensuite, les intérêts des uns et des autres sont tels qu'ils trouveront toujours des espaces de dialogue et de réaménagement ⁸⁸ ».

Cependant la classe maraboutique veille à maintenir une distance vis-à-vis du pouvoir afin de ne pas en être complètement inféodé et perdre ainsi de la crédibilité aux yeux des disciples qui viennent de toutes les chapelles politiques. Sur ce plan l'Islam où la conception hobbesienne du pouvoir domine leur est d'un grand secours. L'histoire de l'Islam est remplie de pouvoirs religieux qui ont toujours été dans la légitimation sociale et politique du pouvoir en place qui l'est parce que c'est avant tout la volonté divine et un religieux ne peut que constater et accepter cette volonté. C'est pourquoi les chapelles religieuses se contentent d'observer et d'attendre de voir quelle chapelle politique a la préférence des citoyens par le vote avant de le bénir et de l'adoubier. C'est une autre forme aussi de séparation entre la mosquée et l'Etat.

La menace contre la laïcité à laquelle les citoyens sont attachés ne vient pas de l'Etat ni des chefs des confréries mais des prêcheurs très médiatiques qui sont dans le populisme religieux pour avoir plus d'audience ou de rentiers de la tension religieuse qui n'ont pas d'assise sociologique mais qui sont de véritables spécialistes de la fabrique de l'opinion. En communication politique, il est admis qu'en démocratie la meilleure façon de faire reculer le gouvernement est fabriquer l'opinion afin qu'elle mette la pression sur le gouvernement c'est-à-dire éviter de s'enfermer dans un face à face avec l'Etat mais toujours essayer d'avoir l'opinion de son côté. Les rentiers de la tension religieuse utilisent la même méthode sauf qu'eux, en plus de l'opinion s'appuient aussi sur les confréries. Ces rentiers de la tension religieuse sont non seulement une menace pour la laïcité mais une menace pour la liberté de pensée et même d'imagination. Par cette méthode ils ont réussi à faire interdire par l'Etat des livres et des films.

Contrairement à une idée reçue, le Moyen-âge n'a pas été plus religieux que la renaissance. La religion n'a jamais été aussi accessible à tous que pendant la renaissance en Europe grâce à Gutenberg et à l'imprimerie qui ont permis de casser le monopole sur les textes sacrés et leur interprétation qui étaient la chasse gardée de l'Eglise. Le texte sacré étant à la portée de tout le monde grâce à l'imprimerie, chacun pouvait lire, interpréter et se faire sa propre religion. Cette perte du monopole sur les textes sacrés dont l'Eglise était la gardienne a permis de démocratiser

⁸⁸ Emission « 1heure avec » Penda Mbow, Walf Fm, 10 janvier 1999

l'accès à la religion. Ce qui fait contrairement à ce que l'on pense souvent le Moyen-âge n'a pas été plus religieux que la Renaissance. Il n'y a qu'à voir comment les grands peintres et artistes de la renaissance (Leonard de Vinci, Donatello, Michel Ange, Philpo Brunelleschi...) ont réalisé des chefs en peignant des scènes religieuses ou en construisant des cathédrales pour Brunelleschi. Alors que l'Europe sortait des ténèbres du Moyen-âge pour s'éveiller à l'art, à la culture à une pratique éclairée de la religion, un rentier de la foi comme Savonarole voulait arrêter la mer avec ses bras en replongeant Florence dans les ténèbres de l'ignorance et de l'Intolérance. Les deux vont d'ailleurs presque toujours ensemble. Aujourd'hui au Sénégal à l'ère de Google, Facebook, Twitter, Tik tok et à l'heure où le pays a une vingtaine de télé et de radios, les rentiers de tension et de la foi d veulent nous replonger dans les ténèbres du Moyen âge en nous disant quelle série il faut voir, quel livre il faut lire et bientôt ils vont dire comment il faut penser et ce qu'il faut penser. Le cancer de l'Inquisition se propage dans le pays à cause de la faiblesse de l'Etat et du populisme d'une certaine élite.

Le gouvernement fait trop de concessions aux inquisiteurs. Dès que les rentiers de tension et de la foi bougent le gouvernement recule pour anticiper sur une éventuelle réaction de l'opinion. Ainsi le gouvernement a réussi à trouver le moyen d'interdire une réunion privée dans un hôtel pour faire plaisir aux inquisiteurs alors qu'en Inde le gouvernement avait pris ses responsabilités pour permettre la diffusion d'un film que des extrémistes hindous jugeaient blasphématoires. Ceux qui avaient trouvé le film blasphématoire l'avaient vu avant de se faire une opinion et la cour avait estimé à juste titre que chacun devait avoir ce droit. Par cette décision courageuse le gouvernement permettait à tout un chacun de se faire une opinion. Notre gouvernement sacrifie trop les principes comme la liberté de conscience, la liberté d'expression à l'autel des rentiers de la tension qui en demandant chaque jour un peu plus infantilisant ainsi les citoyens comme les rentiers de la tension et de la foi. Chaque personne étant douée de raison, chacun a le droit de se faire sa propre opinion et la mission du gouvernement qui n'a pas de compétence religieuse ni théologique est d'y veiller comme en Inde où le gouvernement envoie la police sécuriser les salles de cinéma pour permettre à ceux qui le souhaitent d'exercer leur droit de regarder un film que des extrémistes jugent blasphématoires. C'est leur opinion, c'est leur droit, leur liberté d'opinion qu'ils n'ont pas le droit d'imposer. Avec cette inquisition ambiante qui se développe avec souvent la complicité coupable de l'Etat comment s'étonner que le pays de Senghor soit devenu un désert culturel et artistique parce que la créativité intellectuelle et artistique est consubstantielle à la tolérance et à la liberté.

Comme Savonarole, nos inquisiteurs finiront au bucher de l'opinion qui rien que par défi ou par curiosité va se jeter sur l'interdit qui on le sait attire toujours. Ce qui fait de nos inquisiteurs locaux les alliés objectifs de producteurs des séries qu'ils veulent jeter au bucher. Les rentiers de la tension religion sont aussi des agents très actifs d'une autre querelle des allégeances qui ne concernent pas cette fois les religions ou les confréries mais les écoles en cultivant une opposition permanente entre l'école publique qualifiée injustement d'école française et la Daara oubliant la langue d'apprentissage à la Daara est comme le français une langue étrangère : l'arabe.

La querelle des allégeances est aussi une des manifestations et conséquences de la querelle des écoles que certains cercles intellectuels veulent coûte que coûte nous imposer. Depuis des décennies, on cherche à opposer les « Daaras » à l'école « française ». On cherche à faire du Sénégal une terre de confrontation intellectuelle, une autre querelle des allégeances entre Al Azhar et la Sorbonne, une nouvelle terre de croisade entre les orientaux (Daaras) et les occidentaux (école française). Les croisés de ce nouveau choc des civilisations, comme tous les entrepreneurs identitaires sont dans les généralisations abusives. Il n'y a rien de plus superficiel que cette querelle des écoles qu'on veut imposer. Il n'y a pas d'antagonisme naturel entre Daaras et école « française ». Le manichéisme ne s'impose pas. On veut nous l'imposer. Les idéologues de ce que qu'on peut appeler les Orientaux (produits des daaras et l'école arabe) insistent lourdement sur la notion « école Française » sauf qu'à part quelques écoles privées, il y a plus d'écoles françaises. Il y a une école publique Sénégalaise où les enfants sont socialisés pour être de bons citoyens sénégalais. Dans nos écoles, on n'apprend plus nos ancêtres les gaulois, la bataille de Dakhle y a remplacé la bataille de Marignan, l'exil de Cheikh Bamba y a remplacé le baptême de Clovis. Les Sénégalais qui ont moins de 50 ans et qui connaissent l'histoire du Sénégal l'ont appris à l'école sénégalaise. Le français est une langue, comme l'arabe ou le Russe. Apprendre en français ne transforme pas en gaulois ou en cathare. Les idéologues chez les « occidentaux » veulent créer un apartheid intellectuel en pensant que les arabophones doivent se contenter des mosquées et de leurs prêches en reproduisant chez nous réflexe anti clérical purement français. Refusons le manichéisme qu'on veut nous imposer. Le Sénégal appartient aux deux mondes aux deux cultures. La plupart des sénégalais sont les produits des deux mondes. Ce qui fait de notre pays un pont naturel entre les deux mondes. Le Sénégal, c'est de grands intellectuels comme Ousmane Sembène Diop, l'Ambassadeur Moustapha Cissé qui parlent l'arabe comme Imrul Quays mais aussi Leopold Sedar Senghor qui a résumé notre vocation et notre destin en deux mots « enracinement et

ouverture ». Ce n'est pas parce qu'on a fait la Sorbonne qu'on doit être gaulois mais ce n'est pas parce qu'on a fait Al Ahzar ou l'Université de Médine qu'on doit devenir arabe. Malgré les apports orientaux (l'Islam, la culture arabe) et occidentaux (la République) nous sommes restés ce que nous avons toujours été : des wolofs, des peuls, des mandingues...et nous nous sommes devenus plus riches que les arabes et les français parce qu'en plus de leurs cultures, nous avons gardé les nôtres. Bien avant Huntington et son choc des civilisations, Senghor nous exhortait au dialogue des civilisations. Le Sénégal et les Sénégalais doivent en être l'incarnation parce leur pays est pont entre les mondes. Cette stratégie de vouloir imposer une querelle des allégeances entre les écoles résulte d'une frustration et d'une lutte de classe et de place comme aurait dit Amady Aly Dieng des intellectuels arabisants qui ont du mal à s'insérer dans le système public en dehors de l'enseignement de la langue arabe. Cette marginalisation dans l'espace public explique ce combat motivé par un désir de reconnaissance de leur statut d'où cette volonté de décrédibiliser l'école publique présentée comme une machine d'assimilation à la culture occidentale et donc forcément et dialectiquement ne peut produire que de mauvais musulmans.

Cette stratégie a été utilisée au Nigeria par Mouhamed Youssouf, le fondateur de Boko Haram (école occidentale est péchée). La marginalisation de Youssouf diplômé de l'université islamique de Médine et son désir de reconnaissance personnelle a mis le feu au Nigeria. Le feu s'est propagé dans le pourtour du lac Tchad car les questions identitaires sont toujours des boîtes de pandore. Le Nigeria n'a pas su réguler les deux projets concurrentiels entre ses élites arabisantes et l'autre élite occidentale d'où le choc frontal alors qu'au Sénégal nous en sommes encore à une sorte de duel fleurets mouchetés, une coexistence pacifique. Malheureusement au Sénégal après plusieurs siècles on confond toujours Islam et arabité. Nous sommes ainsi très loin de l'Iran qui sépare systématiquement les deux grâce à des penseurs comme Ferdowsi qui se glorifie

« d'être profondément musulman et profondément anti arabe ».

Ce n'est pas un hasard donc si l'Iran est le seul grand pays du Moyen Orient à avoir maintenu sa langue avec l'islamisation. La Syrie qui parlait le Latin et l'Egypte le grec ont été arabisés avec l'Islamisation. Toute chose étant égale par ailleurs, le wolof a eu la même histoire avec les confréries surtout en pays sérère où la conversion au mouridisme s'est faite de pair avec la wolofisation. Les confréries et la wolofisation ont été une très utiles dans la construction nationale parce qu'ayant permis de « désethniciser » le Sénégal. Les deux hégémonies que sont l'Islam et le

wolof sont les piliers de la cohésion nationale du Sénégal et donc de ce que O'brien a appelé le « contrat social Sénégal » fondé sur le modèle islamo wolof qu'incarnent les confréries qui sont les plus grands remparts contre la poussée islamiste. Les islamistes locaux qui après avoir dénoncé les pratiques de « l'Islam noir » qu'ils ont toujours ostracisé ont procédé à une sorte d'entrisme dans les confréries avec un nouveau discours qui consiste à différencier les pratiques orthodoxes donc « salafistes » des fondateurs et celles des successeurs dynastiques que Mamadou Diouf appelle les « marabouts mondains ». L'autre rempart est la politique de l'Etat qui depuis Senghor consiste à tolérer leur discours dans l'espace public leur barrant ainsi toute possibilité d'utiliser les lieux de culte comme tribune politique. Cette stratégie fait qu'aujourd'hui de fait en matière de discours politique, il y a une séparation de la mosquée et de l'espace politique. Les fidèles sont très réfractaires à tout discours politique à la mosquée à commencer par la Grande mosquée de Dakar surtout quand le Président de la République vient y prier lors des grandes fêtes religieuses musulmanes à savoir la Korite et la Tabaski.

Aujourd'hui la laïcité militante devenue une religion en France est en pleine crise alors que la laïcité positive définie par Senghor fonctionne tant bien que mal parce que en 62 ans d'indépendance, cette politique d'autonomie et de collaboration entre l'Etat les religions, qu'on peut appeler laïcité d'équilibre s'adapte toujours aux contextes politiques et religieux mouvants du Sénégal. Ainsi la boîte de pandore du confrérisme d'Etat ouvert par Wade a été heureusement vite fermée mais est aussi la preuve de l'attachement aussi bien des religieux que l'Etat à cette politique de neutralité initiée par Senghor et incarnée par Diouf. En somme la laïcité positive de Senghor, cette laïcité d'équilibre fait partie aujourd'hui de notre culture politique parce qu'elle a marquée plusieurs générations et a créé des façons de penser et un comportement politique. Cette culture politique de laïcité de l'Etat fera aussi ses preuves en Casamance avec un mouvement irrédentiste dirigé par un abbé dans un pays musulman à 95%.

- L'Etat et la crise en Casamance : de la nation une et indivisible à la nation plurielle

Le conflit en Casamance, est avec la crise de 1962, l'une des plus graves crises auxquelles l'Etat a été confrontée. Même si elle a été gérée pendant longtemps comme une crise régionale, elle est notre crise nationale la plus grave. L'Erythrée qui a gagné une guerre séparatiste contre l'Ethiopie est aujourd'hui membre de l'ONU, et l'Union Africaine malgré le principe fondateur de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Il en est de même du Soudan du Sud né de la partition du Soudan non pas pour avoir gagné militairement mais pour avoir remporté la bataille de l'opinion mondiale qui a obligé Khartoum à céder à la partition. Ces deux Etats siègent aujourd'hui à l'Union Africaine malgré la résolution de l'OUA et de l'UA sur l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Donc si le MFDC (Mouvement des forces démocratiques de Casamance) avait gagné la guerre contre l'armée du Sénégal, la Casamance serait aujourd'hui un Etat comme l'aurait été le Biafra s'il avait gagné la guerre de sécession contre l'Etat fédéral du Nigeria. A travers ces exemples nous voyons que derrière les grands principes et les grandes résolutions, l'histoire des Etats et des relations internationales est toujours régie par la constante de la question des rapports de force comme le montre aussi le retour de la guerre en Europe avec le conflit ukrainien.

Le MFDC a perdu face à l'Etat parce que contrairement à l'Erythrée, il n'a pas gagné sur le plan militaire et contrairement au Soudan du Sud, il n'a jamais gagné la bataille de l'opinion internationale qui a toujours considérée le Sénégal comme une référence en matière de démocratie et de respect des droits de l'homme. L'opinion accepte qu'on puisse prendre des armes et résister à une dictature comme celle de Mengistu en Ethiopie ou celle de Oumar Hassan el Bechir, elle comprend difficilement qu'on puisse le faire contre une démocratie. Cette bataille de l'opinion internationale perdue d'avance par le MFDC a été le talon d'Achille du mouvement séparatiste et a ainsi ravalé la guerre en Casamance à un conflit de basse intensité. Ce conflit est aussi un bon exemple d'entrepreneuriat identitaire avec l'instrumentalisation de l'identité et de l'histoire par l'abbé Augustin Diamacoune Senghor à des fins politiques comme le démontre Paul Diedhiou en affirmant :

« Le conflit de Casamance déborde les sociétés villageoises joola qui sont des entités indépendantes les unes des autres avec des rites différents d'un village à un autre. Il oppose un

Etat et une partie de ses citoyens contestant sa légitimité en Casamance : ce ne sont pas les fétiches qui ont ressuscité le MFDC dans les années 80 et la bataille engagée par Diamacoune relève de la modernité et non d'une tradition qui fait l'objet d'une manipulation de sa part et de la part du pouvoir. Ce ne sont pas non plus les notables traditionnels (terme fourre-tout qu'utilisent les acteurs du conflit) qui ont avancé l'argument selon lequel la Casamance est avec le Sénégal et pas dans le Sénégal. La Casamance dont parle Diamacoune est méconnue de ces chefs traditionnels qui étant analphabètes pour la plupart ignorent à la fois les enjeux autour de « la lutte de libération » et les limites géographiques ⁸⁹ ».

Alors que les populations et les villages de Casamance ont des préoccupations qui ne dépassent pas leurs localités, l'abbé Diamacoune qui s'improvise historien, réécrit l'histoire et la géographie de la Casamance qui s'étend de Diogué (à l'embouchure) jusqu'à la Falemé (Kédougou) et non pas Gouloumbou parce que pour lui c'est le Ministre de l'Intérieur Valdiodio Ndiaye qui dès l'Indépendance a détaché la région de Tambacounda de la Casamance historique. Diamacoune construit la légitimité de son discours sur la longue résistance de la Casamance qui transcende la colonisation française (pour se différencier du Sénégal) pour plonger ses racines dans la résistance à la colonisation portugaise qui est antérieure en Casamance à celle française. En bon entrepreneur identitaire, Diamacoune a très tôt compris que l'histoire est souvent une construction idéologique et fonde la légitimité de son combat sur la résistance contre le Portugal, contre la France ensuite et maintenant contre le Sénégal.

Au début de la crise l'Etat du Sénégal a commis l'erreur de laisser à l'abbé le terrain de la bataille de la légitimation par l'histoire. Un terrain qu'il a été le seul à occuper bien avant le déclenchement de la rébellion et qui lui a permis des années durant de fabriquer l'opinion pour faire adhérer à sa cause et lui permettre ainsi d'avoir ses premières recrues qui prendront d'assaut la gouvernance de Ziguinchor le 26 décembre 1981 confirmant ainsi Gustave Le Bon qui dit :

« Les foules ont toujours joué dans l'histoire un rôle important jamais cependant aussi considérable qu'aujourd'hui. L'action inconsciente des foules substituée à l'action consciente des individus représente une des caractéristiques de l'âge actuel ⁹⁰ »

⁸⁹ Diop, Momar Coumba, 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris, ed CRES/Karthala P263

⁹⁰ Le Bon, Gustave, 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, Préface

Le conflit en Casamance est un excellent exemple de « l'action inconsciente des foules » utilisée comme arme par un individu dans le cadre d'une « action consciente » qui vise un but précis qui connaissait très bien l'âme des foules de son terroir qui rempliront les deux principaux rôles définis par Gustave Le Bon :

« Criminelles, les foules le sont souvent certes, mais souvent aussi héroïques. On les amène facilement aisément à se faire tuer pour le triomphe d'une croyance ou d'une idée, on les enthousiasme pour la gloire et l'honneur, on les entraîne presque sans pain et sans armes comme pendant les croisades ou comme en 1793 pour défendre le sol de la patrie »⁹¹.

Ce sont ces mêmes foules qui des années plus tard manifesteront héroïquement pour exiger le retour des cantonnements militaires après des exactions de la rébellion pour demander à l'armée de les protéger contre leurs « libérateurs » et qui, lors du boukout des Diola Bayottes à Nyassia en Aout 2021, feront aussi une standing ovation au Colonel Kandé, le commandant de la zone militaire pour le remercier d'avoir ramené la sécurité leur permettant d'organiser une cérémonie qui n'avait pas eu lieu depuis 45 ans faute de sécurité. L'histoire étant toujours une construction souvent idéologique, le discours de l'abbé a été largement déconstruit par les faits surtout par le témoignage de la France avec le Rapport Charpy⁹², qui confirme que la Casamance faisait partie intégrante de la colonie du Sénégal) qu'il avait demandé et qui sera défavorable à sa cause.

Aujourd'hui bien que l'armée ait gagné la guerre, il tarde aux hommes politiques de gagner la paix qui passe par une porte de sortie honorable au MFDC comme l'a fait le Président Lincoln envers les vaincus de la guerre de secession. Le MFDC en est réduit à sa plus simple expression avec la chute de Jammeh, la démocratisation de la Guinée Bissau et l'arrivée de Mballo au pouvoir. Non seulement le MFDC n'a jamais fait le poids face à l'armée mais il est encerclé car il n'a plus de repli ni au nord ni au Sud alors que dans les années 90 quand il était au sommet de sa puissance, il avait le soutien en Gambie de Jammeh, et celui de la Guinée Bissau. Donc l'armée du Sénégal n'a jamais été aussi forte et n'a jamais eu un contexte aussi favorable avec des pouvoirs amis en Gambie et en Guinée Bissau alors que le MFDC n'a jamais été aussi faible pour avoir perdu, ce qui est vital pour une guérilla : le soutien des populations locales. Cette perte du soutien des

⁹¹ Le Bon, Gustave, 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, Préface P15

⁹² Barbier-Wiesser, F, G, 1994, *Comprendre la Casamance*, Chronique d'une intégration contrastée, Paris, Karthala, P475-500

populations locales est plus grave que la perte de celui de la Guinée Bissau et de la Gambie. La tendance risque d'être irréversible car la démocratie est de retour dans ces pays et on sait depuis la fin de la deuxième guerre mondiale avec le modèle de l'Union Européenne que les Démocraties ne se font pas la guerre car l'Union européenne n'est rien d'autre que le produit de la volonté commune de De Gaulle et de chancelier allemand Adenauer de substituer l'économie à la guerre comme mode de régulation des leurs relations. Avec un Sénégal qui n'a jamais été aussi fort et un MFDC qui n'a jamais été aussi faible, c'est le meilleur moment pour signer un accord de paix non pas en se fondant sur la doctrine de Gemayel « si je suis si fort, pourquoi négocier et si je suis aussi faible, je n'ai rien à mettre sur la table pour négocier » mais en se fondant sur celle de Sir Winston Churchill « La magnanimité envers un adversaire vaincu, est non seulement moral mais c'est un bon investissement pour l'avenir ». C'est en se fondant sur cette maxime que Winston Churchill demanda aux alliés d'aider l'Allemagne à se relever au lieu de l'humilier comme en 1918 lors du traité de Versailles. Macky Sall a une chance historique de ramener la paix définitive en Casamance. La paix est à portée de main mais semble hors de portée du courage politique. La paix est à portée de main car il faut juste offrir une porte de sortie honorable à Salif Sadio et à ses derniers mohicans dont le combat n'a pas été vain car ils nous ont permis de comprendre que le Sénégal même s'il est indivisible est une société plurielle.

Le combat du MFDC a beaucoup contribué à l'acceptation de cette société plurielle. Et l'émergence politique de Ousmane Sonko est l'incarnation de ce Sénégal pluriel post conflit. Sa victoire à Ziguinchor à la présidentielle de 2019 et aux élections locales de 2022 loin d'être ethnique est une banalité dans une démocratie. En démocratie la plus grande légitimité est élective et elle commence toujours localement. Si Macky Sall a un fief à Fatick, Idrissa Seck à Thiès, il est normal que Sonko ait son fief à Ziguinchor comme Abdoulaye Balde. Le MFDC a apporté une mauvaise réponse à une vraie question (L'enclavement, le mépris culturel, refus de la société plurielle). L'Etat a apporté de bonnes réponses (désenclavement par les infrastructures, les avions les bateaux) mais il lui reste l'essentiel : sortir de la guerre avec un accord de paix qui passe par une porte de sortie honorable pour Monsieur Salif Sadio sinon de temps en temps la violence résiduelle nous rappellera l'anachronisme de ce conflit. La plus vieille démocratie du continent ne peut trainer un des plus vieux conflits du Continent. Si Macky Sall trouve un accord de paix, il aura une place de choix dans notre histoire que ni les ponts, les autoponts et les autoroutes ne peuvent lui donner car il aura réglé notre crise nationale la plus grave et la plus longue de notre

jeune histoire et pourrait ainsi disputer la première place du podium de l'Histoire à Leopold Sédar Senghor comme le fait Lincoln aux Etats Unis avec Georges Washington.

La politique de décentralisation et de régionalisation a été aussi une des réponses au conflit quand l'Etat a décidé de rompre avec l'Etat jacobin post indépendance pour retrouver les vertus de la gouvernance coloniale selon l'historien Mamadou Diouf :

« La gouvernance coloniale est décentralisée par essence par opposition à la gouvernance post-coloniale. C'est cette décentralisation qui fera dire au gouverneur Van Vo que le chef de canton et le chef traditionnel ne sont pas un pouvoir parallèle au pouvoir colonial mais un pouvoir subordonné, des rouages de l'administration coloniale. Ce sont ces adaptations de la gouvernance coloniale aux réalités locales qui fondent les différences de gestion. Les populations sénégalaises n'ont jamais été gérées de la même manière. Et le cas le plus typique et le plus facile demeure les quatre communes composées de citoyens et le reste du pays soumis à l'indigénat. Ce qui fait que ce qui est valable pour la Casamance est valable pour l'ensemble des terroirs de la Sénégalie »⁹³.

L'apaisement politique de la sous-région surtout entre le Sénégal et ses voisins comme la Gambie depuis le départ de Jammeh et la Guinée Bissau rend la cause du MFDC anachronique parce que les démocraties ne se font pas la guerre mais préfèrent le commerce. En 1989, le Sénégal était au bord de la guerre avec la Mauritanie et est intervenu militairement en Guinée Bissau en 1998 avec l'opération Gabou, officiellement pour empêcher un putsch contre un régime démocratiquement élu mais officieusement pour empêcher aux parrains du MFDC de prendre le pouvoir. En Gambie, le Sénégal s'est engagé militairement plusieurs fois pour empêcher aux rebelles de Koukoi Samba Sagna de renverser le Président Diawara en 1981 et ensuite pour faire partir Yahya Jammeh en 2017. Il n'est point besoin de revenir sur les relations exécrables entre Leopold Sédar entre le Président Guinéen Ahmed Sékou Touré sans oublier l'éphémère fédération du Mali entre le Sénégal et le Soudan français. Notre premier Président, Leopold Sédar Senghor était le théoricien de l'unité africaine par cercle concentrique et on le voit pendant très longtemps notre premier cercle était un « cercle de feu » avec des relations très difficiles avec notre voisinage immédiat. Ce « cercle de feu » est en train de se transformer en cercle de paix et en cercle et bientôt en cercle de prospérité. La Mauritanie est entrain de redevenir une de nos plus grandes alliées dans la sous-

⁹³ Emission « 1H avec » Mamadou Diouf, Walf FM, 30 août 1998

région alors que la Gambie et la Guinée Bissau sont devenues nos meilleures amies. Si le « cercle de feu » qui entourait le Sénégal est devenu un cercle de paix c'est grâce à deux postulats : les démocraties ne se font pas la guerre, de même deux pays qui sont liées par les business. Pour la Mauritanie, le pétrole et le gaz que nous partageons nous éloigne des années noires de l'antagonisme et de la suspicion. Le pétrole et le gaz relèguent à l'arrière-plan la question des licences de pêche et les querelles entre villages frontaliers et accélèrent l'intégration d'où le pont de Rosso après celui de Farafegny. La Mauritanie qui avait tout fait pour que le Sénégal n'intègre pas le G5 Sahel est entrain de tout faire pour le contraire. Pour la Gambie et la Guinée Bissau, c'est plus la démocratisation que le business qui a pacifié nos relations au grand dam du MFDC qui n'a jamais été aussi faible et anachronique parce que militairement il n'a jamais été aussi faible et n'a plus de base de repli ni en Gambie ni en Guinée Bissau. C'est ce climat de paix et de confiance entre démocraties qui fait que les ponts (Farafegny) et Rosso remplacent les camps militaires et les bataillons. Les intellectuels africains surtout ceux qui se disent panafricanistes perdent beaucoup de temps à dénoncer le congrès de Berlin (comme si le congrès de Vienne de 1815 n'avait pas retracé » les frontières de l'Europe après celui de Westphalie) qui a tracé des frontières artificielles en Afrique comme si notre continent en avait le monopole. La frontière est une donnée universelle de l'histoire. Il y a en a sur tous les continents. Celles entre le Sénégal de la Mauritanie sépare des Toucouleurs comme celle entre la France et l'Espagne sépare des basques ou celle qui Amérique sépare les latinos mexicains et américains de part et d'autre du Rio Grande. Aujourd'hui intellectuellement et politiquement la meilleure réponse à donner au Congrès de Berlin est le pont de Rosso ou celui de Farefegny qui permet de corriger les injustices et les tragédies de l'histoire comme l'ont fait les européens après la deuxième guerre mondiale en substituant le business à la guerre comme mode de régulation de leurs relations. Conséquence, l'Europe le continent des guerres mondiales, de la guerre des religions vient de connaître la plus longue paix et la plus grande prospérité de son histoire.

Le panafricanisme ce n'est pas perdre du temps à repenser Berlin mais de bâtir des ponts et rendre les frontières obsolètes. Sur le plan sociologique et sur le plan de la construction de la nation, le conflit casamançais montre une des limites du contrat social sénégalais bâti sur le « modèle islamo wolof » parce que c'est la seule région où l'Islam et le wolof ne sont pas hégémoniques. Donc cette donnée est à tenir compte au-delà des problèmes d'enclavement et des dérives de l'Etat jacobin pour comprendre pourquoi les fractures et les fissures dans cette région parce qu'en vérité

la Casamance a toujours et mieux dotée que le Fouta ou Kédougou en termes d'infrastructures et d'investissement en tout cas jusqu' à l'éclatement de la rébellion qui commence par une attaque du plus grand symbole de l'Etat : la gouvernance. C'est d'ailleurs pourquoi Darbon :

« présente le conflit en Casamance comme celui du fonctionnaire et du paysan comme le choc de deux langages différents et mutuellement inintelligibles »⁹⁴.

Aujourd'hui l'armée a gagné la guerre, en attendant que les politiques gagnent la paix, sur le terrain l'administration locale qui a fait son aggiornamento en passant de commandement territorial à administration territoriale est en train de gagner la paix avec une politique des petits pas avec le retour à la normale dans toute la région. La nouvelle posture de l'administration est aussi une des leçons importantes de la crise casamançaise. La Casamance est le laboratoire où le commandement territorial est devenu administration territoriale avec des administrateurs civils qui sont passés de Faïdherbe à Claude Lévi Strauss (efforts de comprendre les réalités locales et de s'en faire l'avocat au niveau central) alors qu'avant la crise le mépris et les jugements de valeur pour les cultures locales était un fait et une des causes de la crise. On peut reprocher beaucoup de choses à l'Etat du Sénégal mais la gestion de la crise casamançaise est son heure de gloire parce qu'elle est citée en référence partout dans le monde comme un des rares cas où la sécession a été vaincue dans le respect des règles d'un Etat de Droit c'est-à-dire sans des crimes de masse, ou des violations massives des droits de l'homme si fréquents en Afrique lors de genre de conflits comme au Nigeria où la guerre du Biafra a fait des millions de morts sans oublier le Soudan, l'Ethiopie ou le génocide au Rwanda. C'est parce que cette guerre a été menée dans le cadre d'un Etat qui aspire à être un Etat de Droit qu'elle a été si longue, qu'elle est même devenue un des plus vieux conflits mais c'est surtout ce qui a empêché au MFDC légitimer son combat à l'extérieur et permettre au Sénégal de gagner à la fois sur le terrain mais aussi dans l'opinion internationale. Le Marechal Lyautey disait fort justement que *« celui qui n'est que militaire est un mauvais militaire »*. Les règles de la guerre ont été respectées dans la gestion du conflit en Casamance parce que l'Etat s'est efforcé à ce que ses militaires ne soient pas que des militaires et cela commence par la formation des officiers comme le confirme Me SIDIKI KABA, Avocat, ancien Président de la FIDH, ancien Ministre de la Justice et ancien Président de la CPI et de la FIDH (Fédération Internationale des Droits de

⁹⁴ O'Brien, Donald Cruise, Diouf, Mamadou, Diop, Momar Coumba, 2019, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala, P88

l'homme) actuel Ministre des forces armées qui était enseignant dans les années 1990 à l'Ecole nationale des officiers d'active :

« J'ai été surpris de voir qu'ils étaient réceptifs et n'étaient pas dans un monde clos. J'ai été surpris de voir de jeunes officiers étaient très préoccupés par les questions des Droits de l'homme et qui, bien que formés dans l'art de la guerre, essaient de prendre en compte la dimension humaine. Les débats montrent qu'ils veulent non seulement mieux maîtriser les principes et règles des conventions de Genève mais aussi la Déclaration universelle des Droits de l'homme, la charte africaine des Droits de l'homme. Autant de questions qui sont des préoccupations pour eux parce qu'ils se rendent compte que la nécessité aujourd'hui de l'évolution politique et démocratique du Sénégal et de l'Afrique exige d'eux une plus grande connaissance de la légalité constitutionnelle et républicaine. Cette évolution voudrait qu'ils comprennent parfaitement leur rôle dans le cadre d'un Etat organisé, d'un régime de Droit qui est la Démocratie. Et que donc la force ne soit pas seule au rendez-vous sur les champs de bataille ⁹⁵ »

L'Etat pour apporter une réponse politique a adopté une politique de régionalisation et décentralisation qui au bilan est loin d'être une réussite car ayant été plus une inflation institutionnelle pour caser un personnel politique qu'autre chose. Un personnel politique qui a transféré les pratiques clientélistes du centre à périphérie parce qu'en réalité le Sénégal n'a pas encore de classe politique purement locale, ce que confirme avec justesse et sagesse le journaliste Golbert Diagne quand il disait

« nous voulons un maire qui se réveille à Saint Louis pas à Dakar ».

Aujourd'hui malgré l'acte 3 de la décentralisation, nous avons plus assisté à une déconcentration du pouvoir étatique qu'à une décentralisation. Dans les textes, sur le plan institutionnel et la philosophie qui la sous-tend cette politique est presque parfaite mais sur le terrain le bilan est très mitigé pour ne pas dire un échec mais on continue dans la même direction parce que notre Etat n'a pas une culture d'évaluation des politiques. Si on avait évalué l'acte 2 on se serait rendu compte qu'avec l'acte 2, les maires ne sont intéressés que par la question foncière qui leur permet d'entretenir le clientélisme politique décentralisée. Ce clientélisme politique qui fait de l'Etat du Sénégal un Etat prébendier si loin de l'Etat de Droit et ses pratiques comme la bonne gestion des ressources publiques.

⁹⁵ Emission « 1h avec » Sidiki Kaba, No 57, Walf FM du 21 février 1999

2- Le PS et l'Etat légal : le Parti-Etat hégémonique à l'épreuve de ses mutations internes et de la démocratisation de la société

a- Le Parti-Etat et sa stratégie du Phoenix : le PS de la crise de 1962 au départ de Senghor

« *Ni jamais le même, ni toujours un autre* ». C'était le slogan du PS pour les élections locales de 1996. Sur le plan de la communication, ce fut une catastrophe au point que le Parti fut obligé de changer d'affiches mais sur le plus intellectuel et historique, il résumait à merveille l'histoire du BDS/UPS/PS mais expliquait sur sa longévité au pouvoir grâce à sa capacité d'adaptation et de régénérescence. De Senghor à Diouf, le PS n'a jamais été le même parti. Le parti a toujours connu des mutations et s'est métamorphosé d'une génération à une autre pour faire face pour s'adapter au temps et au contexte politique. Même si le Sénégal n'a pas connu d'alternance démocratique de 1960 à 2000, le PS s'est toujours arrangé pour avoir des alternances générationnelles en son sein pour se donner un nouveau souffle et un nouvel élan. Ainsi on assistera à une transition en douceur entre la génération BDS (Senghor) et celle de l'UPS (Diouf) qui fera la même chose avec celle du PS (Ousmane Tanor Dieng). Senghor, Diouf et Ousmane Tanor Dieng sont trois générations différentes pour la perpétuation d'un même parti qui comme le Phoenix renaît de ses cendres après les crises. Une des causes qui expliquait sa longévité et de sa résilience politique selon le Professeur Mamadou Diouf :

« On dit toujours le parti au pouvoir depuis 40 ans, mais ce n'est jamais le même parti parce qu'il a été constamment capable de se renouveler. La génération de Mamadou Dia est différente de celle de Mady Cissokho et de Abdoulaye Fofana. Après c'est la génération de Magatte Lo, ensuite cela va être le pouvoir de Diouf avec une transition très forte marquée par la bataille entre Diouf et Babacar Ba. Quand Diouf s'installe, ce sera le combat entre Collin et Habib Thiam. C'est un parti qui s'est toujours renouvelé en prenant dans la gauche ou chez les nationalistes. Ce qui est intéressant, c'est qu'aujourd'hui le parti semble être essoufflé. Il n'est plus capable de se renouveler. L'environnement a changé et on continue à gérer ce parti administrativement au lieu de le gérer avec des principes politiques. Les problèmes politiques sont réglés aujourd'hui en recourant à Diouf et en mettant en danger sa position. Par exemple, les réformes constitutionnelles qui suppriment la limitation du nombre de mandat est-ce qu'il en a besoin ou pas ? On peut en

douter. Mais le parti en a besoin. C'est cela qui est intéressant : ce n'est plus le parti qui est au service de Diouf mais c'est Diouf qui est au service du parti ⁹⁶»

A part la crise de née de la dissidence de Djibo Ka en 1998, suivie de celle de Moustapha Niasse, qui vont marquer le début de la fin d'un règne de plus cinquante, le PS qui s'appuyant souvent sur l'Etat avait réussi à survivre à toutes les crises de 1962 à l'an 2000 avec moyenne une crise tous les deux ans selon Pr Saliou Mbaye, historien, ancien Directeur des Archives Nationales :

« Je suis moi-même surpris devant cette capacité, cette force. C'est un parti de masse bien implanté dans le pays. Il a une grande capacité pour se mouvoir avec une grande souplesse pour s'adapter. Ce que je constate, c'est sa grande capacité à faire face aux crises. En 1968, le pays a tremblé sous l'effet de la surprise mais le PS s'est ressaisi dès 1969. Magatte Lo⁹⁷ a porté témoignage sur les événements de 1962 mais aussi sur les événements de 1968. Quand on lit les deux livres, on se rend compte qu'entre 1962 et 1968 Senghor a évolué. En 1962, ce sont ses amis de l'UPS qui l'ont aidé à juguler la crise. Mais en 1968, la crise va être résolue par Senghor car il a géré lui-même la situation. Il s'est rendu compte que le Sénégal bougeait et il a accompagné le besoin de changement. Il n'est pas étonnant en 1970 qu'il ait eu un poste de Premier Ministre. Il s'est rendu compte qu'il était trop exposé. Et avait besoin de fusible. Secrétaire Général de l'UPS, Président de la République, Chef de l'Etat, cela faisait trop pour une même personne. Et il en a tiré toutes les conséquences ⁹⁸».

En 1998, quand le Sénégal célébrait ses trente-huit ans d'indépendance, le PS cèlerait quant à lui ses cinquante ans car le Parti est antérieur au Sénégal indépendant. La direction du PS qui a célébré le cinquantenaire en 1998 a pris comme date de naissance du Parti 27 septembre 1948 quand Senghor adresse une lettre à Guy Mollet pour démissionner de la SFIO (la section française de l'Internationale ouvrière), ce qui a permis au journal Paris Dakar du 28 septembre 1948, de mettre à sa Une « Senghor quitte la SFIO et crée son propre parti ». De 1948 à nos jours, le PS est présent dans la vie politique et a exercé le pouvoir du 07 juin 1951 avec la victoire de BDS (Bloc démocratique Sénégalais) de Senghor aux législatives sur la SFIO de Me Lamine Gueye jusqu' au 19 mars 2000 avec la défaite du Président Diouf à la Présidentielle de 2000. Il est alors évident

⁹⁶ Emission « 1h avec » Mamadou Diouf, Walf FM 11 octobre 1998

⁹⁷ Lo, Magatte, 1986, *Sénégal, l'heure du choix*, l'Harmattan, Paris 1986

⁹⁸ Emission No 41 « 1h avec » Pr Saliou Mbaye, Walf 04 octobre 1998

que l'histoire du PS se confond avec celle du Sénégal et son Etat qu'il avait colonisé faisant ainsi tout problème socialiste un problème national. Et le meilleur exemple en reste la crise politique de 1962

La crise de 1962 qui a opposé le Président de la République Leopold Sédar Senghor et le Président du Conseil Mamadou Dia est l'une de nos crises politiques nationales les plus graves. Cette crise n'est pas encore rangée dans les tiroirs de l'histoire pour devenir l'affaire uniquement des historiens car elle structure et impacte encore la vie politique sénégalaise. La crise de 1962 est même devenue une culture politique si l'on définit la culture politique comme étant la conséquence d'un événement qui est tellement important qu'il crée de façons de penser et de se comporter. Pendant et après la crise de 1962, le Sénégal a été divisé entre les Senghoristes et les Diaistes. Cette crise a emporté le régime parlementaire, un des marqueurs de l'exception sénégalaise. Les germes de la crise sont antérieurs à l'Indépendance. Elle remonte à la loi cadre que campe le Pr Saliou Mbaye :

« La loi cadre a été une grande fracture dans l'ordre colonial français parce qu'à partir de cette loi du 23 juin 1956, les hommes politiques africains ont demandé à avoir plus de responsabilités dans la gestion de leurs affaires. Et la France a cédé. Ce n'est pas une charte octroyée. Les africains se sont battus pour l'avoir. Après l'avoir obtenu, ils se sont rendus compte qu'elle était en deçà de leurs aspirations. Et Senghor a dit qu'elle ne convenait pas en disant nous avons assez des jouets et des sucettes. Les africains demandaient des responsabilités et on leur donnait un gouverneur qui restait Président du gouvernement, les affaires communes gérées par l'Etat Français. L'ordonnance du 26 juillet 1958 qui fait du Vice-président du conseil le Président du conseil prouve que les africains ont arraché aux européens la gestion des affaires du pays. Ainsi à partir du 26 juillet 1958, Mamadou Dia devient Président du Conseil et gouverne donc le Sénégal. Et le gouverneur Lamy ne représente plus que symboliquement l'Etat Français ⁹⁹».

Quand le Sénégal devient indépendant, Senghor le chef du Parti, qui a négocié l'indépendance parce que les africains en « avaient marre des sucettes et des bonbons » s'est retrouvé à jouer le même rôle que le gouverneur Lamy ou un Président d'Israël, d'Allemagne ou d'Ethiopie c'est-à-

⁹⁹ Emission No 41 « 1h avec » Pr Saliou Mbaye, Walf 04 octobre 1998

dire un rôle purement protocolaire et symbolique pour un homme politique ambitieux d'où un conflit inéluctable qu'explique le Pr Saliou Mbaye :

« Le couple pouvait-il tenir parce que lorsque Dia est devenu Vice-Président du Conseil et Président du Conseil en 1958, il a eu toute la réalité du pouvoir et a géré le gouvernement. Senghor n'est venu que le 05 Septembre 1960 pour être Président de la République et je pense que l'erreur de Dia aura été de continuer à gérer le gouvernement comme si de rien était. Les archives montrent que le rôle de Senghor entre 1960 et 1962 s'est limité à deux domaines précis : les affaires culturelles, le domaine où il était le plus à l'aise et une partie des affaires étrangères qu'il partageait avec Dia. Toutes les archives montrent qu'ils transmettaient à Dia toutes les lettres qu'il recevait des autres Présidents. Et il y a là quelque chose qui fait que cette crise de 1962 ne pouvait pas ne pas arriver parce que si on prend l'exemple ivoirien où Denise a été Président du Conseil avant l'avènement d'Houphouët, mais il s'est retiré pour laisser Boigny exercer le pouvoir. Au Sénégal, cela ne s'est pas fait pas comme cela. Le choc était inévitable entre ces deux hommes parce que Senghor aussi était un leader. C'est lui qui a créé le BDS et négocié l'indépendance. Surtout, c'est lui qui a fait inscrire dans la constitution de la Ve République l'article 86 qui disait qu'un Etat qui vote non au référendum quitte la communauté. C'est Senghor qui a pu négocier par l'article 78 qui disait aussi qu'un Etat membre de la communauté pouvait accéder à l'indépendance par des négociations tout en restant dans la communauté. Donc, c'est Senghor qui a dit à Dia que le Sénégal ne devait pas voter non au referendum parce qu'il a pu obtenir de la France que le Sénégal aille à l'indépendance dans deux ans. Et cela après le retour de Dia du congrès de Cotonou où le non avait été décidé. Senghor n'est pas quelqu'un qui pouvait se contenter à inaugurer des foires et des chrysanthèmes. Et le problème Dia se situe en partie là ¹⁰⁰».

Ce conflit politique qui a opposé deux hommes, deux styles deux visions que la plupart des acteurs jugeaient complémentaires. Le Pr Iba Der Thiam parlera même de « rendez-vous manqué » pour l'histoire du Sénégal car Dia était le complément naturel de Senghor :

«Le Sénégal a fait l'option de se pencher du côté de Senghor en laissant de côté Mamadou Dia dont la politique était infiniment plus progressiste. Dia était très fortement attaché aux valeurs

¹⁰⁰ Emission No 41 « 1h avec » Pr Saliou Mbaye, Walf 04 octobre 1998

africaines et était très rigoureux dans sa façon de gérer les affaires du pays. Il faut dire que son éviction a marqué pour le Sénégal un recul parce que non seulement la constitution a été modifiée pour enlever le régime parlementaire et nous imposer un régime présidentiel fort. Pire, une nouvelle approche est apparue dans l'organisation de l'UPS car le leader est devenu un véritable guide qui était considéré comme infaillible. Le mérite de Senghor aurait été plus grand s'il ne s'était pas séparé de Dia qui était son complément naturel ¹⁰¹ ».

La complémentarité naturelle entre Senghor et Dia est devenue une sorte de mythe historique pour ne pas parler d'idée reçue de l'histoire mais politiquement on peut se poser des questions et déconstruire ce mythe historique parce que les deux têtes de l'exécutif de 1960 à 1962 étaient trop différentes pour être si complémentaires. Derrière le mythe historique de la complémentarité naturelle perce une lutte politique pour le contrôle du Parti et de l'Etat pour appliquer deux visions politiques et sociales opposées comme le pense Magatte Lo un des auteurs de la motion de censure qui fera tomber le gouvernement de Dia :

« Tandis que Dia aurait été partisan de s'appuyer sur un effort collectif national, en vue de construire une économie indépendante, s'écartant de la voie capitaliste, Senghor lui aurait estimé nécessaire de faire appel aux capitaux étrangers pour réaliser les conditions premières du développement ¹⁰² » et d'ajouter plus loin

« Ce qui est arrivé à Dia aurait pu arriver à n'importe quel autre responsable politique. L'homme il faut le reconnaître était un nationaliste, un véritable patriote animé d'une volonté indiscutable de faire progresser le pays dans la lutte contre le sous-développement. Mais ce qui l'a perdu c'est de s'être identifié tout seul à la nation entière. C'est de n'avoir pas compris que la politique est « l'art du compromis » Mamadou Dia était emporté par son désir ardent, sa passion de réaliser une indépendance économique immédiate du Sénégal.... Son projet social que nul ne peut critiquer dans son fond est devenu une valeur avortée d'abord parce que Dia était entouré d'hommes ambitieux mais aussi parce qu'il voulait aller trop vite ¹⁰³ ».

Ce témoignage de Magatte Lo initiateur de la motion de censure montre que la politique, les ambitions et les enjeux de pouvoir étaient au cœur de cette crise qui a opposé deux hommes

¹⁰¹ Emission « 1h avec » Iba Der Thiam, No 33 Walf 09 Aout 1999

¹⁰² Lo, Magatte, 1986, Sénégal l'heure du choix, Harmatan, P33

¹⁰³ Ibid, P 86-87

politiques aux visions et aux styles politiques antagoniques. Cette idée de Magatte Lo que « *ce qui a perdu c'est de s'être identifié tout seul à la nation* » comme dans la tragédie du Roi Christophe de Aimé Césaire, lui sera aussi reproché lors de procès devant la Haute cour de Justice par le Procureur Général Ousmane Camara :

« A mon avis cet homme dans un moment d'égarement a commis toutes ces fautes graves parce qu'il est persuadé d'être l'incarnation et le dépositaire de la volonté des Sénégalais. Par son engagement et services rendus à la nation, cet homme mérite notre compréhension. Il a commis des fautes et toute faute doit être sanctionnée sinon nous donnerions raison à Solon, le législateur athénien « les lois sont comme les toiles d'araignées, elles arrêtent les faibles et les petits, les puissants et les riches les brisent et passent travers. Intimement convaincu que Dia n'a ni préparé ni perpétré un coup d'Etat mais conscient qu'il a utilisé des moyens illégaux pour une cause juste à ses yeux, je requiers qu'il plaise à la cour retenir les fautes commises par l'accusé en lui faisant bénéficier de circonstances atténuantes les plus larges¹⁰⁴».

Le Procureur Général trouvera des circonstances atténuantes malgré une mise en accusation très grave devant la haute cour de Justice qui

*« Le 7 janvier par une majorité qualifiée de 61 voix adopte la résolution dont la teneur suit
Considérant que Mamadou Dia, chef du gouvernement, agissant dans l'exercice de ses fonctions, a conçu, organisé, mis en application des mesures tendant à entraver le fonctionnement normal des institutions de la rep, à violer la constitution et à supprimer ou restreindre les droits constitutionnels de certains pouvoirs de l'Etat*

Qu'en effet le susnommé a le 17 décembre 1962 et en tous cas non prescrit

- *Mis en mouvement la force publique pour expulser de l'assemblée des députés dans le but de les empêcher de voter une motion de censure*
- *Fait procéder à l'arrestation sans mandat ou motif légitime de 4 députés expulsés de l'Assemblée Nationale*
- *Fait couper les lignes téléphoniques du Palais pour empêcher au Pr de remplir ses fonctions constitution*
- *Conçu et ordonné une agression contre le Palais de la Présidence de la république ¹⁰⁵ »*

¹⁰⁴ Camara, Ousmane, 2000, *Mémoires d'un juge africain*, Kharthala-Creps, P134

¹⁰⁵ Ibid, P98

Naturellement pour sa défense, le Président du Conseil accuse le camp de Senghor de coup d'Etat politique comme le dit Dia

*« L'interrogatoire de première comparution avait lieu le 23 janvier 63. A 10h30, Mamadou Dia assisté de A Wade et de Me Sarda ouvre la série. Il brosse un tableau des événements qui lui sont reprochés. Selon lui, dans l'activité nationale, la politique a toujours dominé la loi et le règlement. Tout ce qu'il a entrepris avait uniquement pour but de faire respecter les règles du parti UPS violées par les initiateurs de la motion de censure. On me présente comme l'auteur d'un coup d'Etat, cela est inexact. Toute mon action a consisté au contraire à m'opposer à la réalisation d'un complot dirigé à la fois contre le parti et contre les institutions. Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut se placer dans le contexte politique sénégalais. La tendance qui prédominait était celle de l'Etat-Parti même si cela n'était pas dit proclamé officiellement ».*¹⁰⁶

Comme l'attestent les différents témoignages le bras de fer politique Senghor/Dia a surtout porté sur la question de la primauté entre l'Etat et le Parti. Aujourd'hui le débat ne se pose plus mais gardons-nous de jugement anachronique en replaçant les choses dans leur contexte temporel. A l'époque les partisans de Senghor accusent le Président du Conseil d'avoir accaparé tous les pouvoirs et ceux de Dia estime que dans un régime multipartisme, que le Président de la République ne peut cumuler ses fonctions avec celles de Secrétaire Général d'un parti. Senghor défendit la primauté de l'Etat et Dia celle du Parti mais les positions dépendaient des intérêts et de la stratégie politique du moment car lors d'une réunion de conciliation au Palais, Dia oublia le dogme de la Primauté du parti selon Magatte LO :

*« Puis abordant sans transition l'objet de la réunion Dia déclara de façon péremptoire je sais bien que tout le monde n'est pas d'accord sur la formation de mon gouvernement. Je tiens tout de suite à rappeler que je suis responsable aux termes de l'article 26 de la Constitution de la politique intérieure et extérieure de l'Etat. J'entends assumer mes responsabilités à ce propos et choisis mes collaborateurs de manière à répondre solidairement avec eux de l'avenir de la Nation. Sur ce point il est inutile d'engager une quelconque discussion. Cette déclaration préliminaire du Président du Conseil écartait toute possibilité de dialogue sur ce qui était un préalable à la réconciliation des deux Présidents : le départ de certains ministres du gouvernement ».*¹⁰⁷

¹⁰⁶ Op. cit, p 105-106

¹⁰⁷ Lo, Magatte, 1986, *Sénégal l'heure du choix*, Harmattan, P49

Quelques jours plus tard quand il commença à collecter des signatures pour déposer la motion de censure, le député Magatte Lo, le bras armé politique de Senghor, initiateur de la motion censure qui renversa Dia opposa à Mamadou Dia ses propres armes, sa propre logique

«Il me revient ce que Dia nous avait dit un soir au Palais à propos des prérogatives constitutionnelles. Je me suis dit aussi que le Parlement disposait aux termes de la constitution un droit de renverser le gouvernement en adoptant une motion de censure contre sa politique. Cette solution me semblait seule de nature à dénouer la crise. Dia dit qu'il peut former un gouvernement sans consulter le parti et son Secrétaire Général ignorant ainsi la nature des relations qui avaient toujours régi les rapports Gouvernement-Assemblée Nationale e-Parti. J'ai pensé à mon tour m'en tenant à la constitution que j'ai le droit de renverser le gouvernement par une motion de censure si la majorité en est d'accord sans avoir à m'en référer au parti ou au Secrétaire Général ¹⁰⁸».

Pour la défense de Dia composé entre autres Me Wade et Badinter, c'est Senghor qui a procédé à un coup d'Etat en violant la constitution en s'emparant illégitimement et illégalement des pouvoirs de l'article 24 que la Constitution attribue Président du Conseil et qui était en même temps Ministre de la Défense. Cet article a le même esprit que l'art 16 de la Constitution française qui donne des pouvoirs exceptionnels au Président français pour faire face à une grave crise qui menace les institutions. Mamadou Dia invoquera durant tout son procès comme principal argument la primauté du Parti comme une règle non écrite, un principe non -écrit :

«En ce qui concerne la primauté du parti sur l'Etat, même si nous ne l'avons pas constitutionnalisé et si les statuts du parti ne le prévoient pas, la doctrine la prévoit, il n'y a pas d'opposition entre le parti et l'Etat, il y a complémentarité. Dans un régime de pluralisme politique, il est impensable qu'un Président de la République soit en même temps secrétaire Général d'un parti. Le Président du Conseil est d'abord investi par le parti, non seulement les ministres mais les hauts fonctionnaires sont tous des fonctionnaires du parti, souvent des actes d'initiative parlementaire sont préparés par le Secrétaire Général ou le Secrétaire Général Adjoint ¹⁰⁹ ».

¹⁰⁸ Lo, Magatte, 1986, *Sénégal l'heure du choix*, Harmattan P53

¹⁰⁹ Camara (Ousmane), *Mémoires d'un juge africain*, Kharthala -Crepes, 2000 P121

Dans ce bras de fer politique entre Senghor et Dia où le droit s'était éclipsé, Me Lamine Gueye, Premier Docteur en Droit d'Afrique noire et Président de l'Assemblée Nationale trancha avec une clarté brutale la question à son interrogatoire par le juge d'instruction comme témoin :

« Le bureau politique au cours des réunions qu'il a tenu le 15 et 16 décembre avait bien dit que les signataires de la motion de censure devraient avant de présenter un tel document en avoir saisi les instances qualifiées du parti. Mais cette condamnation de principe n'a jamais signifié que les députés dans l'exercice du mandat parlementaire ne pouvaient se prononcer sur la politique du gouvernement par le dépôt d'une motion de censure. En d'autres termes le bureau politique fait le départ entre les responsabilités et les obligations d'un militant dans le cadre du parti et les droits de ces militants agissant en qualité d'élus parlementaires et dans le cadre de la Constitution. Si le parti condamne en application de ses statuts, l'initiative quelconque de ses militants. Mais ce même militant agissant comme député en votant dans un sens ou un autre engage au-delà du parti la nation toute entière si le vote qu'il a émis est conforme à celui de la majorité des autres membres de l'Assemblée Nationale. Le parti est une fraction du pays, il n'a autorité et juridiction que sur ses militants tandis que les députés UPS et d'autres en votant dans un sens ou un autre engagement l'ensemble du pays¹¹⁰ »

Dans son bras de fer avec Senghor, le rapport de force était largement favorable à Dia qui avait tout le pouvoir d'Etat car la Constitution de 1960 faisait du Président du Conseil le chef de l'Exécutif dont dépendait aussi la protection du Président de la République et de son Palais. Ce qui fera dire à Dia lors de son interrogatoire

« Voilà quelqu'un que je suis obligé de protéger en mettant des troupes à sa disposition et qui parle de prendre d'assaut la radio »

Le constat que Dia qui avait toutes les cartes en main et un rapport de force très favorable perde le bras de fer s'explique pour le juge Ousmane Camara :

« Senghor a su compenser la faiblesse de ses moyens d'action sur l'armée et les forces de sécurité toutes dévouées à Dia par une stratégie fondée sur une bonne organisation ; la ruse, la connaissance et l'exploitation des points faibles de son adversaire ¹¹¹ »

¹¹⁰ Camara, Ousmane, 2000, *Mémoires d'un juge africain*, Kharthala-Creps, P108-109

¹¹¹ Ibid P136

Le Président du Conseil avait beaucoup de points faibles dont le Premier et le plus grand était sa négligence de la légalité et des procédures comme le fait de faire chasser les députés de l'Assemblée Nationale par une escouade de gendarmes comme lors du coup d'Etat de Napoléon, le 18 brumaire quand les représentants élus par la volonté du peuple étaient chassés de l'Assemblée par la force des baïonnettes. Cette même force des baïonnettes qu'il va vouloir utiliser contre les députés arrêtés illégalement pour les assigner à résidence à Bakel, Kolda et Sédhiou. Le Général Amadou Fall, Chef d'Etat Major des armées refusera d'exécuter cet ordre du Président du Conseil qu'il jugea illégal. Le Général Fall sera républicain et légaliste jusqu'au bout dans cette querelle de politiciens. Ne serait que par son allégeance sans faille à la République et à l'honneur qu'il a placé au-dessus de toutes les contingences, il mérite aujourd'hui d'être réhabilité. Son attitude montre toute la différence entre la loyauté envers la République et le loyalisme envers des personnes. D'ailleurs par souci des respecter la légalité, il va refuser aussi d'aller répondre à une convocation directe de Senghor qui contournait Dia le Président du Conseil et Ministre de la Défense. Ce que Senghor lui fera payer après avoir remporté le bras de fer non seulement en le limogeant mais en l'envoyant au tribunal où le Procureur Général fera l'apologie et l'éloge de son comportement :

« Je veux saluer le Général Amadou Fall qui à l'instant même où il refusait de suivre Dia dans l'illégalité, venait par fidélité au Président du Conseil, qu'il considère comme son seul supérieur hiérarchique, de refuser de se rendre au Palais où le convoquait le chef de l'Etat, ce qui lui valut non seulement la perte de son poste de Chef d'Etat Major des Armée mais en même temps son grade et ses titres militaires ¹¹²»

Cette attitude du Général Amadou Fall sera une sorte de jurisprudence et un code de conduite de l'Armée Sénégalaise qui refuse toujours d'être l'arbitre des conflits politiques contrairement dans la plupart des pays africains où en cas de blocage politique l'armée arbitre, tranche le débat avec un coup d'Etat comme au Burkina, au Niger. L'armée a toujours opposé une fin de non-recevoir aux appels d des hommes politiques notamment Abdoulaye Ly en 1963, Abdoulaye Wade en 1980, et 1998.

¹¹² Camara, Ousmane, 2000, *Mémoires d'un juge africain*, Kharthala-Crepos, P131

L'isolement politique de Dia consécutive à une répression de toute forme d'opposition légale (interdiction du PAI et traque de ses militants) ou clandestine sera aussi une des faiblesses de Dia dans son bras de fer avec Senghor qui était plus porté sur le compromis comme le souligne Ousmane Camara dans ses Mémoires :

« Mamadou Dia ne s'en prend pas uniquement aux opposants politiques, les syndicalistes étroitement surveillés n'osent plus exposer les travailleurs aux représailles gouvernementales. Des autorités religieuses et coutumières ne sont pas épargnés, le Président du Conseil ne manquant aucune occasion de leur rappeler qu'il n'y pas si longtemps ils accouraient au moindre appel du plus petit commandant de cercle français. L'inquiétude est partout dans le pays¹¹³ »

La crise de 1962 met en scène tous les acteurs de l'Etat légal c'est-à-dire des hommes politiques et des magistrats réduits à des « bouches de loi » qui constatent la victoire d'un camp politique et se contentent de lui donner une caution et un emballage légale comme le reconnaît Ousmane Camara

« Je sais que cette haute cour de justice, par essence et par sa composition a déjà prononcé la sentence avant même l'ouverture du procès. La participation des magistrats que sont le Président, le juge d'instruction et le Procureur Général ne sert qu'à couvrir du manteau de la légalité une exécution sommaire déjà programmée. Je sais que je dois par ma prestation contribuer dans la mesure du possible faciliter les travaux de recherche de ceux qui, une fois la tempête passée ; les passions éteintes, les vengeances assouvies voudront trouver les vraies raisons de la dislocation de l'attelage Senghor-Dia qui faisait la fierté des sénégalais et l'admiration de nos voisins¹¹⁴ »

Le duo Senghor/Dia avait réussi à gérer à merveille la première crise du jeune Etat indépendant à savoir la crise et la fin de la Fédération du Mali en 1960. Beaucoup d'intellectuels surtout des historiens aiment revisiter et veulent réécrire l'histoire de la trajectoire de l'Etat avec l'hypothèse si Dia l'avait emporté. Le Président Dia par la répression de l'opposition légale et clandestine, sa volonté de sacrifier la légalité et des procédures au nom de l'efficacité, l'utilisation de moyens illégaux pour une cause qu'il croit juste, et surtout son culte de la primauté du parti avait posé tous les jalons qui peuvent permettre de penser que s'il avait emporté en 1962, le Sénégal allait tout droit vers le parti unique qui soumettrait l'Etat au parti comme la Guinée de Sékou Touré ou les

¹¹³ Camara, Ousmane, 2000, *Mémoires d'un juge africain*, Khartala-Creps P82

¹¹⁴ Ibid, P122

autres pays africains. Ce qui aurait mis fin à l'exception sénégalaise. En tout cas en 1962 le Sénégal prendra une autre trajectoire pour Saliou Mbaye :

« Le conflit Dia-Senghor a été une cassure importante. Dia était un homme de conviction avec une connaissance de l'économie que Senghor n'avait pas. Senghor était un littéraire qui n'avait pas la présence sur le terrain de Dia. Il est dommage que le couple Dia-Senghor n'ait pas tenu. Le Sénégal a pris une autre dimension à partir des années 1962 1963. Est-ce bien ou mal je n'en sais rien. Ce que je retiens, c'est que Senghor a été un homme extrêmement moderne. La modernité de l'Etat sénégalais, c'est lui. L'aspect économique a été délaissé parce que Dia n'était plus là. La mise en place d'un Etat moderne, c'est Senghor. Nous le sentons bien aux Archives. On a l'impression qu'à partir de 1964, le cabinet est bien géré. Les archives de Senghor sont extrêmement bien tenues. Il y a deux choses qui me paraissent fondamentales dans la modernité d'un Etat : ce sont les archives et les statistiques. A partir du moment où un Etat a des archives modernes et des statistiques fiables, on peut le considérer comme un état moderne. Car on a compris qu'il y a l'écrit et le chiffre. L'écrit et le chiffre Senghor y était attaché ¹¹⁵ ».

La victoire de Senghor est donc aussi celle de l'exception sénégalaise et de l'embryon d'Etat de Droit qui a survécu à la crise de 1962 en attendant celle de 1968 qui en plus d'être politique sera aussi sociale.

Après la crise de 1962, Senghor met fin au bicéphalisme, au régime parlementaire au profit d'un régime présidentiel fort et fait adopter une nouvelle constitution qui maintient néanmoins le pluripartisme mais qui concentre tous les pouvoirs de l'Exécutif entre ses mains. Ce qui fera qu'il connaîtra une grande solitude dans la gestion de la crise de 1968 qui a été plus gérée par les forces de sécurité que par son parti pourtant hégémonique à l'époque après les interdictions du PAI et du BMS (Bloc des Masses Sénégalaises) de Cheikh Anta Diop. La solitude de Senghor dans la gestion de la crise socio-politique de 1968 a été merveilleusement analysée par Ousmane Camara ancien Procureur General au Procès de Dia et Directeur de la Sécurité publique et ancien du PAI et donc témoin privilégié de la gestion des crises de 1962 et de 1968 :

« Les événements de 68-69 ont fait prendre conscience à Senghor que l'Etat major de son parti avait vieilli et était incapable de concevoir une stratégie nouvelle efficace face au harcèlement incessant exercé par les étudiants infiltrés et appuyés par des organisations politiques interdites

¹¹⁵ Emission No 41 « 1h avec » Saliou Mbaye Walf FM, 04 octobre 1998

ou clandestines. Bien que bénéficiant du soutien des zones rurales, il sentait le contrôle des zones urbaines lui échapper. Il avait ressenti certainement avec amertume que n'eut été l'appui du Général Jean Alfred Diallo et des forces de sécurité il aurait perdu le pouvoir dans la période mai-juin 68. Il s'est senti humilié par les conditions posées par le General allant jusqu'au limogeage de ses plus fidèles soutiens : le ministre de l'intérieur Amadou Cissé Dia. Il constate qu'il est mal secondé dans l'exercice du pouvoir depuis qu'il gouverne seul. Ses collaborateurs incapables de décision personnelle et d'initiatives se contentent de le flatter. Personne ne prend de décisions et on renvoie tout au PR. Senghor dénonce ce qu'il appelle le ponce pilatisme de la part de ceux qui l'entourent¹¹⁶ ».

La crise socio-politique de 1968 est partie de l'Université qui restait encore l'un des rares lieux d'expression parce que dans sa volonté d'hégémonie, le parti dominant s'appuyait sur la stratégie de la fusion-absorption (PRA/Sénégal, UDS ,MPS , SFIO) ou l'interdiction (PAI et BMS) avait fait le vide dans l'espace politique. L'Université était le dernier espace de liberté que le parti dominant ne contrôlait pas. La crise de 1968 à Dakar est loin d'être un mimétisme de Mai 68 à Paris pour la bonne et simple raison que les troubles à Dakar sont antérieurs à ceux de Paris. De la crise de 1968, Senghor va tirer trois leçons. Premièrement, le Sénégal était en mutation et avait besoin de changement. Deuxièmement l'élite de parti qui l'avait aidé à gérer la crise de 1962 avait vieilli et troisièmement lui-même en tant que chef de l'Exécutif, chef du parti, et Président de la République était trop exposé parce que n'ayant pas de fusible et plus encore : le pays avait besoin de respiration démocratique. Ayant tiré les leçons de la crise Senghor va procéder au desserrement du système politique avec la création du poste de Premier Ministre qui sera aussi l'occasion d'une alternance générationnelle dans le parti mais va aussi favoriser une respiration démocratique en autorisant la création d'un parti d'opposition légale (le PDS de Wade) en plus de susciter et d'encourager le débat public avec la création du Club Nation et Développement par son Directeur de Cabinet Babacar Ba qui sera aussi autre vivier de recrutement pour l'UPS au sein des élites. Après les crises de 1968 et 1969, Senghor ayant compris que le Sénégal était en mutation va accompagner le changement en comprenant que la concentration du pouvoir avait atteint ses limites, ce qui explique le desserrement pour le Pr d'Histoire Mamadou Diouf :

¹¹⁶ Camara, Ousmane, 2000, *Mémoires d'un juge africain*, Kharthala-Crepos, P164

« Ce sont les huit années pendant lesquelles Senghor exerce le pouvoir absolu. Il est Président de la République, chef de l'état et Secrétaire Général de l'UPS. Entre temps, il y a eu les crises de 1962, 1968, 1969 qui sont à la fois des crises estudiantines, syndicales, mais aussi économiques. Il y a aussi un quatrième élément important qui est l'arrivée de la génération de Diouf qui, elle aussi, veut exercer le pouvoir c'est-à-dire on passe du gouvernement des instituteurs à un PS qui se trouve face à la première génération des jeunes sénégalais ayant fait des études universitaires et qui prétendent gouverner. Ce sont eux qui vont créer le club Nation et Développement et qui vont commencer la critique des barons de l'UPS. L'arrivée de Diouf est véritablement la consécration d'une génération qui avait commencé à critiquer la politique politicienne et à dire que le pouvoir doit être exercé par des technocrates ¹¹⁷ »

En portant son choix sur Abdou Diouf, Senghor impose le rajeunissement et l'alternance générationnelle au sein du parti à ses vieux compagnons du BDS comme Diouf lui aussi essaiera de faire en 1996 en imposant Ousmane Tanor Dieng sans se rendre compte que le Sénégal avait beaucoup évolué en matière de Démocratie. En 1970, la création du Poste de Premier Ministre en même temps numéro 2 du Parti va ouvrir une nouvelle page pour le Parti et pour l'Etat parce qu'il va marquer une sorte de transition politique entre les militants et les fonctionnaires particulièrement les administrateurs civils vont lancer un OPA sur le parti qui du sommet de l'Etat vont chercher des bases au niveau local comme Abdou Diouf à Louga ou Habib Thiam à Dagana. Ce parachutage des Technocrates à la base marque le début des tensions entre les barons et les technocrates qui va être le moteur des luttes internes dans le parti jusqu'à l'alternance de 2000 et l'épisode le plus important sera le conflit qui va opposer les refondateurs amenés par Ousmane Tanor Dieng et les rénovateurs de Djibo Ka. Sur le plan politique et étatique, l'avènement de Diouf marque le règne de ce que Abdoulaye Bamba Diallo Directeur de publication de Nouvel Horizon appelle la république des fonctionnaires :

« Où l'on passe de l'espace étatique à l'espace politique pour l'assujettir. On passe du militantisme qui était sous Senghor la voie de la promotion politique (médecins, instituteurs, infirmiers) à 1974 à la République des fonctionnaires c'est-à-dire les administrateurs civils,

¹¹⁷ Emission No 42 « 1h avec » Mamadou Diouf et Abdoulaye Bamba Diallo, Walf 11 octobre 1998

magistrats qui s'incrument d'abord dans l'Etat avant de retourner à la base pour prendre le pouvoir politique. Ce qui est une grande contradiction ¹¹⁸».

Cette contradiction sera la plus grande force du PS qui va ainsi phagocyter et coloniser l'Etat pour ses objectifs politiques et surtout électoraux. Ce qui fera toujours douter de la neutralité de l'Etat comme le souligne Me Wade dénonçant les élections locales du 23 novembre 1980 :

« Dès lors que les élections se font désormais non pas contre le PS mais contre l'Administration, il devient illusoire pour un parti politique de se lancer dans de telles opérations ... Le PDS propose que la présidence des bureaux de vote soit confiée à l'armée » et faute de changements fondamentaux dans la pratique des élections, le parti se réserve le droit de ne pas participer à telle ou telle consultation électorale ¹¹⁹ ».

Le rajeunissement du Parti désormais entre les mains des hauts fonctionnaires se fait dans le même contexte que l'ouverture politique avec la reconnaissance d'un parti d'opposition légale qui de contribution va passer à la confrontation. Avec la création du PDS en 1974, le Sénégal mettait fin au parti unique de fait pour préparer la présidentielle de 1978 car à la dernière élection, Senghor était le seul candidat. Après sa victoire à la présidentielle, Senghor va parachever l'alternance générationnelle non pas démocratiquement mais en s'appuyant sur l'Etat légal pour modifier la constitution et faire de son Premier Ministre Diouf son dauphin qui va le remplacer quand il démissionne le 31 décembre 1980. En vertu de l'article 35 que toute l'opposition dénonce en parlant de coup d'Etat institutionnel, Diouf devient chef de l'Etat après la démission de Senghor. Le règne de Diouf marquera l'apogée de l'Etat légal avec des modifications constitutionnelles qui ont eu souvent comme objectifs de régler les problèmes internes au PS comme la suppression du quart bloquant ou la limitation du nombre de mandats en 1998.

¹¹⁸ Emission No 42 « 1h avec » Mamadou Diouf et Abdoulaye Bamba Diallo, Walf 11 octobre 1998

¹¹⁹ Desouches, Christine, 1983, *le Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Mondes en devenir, P162

b- De l'hégémonie aux dissidences des années 90 : L'Etat et le Parti sous Diouf

Grâce à la volonté de Senghor et à l'Etat légal, le Premier Ministre Abdou Diouf va hériter administrativement de l'Etat du Sénégal. Senghor avait expliqué son choix porté sur cet administrateur civil en partie pour ses compétences économiques mais Diouf se révélera plus politique qu'économiste. La preuve en est que ses premiers actes à la tête de l'Etat seront purement politiques et vont lui conférer une grande popularité. Dès son arrivée Abdou Diouf instaure le multipartisme intégral, convoque les Etats Généraux de l'Education et met fin à l'autorisation de sortie du territoire. Le multipartisme intégral permettra d'ouvrir le spectre politique qui était bridé par la loi sur les courants de pensée qui limitait le nombre de partis au Sénégal d'abord à trois puis à quatre à savoir un parti socialiste, un parti libéral (PDS), un parti Communiste (PAI) et un parti conservateur (le MRS). Le multipartisme intégral va ouvrir et diversifier l'espace politique avec la sortie de la clandestinité des partis de gauche dont la plupart sont issus des flancs du PAI. Pour beaucoup de détracteurs de Senghor comme Iba Der Thiam, il fallait soutenir Diouf car son arrivée marquait une résurgence du nationalisme. En plus des nationalistes, Diouf va aussi recruter dans la gauche avec l'arrivée de politiques comme Abdourahim Agne et des intellectuels comme Babacar Sine pour donner un nouveau souffle au Parti. Ce qui fera dire un moment que le bureau politique du PS est dirigé par des Marxistes. Ce que nuance le philosophe Babacar Sine :

« Et comme beaucoup d'intellectuels, les marxistes ont basculé dans la social-démocratie qui est la terre d'accueil la plus proche de la social-démocratie et le marxisme ont puisé finalement aux mêmes sources. Ce n'est pas un hasard que d'anciens marxistes rejoignent le PS. Et il y en a même des observateurs qui pensent que le Bureau Politique du PS est dirigé par d'anciens communistes. Au PS, les anciens communistes ont un certain poids. Ils sont assez nombreux et ceux que vous avez cité ne sont que les plus connus. Mais il y en a beaucoup d'autres. Je pense que cela participe d'un mouvement d'une sorte de lame de fond à partir de la crise du communisme. Cependant, entrisme conscient et délibéré en vue de transformer le PS de l'intérieur, je ne crois pas. Que leur action et leur manière de penser ait influé sur la conduite du parti cela est certain. Ce sont des camarades qui sont porteurs de valeurs progressistes et démocratiques qui leur viennent de leur ancien combat communiste. Moi, je suis venu avec Diouf car je me suis reconnu dans ses idées de démocratie et d'ouverture totale de l'espace politique. Senghor est un homme que je respecte

beaucoup. Mais avouez avec moi qu'un intellectuel peut difficilement cohabiter avec lui car Senghor dirigeait le Sénégal comme un maître dirige sa classe. Vous vous rappelez ses débats avec Sembene, ses querelles avec Cheikh Anta parce qu'il y avait une interférence permanente entre ses opinions politiques, philosophiques et culturelles. Et beaucoup d'intellectuels ne pouvaient pas s'installer dans son système. Alors que Abdou Diouf a un niveau beaucoup plus modeste et ne va pas interdire un film parce que c'est mal écrit comme ce fut le cas avec Sembene. Ce qui a fait que les relations entre l'intelligentsia sénégalaise et Senghor étaient assez problématiques¹²⁰ »

Dans la gestion d'un parti, il va y avoir une grande différence entre Diouf et Senghor car pendant ses vingt ans à la tête de l'Etat, Diouf va plus se focaliser sur la construction de l'Etat et déléguer la gestion du parti d'abord à Jean Collin puis à Ousmane Tanor Dieng. Jean Collin va façonner l'Etat du Sénégal pour en faire un instrument politique et électoral au profit du Président Diouf et fera passer le Sénégal de l'Etat-Parti au Parti- Etat. Pour Mamadou Diouf contrairement à ce qu'on pense, Collin n'était qu'un pouvoir de façade, car Diouf est resté le maître du jeu :

« Les dix ans de Collin vont être une période importante car désormais le parti est administré. Il n'est plus gouverné au sens de l'organisation des luttes politiques. Même la lutte des clans a changé avant la période d'avant 1974 qui marque l'ouverture démocratique. Et 1991 qui marque l'ouverture du gouvernement à l'opposition. Ces éléments ont des conséquences extraordinaires dans le fonctionnement du parti et dans la lutte pour le pouvoir à l'intérieur. Collin a joué un rôle central les dix premières années. Momar Coumba Diop et moi dans notre livre le Sénégal sous Abdou Diouf, montrions la place de Collin dans le système. Laye Bamba Diallo dit qu'on l'a comparé à Faïdherbe. Nous ce qui nous intéressait, c'est comment quelqu'un qui est blanc, qui arrivé dans ce pays en 1947 deviendra, premier gouverneur du Cap Vert, Directeur de cabinet de Mamadou Dia. Comment Collin dont on ne connaît pas son histoire continue a pu jouer un rôle aussi central au cours de dix premières années de Diouf. Est-ce qu'il y avait un double pouvoir ? A l'époque, Diouf n'avait pas encore sorti la formule « Je suis le maître du jeu ». Les dix premières années, il ne l'utilise pas. La grande critique contre le Ps, à cette époque si vous regardez en ce temps la propagande du PDS, c'était contre Collin. C'était Collin qu'on attaquait et on jouait sur l'idée du double pouvoir. Et Momar Coumba et moi, nous voulions montrer qu'il n'y avait pas

¹²⁰ Emission No 38 « 1H avec » Babacar Sine, Walf Fm, 13 septembre 1998

double pouvoir. Diouf restait maître du jeu. Il y avait un pouvoir délégué et pour deux raisons. La première, et Laye Bamba l'a dit, Collin est la personne qui connaissait le mieux l'administration sénégalaise. Car c'est lui qui l'a façonné d'abord comme Ministre des finances et ensuite comme Ministre de l'Intérieur. Collin avait intégré deux choses que Senghor voulait nous faire intégrer : l'organisation et la méthode. Deuxièmement, Collin, à cause des fonctions qu'il a occupées durant la période Senghor et du fait qu'il était blanc, avait tissé des réseaux extraordinairement efficaces dans l'administration. Collin était aussi un des piliers de l'UPS-PS. Il a aussi été maire de Thiès. Quand Diouf arrive au pouvoir, il trouve à Collin deux atouts. Il est blanc, il ne peut pas se battre pour le pouvoir, il ne peut qu'être au service de quelqu'un. Et Diouf le met à son service et lui donne le pouvoir. Collin est au milieu de la fusion des deux mamelles du pouvoir : l'administration et le Parti-ETAT. Ce qui fait qu'au fait de sa gloire, il vire la plupart des membres du bureau politique et y fait la loi. Il se permet de liquider très rapidement Daouda Sow, un des piliers du pouvoir Senghorien et renouvelle une partie du personnel à cause de son double jeu dans l'administration et dans le parti ¹²¹ ».

Si Diouf, dès son arrivée à la tête de l'Etat et du parti règle les deux plus grands problèmes politico-sociaux du Sénégal avec le multipartisme intégral et les assises de l'Education, dès les élections de 1983, le doute s'installe à cause de la question électorale quand le Président de la République permet le vote sans identification et rend l'isoloir facultatif violant ainsi la Constitution qui dit que le vote est secret couvrant ainsi de vastes fraudes électorales. Les vingt ans de Diouf seront marqués par la lancinante question électorale partie des élections de 1983 et qui aura son épilogue à la Présidentielle de 2000 piégeant ainsi la démocratie Sénégalaise en faisant une démocratie de Sisyphe qui ne parle que la question électorale surtout du fichier électoral à laquelle on revient avant et après chaque élection depuis 1983. Le paroxysme de la question électorale sera atteint après la Présidentielle de 1988 quand le pays sombra dans la violence suivie de l'Etat urgence. Après les violences de 1988, le nouveau rapport de force politique impose que la classe politique se mit autour d'une table pour définir de nouvelles règles après l'entrée de l'opposition dans le gouvernement de majorité présidentielle élargie en 1991 qui était en fait un gouvernement de coalition car Wade a montré qu'il avait suffisamment de forces sociales pour bloquer le pays et imposer des négociations sur de nouvelles règles qui se résumaient à plus de transparence

¹²¹ Emission No 42 « 1h avec » Mamadou Diouf et Abdoulaye Bamba Diallo, Walf 11 octobre 1998

électorale et à une neutralisation croissante de l'Administration qui sera dessaisie d'élections en élections pour être cantonnée aujourd'hui à la logistique électorale.

Les élections locales de 1996 montrèrent grâce à la radio sud Fm lancée quelques années auparavant, toutes les carences de l'Administration et son manque de neutralité. Ce n'était pas une nouveauté mais c'était la première fois ces problèmes étaient relayés en direct au point que l'Etat fut obligé de faire reprendre le vote dans quelques localités. Ces dysfonctionnements électoraux et le rapport de l'Inspection générale D'Etat qui s'en suivit furent indirectement à l'origine de la création de l'ONEL (Observatoire Nationale des Elections) et la création de la DGE (Direction générale des Elections). Depuis la catastrophe électorale de 1996, le Sénégal organise des élections de moins en moins contestées parce que de plus en plus transparentes et surtout avec une Administration qui n'a plus beaucoup de pouvoirs en matière électorale.

Le code consensuel de 1992, que la classe politique qualifiait de meilleur code au monde et auquel le Président Diouf décida « ne changer ne serait qu'une virgule » montra que s'il était parfait dans le texte, pour qu'il le soit dans la réalité, il fallait que les acteurs jouent le jeu. Ce qui n'arriva pas et les textes et les institutions ne valent que par les hommes qui les incarnent. Le contentieux électoral de la Présidentielle de 1993 déboucha sur l'assassinat du vice-président du Conseil constitutionnel et l'emprisonnement de Me Wade comme 1988. D'élections en élections, de crise en crise, les négociations et le rapport de force politique rendirent le code toujours plus transparent et l'Administration toujours un plus dessaisi et cantonné et confiné à la logistique. L'opposition qui n'a jamais fait confiance à l'administration voulait une CENI (Commission électorale nationale indépendante). Cependant une des plus grandes revendications de l'opposition était que le Président de la République joue son rôle d'arbitre qu'il ne pouvait pas exercer en étant en même temps Secrétaire General du PS. Un autre débat qui remonte à la crise de 1962 et qui n'est pas encore tranché parce que le Président Sall est encore à la tête de son parti. Pour l'opposition on ne peut pas être juge et partie. Entre l'opposition qui voulait une CENI et le PS qui pensait que le Ministre de l'Intérieur devait organiser les élections comme dans toutes les grandes démocratie, le Président de la République trancha en coupant la poire en deux avec la création de l'ONEL (observatoire Nationale des Elections) confié au General Niang et la nomination du Général Cissé, ancien chef d'Etat Major des armées) à la tête du Ministère de l'Intérieur. Toujours dans sa volonté d'être au-dessus de la mêlée, le Président Diouf quitta le secrétariat Général du PS qu'il confia à

son premier collaborateur à la tête de l'Etat : Ousmane Tanor Dieng qui devient Premier Secrétaire à la suite d'un congrès dit de refondation que ses détracteurs comme Djibo Ka vont qualifier de congrès sans débats.

Ce congrès marque une étape très importante dans l'évolution du parti-Etat car pour la première fois, il y avait une déconnexion entre les fonctions de Président de la République et de Secrétaire Général du Parti. Une des revendications du camp de Mamadou en 1962. On en revenait ainsi de façon sisyphéenne à un débat qui était aussi au centre de la crise de 1962. Diouf après s'être appuyé sur Collin délègue la gestion du parti au Premier Secrétaire Ousmane Tanor Dieng qui ne peut qu'être contesté selon Mamadou Diouf :

« Jusqu'à l'arrivée de Tanor, la lutte est contrôlée par Diouf parce qu'on ne conteste pas DIEU du fait qu'il contrôle l'ensemble du système. C'est pourquoi, le choix de Tanor pose plus de problèmes qu'on ne le croit. Dès le moment où Diouf n'exerce plus le pouvoir à l'intérieur du parti et dès le moment où au Sénégal une tradition est née avec Wade qui est dans le gouvernement et le critique en n'épargnant pas le Président, on ne peut plus empêcher le PS de rester un parti de godillots. Dès le moment où ce n'est pas Diouf qui exerce le pouvoir à l'intérieur du PS, la contestation devient possible. Non seulement elle est possible mais elle va avoir lieu et elle aura lieu. Que les gens sortent ou rentrent.¹²² ».

Quand le Président de la République cumule les fonctions de Président de chef de l'Etat et de Secrétaire général du Parti et dans un système de Parti- Etat, toute contestation politique du choix du Président aboutit à une liquidation administrative. C'est pourquoi le courant du renouveau démocratique est né de ce desserrement, de cette déconnexion entre le chef de l'Etat et le chef parti. Avant d'être une dissidence, le renouveau s'est voulu courant de pensée à l'intérieur du PS ramenant le débat entre les barons et les technocrates comme du temps où Senghor avait porté son choix sur Diouf imposant une alternance générationnelle. On aura le même débat entre les refondateurs de Tanor Dieng et les rénovateurs de Djibo Ka que Babacar Sine qualifie de paleo-PS :

« Le paléo signifie en grec, ancien. Et cela n'a rien de péjoratif. En disant paléonteo PS, je voulais caractériser un certain nombre de ces rénovateurs. Car à première vue, on se rend compte que les

¹²² Emission No 42 « 1h avec » Mamadou Diouf et Abdoulaye Bamba Diallo, Walf 11 octobre 1998

rénovateurs sont dans le parti depuis la période de Senghor. Et le PS commence à se sédimenter avec la première couche faite de militants très senghoriens. Il y a ceux qui sont venus avec Diouf et c'est pour les distinguer que j'ai employé le mot paléo PS¹²³ ».

Les rénovateurs accusent les refondateurs d'être des technocrates, des socialistes de fonction mais pas des militants. Contrairement à une idée très répandue à l'époque dans la presse, la dissidence de Djibo Ka n'aura pas été la première à secouer le parti Etat mais elle sera la plus sérieuse et la seule réussie parce qu'après la bataille interne, Djibo Ka et son courant vont quitter les PS, aller aux législatives et avoir un groupe parlementaire. C'était la première fois dans l'histoire du parti-Etat où les dissidents revenaient toujours au bercail et souvent avec des postes de Ministres. La réussite politique de la dissidence de Djibo Ka aura montré que le PS était devenu un tigre de papier. Djibo Ka avait ouvert une brèche dans laquelle un autre baron Moustapha Niasse va s'engouffrer. Ces fragments du PS seront entre autres une des causes de sa défaite à la Présidentielle de 2000. La dissidence de Djibo Ka marque le début de la fin PS parce que ce sera la première crise politique interne que le PS sera incapable de gérer en grande partie parce que la société avait évolué et le PS était en retard sur la société. Ce n'était pas la première dissidence mais ce sera celle que le contexte socio-politique aura le plus favorisée selon le Professeur Saliou Mbaye :

« Ce n'est pas la première dissidence. Les gens du PRA sont sortis de l'UPS et c'étaient des hommes importants Amadou Matar Mbow, Assane Seck, Abdoulaye Ly. Je ne dirai pas que le PS ne l'a pas bien géré. Ce pays est un pays de démocratie. Si les gens du Renouveau veulent s'exprimer, ils doivent pouvoir le faire. Et qu'on permette aux électeurs d'arbitrer. Le renouveau n'est pas une crise en soi. C'est dans la logique des choses. Le PS est un parti trop grand pour qu'il n'y ait pas des divergences en son sein. Si on peut les gérer dans le parti, tant mieux. Sinon, les personnes sont libres de sortir et de créer leur parti. Le renouveau est apparu en 1996. A l'ère de l'ouverture médiatique. Ce qui n'existait pas lors des crises précédentes ¹²⁴ »

Les dissidences de Djibo Ka et de Moustapha Niasse vont intervenir dans un contexte de fin du « cens caché » de la « démocratie des lettrés » avec l'ouverture médiatique qui va créer une véritable opinion publique avec l'appropriation des débats par les deux-tiers de l'opinion qui en étaient exclus par la double barrière de la langue (les journaux écrits en français) et le monopole

¹²³ Emission no 38 « 1H avec » Babacar Sine, Walf Fm 13 septembre 1998

¹²⁴ Emission No 41 « 1H avec » Saliou Mbaye, Walf Fm 04 octobre 1998

audiovisuel. Les radios privées vont diffuser les ondes de la transparence partout dans le pays aussi bien sur le plan politique mais aussi électorale. Il est évident les dissidences de Djibo Ka et de Niasse n'auraient aucune chance de réussite sans la révolution médiatique des années 1990 qui va délégitimer le Parti Etat confirmant ainsi Jacques Lagroye qui nous dit :

«La délégitimation du pouvoir résulte ainsi directement d'une rupture des repères stables et du doute qui se généralise quant à la légitimité morale et à l'efficience du régime quel que soit par ailleurs les définitions différentes de la situation proposées par les protagonistes de la crise. La légitimité des gouvernants résulte ainsi d'une double affirmation : ils ont été choisis selon « les règles de l'art » et ils sont « efficaces¹²⁵ »

Aux élections présidentielles de 2000, les ondes de la transparence, les vingt-six de lutte de Wade contre la fraude électorale dont le code électoral est le résumé, l'évolution de la société sénégalaise devenue plus démocratique, l'avènement d'une nouvelle culture politique dans un pays dont la pyramide des âges montre que les deux tiers de la population ont moins de trente ans, et l'usure du pouvoir permettront d'élire un Président de la République dans les « règles de l'art » car l'opinion publique qui est passé d'un statut élitare à un statut populaire en avait conclu que les « gouvernants n'étaient pas efficaces » et donc avait choisi l'alternance malgré les dernières tentatives de résistance de l'Etat légal avec des modifications constitutionnelles pour changer encore les règles du jeu à la veille des élections.

¹²⁵ Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frederic, 2012, *Sociologie Politique*, Paris, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz, P 470-470

3- Senghor et Wade, les poumons de l'exception sénégalaise

a- Wade, l'exception d'une opposition légale en Afrique

Les deux poumons de l'exception sénégalaise sont le Président Leopold Sédar Senghor et Me Abdoulaye Wade. Senghor en est le poumon droit pour n'avoir jamais cédé à la tentation et à la mode du parti unique et cela malgré le traumatisme de la crise de 1962 qui était un bon prétexte et Wade, l'autre poumon pour avoir opté pour une opposition légale à l'ère des luttes armées, des fronts de libérations et autres mouvements insurrectionnels et surtout de n'y avoir jamais renoncé. Leurs parcours académiques, leurs statures intellectuelles et politiques, plus que l'écosystème politique leur ont permis de construire l'exception sénégalaise et surtout de la faire survivre. Ce que confirme Christine Desouches :

« Les dirigeants du PDS ont souvent rappelé que cette expérience de démocratie pluri partisane n'a été rendue possible au Sénégal que la conjonction d'éléments extrêmement favorables à savoir une longue tradition démocratique, la présence à la tête de l'Etat d'un homme profondément démocrate, l'existence d'une opposition ayant opté pour la légalité et surtout le profond attachement du peuple sénégalais à des valeurs telles que le droit à la discussion et à la liberté ¹²⁶ ».

De tous les opposants de Senghor à commencer par Cheikh Anta Diop avec le BMS et ensuite RND, Majmout Diop du PAI, Abdoulaye Ly du PRA, Wade aura été le plus rusé pour rassurer Senghor et obtenir la création de son parti. En 1976 Cheikh Anta Diop se verra refuser un récépissé pour la création de son nouveau parti le RND (Rassemblement National démocratique) par l'Etat légal pour des vices formes. Senghor préférerait le « style d'opposition de Wade » qui va demander à être reçu à Mogadiscio en marge du 10^e sommet de l'OUA pour lui demander l'autorisation de créer un parti nouveau « parti de contribution ». Pour Senghor c'était une demande d'autorisation alors que Wade dira qu'il a juste « informé Senghor par courtoisie ». Abdoulaye Wade qui a commencé sa carrière politique à l'UPS le parti de Senghor avant de le quitter, préféra créer un parti de contribution au lieu de revenir au bercail. Pour Senghor la création de ce parti de contribution était aussi un appel du pied pour mieux revenir, une autre façon de faire de la politique politicienne parce que qu'il s'efforçait de :

¹²⁶ Desouches, Christine, 1983, *Le Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Monde en devenir, P69

« Faire cesser les petits jeux de la politique politicienne De temps en temps un militant de l'UPS formait un parti dissident et attendait qu'on vienne le chercher. A chaque fois j'allais discuter avec les dissidents pour les ramener au bercail avec partage de portefeuille ministériels. C'est la raison pour laquelle quand les membres du PRA avec Abdoulaye Ly et Assane Seck sont revenus à l'UPS, nous décidâmes que nous n'accepterions plus de discuter avec les dissidents, que ceux qui voulaient venir ou revenir à l'UPS devraient se faire admettre à la base. C'est pourquoi quand Wade est venu en 1974 me demander s'il pouvait déposer au ministère de l'intérieur les statuts d'un nouveau parti, j'ai eu l'impression que c'était du chantage et j'ai dit oui. C'est ainsi que le PDS a été fondé ¹²⁷ ».

Le PDS a été créé parce que la Constitution prévoyait le multipartisme mais aussi et surtout parce que Senghor préférait le style d'opposition de Wade à celui de Cheikh Anta Diop qui était beaucoup plus radical ou à celui de l'extrême gauche qui accusait Wade d'être une sorte de caution démocratique pour légitimer le pouvoir de Senghor. Dans l'opposition Wade avait pris une longueur d'avance sur les nationalistes et la gauche et le PDS se révélera être non seulement un vrai parti mais aussi un vrai parti d'opposition. Un parti d'opposition légale qui contribua grandement à l'évolution démocratique du Sénégal aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'en dehors et sera à l'origine de beaucoup de conquêtes démocratiques et de libertés publiques. Le plus grand impact historique du PDS aura été sans doute la croisade permanente pour plus de transparence électorale qui part d'un vote sans isolement et sans identification en 1983 à l'an 2000 quand toute la communauté internationale salue la transparence et la fiabilité des élections au Sénégal où on donne les résultats sans contestation le jour du vote.

Avec Wade, le PDS sera le parti des conquêtes démocratiques et de la première alternance. C'est pourquoi Wade et Senghor méritent d'être immortalisés. D'ailleurs Wade s'est toujours pris pour l'héritier et le continuateur de l'œuvre de Senghor d'où son obsession d'organiser un festival mondial des arts nègres comme Senghor. C'est pourquoi devenu Président de la République et faisant l'éloge funèbre de Senghor, il déclara devant le cercueil de Senghor « C'est le Sénégal dont vous rêviez qui vous enterre aujourd'hui » considérant ainsi politiquement que le règne de Diouf comme une parenthèse, un intermède parce que dans les premières années d'indépendance le débat politique était un débat d'agrégés entre Senghor, Cheikh Anta Diop et Abdoulaye Wade avant

¹²⁷ Senghor, Leopold Sédar, 1980, *la poésie de l'action*, Paris, P224

Diouf un administrateur civil leur ravisse la vedette. Senghor a été immortalisé par le Palais de la république, Cheikh Anta naturellement par l'Université. Le Président Abdoulaye Wade, mérite aussi d'être immortalisé dans la pierre et dans les esprits pour deux raisons. Il mérite d'être immortalisé dans la pierre pour avoir ouvert la boîte de pandore de la démesure et les portes de l'Hubris en 2000. Que serait Dakar aujourd'hui sans l'Autoroute à péage ? Que serait Dakar sans le monument de la Renaissance devenue la carte de visite de notre capitale comme la Tour Eiffel pour Paris et la Statue de la Liberté à New York. Dans notre jeune histoire, Senghor a fait la nation et posé les bases d'un Etat que Diouf a renforcé alors que Wade en ouvrant les portes de l'hubris a posé les jalons de l'émergence. L'émergence a une affinité élective avec la démesure et la grandeur. Chaque fois qu'on prend l'autoroute à péage, impossible de ne pas penser que la route secondaire de Wade est deux fois plus grande que la route principale que nous avions sous Diouf. Il y a quelque chose de profondément napoléonien chez Wade qui comme le corse pense que « l'impossible est le refuge des poltrons et tout ce qui est grand est beau ».

Le linguiste Pathé Diagne a raison en disant que « Wade clôt le cycle senghorien » car il est de la génération de la lutte des indépendances, de la construction des Nations et des Etats en Afrique mais il ouvre aussi un autre cycle, celui de la fin du complexe colonial et des « débats africains » sur la colonisation, les frontières pour se lancer dans la course économique vers l'Emergence comme la Chine, la Malaisie, Singapour. Les chinois et les Malaisiens qui ont émergé se sont lancés dans la course nous laissant devant le mur des lamentations pour dénoncer la détérioration des termes de l'échange. Diouf a honoré Senghor, Wade a ressuscité historiquement Blaise Diagne, Macky Sall a réhabilité Mamadou Dia et a honoré hier Diouf et aujourd'hui Wade. C'est ça l'exception sénégalaise sur le plan politique dans un continent où souvent la place d'un ancien chef d'Etat est soit l'exil, la prison ou la tombe. Wade au-delà du béton doit aussi être honoré dans les esprits parce que sans Wade, il n'y aurait pas cette exception sénégalaise qui fait notre fierté. Les deux piliers de l'exception Sénégalaise sont deux grands hommes de grande culture Senghor et Wade. Il n'y aurait pas d'exception Sénégalaise si Senghor à l'instar des contemporains avait supprimé le jeu démocratique au profit des partis uniques qui étaient la règle. Cette volonté de Senghor de faire confiance à la démocratie n'aurait pas marché s'il n'avait en face de lui un homme de la dimension de Wade qui accepte de jouer le jeu de l'opposition légale alors que la mode était à la guérilla et aux oppositions subversives financées de l'extérieur avec la guerre froide. Aujourd'hui à l'heure du bilan, les excès de Wade durant ses deux mandats paraissent bien

insignifiant comparés à ce qu'il a apporté à notre démocratie dont il a été un des piliers en tant qu'opposant, le centre quand il a été Président et une réalité incontournable depuis qu'il a quitté le pouvoir. Depuis 1974 à aujourd'hui, rien ne s'est fait sans lui sur le plan politique.

« Au commencement de ce siècle, la France était pour les nations un magnifique spectacle. Un homme (Napoléon) la remplissait alors et la faisait grande qu'elle remplissait l'Europe ».

Ainsi parlait Victor Hugo dans son discours de réception à l'Académie française. Lors des indépendances africaines, le Sénégal de Senghor était ce spectacle magnifique dont parle Hugo et remplissait le continent sur le plan culturel et symbolique. En 2000, Wade qui a toujours cru qu'il était l'héritier légitime de Senghor a voulu aussi remplir le continent avec son NEPAD. Aujourd'hui c'est Macky Sall, un héritier de Wade et tout un pays qui est un magnifique spectacle pour le continent en donnant le nom d'un stade à Wade après une victoire en coupe d'Afrique, la présidence de l'UA, le premier Goncourt d'Afrique noire, un premier TER en Afrique de l'Ouest mais surtout un pays de liberté, de tolérance qui sait se « maintenir contre vents et marées » comme dit Goethe. Le Sénégal après avoir été une exception démocratique a plus de chance d'être l'exception économique parce que pendant que nos voisins vont de transition politique en transition politique, le Sénégal se construit alternance après alternance et génération après génération

b- Le rôle de Wade dans la marche vers l'alternance

Si Wade a pu être opposant pendant vingt-six ans, Président de la République pendant 12 ans, et de nouveau opposant depuis 10 ans, il le doit à son parti le PDS qui est devenu avec le PS des partis de modernisation du Sénégal mais aussi des partis historiques. Pour étudier le PDS nous allons nous appuyer sur « *les 4 caractéristiques fondamentales avancées par Joseph la Palombara et Myron Weiner¹²⁸ pour un parti politique*

- 1- *Une organisation durable dont l'Esperance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants actuels*
- 2- *Une organisation bien implantée localement et dont les échelons locaux entretiennent des rapports réguliers avec l'échelon national*
- 3- *Une organisation dont les dirigeants ont la volonté délibérée de prendre et d'exercer le pouvoir seuls ou avec d'autres (et non pas simplement influencer les dirigeants politiques)*
- 4- *Une organisation populaire cherchant à acquérir un soutien populaire par les élections de toute autre manière*

Toute l'histoire du PDS est résumée par l'article 2 du Parti notamment par l'expression « conquête démocratique mais non systémique du pouvoir » (art 2). Cet article qui est dans les statuts depuis la création du Parti et que Me Wade le fondateur du parti a expliqué :

« Cela signifie que nous ferons tout ce qui est démocratiquement possible pour accéder au pouvoir mais pour le cas où le peuple accorderait sa confiance à un autre parti, cela ne nous empêcherait pas de contribuer à l'évolution de notre pays. Autrement dit notre détermination ne se réduit pas simplement à une quête du pouvoir pour le pouvoir ¹²⁹ »

Et Christine Desouches d'en conclure :

« Ainsi se profilait nettement le choix d'une « opposition constructive », action menée sous le triple sceau du légalisme, (attachement à la modération et concertation du réalisme) le PDS voulant instaurer une démocratie praticable insérée dans la spécificité de la société sénégalaise et du pragmatisme »

¹²⁸ Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frederic, 2012, *Sociologie Politique*, Paris, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz, P 230

¹²⁹ Desouches, Christine, 1983, *le Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Monde en devenir, P33

Cette idée de conquête « démocratique mais non systémique » du pouvoir permettra aussi de comprendre que :

« Le PDS ne veut pas du pouvoir par la rue, le PDS ne veut pas du pouvoir par la force. Tout ce qu'il demande ce sont des élections démocratiques permettant à notre peuple de passer de l'ère de la supercherie des tours de passe à une démocratie réelle, seul gage de paix sociale et de construction éco durable ¹³⁰ »

Ainsi s'exprimait Wade après les élections contestées de 1980 et qui durant tout son parcours d'opposant a souvent déclaré *« qu'il ne voulait pas arriver au pouvoir en marchant sur des cadavres »*.

C'est pourquoi le PDS quand il était dans l'opposition de façon légaliste a toujours systématiquement introduit des recours en justice même si avec l'Etat légal, ces recours avaient peu de chance d'aboutir. Même les recours contre le caractère facultatif de l'isoloir ont été rejetés alors que la Constitution exige le secret du vote. Cette idée de « conquête démocratique mais pas systémique » qui insiste avant tout sur la contribution à la l'évolution de la démocratie et de la société permet aussi de comprendre l'entrée au gouvernement du PDS lors de la formation du gouvernement de majorité présidentielle élargie de 1991 dont l'objectif était d'apaiser le climat politique après les émeutes de la Présidentielle de 1988 mais aussi et surtout de fixer de nouvelles règles du jeu. Cette idée, ce principe de « conquête démocratique mais pas systémique » du pouvoir explique l'alliance avec le PS et le Président Diouf au début des années 1990 mais il expliquera aussi l'alliance avec la Gauche à la fin des années 1990 pour venir à bout du régime de Diouf.

Dans ses rapports avec Wade, la gauche est passée progressivement de la suspicion envers le parti de contribution, caution de la vitrine démocratique de Senghor à la conviction que le PDS était incontournable pour régler la question de la contradiction principale qui était le PS. L'alliance qui naîtra de cette analyse de la situation concrète sera décisive pour l'alternance de 2000 quand elle aura le soutien de Niasse, arrivé troisième au premier tour. Avant la Présidentielle de 2000, Le PS invoquera des raisons de proximité idéologique pour capter le soutien des partis de gauche et les empêcher de tomber dans le piège du libéral Wade mais au Sénégal l'idéologie n'a jamais été un

¹³⁰Ibid, P165

réfèrent pour les alliances et les mésalliances politiques. Wade dont la seule idéologie semble être le pragmatisme s'est allié avec tout le monde dans le spectre politique sénégalais aussi bien quand il était dans l'opposition qu'au pouvoir. Cette posture a donné au PDS une centralité dans la vie politique de sa création jusqu'en 2000. Et cette stratégie perdure malgré le retour du PDS dans l'opposition. Cet article 2 de la charte a fait aussi du PDS un Parti modernisation qui selon les critères de Lagroye :

« des partis présentés comme instruments prédominants de la construction stato--nationale, de la transformation économique, de la rénovation des structures sociales, partis intégrateurs capables de mobiliser des groupes sur tout le territoire, partis exprimant et réalisant la volonté « d'élites modernistes »¹³¹ ».

Dès sa première législature en 1978, le PDS, seul parti d'opposition au parlement va compenser la faiblesse de sa représentation face au parti hégémonique par ses propositions et sa faculté à utiliser l'Assemblée comme une tribune. Les propositions de loi du PDS même si elles furent systématiquement rejetées avaient un caractère innovateur et modernisateur. Dès cette première législature avec des députés d'une grande qualité intellectuelle à l'image de Fara Ndiaye et Serigne Diop, le PDS introduit des propositions de loi sur le Statut de l'opposition et le financement des partis politiques qui deviendront des débats d'actualités trente ans plus tard que le Président Diouf nomma le Pr El Hadji Mbodji médiateur pour le statut de l'opposition et le financement des partis confirmant encore une fois la caractère sisyphéen de notre démocratie. Aujourd'hui ces débats posés par le PDS lors de la législature de 1978 ne sont pas encore tranchés malgré les 12 ans de du PDS au pouvoir. Bien avant que le PDS n'intègre l'Assemblée Nationale pour poser le débat sur le statut de l'opposition et le financement des partis lors de la législature de 1978, Wade abordait la question dans son discours à la première conférence nationale du parti en 1975 :

¹³¹ Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frédéric, 2012, *Sociologie Politique*, Paris, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz, P 257

« Les partis politiques devront tous bénéficier d'une assistance de l'Etat sous forme d'avantages matériels et financiers. L'opposition se verra reconnaître un statut légal lui garantissant le libre exercice de ses droits et sera admise aux activités républicaines de l'Etat ¹³² ».

Cette idée de Wade qui date de 1975 est encore très futuriste même pour notre classe politique d'aujourd'hui. Selon Christine Desouches :

« C'est sur l'impulsion du groupe parlementaire PDS que la possibilité des questions orales et questions écrites aux ministres qu'offre l'art 87 du règlement intérieur a été régulièrement exploitée. Auparavant le PS n'en faisait pas usage¹³³ ».

Lors de cette même législature, le PDS sera à l'origine de la proposition de loi 18-78 sur le recours pour inconstitutionnalité devant la cour suprême saisi par 15 députés. Ce qui fut une grande avancée démocratique parce que visant à soumettre l'Etat et surtout l'Assemblée au Droit et limitant ainsi ce que le doyen Vedel appelle « l'insoutenable autonomie du politique » qui avait cours sous la IV^e République en France. Toujours lors cette législature il y eut la proposition de loi 19-78 sur le financement de partis avec un exposé des motifs très en avance sur son temps puisqu'il est encore d'actualité

« Les partis politiques pour leur utilité et leur objectif d'éducation populaire satisfont à l'une et l'autre condition requises pour bénéficier des subventions de l'Etat et qu'au surplus la loi sénégalaise interdit aux partis politiques sous peine de dissolution de recevoir des subsides de l'étranger ».

Déjà en 1978, le PDS ne voulait pas qu'on réduise les partis simplement à concourir à l'expression du suffrage. Dans leur conception un parti politique avait aussi une mission citoyenne de formation et d'éducation des populations.

Toujours dans son esprit de parti de modernisation, le PDS a très tôt compris l'importance des médias dans la démocratie et pour la conquête de pouvoir. Très tôt le PDS lance son journal, le Démocrate pour contourner le monopole du Soleil dans la bataille d'opinion de la « démocratie des lettrés » mais va aussi partir en croisade pour son droit à l'accès aux médias d'Etat qui ne lui était ouvert parcimonieusement que lors des campagnes électorales où Wade faisait forte

¹³² Desouches, Christine, 1983, le *Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Monde en devenir, P80

¹³³ Ibid 136

impression ou lors des questions orales et débats à l'Assemblée Nationale où le PDS dénonçait souvent le manque d'impartialité de l'audiovisuel public.

En 2022 de façon sisyphéenne la question se pose encore aujourd'hui et Wade devenu Président de la République n'a pas changé la donne mais l'a au contraire accentué. Comme on peut le constater les mauvaises pratiques et les dérives de l'Etat légal survivent aux alternances politiques. Dans un Etat de Droit le service public de l'audiovisuel est à l'image de la BBC c'est à ouvert à tous les acteurs.

S'inspirant de la leçon et de la réussite politique de Senghor, Wade a dès la création du PDS privilégié l'implantation du monde rural particulièrement dans le Sine Saloum et en Casamance qui lui donnera ses premiers élus parce que le PDS sera intégré dès sa création par un groupe de casamançais comme Marcel Bassène qui voulaient créer un parti d'opposition et qui préféreront unir leurs forces à celles de Wade. Avec l'évolution politico-sociale, le PDS aura ses fiefs dans les grandes villes comme Dakar et sa banlieue parce que Wade de façon pragmatique avait compris avec l'exode rural, l'électorat s'était déplacé dans les villes particulièrement dans la banlieue de Dakar. Paradoxalement cette banlieue qui aurait dû être l'électorat naturel de la Gauche a toujours penché du côté de Wade montrant que l'idéologie n'a pas trop de prise sur les réalités sociales mais mieux encore que le libéralisme de Wade est un libéralisme d'opportunité contextuelle et de pragmatisme parce que à sa création le PDS, l'article 2 de ses statuts dit clairement que :

« Le but du PDS est de réaliser au Sénégal, par la voie démocratique, une société démocratique et socialiste pleinement développée, permettant à chaque citoyen d'assurer le plein épanouissement de sa personnalité ».

Le PDS est devenu libéral simplement parce qu'avec la loi sur les partis du 1^{er} avril 1971 les oblige à s'arrimer à des courants de pensée et les limitant à l'origine à Trois, Senghor s'était arbitrairement approprié le socialisme invoquant le critère d'ancienneté, il ne restait plus que le communisme qui revenait naturellement à Majmout Diop et le libéralisme que choisira Wade par défaut. Malgré la loi sur les courants, Wade se réclamera toujours « socialiste travailliste » :

« Le travaillisme dont se réfère le parti n'est donc pas la doctrine d'un parti fondé par les syndicats comme en Angleterre mais celle d'un parti qui reste attaché à l'idée que dans l'optique du développement, il n'y a de valeur que le travail ¹³⁴ ».

De façon pragmatique Wade a rapidement découvert les avantages du libéralisme et surtout de sa puissance son réseau dans le monde car l'étiquette libérale que Senghor lui a arbitrairement attribuée va lui ouvrir les portes du monde occidental quand

« Son étiquette de libéral a valu au PDS d'être invité au congrès de l'Internationale libérale à Ottawa en septembre 1979. Seul parti africain, le PDS y a bénéficié d'un accueil attentif et bienveillant ¹³⁵ »

La fin du communisme et la crise des régimes socialistes et le libéralisme triomphant que chante Francis Fukuyama comme la « fin de l'histoire » confirmeront Wade dans l'ancrage dans le libéralisme, cette étiquette imposée par Senghor et que le PDS a opportunément gardé malgré le multipartisme intégral qui lui permettait de se réapproprier l'étiquette d'origine mais cela confirme que le pragmatisme est la seule idéologie de Wade.

Le PDS remplit au moins trois des 4 caractéristiques fondamentales avancées par Joseph la Palombara et Myron Weiner pour un parti politique. Il ne lui reste que le critère (*Une organisation durable dont l'Espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants actuels*). Le PDS se confond à Wade et son histoire à celle de Wade. Il est difficile de séparer Wade et le PDS car le Parti est centré sur sa personne. Ce qui a été sa principale force dans la bataille de la conquête et l'exercice du pouvoir en lui permettant de survivre à toutes les dissidences dont celles de ses numéros 2 (de Fara Ndiaye à Idrissa Seck) est devenu aujourd'hui sa principale faiblesse et impacte aujourd'hui négativement ses résultats électoraux. Le PS aussi n'a pas plus de bons résultats électoraux mais remplit les quatre critères. Aujourd'hui les partis historiques le PS (qui a construit l'Etat) et le PDS (incarnation des conquêtes démocratiques) ne sont plus au-devant de la scène. Ils ont été relégués à l'arrière-plan politique par d'autres partis comme Pastef et l'APR qui recréent ainsi la vieille bipolarité politique qui a toujours fait l'histoire politique du Sénégal et qui remonte à Blaise Diagne/Carpot, en passant Senghor/Lamine Gueye et Diouf Wade. En arrivant au pouvoir

¹³⁴ Desouches, Christine, 1983, *le Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Monde en devenir, P51

¹³⁵ Ibid P151

seulement 4 ans après sa création, l'APR, un véritable parti Météore devient aussi un parti historique à cote du PS et du PDS. Le PS est un parti historique parce que c'est le parti qui nous a donné notre bien le plus précieux : l'ETAT. Cet ETAT qui fait si souvent défaut en Afrique. Le PDS est historique parce que c'est l'un des piliers de l'exception sénégalaise avec la décision de Wade d'opter pour une opposition légale au temps des guérillas et des coups d'Etat. Le PDS est aussi le parti de la conquête des libertés politiques et de l'ouverture démocratique. D'ailleurs notre code électoral n'est rien d'autre qu'un résumé des 26 ans de lutte de Wade pour plus d'ouverture et plus de transparence électorale. L'ancien siège du PDS à Colobane devait être classé bâtiment historique car ce vieux bâtiment incarne la longue marche politique vers l'alternance. L'APR est déjà dans l'histoire pour avoir été un parti météore en prenant le « péage » pour arriver au pouvoir. C'est une entrée fulgurante. Le Président Macky Sall ne veut surement pas que son parti reste aussi dans l'histoire par une sortie aussi fulgurante que son entrée. Il a hantise du syndrome du météore. S'il réussit à conjurer ce syndrome (se faire remplacer par un membre de son parti à la tête de l'Etat), il réussira une prouesse historique car la seule fois que nous l'avons eu, c'était entre Senghor et Diouf grâce à l'article 35, un « yakale politique » qui a permis à Diouf de devenir Président sans passer par les urnes en héritant administrativement de l'Etat. Pour le Sénégal le dauphinat est un anachronisme politique qui n'a réussi qu'à Abdou Diouf parce que Senghor a contourné les urnes. Ce qui est impossible aujourd'hui politiquement.

Deuxième partie

L'Etat de Droit face à la démocratie de Sisyphe : du basculement démocratique au piétinement politique (2000-2022)

1- Le « contrat social sénégalais » et ses limites

a- Le répertoire symbolique traditionnel, la source principale du contrat social à l'épreuve de la Présidentielle de 2000

Si les valeurs de la démocratie se veulent universelles, elles s'appréhendent toujours de façon nationale ou locale. Il n'y a pas un modèle standard et universel qui pourrait s'adapter ou même être exporté. C'est pourquoi « le concept islamo wolof qui a été proposé par Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop comme une modalité centrale de la construction de l'Etat post colonial, c'est-à-dire :

« Le produit d'un enchevêtrement complexe des relations politique économique, culturelles et sociales entre l'Etat et les confréries ¹³⁶ ».

Ce concept est très original et très intéressant comme grille de lecture car l'environnement interne a une forte influence dans le fonctionnement des systèmes démocratiques comme le montre Hans Krieski dans son livre *les démocraties occidentales* où il étudie les vingt-quatre pays démocratiques à la sortie la seconde guerre. Il y montre les spécificités qui existent entre ces différentes démocraties. Les démocraties scandinaves sont différentes de celles du Sud de l'Europe, la démocratie française de celle des Etats-Unis.

Rokkan en se basant aussi sur le rôle de l'Eglise catholique a dessiné une « *carte conceptuelle de l'Europe* » et démontre les spécificités et les différences entre les pays européens selon que le poids de l'Eglise catholique y est important ou pas. Dans la même mouvance Christophe Jaffrelot montre que les « *démocraties d'ailleurs* ¹³⁷ » ont aussi leurs spécificités en donnant les cas de l'Inde avec ses castes, et le Sénégal, avec ses marabouts.

Au Sénégal, il y a une coexistence entre un système formel des institutions de l'Etat moderne avec ses symboles et tout un système informel qui puise ses références dans un répertoire symbolique traditionnel. Le répertoire symbolique traditionnel sénégalais peut être défini comme l'ensemble

¹³⁶ O'Brien, Donald Cruise, Diouf, Mamadou, Diop, Momar Coumba, 2019, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala, P9

¹³⁵ Jaffrelot, Christophe, 2000, *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Presses de Sciences Po

des valeurs politiques, culturelles et sociales, la conception du pouvoir et ses relations avec la société qui régissaient les sociétés sénégalaises précoloniales et qui interfèrent encore ou qui sont invoquées et utilisées dans la vie politique du Sénégal indépendant. Ce répertoire symbolique bâti sur

« *Le concept islamo wolof a été proposé par Mamadou Diouf et MC Diop comme une modalité centrale de la construction de l'Etat post colonial, le produit d'un enchevêtrement complexe des relations politiques, économiques, culturelles et sociales entre l'Etat et les confréries* ¹³⁸ ».

La démocratie sénégalaise puisant dans le répertoire symbolique s'apparente au « *modèle d'intégration -transaction* » ¹³⁹ de Karl Deutsch grâce à l'utilisation du « *capital social* » ¹⁴⁰ secrété par le répertoire symbolique pour tisser de nouvelles solidarités nationales dont les limites sont la Casamance qui est située en marge de la zone géographique où le modèle islamo wolof est dominant. Ce répertoire symbolique traditionnel joue un rôle central dans le fonctionnement de la démocratie car il permet de résoudre les difficultés qu'il devrait y avoir entre l'Etat qui parle français et une société largement « wolophone » et règle ainsi partiellement la question de la légitimité sociologique. De ce point de vue le répertoire symbolique traditionnel est un lien efficace entre l'Etat et la société. N'eut été ce répertoire on pourrait aisément parler comme Pierre Clastres de « *la société contre l'Etat* ¹⁴¹ »

Le répertoire symbolique utilise les valeurs, les référents culturels wolof et religieux. Le wolof est la langue parlée selon Makhtar Diouf ¹⁴² par 90 % des sénégalais et l'islam confrérique, religion pratiquée par plus de 95% d'entre eux. Ce qui crée une certaine homogénéité alors que le symbole du système formel est le français la langue officielle qui n'est pas parlée par plus de trente pour cent des sénégalais. Ce que Donald Cruise O'Brien appelle Le « *contrat social sénégalais* » est aussi un contrat politique. En fait O'Brien en parlant de contrat social sénégalais, reprend un concept forgé par Paul Marty, officier et administrateur colonial, né en Algérie et socialisé en terre d'Islam. Son idée de contrat social s'inspire beaucoup de ses expériences personnelles et professionnelles notamment en Tunisie et au Maroc qui ont en commun avec le Sénégal d'être des pays musulmans

¹³⁸ Diop, Momar Coumba, 2002, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Kharthala, P9

¹³⁹ Ibid

¹⁴⁰ Putnam, Robert, 2000, *Bowling alone: The collapse and Revival of american community*, Simon & Schuster

¹⁴¹ Clastres, Pierre, 1996, *La société contre l'Etat*, Paris, Ed minuit

¹⁴² Diouf, Makhtar, 1998, *SENEGAL, les ethnies, la nation*, NEA,

sous domination coloniale. En terre d'islam, la religion est souvent un instrument de légitimation du pouvoir car l'Islam a une conception hobbesienne du pouvoir d'où l'absence d'affrontement des deux glaives (celui du Christ et de César) qui a déchiré pendant des siècles le monde chrétien. Cette conception hobbesienne du pouvoir facilitera l'installation et l'acceptation de l'administration dans les terres d'Islam colonisés aussi bien au Maghreb qu'en Afrique de l'Ouest. Et le contrat social sénégalais forgé par Marty recoupe cette réalité qui en terre d'Islam accepte naturellement le primat de l'Etat.

Le répertoire symbolique traditionnel qui est une des composantes de notre contrat sociale fondé sur deux piliers

- *Reeroo amoul niaka wahtana am (il n'y a jamais de divergence mais toujours absence de dialogue*
- *Sénégal ben bopla ken douko khar niai (le Sénégal est une tête on ne peut la diviser en deux parties)*

Le répertoire symbolique traditionnel est composé de deux segments. Le premier utilise la culture et les valeurs wolof, qui sont devenues un véritable « capital social » pour le Sénégal car étant un « go between » entre les différentes ethnies du Sénégal et un facteur d'intégration dans l'espace public. Le wolof ne peut plus être considéré comme une ethnie car sa progression linguistique a été à l'origine de l'avènement de la société « détribalisée ». L'autre segment du répertoire est la religion, particulièrement l'islam interprété et adapté localement. Ce qui a donné un Islam confrérique rigoureusement encadré et centralisé par les descendants des fondateurs des confréries qui continuent d'avoir une très grande légitimité sociologique à tel point que selon Pape Babacar Mbaye, ancien Ministre Socialiste et puis député de l'opposition, que :

« Les Escales maraboutiques sont nécessaires pour tous les candidats qui veulent avoir suffrages car les marabouts sont de grands électeurs ».

Cet islam confrérique est une sorte de rempart rédhibitoire contre l'islamisme car une remise en cause du modèle confrérique remettrait aussi en cause les intérêts des marabouts qui tirent beaucoup d'avantages, de prestiges et une grande légitimité sociologique en étant des relais entre l'Etat et la société car l'investissement des Sénégalais dans les groupes confrériques est inversement proportionnel à leur implication dans la vie politique. Ce répertoire sert aussi dans la résolution des conflits qui sont inhérents au système démocratique car en démocratie il n'y a pas

de vérités définitives, ni bibliques. Bien que l'Etat post-colonial sénégalais soit pourvu d'un système et d'institutions pour régler les conflits politiques et électoraux (Ministre de l'Intérieur, un Observatoire National des Elections, des cours d'appel, et un conseil constitutionnel), le répertoire symbolique se révèle souvent plus efficace dans la résolution des conflits et est souvent utilisé quand le système formel montre ses limites ou est bloqué comme lors des émeutes de Mars 2021 quand l'opposition décide de renoncer à sa marche après une intervention du Khalife général des mourides ou à la veille de la Présidentielle de 2000 quand les religieux musulmans et catholiques s'étaient réunis à l'archevêché de Dakar pour faire de la médiation politique afin de faire baisser la fièvre électorale. Ils ont fait encore la même chose en Décembre 2021 pour appeler à l'apaisement lors des élections locales de janvier 2022.

Ce répertoire symbolique a connu son essor et a montré toute son efficacité lors de la Présidentielle de 2000. L'essor du répertoire s'explique par l'élargissement de la base de la démocratie qu'explique l'utilisation massive de la langue wolof à la radio pour rendre compte des activités politiques. Ce qui ne s'était jamais fait avant l'ouverture médiatique des années 1990. Le duo radio et langue nationale va intégrer dans le système démocratique plus de la moitié des électeurs qui en étaient virtuellement exclus parce qu'ils ne parlaient pas français. En plus, la radio est beaucoup plus adaptée à la civilisation de l'oralité des sociétés africaines. Ces deux segments vont jouer un rôle capital pour désamorcer la bombe électorale de la Présidentielle de 2000 qui était, le quatrième et dernier face à face entre Abdou Diouf et Abdoulaye Wade, leader de l'opposition depuis 26 ans. Les trois derniers s'étaient terminés par de violentes contestations électorales et post électorales mais à l'époque, la démocratie était une sorte de « *cens caché* » comme le dit Daniel Gaxie car étant une « *démocratie des lettrés*¹⁴³ ». La présidentielle de 2000 avec l'utilisation des langues locales et grâce à la radio, a permis à la société civile d'entrer par effraction dans l'espace public et a revalorisé le répertoire symbolique traditionnel car plus de la moitié des électeurs qui ne parlent pas français y puisent leurs références, leurs valeurs et leur code culturel d'où le rôle central des leaders d'opinion en marge du système formel dans la pacification électorale et la redéfinition des rapports de force et des règles du jeu.

143 Cisse, Aminata Diaw, 1999, *La démocratie au Sénégal (Cycle de conférences de PRESENCE CHRETIENNE)*, Dakar,

- Usages symboliques et démocratie

Les symboles nous renseignent sur les relations réciproques entre le profane et le sacré, l'initié et le profane, le croyant et l'incroyant mais surtout sur les relations entre les groupes sociaux. De ce point de vue, la vie politique sénégalaise en particulier et sa société en général sont centrées autour de symboles qui sont pour Paul Turner « *une signification exégétique du sens* ». Le répertoire symbolique sénégalais utilise des savoirs tacites et beaucoup de mythes qui sont beaucoup plus adaptés à la civilisation de l'oralité comme dans la plupart des sociétés africaines. Ces mythes, pour parler comme Claude Lévi Strauss, nous « *renseignent sur les catégories de la pensée* ». Ces catégories de la pensée sont toutes pré-rationnelles mais fonctionnent plus que les explications rationnelles car il y a une large adhésion émotionnelle dans ces explications qui se transmettent de génération en génération par la voie orale. On fonctionne souvent au symbolique quand on est mis en échec sur le plan rationnel. Au Sénégal, on ne peut pas parler de mise en échec sur le plan rationnel car l'explication symbolique a toujours eu droit de cité. Au contraire, c'est quand les explications symboliques commencent à se fissurer qu'on se réveille brutalement pour recourir à une tentative d'explication rationnelle. C'est pourquoi au Sénégal, l'intellectuel est toujours une sorte d'oiseau de Minerve qui s'efforce d'expliquer ce qu'on n'a pas pu expliquer de façon symbolique ou mythique. Situation que le psychologue Mamadou Mbodji appelle

« *Ce grand écart entre un passé symboliquement magnifié et les nouveaux problèmes que les systèmes culturels anciens ne peuvent plus prendre en charge* ».¹⁴⁴

Ce grand écart s'est brutalement manifesté au Sénégal dans les années 1980 et 1990 avec une grande violence électorale et sociale qui a surpris tout le monde car le Sénégal a bâti sa société autour du dialogue comme l'illustre l'expression wolof « *Reroo amoul niaka wakh tana am* » c'est à dire qu'il n'y a jamais de divergences mais toujours absence de dialogue. Cette sagesse populaire sera constamment invoquée par les marabouts et par la société civile pour ramener majorité et opposition autour de la table des négociations lors des graves conflits pré électoraux de la Présidentielle de 2000 notamment lors des modifications unilatérales des articles 25 et 28 de la Constitution relative à la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels et la suppression du quart bloquant pour être élu au premier tour. Elle sera aussi invoquée pour la réouverture des négociations sur le fichier électoral quand l'opposition accusait les services du

144 Entretien avec l'auteur, le 12 mars 2003, Dakar

Ministère de l'Intérieur de tripatouiller pour le compte du Parti socialiste au pouvoir afin de lui assurer pour reprendre l'expression de Moustapha Niasse, ancien Premier Ministre et Président du parti Alliance des forces de progrès (AFP) une

« une victoire électronique et informatique grâce à des tripatouillages du fichier électoral¹⁴⁵ ».

Cette expression issue de la sagesse populaire wolof qui fonde la vie en société sur le dialogue va être transposée dans la démocratie sénégalaise pour donner le sens des palabres et de la recherche de consensus en lieu et place de la lutte des classes ou des confrontations politiques violentes. L'opposition a toujours accusé le PS et l'Etat d'avoir une utilisation sélective de la formule. Pour Me Wade, ancien Président de la République et à l'époque chef de l'opposition :

« Le PS ne négociait que quand il se sentait acculé par la rue et par l'opposition. Après les émeutes contre les fraudes électorales de 1988, le Ps a reculé en faisant des compromis et appelant au dialogue comme le veut notre culture, cela a donné le code consensuel de 1992 que le Ps a dépouillé de sa substance en 2000 en modifiant de façon unilatérale la constitution et le code électoral qui a été adopté par consensus après les travaux de la commission cellulaire composé d'universitaires et des partis politiques. Il fallait qu'on explique aux sénégalais qui nous ont toujours poussé au dialogue que le Ps ne négocie qu'en position de faiblesse et dès qu'il devient fort il reprend de la main gauche ce qu'il avait donné de la main droite ¹⁴⁶ »

Cette accusation et cette pratique de toutes les majorités au Sénégal est la cause principale de la démocratie de Sisyphe qui caractérise le Sénégal. Le PS l'a fait pendant 40 ans et le PDS pendant 12 ans et l'APR aussi. Le PS a aussi utilisé à son profit le répertoire symbolique en essayant de présenter l'opposition surtout Wade comme des personnes qui charrient la violence et qui par conséquent ne respectent pas le pacifisme que défend la sagesse populaire précédemment citée. Pendant la campagne le Président Diouf ne cessait d'attirer l'attention des sénégalais sur le saut dans l'inconnu que représenterait l'élection de Wade et de déclarer que je refuse qu'on installe la violence et les outrances que notre société fondée sur le dialogue rejette. Dans ces déclarations presque toutes en wolof il disait :

145 Archives sonores Walf FM, jingle de la Présidentielle 2000

146 Entretien avec l'auteur le 08 avril 2003 à Paris, à la Résidence de l'ambassadeur du Sénégal en marge de sa conférence à Sciences Po Paris

« Vous me connaissez bien mais vous connaissez aussi Abdoulaye Wade. J'ai toujours tendu la main à l'opposition et elle l'a toujours refusée. Je suis pour le dialogue et Wade vous le connaissez bien, il n'est pas un homme de paix. Je ne fais pas de jugement mais c'est évident « kou guiss nene ni nena gui¹⁴⁷ » c'est-à-dire « quand on voit un œuf on peut le designer du doigt pour dire qu'il n'y a pas d'équivoque ».

C'est la rivalité des appareils politiques pour montrer leur bonne volonté de tout faire pour que les élections soient calmes qui constitue une nouveauté pour la présidentielle de 2000 car aucun parti ne voulait apparaître aux yeux de l'opinion comme le lieu d'origine ou la cause de d'éventuelles violences électorales. Avec l'arrivée des masses wolophones dans l'espace public grâce à la radio, la classe politique a très vite compris qu'on ne pouvait plus gagner des élections sans convaincre cette frange importante qui a toujours été exclue de l'espace public par le microcosme médiatique et politique. Pour convaincre ces nouveaux électeurs il fallait parler leur langue et utiliser leur référent culturel qui n'est pas le même que celui de la « démocratie des lettrés ¹⁴⁸ »

Ces sénégalais qui commençaient à s'approprier de façon directe le débat public, vont être les arbitres de la présidentielle en passant du statut d'instruments de vote à celui de citoyens. La médiation de la société civile et des religieux obéit aussi à une logique traditionnelle qui consiste à dire « *wakhone nako mo gueune khamone nako* » c'est à dire « *Je l'avais dit vaut mieux que je le savais* ». En d'autres termes quand on vit en société mieux vaut tirer la sonnette d'alarme quand on pressent la crise venir que de se glorifier à posteriori qu'on savait que la crise était inévitable. C'est pourquoi tous les segments de la société se mobilisent (des marabouts aux rappeurs) pour attirer l'attention et essayer de trouver des solutions aux conflits pré-électorales qui font le lit des contestations post électorales.

Le répertoire symbolique traditionnel est presque essentiellement wolof, la langue parlée par plus de la moitié des sénégalais Cette wolofisation de la société sénégalaise a permis d'avoir des codes culturels communs en étant un ciment culturel. En ce sens le wolof joue le même rôle que le swahili en Tanzanie. La société sénégalaise est une société homogène si l'on se réfère aux critères de la Science Politique car non seulement 95% des Sénégalais pratiquent la même religion et parle la

147 Le journal Sud Quotidien N° 2081 du 07 mars 2000

148 Cissé, Aminata Diaw, 1999, *La démocratie au Sénégal (Cycle de conférences de Présence Chrétienne)*, Dakar,

même langue (90%), le wolof comme le swahili en Tanzanie. En Tanzanie, selon Denis Constant Martin :

« Le swahili est une langue pratiquée sur tout le territoire, largement standardisée par instance spécialisée, portant l’empreinte des usages officiels est devenu le vecteur principal des relations entre dirigeants et dirigés ¹⁴⁹ ».

Au Sénégal, le wolof est non seulement un vecteur mais un facteur d’intégration dans le contrat social sénégalais. Ce n’est pas un hasard si le Sénégal et la Tanzanie sont deux pays relativement stables comparés aux autres pays africains. On peut l’expliquer par l’homogénéité linguistique et religieuse. Malgré son importance le wolof partage le statut de langue nationale avec six autres langues comme le poular, le soninké, le sérère, le mandjak et le Joola. Même si constitutionnellement toutes les langues sont égales, le wolof est devenu le ciment national, la langue quasi officielle, le français n’étant parlé que par une ‘une élite qui s’exprime aussi en wolof. La force de la « wolofisation » réside dans son caractère informel. Le wolof n’est pas imposé mais s’impose car étant une lingua franca, la langue du commerce, des échanges et de plus en plus de la politique. Le fait d’ériger le français en langue officielle permet de ne pas arbitrer entre les différentes langues. Loin d’être un pays francophone, le Sénégal un pays wolophone mais pas wolof. Ce groupe s’élargit grâce à la wolofisation qui a créé une identité commune à tous les Sénégalais. D’ailleurs dans les pays de la sous-région particulièrement le Burkina on dit Wolof pour parler des sénégalais, Gorgui en Côte d’Ivoire et Modou en Afrique centrale qui sont autant de noms très usités chez les wolofs. Les valeurs wolofs sont transposées au niveau national. L’existence d’une langue nationale est un facteur de paix ethnique. Les exemples du Botswana et de la Tanzanie peuvent l’illustrer. Alors que dans un pays comme la Côte d’Ivoire, l’absence d’une langue parlée au niveau national a toujours été un frein à l’intégration nationale. Quand deux ivoiriens qui n’appartiennent pas à la même ethnie veulent se parler ils sont obligés de recourir au Français alors que le wolof est devenu un facteur d’identification nationale. Quand deux Sénégalais se rencontrent à l’étranger le signe d’identification est le wolof. La wolofisation a commencé avec la pénétration coloniale qui s’est fait principalement dans les terroirs wolofs (Saint Louis, Gorée, Dakar).

149 Martin, Denis Constant, 1998, *Les nouveaux langages politiques en Afrique Orientale*, Paris, Kharthala

En outre les quatre communes étaient situées en pays wolof. Ce fait historique va se transformer en fait économique avec l'installation des principales industries dans ces zones. Maintenant, il est devenu géographique car toutes les grandes villes du Sénégal sont situées le long de la côte et principalement en zone wolof. La wolofisation est donc principalement un phénomène urbain. Pour s'intégrer dans l'économie, le wolof est obligatoire, de même que pour se faire comprendre dans la rue. D'ailleurs les hommes politiques ne s'y trompent pas à commencer par tous les Présidents de la République. À côté de la langue officielle le Français, langue utilisée pour les allocutions télévisées pour la fête de l'indépendance, ils parlent wolof pour s'adresser au pays à commencer par Senghor, le premier Président qui était lui-même sérère, de même que Abdou Diouf, son successeur un sérère complètement « wolofisé ». Pendant les campagnes électorales le français est rangé dans les tiroirs et les candidats rivalisent pour montrer leur maîtrise de cette langue que comprend presque tout l'électorat. Et comme une langue véhicule forcément des valeurs culturelles, celles-ci sont au centre du débat car la culture africaine qui celle de l'oralité utilise souvent la métaphore ou les proverbes. Pour dénoncer le train de vie de l'Etat Abdoulaye Bathily, un soninke, ancien candidat à la Présidence puise dans la sagesse populaire wolof parle de « *Golo dou baye baboune di doundé* » c'est à dire que « *le singe ne cultive pas pour engraisser le Chimpanzé* ». Tous les candidats déclinent aussi leur slogan dans cette langue. Depuis 1974, SOPI, le changement en wolof est le cri de ralliement des partisans de Wade, le candidat Djibo, un peul avait centré sa campagne autour de la notion « *Louy Diot diotna* » c'est à dire « *c'est le moment ou jamais* » de changer, Niasse n'avait qu'un seul mot « NA DEME » c'est à dire qu'il parte, le Président Diouf à la tête du Sénégal depuis vingt ans s'entend. AND JEF (Ensemble pour agir), un parti de gauche a toujours opté pour le « FOLLI » (Destituer). Selon l'économiste Makhtar Diouf :

« *Au Sénégal, c'est la langue qui tend de plus en plus à être le facteur le plus pertinent d'identification ethnique et une grande mobilité des populations ne favorisent pas les rigidités ethniques* ¹⁵⁰»

Intellectuellement, sociologiquement et politiquement, le Sénégal a toujours récusé la notion de tribu considérée selon Makhtar Diouf comme :

150 Diouf, Makhtar, 1998, *Sénégal, les ethnies*, la nation, NEA,

« un vestige de l'anthropologie coloniale britannique¹⁵¹ » au profit de la notion d'ethnie « qui ne définit pas des groupes humains mais la façon stratégique dont les groupes humains se sont séparés ou se démarquent les uns des autres¹⁵² » selon Eric Hobsbawm cité par le Pr Alioune Badara Diop. Cette intégration est aussi appuyée par une histoire fondée sur la convergence culturelle, et une construction anthropologique officielle qui a abouti à une croyance en une parenté historique et généalogique entre toutes les ethnies. Il en résulte le cousinage à plaisanterie. Le cousinage à plaisanterie est une construction anthropologique qui fonde une paix ethnique qui est devenue un référent central dans le répertoire symbolique sénégalais et qui va aussi jouer un rôle dans la résolution des conflits politiques. Par exemple traditionnellement le Peul n'a pas le droit de lever la main sur le sérère, ce dernier doit aussi aide et protection au joola d'où la règle non écrite de privilégier l'envoi d'administrateurs civils sérères en Casamance lors des années de braise du conflit. Les candidats étant issus de toutes les ethnies, ce facteur au-delà du cousinage à plaisanterie est un des repoussoirs de la violence. Un candidat peul comme Djibo est toujours reçu gracieusement chez les sérères conformément à la tradition qui fait de l'invité en général et celui d'une autre ethnie plus particulièrement un « roi », même s'ils ne votent pas pour lui. Il en est de même pour le wolof Wade quand il se rend chez les peuls ou les Joola. D'ailleurs Wade va utiliser cet élément comme un fait central pour sa campagne. En Casamance il se dira « casamançais » car sa mère est originaire de la région de Oudoucar dans la région de Sedhiou, au Fouta il se dira « chez lui car sa grand-mère est peule ». Diouf aussi va jouer sa partition, son nom de famille le rattache aux sérères, même si sa mère est d'origine peule et qu'il soit né lui-même au cœur du pays wolof. Ce métissage et la volonté anthropologique de faire du Sénégal une seule famille « *Sénégal bene boppele kene dou ko khar niare* » c'est à dire « le Sénégal est une tête, on ne peut la diviser en deux » fera qu'il y a toujours eu des vases communicants entre les appareils politiques pour éviter les dérives. Le métissage est tellement fort qu'il n'a pas été remis en cause par l'irrédentisme casamançais. Même les séparatistes du MFDC tiennent aussi compte dans leur stratégie de la longue coexistence entre les différentes ethnies. C'est pourquoi même si l'ethnie Joola est au centre de l'irrédentisme, la rébellion se projetait toujours géographiquement en parlant de Casamance qui signifie une zone géographique entre l'Atlantique et le fleuve où on trouve toutes les ethnies du

¹⁵¹ Diouf, Makhtar, 1998, *Sénégal, les ethnies, la nation*, NEA

¹⁵² Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P26

Sénégal. Sur ce terrain la rébellion sait qu'au Sénégal on ne joue pas avec l'harmonie ethnique. Ainsi malgré plus de 40 ans de rébellion que l'opinion identifie à une révolte Joola, il n'y a jamais eu de représailles contre les joolas. La rébellion du MFDC dirigée par un prêtre joola et catholique n'a jamais entraîné, alors qu'elle dure depuis plus de 40 ans une xénophobie anti joola ou anti catholique car les populations parlent des rebelles comme « *nos frères égarés* » et un frère, quels que soient ses défauts, le reste.

Le conflit casamançais a été le plus grand test pour l'harmonie ethnique au Sénégal mais aussi pour les limites de son répertoire symbolique, la Casamance étant l'une des zones les moins wolofisées et celle où l'Islam confrérique et l'islam en général a le moins d'emprise au Sénégal. La relative harmonie ethnique s'explique par des raisons géographiques, historiques culturelles mais aussi politiques comme la wolofisation. Comme l'a écrit Makhtar Diouf

« *Le bas-relief plat a été un obstacle à la constitution d'enclave ethnique contrairement au Nigeria où il y a un Iboland, un hausaland et un yorouba land*¹⁵³ »

Au Sénégal le brassage, le métissage ethnique dû au déplacement des populations est tel qu'il n'y a pas une zone ethniquement pure. Même en Casamance les joolas malgré leur influence et leur visibilité ne sont pas majoritaires ni ethniquement ni linguistiquement car le wolof, le peul et le manding y sont aussi des langues très présentes. À côté de la Casamance la ville où l'on trouve, le brassage et le métissage ethnique par excellence demeure Dakar, la capitale. Dakar se trouve au cœur du pays wolof sur la presqu'île du Cap Vert, la zone la plus avancée du continent dans l'Atlantique. Dakar par sa position géographique a été dès le début de la colonisation, par son port et par son aéroport un point incontournable pour la mise en valeur de la colonie du Sénégal. Ainsi il n'y a toujours eu de fortes migrations de populations venant de l'intérieur du pays vers Dakar. Dakar aujourd'hui est un véritable melting pot où se retrouve le tiers de la population du Sénégal où toutes les ethnies sont représentées dans une relative harmonie. Les discriminations à Dakar sont toujours économiques mais jamais ethniques. L'intégration à Dakar se fait sur la base du lingua franca qu'est le wolof. Dakar par sa diversité ethnique est devenu un micro Sénégal. L'harmonie ethnique a certes longtemps existé mais la société détribalisée est née à Dakar avec le brassage et un métissage continu que la notion d'ethnie est devenue obsolète car tout le monde y

153 Diouf, Makhtar, 1998, *Sénégal, les ethnies, la nation*, NEA

parle la même langue, écoute la même musique que c'est de plus en plus fréquent de voir des enfants nés de père et de mère non wolof ne parlent même plus la langue de leurs parents. La référence géographique c'est dire l'identification au quartier est devenue la référence identitaire mais non plus l'ethnie d'origine. L'intégration dans la société détribalisée de Dakar se fait par le wolof, le mbalax, une danse populaire wolof et par des référents sociologiques urbains comme le « Jam ak khewal » c'est-à-dire paix et Prospérité, une salutation d'inspiration mouride. Ce référent est d'origine mouride mais s'est « sénégalisée » à Sandaga, une zone commerciale au cœur de Dakar où s'est implantée une forte communauté de commerçants mouride dont la philosophie stoïcienne et la rapide réussite économique ne cesse de fasciner et d'attirer les jeunes. Dans cette société urbaine le « Jam ak Khewal » est en train de prendre la place du bonjour. C'est la marque du Sénégal qui change de référence qui passe du français soigné du Président académicien Léopold Sédar Senghor à la wolofisation informelle. Cette société détribalisée par la wolofisation a été un rempart contre la naissance de partis ethniques comme on en a souvent en Afrique quand le multipartisme existe.

Dans cette exégèse du sens, le Sénégal utilise souvent l'analogie entre le corps et la société à la manière de Kantorowicz. L'expression la plus utilisée pour défendre cette identité est celle qui dit en wolof « *Sénégal bene boppela khene manou ko khar gnare* ». C'est-à-dire que le Sénégal est une seule tête et on ne peut pas la diviser. Dans le vocabulaire local cela signifie que le Sénégal est une seule et même famille et rien ni personne ne saurait la diviser quelles que soient les divergences qui peuvent opposer les Sénégalais. La société sénégalaise a souvent recours à ce symbole pour régler les divergences politiques et trouver des compromis. Ce symbole social très fort est à l'origine de l'art du compromis qui est une constante dans l'espace politique sénégalais. Ainsi si le Sénégal est « *une tête et qu'on peut la diviser* », aucune divergence politique ou idéologique n'est insolvable car ne valant pas la peine « qu'on divise la tête », ce qui est impossible. Cette constante est à la base de l'art sénégalais du compromis et le noyau du contrat social sénégalais. Ainsi les divergences idéologiques deviennent secondaires et la lutte des classes obsolète. Le spectre politique sénégalais ne peut se comprendre et s'analyser qu'en tenant compte de cette déclinaison sur le registre familial de la vie politique. Les luttes de classes et les divergences sont adaptées à cette perspective qui veut que le Sénégal dans son ensemble soit une grande famille d'où l'expression « *Niouni nenela* » qui signifie que le Sénégal c'est « *nous dans nous* » et qu'on ne peut ne pas s'entendre entre Sénégalais. Ce « *nous dans nous* » fait aussi que

les coalitions politiques et électorales posent toujours problème à ceux qui veulent comprendre la réalité sénégalaise en utilisant le référent idéologique orthodoxe et classique ou le référent occidental Gauche/Droite. Les élections, loin d'y représenter un rapport de force politique pour déterminer une majorité qui gouverne, ne sont qu'une parenthèse pour permettre à chaque formation politique de se peser avant la reconstruction des coalitions qui ne sont jamais basées sur le rapport de force issu des élections mais sur la constante que le Sénégal est une famille et que tous les membres y ont une place quelle que soit leurs appartenances idéologiques fussent-elles idéologiquement antagoniques.

Politiquement ce répertoire symbolique traditionnel est aussi manipulé et détourné pour justifier et légitimer la transhumance politique perpétuant ainsi en plus du détournement de suffrage (ceux qui sont chassés par la porte des urnes, reviennent par la fenêtre de la transhumance), la perpétuation de l'Etat prébendier et la renaissance de la « démocratie du Phoenix » décrit par le Pr Alioune Badara Diop, caractérisée par la mal gouvernance. C'est ainsi qu'on retrouvait dans le gouvernement libéral de Wade des trotskistes de la Ligue Communiste des Travailleurs, quatrième Internationale, (LCT), les maoïstes de AJ PADS (Parti africain pour la Démocratie et le Socialisme), les staliniens du PIT (Parti de l'Indépendance et du Travail) et les communistes de la Ligue Démocratique, Mouvement pour le Parti du Travail mais aussi des membres de la société civile particulièrement des professeurs d'université. Les coalitions ne sont jamais le produit des urnes mais s'expliquent par les valeurs locales et pour le Président Wade qui a été membre de plusieurs coalitions quand il était chef de l'opposition :

« On ne peut faire de la politique en dehors des valeurs et réalités locales, tout le monde sait que dans ce pays j'ai toujours eu la majorité sociologique. Les socialistes qui ont toujours confisqué le pouvoir grâce des élections truquées le savaient. S'ils étaient majoritaires pourquoi ils ont toujours fait appel moi pour que je rentre dans leur gouvernement, c'était pour avoir la stabilité car la majorité sociologique étant avec moi donc je pouvais calmer la rue¹⁵⁴ »

Dans ce répertoire, l'autorité ne s'acquiert que dans l'exercice du pouvoir à cause de la sacralisation du pouvoir. Les partis d'opposition qui ont été au pouvoir en 2000 n'ont acquis une

154 Entretien avec le Président Wade le 08 avril 2003 à la Résidence de l'ambassadeur du Sénégal à Paris en marge de sa conférence à Sciences Po Paris

respectabilité qui a fait d'eux une alternative crédible aux socialistes qu'après leurs deux passages dans les gouvernements socialistes. Ainsi, ils passaient du statut de contestataires de l'ordre établi, établi parce que voulu par Dieu et justifié par l'idéologie de légitimation à des notables respectables avec un savoir-faire. Cet entrisme leur a donné une légitimité sociale que n'avait pas traditionnellement l'opposition qui n'a eu droit de cité dans les pratiques cérémonielles. Cette pratique les a familiarisés avec les Sénégalais qui se rendaient ainsi compte que les opposants n'étaient pas les incendiaires que dépeignait le parti Etat. Cet entrisme leur a permis aussi d'infiltrer les réseaux de légitimation du pouvoir, à savoir les religieux, l'administration et les médias d'Etat. Dans la conception familiale de la politique qu'on a en société wolof il n'est jamais bien de tout s'approprier dans une famille et les gouvernements obéissent à cette logique. Une logique qui n'a pas changé malgré l'alternance. Les gouvernements socialistes obéissaient aussi à cette logique d'ouverture. Les libéraux du PDS ont souvent été associés à la gestion du pouvoir par les socialistes qui paradoxalement étaient radicalement combattus par l'extrême gauche. D'ailleurs le pouvoir socialiste sera déboulonné après quarante ans par une coalition entre les libéraux du PDS et l'extrême gauche marxiste. Ce qui montre l'obsolescence des divergences idéologiques au Sénégal au détriment des réalités purement locales. Les alliances les plus constantes sont celles entre les libéraux et l'extrême gauche que Wade a utilisé comme marche pied. En vérité la gauche n'a jamais eu une véritable ambition de conquérir le pouvoir, se contentant d'une alliance avec Wade qui a les foules et les ténors de la gauche qui ont l'organisation et la stratégie. La gauche n'a jamais eu les foules à cause de sa non maîtrise du répertoire traditionnel qu'elle toujours considéré comme rétrograde parce que « *la religion est l'opium du peuple* » et facteur d'arriération et a ainsi oublié que la première révolution socialiste réussie a eu lieu non pas dans des pays industriels avancés comme le pensait Marx mais en Russie le pays le plus arriéré d'Europe. Comme le Sénégal est pensé comme une famille où tous les groupes identitaires ou ethniques ont des liens de parenté, les solidarités compassionnelles y ont des effets majeurs et leur traduction politique est l'unité autour du chef de famille en l'occurrence le Président de la République en cas de crise. Toutes les coalitions se justifient par des périls qui menacent la famille. Le gouvernement de majorité Présidentielle élargie de 1991 entre les socialistes du PS, les libéraux du PDS et l'extrême gauche PIT et la LD a été la conséquence directe de la crise avec la Mauritanie même si les socialistes venaient de gagner largement les législatives. Ces coalitions post-élections qui ne traduisent pas la volonté du peuple sortie des urnes sont une

particularité locale car avant chaque élection les partis d'opposition quittent le gouvernement pour se présenter sous leurs bannières respectives. Cette donne, observée, avec les outils d'analyse occidentaux peut s'apparenter à un brouillage idéologique et politique considérable mais rapportée à la réalité sénégalaise est perçue comme synonyme de stabilité car comme on ne peut diviser le Sénégal, mieux vaut que chacun vienne avec sa part pour l'unir à celle des autres. Cette pratique sénégalaise est largement cautionnée par l'électorat car les partis « entrismes » comme le PDS n'ont jamais été sanctionnés par les électeurs. Au contraire, c'est à la suite de deux entrismes dans le gouvernement socialiste que les libéraux du PDS sont arrivés au pouvoir. Cet entrisme visait à donner au PDS, une respectabilité et une autorité qui ne s'acquièrent au Sénégal pour un parti politique que par l'entrée sous les lambris dorés des Palais à cause de la sacralisation du pouvoir. Ces règles du jeu de la démocratie sont aussi assimilées par les populations. Leur relation avec les élus ou le pouvoir l'illustre. Les populations ne sont pas attachées à des programmes ou à des idéologies mais à des barons au sens sénégalais du terme c'est à dire une personnalité dont la porte est toujours ouverte et qui satisfait la demande sociale d'où une logique très clientéliste entre les barons et les électeurs. Dans l'histoire de la Science politique on se rend compte que ce n'est pas une spécificité sénégalaise car on retrouve aussi cette pratique de la Grèce antique au Fouta d'aujourd'hui en passant par la Rome antique de ce que Barrington Moore qualifie « *d'affirmation ritualisée de l'inégalité* » qu'on retrouve au Fouta où selon le Pr Diop :

« Historiquement l'entrepreneur politique issu de l'oligarchie est pris dans la logique sociale du don et du contre don qui le contraint mutatis mutandis à jouer le rôle de l'évergète grec¹⁵⁵ »

Ce que « Aristote comme en général les autres anciens, met l'accent sur qu'on pourrait appeler le patronage communautaire : des dépenses considérables engagées volontairement ou sous la contrainte, par des particuliers pour la réalisation d'objectifs communautaires comme les temples ou autres édifices publics dans le but de s'assurer en échange les faveurs du peuple¹⁵⁶ » nous dit Finley confirmant ainsi certaine universalisation du clientélisme politique d'autant plus que

¹⁵⁵ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P342

¹⁵⁶ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire, P66

« Chaque député japonais est ainsi doté d'un jiban c'est-à-dire une clientèle électorale qui lui est personnellement attachée indépendamment de son appartenance partisane et dont il devient en fait le propriétaire¹⁵⁷ » rapporte Badie.

C'est peut-être pourquoi la gauche n'a jamais eu d'emprise au Sénégal à cause de son incapacité à maîtriser le répertoire symbolique politique traditionnel sénégalais à force de vouloir transposer une lutte des classes dans un pays où tout se décline dans un registre familial. Paradoxalement ce qu'on appelle en Sciences Politiques l'électorat naturel de la gauche a toujours été le terreau fertile du libéral Wade qui a su trouver les mots et utilisé les dimensions émotionnelles du répertoire local qui sont plus utiles que la phraséologie de Marx, Lénine ou Trotski. Le répertoire symbolique sait aussi puiser dans le répertoire de la modernité politique pour son efficacité. Cette combinaison, entre des éléments du répertoire symbolique traditionnel et ceux de démocratie moderne comme l'obligation pour l'élu de rendre compte font partie des clauses du contrat social sénégalais. La carte d'électeur est devenue, comme aurait dit Thomas Hobbes *"L'épée qui garantit le contrat politique"* »

- Répertoire symbolique religieux comme mode de régulation politique à l'épreuve de la Présidentielle de 2000

L'interférence entre le religieux et le politique est l'une des constantes de la vie politique sénégalaise. De tout temps depuis l'indépendance, un religieux généralement, un khalife d'une des confréries religieuses a joué de façon non officielle le rôle de patriarche que les wolofs appellent « *Magou REW* », ou le sage du pays et cela en référence directe au sage wolof *Kocc Barma*¹⁵⁸ qui dans ses maximes enseigne que « *MAKMATNA BATHI REW* » c'est à dire que c'est toujours bénéfique pour la communauté d'avoir un vieillard dont le rôle est de garder le temple, de la protéger des fougues, des dérives passionnelles et rappeler le fondement des solidarités communautaires et de rappeler à la raison. En outre comme les sociétés africaines n'ont pas d'écriture, le vieillard et le griot étaient chargés de rappeler l'histoire, la coutume et la généalogie des familles. C'est pourquoi Amadou Hampathe Ba dira « *En Afrique chaque fois*

¹⁵⁷ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, P240

¹⁵⁸ Grand sage wolof ayant vécu au royaume du Cayor au 18^e siècle devenu célèbre pour ses dénonciations des excès du pouvoir du roi Daoud Demba. Il a résumé dans la formule « *Bour dou mbok* » Le roi n'a pas un parent

*qu'un vieillard meure, c'est une bibliothèque qui brûle »*¹⁵⁹. Dans les années 1990, le rôle était dévolu au Khalife général des tidianes Serigne Abdou Aziz Sy. Aujourd'hui ce rôle est assumé par celui des mourides. Ces religieux puisent souvent dans le pacifisme de la religion confrérique pour appeler à la paix et au dialogue et pour Ousmane Tanor Dieng, le Premier secrétaire du Parti Socialiste et ancien Ministre d'Etat directeur des Affaires et Services Présidentiels du Président Diouf :

*« Aucun homme politique sérieux ne peut ne pas prêter attention aux marabouts car plus de 90% des sénégalais appartiennent à ces confréries et la classe politique doit en tenir compte car elle aussi fait allégeance aux confréries »*¹⁶⁰.

La question de la laïcité est récurrente dans la vie de la République, aussi bien en France qu'au Sénégal. Ces deux pays ont en commun le fait d'avoir une forte majorité issue d'une même tradition et d'une même culture religieuse (le Christianisme pour la France et l'Islam pour le Sénégal). En France l'anticléricalisme se confond souvent avec antireligion alors qu'au Sénégal le fait religieux est central dans la vie politique faisant du Sénégal une sorte de troisième voie entre l'Iran et la France. Même si les religieux n'ont jamais réclamé aucune légitimité quant à l'exercice du pouvoir politique ils ont été pendant très longtemps des faiseurs de rois car il n'y a pas encore pour parler comme saint Thomas de séparation entre le glaive de César et celui du Christ contrairement à Saint Augustin. Les personnes qui s'occupent de la « *cité de Dieu* » sont très courtisées par ceux qui sont chargés de gérer celle des hommes. Cette interaction entre le religieux et le politique dans un pays laïc de culture musulmane demeure l'originalité de la trajectoire sénégalaise. Par contre, même si la France est largement de culture chrétienne, l'Eglise même si elle s'intéresse à la cité des hommes a abdiqué de son droit de regard traditionnel sur le choix des personnes qui doivent diriger cette cité. En France l'article 1 de la Constitution rappelle que « la France respecte toutes les croyances ». Au Sénégal, après avoir proclamé dans son préambule « *Le respect et la garantie intangible des libertés philosophiques et religieuses* », la constitution stipule dans son article premier :

159 Ba, Amadou Hampathé, 2004, *Les enseignements de Tierno Bokar*, Dakar, Seuil

160 Entretien avec l'auteur, le 10 juillet 2003 à Dakar

« La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction de sexe de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ¹⁶¹ »

Si la laïcité est constitutionnalisée, cela veut dire que c'est le socle sur lequel est bâtie la République mais dans les deux pays malgré la Constitutionnalisation, la question revient souvent sur l'espace public. La question du foulard islamique en France est souvent présentée comme une atteinte à la laïcité car étant le prélude à la communautarisation. Au Sénégal, dans les milieux musulmans confrériques, la laïcité est pressentie souvent selon Augustin Simmel Ndiaye comme :

« Une connotation péjorative qui renvoie à une situation où la foi est évacuée, où la morale n'est pas observée, où tout milite contre Dieu, ce qui est inacceptable et doit être combattu ¹⁶² »

Cela ressemble beaucoup à la situation de la France post révolutionnaire quand

“ le champ politique était structuré par une lutte entre un Etat devenu concurrent de l'Eglise sur le plan politique et qu'anti clérical rimait avec anti religieux ¹⁶³ »

Si la France a atteint la séparation de l'Eglise et de l'Etat dont l'aboutissement se fera en 1905 après plusieurs « seuils de laïcisation », le Sénégal aujourd'hui encore s'en tient une politique qui remonte à Senghor et qui consiste à éviter la querelle des allégeances. Les marabouts se contentent d'être en marge de l'espace politique pour « être des faiseurs de rois », ou ceux qui donnent l'onction au nouveau Roi choisi par les électeurs, de grands électeurs qui évitent de plus en plus les consignes de votes à leurs disciples. En outre, la laïcité étant un héritage colonial, on a tendance à le considérer comme une valeur contre l'Islam car les confréries religieuses ont été très impliquées dans la lutte contre le refus de l'assimilation pendant la colonisation. L'évolution de la laïcité en France va de pair avec la longue histoire de l'intégration des minorités religieuses dans la République après le monopole du catholicisme cassé par la Révolution de 1789. La France, fille aînée de l'Eglise romaine va être secouée par la Révolution qui va entraîner une césure qui va jeter

¹⁶¹ La constitution du 07 janvier 2003

¹⁶² Diop, Momar Coumba, 2002, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Harmattan,

¹⁶³ Rapport 2001 du Haut conseil de l'Intégration

les bases de la sécularisation et de la laïcité. La laïcité et la sécularisation vont surtout profiter aux minorités des Eglises réformées. Ce qui fera dire à Jean Bauberot, que

« Le protestantisme français vibre à l'histoire de la laïcité. Il en recueille les fruits et les ébranlements. La reconnaissance du pluralisme religieux ne va pas sans la laïcisation de la société ».

La stratégie de cette minorité est semblable à la minorité catholique du Sénégal. Elle est une sentinelle de la laïcité considérée comme gage de survie devant l'hégémonie musulmane. Le clergé catholique du Sénégal ne rate pas une occasion pour rappeler que la laïcité est un rempart pour la République.

Les protestants Français vont surtout bénéficier de cette première phase de laïcisation. L'Ecole laïque va aussi marquer la fin de l'hégémonie pour les catholiques. Au Sénégal aussi l'Ecole sera un enjeu important pour la minorité. L'Ecole privée catholique grâce à un enseignement de qualité va s'efforcer de reproduire l'élite catholique chargée de défendre la laïcité à travers des associations comme Présence Chrétienne (Une association qui réfléchit sur la démocratie, la laïcité et la concorde sociale). La figure la plus importante de cette élite catholique sera l'académicien Léopold Sédar Senghor, premier Président de la République du Sénégal. Depuis l'élite catholique est toujours représentée au sommet de l'Etat et utilise l'Etat comme les protestants l'ont fait avec l'école et la laïcité en France pour promouvoir les valeurs républicaines et laïques.

La séparation entre le religieux et le politique en France s'est déroulée parfois de façon violente entre 1789 et 1905. Ainsi on est passé du catholicisme comme religion d'Etat à la reconnaissance et l'intégration des églises réformées et du judaïsme dans la République. La nouvelle page de l'histoire entre la République française et les cultes, doit être l'intégration de l'Islam. Et pour cette religion, la querelle des allégeances demeure le problème. La République ne s'adresse qu'aux individus alors que l'Islam est très communautaire. Comme l'écrit le HCI (Haut Conseil pour l'Intégration),

« Accorder certaines concessions à un groupe religieux conduirait à accorder des avantages spécifiques en fonction de son identité religieuse, en rupture avec le modèle français basé sur l'intégration des individus et non des groupes ¹⁶⁴ »

164 Rapport 2000 du Haut Conseil de l'Intégration

“Freedom from Religion” est la notion qui sied à la France car la République depuis 1789 a mené un combat pour se débarrasser de la tutelle et de l’hégémonie de l’Eglise. Au Sénégal c’est l’inverse, il s’agit plutôt de “Freedom of religion”, l’Etat colonial comme post colonial ne pouvant se permettre de se mettre à dos les confréries religieuses va essayer d’avoir une politique de conciliation matérialisée par une décision du gouverneur colonial Decopet d’être représenté à toutes les cérémonies religieuses. Cette décision est devenue la règle avant de devenir une tradition qui existe encore et qui aujourd’hui semble aller de soi. Le problème de la double allégeance est une question centrale. La quasi-totalité des musulmans sénégalais appartient à une confrérie et il n’est pas toujours évident que la citoyenneté prenne le pas sur l’appartenance confrérique. La preuve : les consignes de vote données par les marabouts à leurs fidèles ont toujours été suivies de l’indépendance jusqu’en 2000 où le non-respect de ces consignes qui se sont toujours fait en faveur du parti au pouvoir, a coïncidé ou entraîné la première alternance politique du pays. Le désaveu des marabouts par les électeurs a fait applaudir des deux mains les partisans de la laïcité car le citoyen l’a emporté sur le disciple. Cependant l’alternance politique n’a pas tourné la page des interférences entre religieux et politiques. Depuis l’alternance politique, dont les marabouts ne voulaient pas, on a noté paradoxalement, un regain de la chose religieuse dans l’espace politique sous Wade : prière en conseil des ministres, référence aux livres saints dans le débat politique. Et le Président Wade a lui-même fait cette déclaration :

« Dieu m’a fait Président et il est normal que je fasse le tour du pays pour remercier les marabouts et leur demander de prier pour moi¹⁶⁵ »

Ainsi les religieux seront tout au plus des relais ou clients de l’Etat mais ne se placeront pas en pôle alternatif comme au Nigeria ou en Algérie. Pour le journaliste Ibou Fall

« Ceux qui veulent exclure les marabouts de la sphère politique sont des suicidaires car ils excluraient aussi de facto de la république plus de 60% des sénégalais qui sont plus attachés aux solidarités religieuses qu’à la politique. Plus grave c’est la meilleure façon de pousser le pôle religieux à se placer en alternative. Les divergences politiques se règlent pas celles religieuses ou confrériques car chacun se veut détenteur de vérité absolue ¹⁶⁶ »

165 Sud quotidien No 2095 du 28 mars 2000

166 Entretien avec l’auteur, le 25 juillet 2003

Historiquement la peur de journaliste Ibou Fall est justifiée si l'on prend l'exemple iranien où le Shah d'Iran dans un laïcisme radical importé de la France avait exclu les religieux de l'espace public oubliant les réalités locales de ce pays très religieux marqué par une concurrence des allégeances. Les ayatollahs se positionneront en pôle alternatif et chefs de file d'une révolution qui fera tomber son régime. Ces immixtions des religieux dans l'espace public peuvent être aussi un rempart contre un régime totalitaire qui ne pourra pas advenir comme le pense Rokkan que quand « *le citoyen n'est pas atomisé face à l'Etat* », s'il y a toujours de groupes intermédiaires entre l'Etat et lui. Le répertoire symbolique traditionnel est central pour la démocratie sénégalaise car elle y puise des éléments pour résoudre les conflits qui sont inhérents à la démocratie.

Cette forme de double allégeance du Sénégalais entre l'Etat et sa confrérie est l'une des « sénégalaiseries » les frappantes qui composent le répertoire symbolique sénégalais à côté de la conviction qu'ont les sénégalais que le panthéon de chefs religieux protège et bénit le pays depuis l'au-delà. Cette part d'irrationnel permet au pays de rester dans les normes du social malgré les problèmes économiques et une crise qui ont entraîné des troubles ou dérives ethniques ou identitaires dans d'autres pays de la sous-région.

Cette part d'irrationnel est un repoussoir contre la violence car l'Etat et les confréries ont des intérêts convergents pour la stabilité du système. Le glaive de l'Etat et celui du marabout ont toujours été complémentaires avec depuis toujours la primauté de l'Etat sur le plan politique car les marabouts n'ont jamais contesté ou réclamé l'exercice du pouvoir même si sur le plan sociologique leur glaive s'avère souvent plus efficace que celle de l'Etat. Le risque que le glaive de l'Etat soit phagocyté par celle du religieux est peu probable car les religieux sont considérés dans le répertoire symbolique comme des médiateurs, des modérateurs non pas comme des acteurs politiques. Une implication directe dans la vie politique désacraliserait leur statut. La preuve, les religieux qui se sont jetés dans l'arène politique n'ont jamais fait plus de 5% parce que la politique et les mondanités désacralisent et on est passé selon Mamadou Diouf « Des marabouts soufis, (les fondateurs des confréries et leurs descendants) aux « marabouts mondains » (la génération des petits fils qui n'ont plus la sagesse, la retenue et la modération de leurs parents mais qui ont hérité du rôle social et de la légitimité sociologique). Coulon a souligné l'incompatibilité entre le projet d'Etat moderne et celui des confréries. Si la démocratie suppose autonomie du citoyen et affranchissement de toutes les tutelles claniques ou religieuses, Coulon a raison mais si elle signifie l'adaptation de ses valeurs reconnues universelles de façon locale ou nationale, il a tort car au

Sénégal ignorer le répertoire symbolique minerait tout projet politique ou social dans l'impasse car c'est un lubrifiant social qui apaise les passions. En plus toutes les ethnies se retrouvent de façon transversale dans ces confréries, ce qui en fait un élément d'intégration et surtout un référent culturel africain autochtone qui fonde l'identité sénégalaise que même la politique d'assimilation coloniale n'a pas réussi à effacer.

Le répertoire symbolique sénégalais, aussi bien dans sa dimension confrérique que celle purement traditionnelle et wolof est un véritable « capital social »¹⁶⁷ au sens où l'entendait Robert Putnam car aussi bien dans les confréries que dans la société wolof, l'anti social est celui qui ne parle ou qui ne se définit pas par rapport à sa communauté. Donc il n'y a aucune chance de faire du « *bowling alone* » c'est-à-dire ne plus avoir de capital social. Au contraire, la grande question est comment faire émerger l'individu pour qu'il devienne acteur et puisse être à l'aise alternativement entre ses différentes allégeances. Cela arrivera avec l'évolution de la démocratie et de la société sénégalaise.

Le répertoire symbolique sénégalais permet à la société sénégalaise d'avoir un « *capital social* » élevé et lui permet par conséquent de s'organiser efficacement avec des ressorts et des leviers sociologiques comme ceux utilisés lors de la Présidentielle pour régler les conflits politiques. Plus que les syndicats ou les partis politiques les confréries demeurent les structures intermédiaires les plus efficaces entre l'Etat et les citoyens. Ce répertoire symbolique considéré comme un « *capital social* » peut être considéré comme un avantage comparatif pour le Sénégal car il a permis à la greffe démocratique qui est une importation coloniale de prendre. Ce qui fait du Sénégal un mélange de « *municipalisme à la française et de zawiya musulmane* »¹⁶⁸ comme dit Thomas Cruise O'Brien. Ce que Léopold Sédar Senghor appelait la dialectique de l'enracinement et de l'ouverture à la base de l'exception démocratique sénégalaise. Enracinement dans les valeurs traditionnelles qu'on puise dans le répertoire symbolique traditionnel et l'ouverture par le biais de la démocratie et de la participation citoyenne. Le répertoire symbolique traditionnel est central pour la démocratie sénégalaise car elle y puise des éléments pour résoudre les conflits qui sont inhérents à la démocratie. Ce répertoire est surtout interprété par les gardiens du temple que sont les religieux et les chefs coutumiers, les griots qui trouvent toujours de façon sélective des

167 Putnam Robert, 2000, *Bowling alone: The decline and the revival of american community*, Simon and Schuster

168 Diop, Momar Coumba, 2000, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Harmattan

exemples, des enseignements, des sagesses populaires, maximes, proverbes ou pratiques allant dans le sens de la paix et de la modération car comme le dit si bien Birago Diop

« *Quand la mémoire va chercher du bois mort, elle ramène le fagot qui lui plait*¹⁶⁹ »

Et le répertoire symbolique traditionnel a apporté pour la Présidentielle de 2000, le fagot de la paix et de l'apaisement politique. Peut-être qu'il est exagéré de dire comme le Président Directeur Général de Walfadjri Sidi Lamine Niasse après l'alternance de 2000 que le Sénégal va « *illuminer le monde* » mais il a été cité en exemple pour l'exemplarité de son deuxième tour car pour Guy Stibon chroniqueur politique de l'hebdomadaire l'événement du Jeudi

« *L'administration fraude, l'armée tire sur la foule. Dakar flambe, la tuerie se généralise. Voilà ce qui était prévisible, normal, fidèle à la malédiction africaine. Aucune de ces raisonnables prophéties ne s'est vérifiée car heureusement il y a le Sénégal*¹⁷⁰ »

b- L'Etat légal, instrument électoral contre le consensus politique :

Alternances et démocratie de Sisyphe

Même si les contentieux pré-électoraux et électoraux sont récurrents dans l'histoire électorale du Sénégal, la présidentielle de 2000, a la particularité d'avoir eu le contentieux préélectoral le plus long de l'histoire du Sénégal. Paradoxalement ce contentieux pré-électoral le plus long va déboucher sur des élections plutôt calmes. La Présidentielle de 2007 sera suivie de contestation postélectorale avec le boycott par l'opposition significative des législatives qui suivront. En 2012 le traditionnel contentieux électoral qui semble consubstantiel à notre démocratie va porter le 3^e mandat de Wade alors qu'en 2019 ce sera la loi sur le parrainage qui sera la source du contentieux. La lancinante question électorale (comment organiser des élections transparentes et incontestées) empoisonne la vie du Sénégal depuis notre indépendance avec à chaque élection un contentieux préélectoral et post électoral. Par exemple en 2019, lors de la Présidentielle, l'opposition après sa défaite face à Macky Sall, a dénoncé des fraudes sans pour autant être capable d'apporter un quelque élément matériel l'étayant sur les milliers de bureaux de vote. En 2007, c'était le même réflexe pavlovien de contester la victoire de Wade en parlant de victoire électronique devant son incapacité à apporter des preuves de la fraude. Douter de la transparence et de la sincérité est

¹⁶⁹ Diop, Birago, 2000, *les contes d'Amadou Coumba*, NEA, Dakar

¹⁷⁰ L'événement du jeudi, édition du 23 au 29 mars 2000.

devenu un réflexe politique même si les faits prouvent que depuis la catastrophe électorale des locales de 1996, les élections sont de plus en plus bien organisées. L'alternance devenue la respiration naturelle de notre démocratie, les oppositions d'hier sont les pouvoirs d'aujourd'hui et les pouvoirs d'aujourd'hui les oppositions de demain mais le réflexe de contester et de douter de la sincérité et de la fiabilité du processus demeure dépendant de la station que les acteurs occupent. Cette contestation et le doute sur la sincérité du processus sont devenus une stratégie politique de toutes les oppositions depuis 1983 avec la constance de la dénonciation de la fiabilité du fichier électoral qui est au centre du débat politique depuis la Présidentielle 1983.

Cette posture, ce réflexe de douter de la sincérité des élections, même si elle était justifiée de l'indépendance à 2000, ne l'est plus depuis que nous avons des cycles d'alternances avec le même fichier dont on n'a procédé à la refonte à deux reprises. Mieux encore, le code électoral du Sénégal est le condensé des 26 ans d'opposition et de lutte de Me Wade contre la fraude et qui a réduit l'Administration qui était suspectée d'être de connivence avec le PS, d'être confinée à une tâche logistique dans l'organisation des élections. Le contentieux pré-électoral et post électoral reste la constante, c'est la façon de l'exprimer et de le dénoncer qui change en passant des furies et des émeutes, des manifestations violentes à la bataille de l'opinion qu'on prend à témoin depuis l'ouverture médiatique. L'opposition en cas de désaccord avec le pouvoir n'avait plus besoin de descendre dans la rue pour manifester violemment mais elle se contentait de dénoncer comme le dit Idrissa SECK, ancien Premier Ministre et alors Directeur de campagne de Wade en 2000 :

« Il ne s'agissait plus de faire reculer le PS en descendant dans la rue mais il s'agissait dorénavant de faire constater à l'opinion nationale et internationale que le Parti socialiste comme à son habitude s'est toujours soustrait de ses engagements pour défendre ses intérêts en sapant plusieurs fois les fondements de la République. La meilleure illustration demeure les modifications constitutionnelles pour supprimer la limitation du nombre mandat présidentiels mais aussi les modifications unilatérales du code électoral consensuel de 1992. Toute la classe politique après les violences électorales de 1988 s'était retrouvé autour d'une table pour fixer de nouvelles règles du jeu. Le code était un consensus. D'ailleurs je rappelle que le Président Diouf, Président du Ps avait exigé qu'on n'y change pas une virgule car c'était le meilleur code du monde rédigé après

une concertation entre d'éminents universitaires après une concertation de toute la classe politique. Ces belles paroles n'ont pas empêché le Ps de dépouiller le code de sa substance ¹⁷¹ »

Ces modifications de la Constitution qui intervenaient de façon récurrente à l'approche de chaque élection de même les modifications du code électoral, ainsi que « les tripatouillages du fichier électoral » que dénonçait le FAL (Front pour l'Alternance) étaient les principales pommes de discorde entre l'opposition et la majorité. Le PS pensait que l'opposition faisait monter les enchères pour justifier sa défaite comme d'habitude. Pour Ousmane Tanor Dieng, son premier secrétaire, Ministre des Services et Affaires Présidentielles :

« La suppression de la limitation du mandat ne constitue en rien une menace aux fondements de la République. Il s'agit de laisser au peuple souverain le soin de décider à l'occasion de consultations électorales de décider de renouveler ou pas le contrat qui le lie au Président. En démocratie c'est le peuple qui décide, pas le consensus en partis politiques ¹⁷² »

Dans l'exposé des motifs de la proposition de loi, le règlement d'une question interne (le dauphinat et la succession de Diouf qui n'avait pas encore été réglée) du Ps apparaît en filigrane. On peut y lire que

« Dans les dispositions actuelles de l'alinéa 2, le dernier mandat notamment dans ses dernières années peut constituer une période de relâchement dans la gestion de l'Etat, et entraîner une ouverture prématurée de la succession par la classe politique avec des conséquences déstabilisatrices qui peuvent en découler ¹⁷³ »

Après ces modifications le Professeur de Droit Abdel Kader Boye, un des rédacteurs du code consensuel de 1992 dénoncera :

« Ce coup de force du Ps qui faisait du Sénégal une société fondée sur la loi et non sur Droit, ce qui a fait du pays une société à irresponsabilité illimitée ».

171 Archives sonores Walf Fm, 20 janvier 2000

172 Entretien avec l'auteur, le 10 juillet 2003 à Dakar

173 Exposé des motifs de la proposition de loi modifiant les articles 21 et 28 de la constitution

L'opposition quant à elle avait assailli les radios pour dénoncer la restauration rampante de la monarchie et menaçait de recourir des manifestations de rue pour obliger le Ps qui ne respectait plus les règles du jeu à reculer et à arrêter les coups de force car après la constitution les socialistes menaçaient de modifier le code électoral et refusaient d'ouvrir les discussions sur la refonte du fichier électoral car pour Ousmane Tanor Dieng « *Le Ps avait la majorité qualifiée et une majorité, cela sert à quelque chose* ». Dans sa conférence de presse du 19 août 1999 le Président de la République allait abonder dans le même sens en déclarant

*« Qu'il ne scierait pas la branche sur laquelle il était assis comme le voulait l'opposition »*¹⁷⁴

Le lendemain Wade dénoncera les propos :

*« D'un Président de la République qui s'est comporté comme un chef de guerre et non comme un chef d'Etat car le Ps prépare un coup d'Etat électoral et que l'opposition ne laissera pas faire et n'appellera pas au calme en cas de violence électorale et manifestera pour exiger le respect de loi et s'opposera physiquement à toute manipulation électorale et occupera la rue jusqu'à ce qu'on respecte son droit à l'accès et au contrôle du fichier électoral »*¹⁷⁵.

La rhétorique guerrière était allée tellement loin que le chef de l'opposition invitait :

*« L'armée à prendre le pouvoir en cas de confiscation du pouvoir par le Ps au lendemain des élections. Il y des risques de confrontations entre les forces de Diouf et les miennes. Si cela arrive, ce n'est ni la police, ni la gendarmerie qui pourront nous départager. Et au bout du compte l'armée sera obligée d'intervenir. Ce n'est pas moi qui fais intervenir l'armée, c'est la loi, la constitution qui dit. Quand je dis que l'orage arrive cela ne veut pas dire que c'est moi qui déclenche l'orage »*¹⁷⁶

L'appel des religieux lancé depuis l'archevêché de Dakar le 31 janvier 2000 eut un grand impact car elle entraînera tous les partis autour de la table qui tombèrent d'accord pour auditer le fichier électoral, la principale pomme de discorde entre le PS et le FRTE (Front pour la régularité et la transparence des Elections, qui regroupait les partis d'opposition. La médiation des marabouts

174 Conférence de Presse du Président Diouf du 19 août 1999

175 Archives sonores Sud FM

176 Sud Quotidien N0 2055 du mercredi 09 fév. 2000

avait aidé à régler le conflit préélectoral le plus important et cela quelques jours de l'ouverture officielle de la campagne électorale qui allait opposer pour la quatrième fois Diouf et Wade dont le duel a été le moteur de l'histoire du Sénégal depuis 1981. Pour montrer sa bonne foi et se réjouir de la reprise des palabres, le Président Diouf s'adressa à la nation le 03 février 2000 dans un discours radio télévisé. Il s'engageait :

« à veiller personnellement à ce que le scrutin se déroule dans le calme, qu'il soit transparent, équitable, et le verdict soit respecté par tous. J'ai pris aussi l'initiative d'inviter des observateurs internationaux, à venir contrôler librement et de manière impartiale le déroulement du scrutin. Toutefois le bon déroulement demande la contribution de tous notamment de la société civile, les partis politiques, les media et l'ONEL¹⁷⁷ »

L'opposition par la voix du Professeur Iba Der Thiam, candidat de la CDP (Convention des Démocrates et des Patriotes) réagit en dénonçant le discours comme une stratégie

« Visant à se présenter à essayer de se présenter comme le défenseur de la paix et de faire passer l'opposition dans le camp de la violence¹⁷⁸ ».

La séquence temporelle la plus intéressante pour étudier les dérives de l'Etat légal est la longue marche vers la première alternance. A défaut d'un consensus sur les règles du jeu que tout le monde respecte, l'alternance est le seul moyen démocratique de mettre fin aux dérives de l'Etat légal comme ce fut le cas en 2000 avec l'Etat légal Diouf qui s'appuyait sur la loi pour régler les problèmes internes au PS comme on pouvait le lire dans l'exposé des motifs du projet de loi modifiant les articles 25 et 28. Malgré les alternances, l'Etat légal comme un « Phoenix » renait toujours de ces cendres car pour la présidentielle 2012 c'est sur l'Etat légal que Wade va s'appuyer pour supprimer le quart bloquant comme Diouf en 1998 et préparer un projet de dauphinat avant d'être stoppé par l'alternance dont les manifestations du 23 juin 2011 ont été les signes annonciateurs de l'ouragan électoral de 2012. Le 23 juin que beaucoup d'observateurs présentent comme une révolution mais qui n'en est pas une, est un cas très intéressant du choc de deux violences : une violence physique pour s'opposer à la violence légale de l'Etat légal qui se résume au « Le Ps a la majorité qualifiée et une majorité, cela sert à quelque chose » comme le

177 Sud Quotidien 2051 du 04 février 2000

178 Ibid

disait le Premier Secrétaire du PS Ousmane Tanor Dieng complétée par le Président Diouf qui « ne veut pas scier la « branche » du PS sur lequel il était assis.

Politiquement l'Etat légal est une arme contre le consensus politique car il s'agit de s'appuyer sur une majorité pour changer les règles du jeu politique ou électoral en cours de jeu pour se donner un avantage politique ou régler les problèmes internes d'un parti comme le dauphinat comme avec Diouf et Wade. Ainsi la majorité qualifiée ne sert plus seulement à gouverner mais à s'accrocher au pouvoir donnant ainsi la preuve que la loi n'est pas toujours l'incarnation de la volonté générale et qu'elle peut aussi être l'incarnation d'une volonté particulière et d'intérêts très particuliers sur le plan politique comme la question d'un troisième mandat avec Wade ou la question du dauphinat sous Diouf. Lors de la marche vers la Présidentielle de 2000, l'Etat légal à force de modifications constitutionnelles avait vidé le code consensuel de 1992 de sa substance pour sauver le régime de Diouf qui sera néanmoins emporté par l'alternance, le rempart le plus efficace aux dérives de l'Etat légal parce que c'est le peuple souverain qui reprend son pouvoir pour arbitrer. Wade qui a combattu les dérives et excès de l'Etat légal pendant 26 ans sera le Président qui en usera le plus avec des modifications constitutionnelles mais aussi la création d'institutions pour caser un personnel politique en constante inflation. Cette création d'institutions comme le Senat, le CRAES (le Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales) font aussi partie de la violence légale de l'Etat légal parce qu'il s'agit d'un clientélisme d'Etat parce que visant à caser des clients politiques dans les institutions faute de place à l'assemblée nationale ou dans les mairies en contre partie de leur soutien. C'est pour régler ce problème d'un personnel politique en constante inflation que Diouf avait créé le Sénat en plus de l'augmentation du nombre de députés. Ces créations d'institutions passent souvent par des modifications de la Constitution qui pour l'Etat légal est un simple instrument politique au service de la majorité qui est loin d'utiliser la loi pour l'intérêt général. C'est peut-être pourquoi en matière de modifications Constitutionnelles, on se méfie du référendum comme de la peste. La modification constitutionnelle par referendum est l'exception car

« En 2008 la majorité libérale modifie l'art 27 (mandat présidentiel) de la constitution en passant par le Congrès alors que loi dit par referendum ¹⁷⁹ » et « La seule révision constitutionnelle

¹⁷⁹ Diop, Momar Coumba, 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris , ed CRES/Karthala, P411

adoptée par referendum a été celle de 1970 portant création poste de Premier Ministre ¹⁸⁰ » nous renseigne El Hadji Oumar Diop avant d'ajouter plus et d'en déduire que « *la constitution devient une ressource politique de l'ordre dirigeant* ¹⁸¹ » qui s'appuie sur un Etat légal qui vise à consolider un régime et pas un Etat de Droit qui cherche à renforcer la démocratie.

L'Etat Droit se fonde sur le respect du consensus sur les règles du jeu alors que l'Etat légal est fondé sur les rapports de force. C'est pourquoi dans un Etat légal, le consensus est toujours une trêve conditionnée par des rapports de force comme ce fut le cas avec le code consensuel de 1992 qui avait permis au PS de desserrer l'étau politique des années de braise consécutives aux émeutes de 1988. La trêve sera rompue quand les rapports de force le permettront à la fin des années 1990 quand l'opposition sera anesthésiée par son entrée dans le gouvernement de majorité présidentielle élargie. Un consensus politique conçue et compris comme une trêve politique ou une ruse créée un climat d'insécurité politique permanente d'où le manque de confiance et une suspicion légitime dans la classe politique.

Ce climat d'insécurité et d'instabilité politique de l'Etat légal a pour entre autres conséquences : l'instabilité des institutions de la République dont le meilleur exemple est le Sénat. Le Sénat qui était une idée de Wade dans les textes fondateurs du PDS, a été créé par le Président Diouf avant que Wade n'arrive au pouvoir pour le supprimer même si l'idée venait de lui avant de le recréer pour que le Président Macky Sall ne le supprime en 2012 pour des raisons climatiques afin d'utiliser le budget du sénat pour lutter contre les inondations. Malgré la gravité des inondations et dans les mêmes conditions de température et de pression sociale et politique l'Assemblée Nationale n'a pas été pourtant supprimée prouvant ainsi sa nécessité contrairement au Senat emporté dans les eaux des inondations. Dans l'histoire politique, c'est la première fois qu'une institution disparaît pour des raisons climatiques. Le manque de consensus transpartisan sur les institutions fait qu'aucune institution à part la Présidence de la République et peut être l'Assemblée Nationale qui vote les lois de l'Etat légal ne sont à l'abri pas même le Premier Ministre et la magistrature. Comme le Sénat le poste de Premier Ministre fait aussi l'objet de yoyo politique ou de dem Dik. Créé par Senghor en 1970 par referendum, le poste sera supprimé par

¹⁸⁰ Diop, Momar Coumba, 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris , ed CRES/Karthala, P388

Diouf avant de le recréer en 1991 mais Wade malgré une agitation politique permanente ne touchera pas Premier Ministre mais en aura 6 en 12 ans alors que Senghor n'en a eu qu'un en 10 ans et Diouf deux en 20 ans. Ne tirant pas les leçons de l'histoire Macky Sall, comme Abdou Diouf en 1983, supprima le poste en 2019 immédiatement après sa réélection avant de le recréer en 2021 dans le courant du mandat confirmant ainsi ce que prédisait le Pr Serigne Diop dans sa thèse en 1985 à savoir qu'un exécutif bicéphale est un déterminisme politique en Afrique :

« Les fonctions étatiques sont structurellement définies et ces fonctions sont nécessairement assumées. Si vous n'avez pas un Premier Ministre pour les assumer ou bien le Chef d'Etat les assume lui-même ce qui n'est pas à mon avis souhaitable ou bien on est obligé de chercher quelqu'un qui n'a pas le nom de Premier Ministre et qui est chargé de la fonction d'exécution de l'action gouvernementale et de sa coordination ¹⁸² »

L'histoire et le Président Senghor qui avait déclaré recréer le Poste parce qu'il était fatigué du « ponce pilatisme » confirme la justesse de la thèse du Pr Serigne Diop que le retour du poste de Premier Ministre décidé par Macky Sall deux ans après sa suppression par Macky Sall est une preuve supplémentaire que même si le poste est né par accident en Grande Bretagne avec un Roi qui devait régner sur l'Angleterre et sur l'Allemagne, il est aujourd'hui indispensable dans notre architecture institutionnelle et peut donc faire l'objet d'un consensus pour nous éviter les dem dik entre sa création et sa suppression. L'Etat légal est aussi le théâtre de situation très paradoxale avec des députés qui trouvent des bons arguments pour supprimer le poste de Premier Ministre et qui en moins de deux ans doivent trouver des arguments contraires pour son rétablissement. La même situation pour l'opposition qui avait voté contre la suppression et donc par conséquent ne peut voter que oui pour son retour c'est-à-dire avaler une grosse couleuvre en votant dans le même sens que la majorité pour ne pas être contradictoire. Une majorité dans un Etat légal « sert bien à quelque chose » comme le dit Ousmane Tanor Dieng sert à faire et à défaire des compromis et des consensus politiques selon les intérêts du parti et du contexte politique. La question du nombre de mandats présidentiels et sa limitation est aussi un autre exemple des dérives de l'Etat légal

¹⁸² Emission « Une heure avec » Serigne Diop, No 68, le 04 juillet 1999

« Dans l'histoire constitutionnelle les dispositions relatives à la mandature présidentielle ont été parmi celles qui ont connu le plus de révisions. Limité à deux en 1970, supprimée en 1976 réintroduite en 1992 de nouveau abrogée en 1998 avant d'être restauré en 2001¹⁸³ »

La question du mandat, un débat essentiel lors du deuxième mandat de Wade (2007-2012) est encore aujourd'hui encore au centre du débat pendant le deuxième mandat de Macky Sall comme la suppression de la limitation du nombre de mandats l'a été à la fin du règne de Diouf montrant ainsi le piétinement politique du Sénégal victime des dérives de l'Etat légal qui ne garantit pas de changements et évolutions qualitatives pour la démocratie car on en revient toujours aux mêmes débats qui finissent pas être des anachronismes démocratiques grâce aux alternances qui font sauter le verrou de l'Etat légal empêchant ainsi les recours à des méthodes anti constitutionnelles comme la révolution pour faire partir Compaoré ou le coup d'Etat dans la Guinée de Condé qui annonce une deuxième vague démocratique en Afrique après la première vague venue de la Baule.

Paradoxalement, la vague de coups d'Etat que nous avons en Afrique de l'Ouest annonce un printemps démocratique parce que les militaires n'ont pas de forces sociales pour durer et encore moins la complaisance et la complicité de l'Extérieur qui permettaient aux putschistes de tenir entre les indépendances et la chute du mur de Berlin. Des indépendances à la chute du mur de Berlin, le pouvoir était au bout du fusil et du soutien de l'occident ou de l'Est dans un contexte de guerre froide. Ce n'est pas un hasard, si le sommet de la Baule se tint dans la foulée de la chute du mur pour faire comprendre aux dirigeants africains que le monde avait changé et qu'il fallait s'adapter en instaurant la démocratie. Comme dans la plupart des pays africains, la légitimité ne venait pas du peuple mais dépendait principalement du parapluie militaire et/ou économique français, ils acceptèrent les nouvelles règles du jeu qu'ils comprirent comme un jeu d'échec. Ils respectèrent toutes les règles du jeu démocratique sauf la règle essentielle : l'élection comme mécanisme de remise en jeu du pouvoir c'est-à-dire des élections libres et sincères. L'élection changea de nature mais pas de fonction entre le temps des partis uniques et celui de la démocratie. L'élection était restée une simple formalité pour donner un vernis légal au pouvoir. C'est ainsi que les autocrates africains vidèrent de sa substance les engagements pris à la conférence de la Baule jusqu'à ce que l'ouragan révolution burkinabé impose de nouvelles règles du jeu. Depuis que les

¹⁸³ Diop, Momar Coumba, 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris, ed CRES/Karthala, P140

burkinabè ont chassé le tyran, la page de la Baule (démocratie imposée par l'extérieur) est fermée parce que dorénavant les causes et les forces endogènes priment sur la volonté de l'extérieur. La révolution populaire burkinabè qui a chassé Compaoré et celle démocratique du Sénégal en 2000 qui a imposé Wade qui tout le monde le sait n'était pas le choix de la France, en sont des preuves. La première vague démocratique était partie de la Baule pour jeter dans les poubelles de l'histoire les partis uniques, les pères de la nation, présidents à vie et autres autocrates. La 2^e vague est partie d'Afrique notamment à Ouaga et elle sera plus forte parce qu'elle sera endogène et elle emportera ceux qui ont utilisé l'ascenseur démocratique (Condé) pour arriver au pouvoir avant de le bloquer mais aussi tous les putschistes qui n'ont pas le sens de l'histoire ou simplement du bon sens.

Les thèses culturalistes (la démocratie n'est pas pour les africains) qui ne sont que des théories superficielles et collatérales vont aussi être emportés par la 2^e vague. Les africains comme saint Thomas, ont vu des exemples de démocraties qui fonctionnent et surtout ses vertus. Ce n'est pas un hasard si les pays les plus stables de notre région soient des démocraties qui fonctionnent à l'image du Sénégal, du Cap Vert, du Benin et Ghana. Le Benin et le Ghana qui ont des traditions de coup d'Etat sont devenus des pays stables depuis que les règles du jeu démocratique sont devenues le moteur de la vie politique. Le problème, ce n'est pas la démocratie mais la carences de démocrates. C'est toute la différence entre Wade et Condé qui ont été tous deux des opposants historiques et qui sont arrivés au pouvoir. N'eut été Wade et sa longue opposition légale, il n'y aurait pas d'exception sénégalaise. Wade a tenté un 3^e mandat, les Sénégalais ont réglé la question démocratiquement grâce à l'alternance qui est une respiration démocratique. Condé a forcé un 3^e mandat, cela s'est réglé de façon tragique avec un coup d'Etat qui est toujours un bond en arrière. Quand on peut changer de régime grâce à l'alternance, point besoin de révolution ou de coup d'Etat. C'est pourquoi le Ghana, qui est passé du cycle des coups d'Etats à celui des alternances démocratiques est train de se concentrer à l'essentiel : la question économique alors que la Guinée est dans un éternel recommencement. La Guinée, l'avant-garde est devenue l'arrière garde par la faute de ses dirigeants qui s'ils ne sont pas des soldats sans aucune vision sont des politiciens paranoïaques en quête permanente de complots imaginaires. Rien ne pourra arrêter la deuxième vague parce que la démocratie n'est plus une greffe occidentale, elle est devenue aussi une demande sociale en Afrique. En Afrique de l'Ouest nous sommes dans une instabilité permanente et avec un éternel recommencement. Une réflexion sur le processus de démocratisation commencée avec la conférence de La Baule s'impose. La principale leçon qu'il faut en tirer est

qu'en Afrique de l'ouest c'est dans quels rares pays où le processus électoral se passe normalement. Le Sénégal, le Cap Vert, le Bénin et le Ghana sont les rares pays où le processus électoral se passe normalement. Le Sénégal n'a jamais eu de coup d'Etat, au Ghana et au Bénin avec les alternances, le coup d'Etat n'est plus l'élément régulateur de la vie politique. Quand l'alternance devient la respiration démocratique, point besoin de coup d'Etat ou de révolutions pour changer. Le Sénégal a eu la même situation en 2012 avec le Président Abdoulaye Wade qui a voulu un 3^e mandat, mais les Sénégalais l'ont réglé de manière démocratique. Le secret du Sénégal, c'est l'élection. Ce n'est pas par hasard que les trois pays les plus stables en Afrique de l'ouest (Sénégal, Cap Vert, Bénin) ne connaissent pas ou ne connaissent plus de ces coups d'Etat. C'est parce que les élections se passent normalement.

Si le Sénégal n'a plus de problème majeur pour organiser des élections, par contre la question d'un consensus sur les règles permanentes demeurent. Toute idée de dialogue y est perçue comme une ruse ou comme une volonté de trêve ou de répit à cause de l'Etat légal qui peut à tout moment défaire et déconstruire les clauses du compromis. C'est pourquoi le dialogue politique y est souvent une perte de temps car étant considérée comme une simple trêve ou comme une ruse pour les uns et les autres. Malgré la qualité des personnes choisies pour le piloter à savoir les ministres Famara Ibrahima Sagna et le Général Mamadou Niang, le dialogue national reste une perte de temps. C'est une véritable arme de distraction massive. On demande à Famara Ibrahima Sagna et Mamadou Niang de trouver des solutions là il n'y a aucun problème à savoir la situation politique. Le Sénégal n'a pas de problème politique sauf si la normalité politique est un problème en Afrique. Il est sorti d'une Présidentielle sans aucune contestation, le parlement vote le budget, les juges tranchent les litiges, la majorité gouverne, l'opposition s'oppose, les activistes sont en croisade contre la hausse du prix de l'électricité et du pain. Démocratiquement notre pays est trop normal. Il faut rappeler qu'en démocratie, le dialogue est permanent grâce à l'Assemblée nationale et les médias. Malheureusement les acteurs du dialogue national vont concentrer toutes leurs énergies vers le seul secteur où n'avons pas de problème : la politique. Si le dialogue est vraiment nécessaire, il devra être focalisé sur de vrais problèmes. A défaut d'un consensus national sur la lutte contre le terrorisme, il devrait poser sur la table aussi bien de la majorité et que de l'opposition les questions suivantes : la situation au Sahel, la gestion du pétrole, comment sauver de la mort l'école publique, comment gagner la paix après que l'armée a gagné la guerre, en 2024, le PSE (Plan Sénégal Emergent) aura fait la moitié du chemin, faut-il le continuer sinon on le remplace par quoi. Ces

questions méritent débat. Les Sénégalais ont le droit de savoir l'opinion et les idées de ceux qui nous gouvernent et de ceux qui aspirent à les remplacer. Notre élite politique doit concentrer son énergie sur ces questions essentielles mais comme par le passé, elle va s'enfermer dans de faux débats politiques comme le fichier électoral, le parrainage ou le 3^e mandat. Si dans notre pays on parvenait à inverser la courbe du débat en exigeant que l'Elite politique remette dans le fourreau l'arme de distraction massive pour se concentrer sur les vraies questions, le Sénégal serait bientôt comme la Malaisie ou la Corée du Sud qui avait sensiblement le même Produit National Brut que le Sénégal dans les années 60. Intellectuellement nous avons une élite politique de très grande qualité mais 95 % de leur cerveau est piratée par des faux débats. On aime se passionner pour les faux débats comme les perdiems au dialogue national qui est le symbole du drame que dans notre pays la politique soit devenue un métier, une rente alors qu'elle est avant tout engagement confirmant Weber qui dit :

« L'homme politique professionnel qui vit « de » politique peut n'être qu'un « prébendier » ou bien encore un fonctionnaire rémunéré ¹⁸⁴ »

Dans les années 1980-1990 après les émeutes et l'Etat d'urgence proclamé après la présidentielle de février 1988, la crise avec la Mauritanie et la Guinée Bissau, la crise en Casamance, le pays avait besoin de dialogue politique. Le dialogue aboutira au code consensuel de 1992 et au gouvernement de majorité présidentielle élargie. Le dialogue national des années 1990 était une nécessité parce qu'il a permis au Sénégal de trouver un compromis politique en débloquent la situation d'un pays paralysé par une crise politique mais aujourd'hui alors que notre système démocratique fonctionne tellement bien que le système y est devenu plus fort que les hommes l'élite devrait concentrer son énergie sur les vrais problèmes qui sont avant tout économiques. Dans les années 90 le gouvernement de majorité présidentielle qui a vu l'entrée de Wade au gouvernement était un compromis politique pour sortir de la crise. Aujourd'hui qu'il y a aucune crise personne ne pourrait comprendre qu'un parti politique puisse invoquer le dialogue pour aller au gouvernement. Une démocratie a aussi besoin d'une opposition. Les institutions au Sénégal sont comme bâties sur du sable mouvant. Il n'y a que la Présidence de la République qui n'a pas l'épée de Damoclès au-dessus de sa tête parce que le Président de la République, clé de voute des

¹⁸⁴ Weber, Max, 2019, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, ed Plon, P 141

institutions est le maître du jeu. Même l'Assemblée nationale qui est bras armé légal de l'Etat légal n'est pas à l'abri puisque qu'elle a été dissoute sous Wade, certes pas pour des raisons climatiques comme le Sénat sous Macky Sall mais pour avoir plus de marge de manœuvre. Wade avait dissous l'Assemblée parce qu'à son élection les socialistes y étaient majoritaires. Et dans un Etat légal, avoir une majorité qualifiée pour changer les lois y compris celles constitutionnelles est vitale. La majorité que Wade aura aux législatives de 2001 permettra au Professeur de Droit qu'il est de transformer le Sénégal en un laboratoire de Sciences politiques avec une dissolution, un référendum, un couplage d'élections, des délégations spéciales, création de nouvelles institutions, convocation de la Haute cour de justice pour son ancien Premier Ministre Idrissa Seck. En Angleterre on dit que le Parlement peut tout faire sauf transformer un homme en femme. Au Sénégal entre 2000 et 2012 Wade aura tout essayé sauf de transformer un homme en femme mais il a été à l'origine aussi de la loi sur la parité et a été aussi le Premier Président à nommer une femme Premier Ministre, la magistrate Mame Madior Boye ancienne Ministre de la Justice. Senghor avait sa République des instituteurs, Diouf celle des administrateurs civils mais Sous Wade le Sénégal était sous une sorte de république des avocats (lors de son dernier gouvernement, en plus de Wade lui-même avocat, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intérieur étaient aussi avocats) qui a été très loin de la République des juges parce que sous Wade, la justice a souvent écrit sous la dictée de l'exécutif avec les chantiers de Thiès et l'affaire Ndiindy et Ndoulo. Le problème de l'indépendance de la justice ne s'est pas seulement posé sous Wade. L'Etat légal de Diouf a rappelé à une magistrature qui avait des velléités d'indépendance le primat de l'Exécutif avec la dissolution de la Cour suprême et la création de la cour de cassation, du Conseil d'Etat et du conseil constitutionnel. Comme disait Etienne de la Boétie dans la servitude volontaire « ils sont grands parce que nous sommes à genoux L'Etat légal prospère parce que la justice est le maillon faible.

- Alternances et démocratie de Sisyphe

Depuis la Présidentielle de 1983 le débat tourne essentiellement autour de la question de la fiabilité du fichier électoral. Plus de 40 ans après l'essentiel du débat politique tourne encore autour de la fiabilité du fichier électoral. Pour régler la question l'Etat a dû recourir à une expertise israélienne pour la présidentielle de 2000 et malaisienne pour celle de 2007 pour une refonte totale du fichier. A la fin des années 90, le fichier que l'opposition d'alors voulait jeter dans les poubelles de

l'histoire électorale, lui permit paradoxalement d'accéder au pouvoir avec une alternance exemplaire. Les anciens opposants devenus gouvernants procédèrent à une refonte du fichier. Avec le fichier électoral, notre pays connut des alternances à la tête de plusieurs grandes villes dont Dakar et une autre alternance présidentielle en 2012. L'alternance, étant devenue la « respiration naturelle » de notre démocratie », la question du fichier est devenue une sorte de mythe de Sisyphe de la démocratie sénégalaise. Quand on est dans l'opposition, on conteste la fiabilité du fichier avant de le trouver aux normes dès qu'on s'installe au pouvoir.

Le Sénégal vit un immobilisme démocratique incroyable à cause de cet éternel retour au fichier. Un éternel recommencement. Une véritable torture politique. Au fond le seul consensus sur lequel tous les acteurs politiques semblent d'accord est de réduire le débat politique à la question électorale, plus particulièrement à celle du fichier. Ce consensus est solide parce qu'il arrange tout le monde. On n'a pas besoin de compétence particulière pour aborder politiquement la question du fichier, ce qui n'est pas le cas pour la question de l'emploi, de la sortie de la guerre en Casamance, de l'école publique et de la défense ou de la sécurité nationale. Il n'y a que sur le fichier électoral que tout le monde connaît les positions du gouvernement et celles de l'opposition. Sur toutes les autres questions, il n'y a jamais de débat. C'est parce que le Sénégal, a toujours réduit le débat politique au débat électoral qu'il des traditions électorales sont très fortes et nos traditions démocratiques si fragiles. Il ne peut y avoir de traditions démocratiques solides dans un pays où il y a un éternel recommencement qui empêche les bonds qualitatifs. Lors de la dernière présidentielle aux Etats Unis, au pays de Google, Microsoft, Facebook, l'US POSTAL (la poste américaine) était au centre du débat parce que les américains ont gardé des traditions démocratiques qui remonte à plus de deux siècles. Au Sénégal la question du fichier a encore de beaux jours devant elle parce que de façon transversale, elle arrange toute une classe politique quelques rentiers de la tension électorale. L'énergie que la classe politique consacre au fichier, si elle la consacrait à la question économique, le pays aurait émergé depuis longtemps. Le fichier est alibi que les hommes politiques utilisent à tour de rôle et selon leur posture pour ne pas réfléchir sur les vraies questions, sur les alternatives.

Les différentes alternances sont la preuve que le fichier est fiable. Premièrement notre code électoral est le condensé des 26 ans de lutte de Wade contre la fraude et deuxièmement, ce sont les mêmes fonctionnaires dont le travail se réduit à de la logistique électorale qui organisent sans état

d'âme les élections depuis 1998. Les Ministres de l'Intérieur passent, l'Administration électorale demeure. La démocratie est la compétition des réponses aux questions que les citoyens se posent. Le fichier électoral n'est pas la question essentielle que les Sénégalais se posent tous les jours. Il serait bon que le Sénégal ait de véritables débats afin que les électeurs sachent les positions de ceux qui aspirent à nous gouverner sur des questions qui ne nous interpellent tous les jours pas seulement une question qui intéresse les politiciens à la veille de chaque élection. Le Sénégal est une exception. Le pays a fait du dialogue qui est un élément important de son répertoire symbolique traditionnel, son credo mais c'est aussi le pays où les compromis politiques sont très fragiles d'où ce débat infini sur les règles du jeu et un éternel recommencement après chaque alternance. En Afrique le Sénégal est probablement le pays qui a les traditions électorales les plus anciennes parce qu'elles remontent à l'histoire des quatre communes et à la loi Ledru Rollin de 1848 accordant la citoyenneté aux habitants des quatre communes que sont Saint Louis, Gorée, Rufisque et Dakar. Ces siècles de traditions électorales ne sont pas devenus des traditions démocratiques séculaires parce que nos institutions et nos pratiques politiques n'ont pas le temps de la maturation car on les change tout le temps. La tradition n'a aucun fondement naturel. C'est le temps qui le rend naturel et sacré. Ce temps qui a sacralisé la tradition et la fonction de Premier Ministre né d'un accident historique en Grande Bretagne avec un Roi allemand qui avait hérité aussi de la Couronne d'Angleterre et qui devait désigner un Primus Inter pares (Premier parmi les Ministres) pour coordonner le gouvernement à son absence en est un exemple. Cette institution née par accident est aujourd'hui l'un des piliers de la plus grande et de la plus vieille démocratie du monde. Le Roi est une constante mais aussi les plus 250 Premiers Ministres qui se sont succédés de Jean Sans Terre à la Reine Victoria puis de Victoria à Elisabeth II en sacralisant leurs traditions anglaises car pour Pierre Bourdieu :

« L'Etat est un ensemble de rituels. Pourquoi la société qui a fait la révolution industrielle est celle qui a le plus conservé de rituels étatiques archaïques. L'Angleterre et le Japon sont des pays ultra conservateurs quant aux rituels d'Etat – perruques – et mêmes temps révolutionnaires en leur temps sur le plan économique. La civilisation anglaise se caractérise par une extraordinaire continuité, par la permanence d'un nombre sans équivalent

*d'anachronismes de la politique et de la culture anglaise sont au cœur de ceux de la sécurité de l'Etat bourgeois en Angleterre*¹⁸⁵ »

Aussi paradoxal que cela puisse être, au pays de Google, de Microsoft, de Apple, de Facebook et du NASDAQ, c'est la Poste (United States Postal service) qui a été au centre de l'élection avec le vote par correspondance. Naturellement cela paraît archaïque et anachronique en 2020 dans un pays qui a inventé Internet et qui est à la pointe de l'innovation, des nouvelles technologies et qui a donné au monde le plus de prix Nobel. Comment la poste qui dépérit partout depuis l'avènement d'Internet peut-il être encore au cœur des élections américaines ? La raison est simple. C'était une façon traditionnelle de voter dans ce pays immense où les pères fondateurs ont compris que toute institution humaine est imparfaite mais s'approche de la perfection avec le temps qui finit par sacraliser des pratiques et des règles. Avec le temps, des institutions imparfaites deviennent sacrées et donc presque parfaites parce que les hommes s'y adaptent et les adaptent à la conjoncture politique du moment comme les modifications constitutionnelles sur le troisième mandat. Si les américains n'avaient pas sacralisé pas leurs traditions démocratiques Trump aurait franchi le rubicond en supprimant le vote par correspondant qu'il savait dangereux pour lui comme voulurent le faire Wade et Diouf avec le quart bloquant confirmant ainsi que sous tous les cieux, les hommes politiques ont les mêmes réflexes. C'est cette capacité à donner le temps long de l'histoire aux institutions qui fait de la constitution américaine une vieille dame sacrée âgée de plus de deux siècles et qui a réponse à tout mêmes aux questions que l'on se pose en 2020. Au Sénégal c'est ce temps long que nous sommes incapables de donner à nos institutions qu'on triture tout le temps. En 60 ans le Sénégal a fait plus de modifications constitutionnelles que les Etats Unis en plus de 2 siècles. C'est pourquoi les Etats Unis ont des traditions démocratiques comme (le vote par la poste, le système des grands électeurs, Caucus, Convention, le système bi partisan) alors qu'au Sénégal même si on vote depuis plus d'un siècle avec les quatre communes, nous n'avons que des traditions électorales parce que les institutions et les règles du jeu changent à chaque élection. Le système électoral américain est sans doute le plus compliqué au monde car certaines règles et pratiques conçues au temps des 13 colonies et des pères fondateurs y subsistent encore. Avec le temps ces institutions sont devenues sacrées car hors de portée des humeurs et des intérêts

¹⁸⁵ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir, P202

politiciens du moment. Notre système électoral est aussi très compliqué parce qu'étant le résumé des 26 ans de lutte de l'opposant Wade contre la fraude.

Ce système électoral qui a fini de faire l'alternance la « respiration naturelle de notre démocratie » et qui nous permet d'avoir les résultats le jour de l'élection contrairement aux Etats Unis n'est naturellement pas parfait mais il est très bon. Il nous faut lui donner le temps de la sacralisation et refuser de suivre les rentiers de la tension électorale et politique qui sont toujours en quête de création d'institutions. Avec les alternances, les régimes passent, les Présidents passent, les Ministres de l'Intérieur passent mais l'Administration électorale demeure. C'est une tradition administrative qu'il faut aussi sacraliser. C'est cette technocratie impersonnelle incarnée par des visages comme Bruno Diatta ou l'Amiral Cissokho (Aide de camp de Wade pendant 12 ans et qui finira sa carrière comme chef d'Etat-major particulier de Macky Sall) qui nous différencie de la Guinée ou de la Côte d'Ivoire et qui est le socle de notre stabilité. Le Système électoral américain est l'un des plus compliqués au monde puisqu'il remonte à l'Amérique des 13 colonies de la côte Est et depuis plus de deux siècles toutes les générations d'hommes politiques s'adaptent à une constitution et à des règles du jeu vieilles de plus de deux siècles de Georges Washington à Joe Biden. La tradition démocratique consiste à s'adapter aux textes alors que la tradition électorale consiste à adapter les textes aux intérêts politiques et électoraux du moment. Etant donné que chaque homme politique a ses intérêts, donc point de textes et de règles stables. Par tradition démocratique, aucun Président américain n'ose remettre en cause la durée du mandat de 4 ans. Quatre ans pour gouverner la Première puissance mondiale, à l'exception de Franklin Roosevelt, tous les Présidents s'y sont adaptés alors qu'au Sénégal, le mandat passe de cinq à sept ans et puis de 7 ans à 5 ans alors qu'il a aussi été de 4 ans sous Senghor.

Après plus d'un siècle de traditions électorales qui peut parler d'un conservatisme sénégalais comme en Angleterre. A force de tout changer pour tout reprendre à chaque élection, le Sénégal ne se donne pas le temps de cultiver ses traditions démocratiques. L'ONEL qui a permis la première alternance a été remplacé par la CENA qui a accompagné la deuxième alternance et de plus en plus des voix s'élèvent pour exiger une CENI (Commission électorale Nationale indépendante). C'est une exception Sénégalaise : après chaque élection, on reprend à zéro avec la création de nouvelles institutions comme la CENI et Haut conseil de la Démocratie que proposent la société civile qui n'apporteront aucune valeur ajoutée parce qu'au fond le Sénégal a réglé la question électorale. La commission politique du dialogue national a proposé un observatoire de la

Démocratie. Au Sénégal à côté des rentiers de la foi, il y a aussi des rentiers de la tension démocratique qui sont à l'origine d'idées de la création d'un observatoire de la démocratie, un « machin » de plus dans notre inflation institutionnelle pour caser des membres de la société civile. Dans la vie démocratique il y a toujours deux phases. Dans la première phase, le débat essentiel porte sur les questions de participation et des règles du jeu. Dans la deuxième phase le débat doit porter sur la compétition des réponses aux questions que les citoyens se posent. Dans notre pays où l'alternance présidentielle va être une règle, nous sommes dans la deuxième phase même si les hommes politiques et les rentiers de la tension démocratique veulent de façon anachronique enfermer le pays ad vitam aeternam dans la première phase (la phase infantile de la démocratie) d'où cette idée d'un observatoire de la démocratie dont la mission serait d'encadrer le débat et faire la médiation entre les forces politiques.

Le meilleur observatoire de la démocratie s'appelle opinion publique et les hommes politiques qui nous ont gouvernés, qui nous gouvernent ou qui aspirent à le faire le savent très bien. Le régulateur, la main invisible de la démocratie s'appelle le peuple qui prolonge ou met un terme aux contrats à durée déterminée des élus. Quant au dialogue politique dont parle l'Observatoire, il se passe de façon temporelle à l'Assemblée Nationale et de façon permanente dans les médias. A ce dispositif s'ajoute le juge politique à savoir le conseil constitutionnel chargé d'arbitrer les conflits. Notre démocratie se porte très bien et n'a pas besoin d'une nouvelle institution comme un observatoire de la démocratie qui aurait tout son sens en Biélorussie ou en Guinée Equatoriale. Spontanément le débat démocratique sur les inondations s'est imposé dans l'espace public pour faire le bilan sur les 750 milliards des inondations comme il s'est imposé dans la gestion des fonds de Force Covid 19. Ces débats qui sont dans l'espace public, et les médias finiront à l'Assemblée Nationale. On n'a eu point besoin d'Observatoire pour les encadrer. Quand la COVID 19 est arrivée, l'opposition et la majorité n'ont pas besoin d'observatoire pour savoir qu'ils devaient se parler. Au total, notre système démocratique se porte très bien et est très solide. Il est tellement solide que nous sommes probablement le seul pays capable d'élire un Président et de l'installer une semaine après. Le système est tellement solide qu'il pallie souvent aux manquements des acteurs qui souvent ne sont pas la hauteur de notre évolution démocratique. Les acteurs aiment jouer aux gladiateurs ce que le Ministre Seydou Gueye appelle le « Jambarisme » alors que notre standing démocratique exige des gentlemen. Le Jambarisme pouvait se comprendre dans la marche vers la première alternance à l'ère de la démocratie des furies mais pas aujourd'hui que le Sénégal est devenu une démocratie

d'opinion grâce à aux alternances mais aussi grâce à un espace public ouvert. Les furies du Jambarisme sont anachroniques et ramènent l'avant-garde qu'était le Sénégal vers l'arrière garde. Naturellement le Sénégal des années 80 était dans « l'ère des furies » (émeutes, répression, violence politique) jusqu'à ce que les alternances apaisent notre démocratie en la faisant passer de « l'ère des furies » à celle du règne de l'opinion. Ainsi la violence qui s'exerçait dans les rues a été transposée dans les urnes. L'alternance politique pacifique en 2000 est un point d'inflexion dans la trajectoire politique sénégalaise. Pour Donald Cruise O'Brien :

« Avec cette alternance exemplaire, on ne peut plus présenter l'idée d'un Etat démocratique au Sénégal comme une plaisanterie, l'électorat ayant désormais la preuve du pouvoir de la carte d'électeur. Le lien entre l'Etat et l'individu se voit renforcé. L'élite politique sénégalaise s'est habituée à la compétition démocratique. Au Sénégal, contrairement au Zimbabwe, la loi et la démocratie ne sont pas méprisées par le pouvoir ».

Contrairement à la carte d'identité qui symbolise l'appartenance à la République, la carte d'électeur signifie que non seulement on est dans la République, mais on y est un acteur. Les Présidents Diouf et Wade feront les frais de cette violence dans les urnes quand le peuple décida de mettre brutalement un terme à leur contrat à durée déterminée avec le Sénégal. Pour que la violence politique de rue se transpose dans les urnes, il a fallu que les populations soient convaincues que l'élection se passe normalement c'est-à-dire qu'elle soit remise en jeu du pouvoir et non un simple mécanisme légal de re-légitimation du pouvoir. Aussi longtemps qu'un pays démocratique n'atteint pas ce stade, il ne peut sortir de l'ère de furies. Le Président Ouattara énervé par une question sur le Troisième mandat dit aux journalistes « pourquoi vous ne posez pas la question en Allemagne, en Angleterre où il n'y pas de limitations ». L'Allemagne a eu son ère des furies avec les nazies et l'Angleterre aussi avec ses deux grandes révolutions qui opposèrent le Parlement au Roi. L'Allemagne comme l'Angleterre sont devenues des démocraties d'opinion. Merkel a décidé de ne plus se représenter parce qu'elle sait qu'elle ne peut plus gagner. La même chose arrive souvent en Angleterre quand le parti majoritaire débarque le Premier Ministre avant les élections car étant convaincu qu'il ne peut gagner. La limitation des mandats est une bonne chose en Afrique car lors des conférences nationales c'était la meilleure réponse à la Présidence à vie comme au Cameroun ou à la Présidence dynastique comme au Togo. Ouattara a tort de comparer sur le plan politique son pays à l'Allemagne où à l'Angleterre parce que dans ces pays on parle plus des règles du jeu démocratique. Elles sont gravées dans le marbre. On y touche plus,

tout le monde s'y adapte alors que la Cote d'Ivoire ou la Guinée n'a jamais dépassé la phase infantile de la démocratie (abus de majorité et tripatouillage des règles du jeu) d'où l'impossibilité de ces pays de sortir des furies. Contrairement à la Guinée ou la Côte d'Ivoire si nous sommes sortis de l'ère des furies c'est parce que les populations sont convaincues que les élections se déroulent normalement et donc transfèrent donc la violence politique et la protestation dans l'urne.

Les émeutes de Mars 2021 et la révolte de 23 juin 2011 ne sont ne sont que des réminiscences et survivances d'une autre ère qui ne peuvent pas remettre en cause l'irréversibilité de la démocratie d'opinion. C'est pourquoi le 23 juin 2011, malgré tout le symbolisme politique et historique qu'il revêt n'était pas une révolution mais une révolte parce que l'alternance politique est l'antidote de la révolution « *Mais c'est une révolte ? - Non, Sire c'est une révolution* ». C'est la réponse du Duc de la Rochefoucauld à Louis XVI qu'on a réveillé la nuit du 14 juillet pour lui annoncer la prise de la Bastille. L'histoire donnera raison au Duc sur le Roi parce que ce n'était pas une révolte mais une véritable révolution qui finira par guillotiner le Roi. Pour le 23 juin 2011 dont on célèbre l'anniversaire chaque année on peut dire l'inverse. C'était une révolte pas une révolution. C'était un sursaut politique, une révolte démocratique mais pas une révolution. Quand il y a révolution, il y a un changement radical de régime ou même de système politique. Avec la révolution française que Hegel qualifiait de « superbe lever de soleil », les français ont coupé la tête du Roi, aboli la monarchie et proclamé la république. Les Américains ont fait la même chose en coupant le cordon ombilical avec la monarchie britannique en proclamant leur République. En 1979, les iraniens ferment le cycle ouvert en 1789 quand l'Imam Khomeiny proclame à son tour la République après la fuite du Shah. Le Printemps arabe a entraîné une véritable révolution en Tunisie et Egypte où la parenthèse a été rapidement fermée avec le bonapartisme et la Restauration initiée par Sissi. Le 23 juin il n'y a pas de changement de régime ni de système et contrairement à Louis XVI, Wade ne sera guillotiné que démocratiquement lorsque la présidentielle de 2012 a été organisé à date échue. Les démocraties sont à l'abri des bourrasques et des furies de la Révolution grâce à l'alternance. La révolution en démocratie se passe toujours dans les urnes. Plus qu'une révolte démocratique, l'alternance de 2000 fut une véritable révolution démocratique car le Sénégal est passé d'une ère (40 ans de socialisme) à une autre. Les démocraties (les vraies démocraties où l'élection est un véritable mécanisme de remise en jeu du pouvoir) ont dompté et domestiqué les révolutions grâce à l'alternance démocratique au pouvoir. C'est du bon sens, pourquoi prendre les

armes quand on peut changer pacifiquement et démocratiquement les choses et le cours de l'histoire comme en France en 1981, au Sénégal en 2000 et 2012. C'est pourquoi, en démocratie, après alternance il y a toujours des réformes pour prendre en charge le message déposé dans les urnes. Les Anglais ont été le premier peuple à le comprendre. Ainsi depuis la glorieuse révolution de 1688, ils font des réformes pour éviter les révolutions alors que les Français qui refusent toujours les réformes et attendent la Révolution comme le grand soir que les alternances enverront toujours aux calendes grecques. La grande sociologue Theda Skocpol nous dit

« On ne fait pas la révolution, elle finit par arriver ».

Même si on ne peut parler de révolution le 23 juin, la grande révolte du 23 juin a fini par arriver et honnêtement elle a surpris tout le monde aussi bien le pouvoir que l'opposition car aucun politique ne n'attendait à l'ampleur prise par cette révolte populaire spontanée. Donc aucune chapelle politique ou un camp de la société civile ne saurait s'approprier ou utiliser comme une rente ou un tremplin un mouvement populaire spontané où les hommes politiques venus à la remorque et font la dissonance cognitive en réécrivant l'histoire chacun à sa manière pour tirer le drapeau politique de son côté. Dans une démocratie qui est dans « l'ère des furies », il n'y a point de surprises car on déverse dans la rue sa colère alors que dans une démocratie d'opinion, de l'urne sort souvent des surprises pour le pouvoir comme la défaite de Macky Sall à Ziguinchor et sa victoire à Dakar lors de la présidentielle de 2019 ou la défaite de Karim Wade à Dakar en 2009 et les victoires de Khalifa Sall en 2009 et 2014. C'est cette incertitude qui est le charme de la démocratie que nous n'avons pas dans des démocraties qui sont dans l'ère des furies comme la Guinée ou la Côte d'Ivoire. Personne ne pouvait imaginer que Ouattara ou surtout Condé perdre l'élection à cause de manœuvres pour empêcher un opposant de se présenter ou à cause de la répression. Au Sénégal l'opposition est mieux lotie. Elle est acceptée et intégrée dans le jeu politique mais le temps mis pour lui donner un statut montre aussi les faiblesses de nos traditions démocratiques même si des opposants sont devenus des Présidents et un Président est devenu un opposant. Le shadow Cabinet au Parlement de Londres est l'incarnation de la tradition démocratique britannique qui admet de fait que le chef de l'opposition est virtuellement le futur Premier Ministre, ce qui poussa Churchill à amener le chef de l'opposition d'alors Clément Attlee à la Conférence de Potsdam 1945 pour qu'il soit à niveau au cas où il y aurait alternance montrant ainsi que la démocratie n'est pas seulement une affaire de textes mais aussi de gentlemen. Le Pr El Hadj Mbodj de Droit Constitutionnel confie :

« S'agissant du statut de l'opposition, en Angleterre on peut dire qu'il y a un statut de l'opposition, tout comme il n'y a pas de statut de l'opposition. Il y a un statut si on considère le statut comme un ensemble de pratiques intériorisées dans la conscience collective ayant une valeur obligatoire pour les destinataires. Nous savons qu'il y a des conventions qui donnent à l'opposition des droits et des devoirs et son leader est le chef du shadow cabinet. Mais au sens strict du terme, il n'y a pas de statut parce qu'il n'y a pas une loi écrite déterminant les conditions dans lesquelles l'opposition peut agir sur le système politique. Au Sénégal, nous sommes de tradition juridique romano-germanique essentiellement basée sur le droit écrit. Donc la mission qui nous a été confiée consiste à réfléchir sur les voies et moyens devant permettre de définir ce que doivent être les rapports entre Pouvoir et Opposition ¹⁸⁶ »

Le Président Diouf avait en 1998, nommé le Pr Mbodji Médiateur pour le statut de l'opposition et le financement des partis politiques mais vingt ans après l'opposition dont la reconnaissance est antérieure à la mission du Pr Mbodj car elle remonte aux quatre communes et est un des deux poumons (l'autre poumon étant la majorité) de notre démocratie mais le statut de son chef est encore en débat. Ce qui n'est pas étonnant car on a encore du mal à le « routiniser » comme le dit Pr Mbodj à cause du primat de notre culture électorale sur notre culture démocratique :

« Dans tous les pays que j'ai eu à visiter, on me donne des propositions qui ne sont pas neuves car on les trouve déjà dans le dispositif institutionnel sénégalais. Nous avons des normes mais il faut les socialiser c'est à dire essayer de les routiniser, de les intérioriser dans les consciences collectives, essayer de faire de ces normes non pas des règles stipulées mais des règles vécues c'est à dire considérées comme tout à fait normales ¹⁸⁷ ».

Donc tout n'est pas affaire de textes mais il y a aussi l'acceptation des règles et surtout leur socialisation et la culture du peuple.

Comme la guerre qui est une affaire trop sérieuse pour être laissée entre les mains des seuls militaires, les textes particulièrement une Constitution est une affaire trop sérieuse pour être laissé entre les mains des seuls juristes car « la constitution d'un Etat plonge ses racines dans son système social » comme dit Aristote.

¹⁸⁶ Emission « 1H avec » El Hadj Mbodj, Walf Fm 07 février 1999

¹⁸⁷ Ibid

c- Le cycle des constitutions et les limites des clauses d'éternité constitutionnelles

Les grecs qui ont inventé la démocratie ont aussi inventé une idée qui lui est consubstantielle : la Constitution si l'on en croit Pierre Bourdieu :

« Louis Gernet dans les Grecs sans miracle insiste beaucoup sur l'invention grecque de l'idée de constitution, une idée qui reviendra à travers le droit romain. Il montre comment la notion de Constitution peut être pensée que par une rupture avec l'idée de décret divin. C'est le moment où le politique s'affirme à partir du religieux. Rupture entre la transcendance et l'immanence liée à l'idée de liberté personnelle. Cette découverte grecque ressurgit à la renaissance à travers cet humanisme civique¹⁸⁸ ».

La politique s'est affirmée à partir du religieux qui a eu aussi du mal à coexister avec l'économie dans un même temple. C'est peut-être pourquoi « Il faut chasser les marchands du temple » comme le demande Jésus dans la Bible, dans la démocratie sénégalaise, ce sont les juristes et autres constitutionnalistes qu'il faut chasser du temple pour régénérer et recentrer le débat pour apporter des réponses que les citoyens se posent. En plus du fichier électoral, le débat sur la constitution a beaucoup contribué à cannibaliser le débat politique. Naturellement la constitution est une affaire trop sérieuse pour être seulement l'affaire des constitutionnalistes parce que comme le dit Tocqueville « *l'apathie est l'ennemi des démocraties* » mais une démocratie ne peut pas passer tout son débat sur les institutions et leur nature comme le disait Rousseau aux citoyens de Genève rapporté Pierre Vidal Naquet dans la préface d'invention de la politique de Finley :

« N'étant pas oisifs comme étaient les anciens Peuples, vous ne pouvez comme eux vous occuper sans cesse du gouvernement¹⁸⁹ ».

Comme les anciens athéniens, les élites sénégalaises depuis l'indépendance ne sont presque exclusivement qu'occupés de la question du gouvernement et comme les athéniens sont entrés dans un « cycle de constitutions » dont la finalité loin d'être le souci du bon gouvernement comme à Athènes mais surtout comment conserver le pouvoir. Rome qui avait des institutions stables a pu

¹⁸⁸ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir P556

¹⁸⁹ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire P5

prosperer, s'expandre au point de transformer la méditerranée en lac Romain contrairement à Athènes prisonnière de sa démocratie, ce champ absolu d'incompétence c'est-à-dire :

« Une multitude qui décidait des affaires de l'Etat sans rien y connaître » et qui horrifiait Thucydide *« A partir du Ve siècle le « cycle des constitutions » devient une obsession chez les penseurs politiques grecs. C'est un thème récurrent dans la Politique d'Aristote et dans les 158 opuscules sur les « constitutions » des diverses cites qu'il a compilés avec ses élèves (ils sont maintenant perdus) excepté celui qui traitait de la constitution d'Athènes. Au IIe siècle avant JC, le grec Polybe était stupéfait de constater que Rome réussissait à échapper à ce changement cyclique. Dans la constitution d'Athènes à la fin de la partie historique (chapitre XLI), Aristote compte 11 transformations : les 2 constitutions légendaires d'Ion et de Thésée et la réforme de Dracon puis les réformes de Solon, la tyrannie des Pisistratides, la constitution de Clisthène* ¹⁹⁰.

Avec l'histoire d'Athènes et son cycle de constitutions et les craintes légitimes de Thucydide et de Platon sur la démocratie, on comprend aisément pourquoi lors de la Révolution américaine que les pères fondateurs comme Georges Washington, Thomas Jefferson et Benjamin Franklin ont voulu ressusciter la République dans le nouveau monde que leur choix se soit porté sur le modèle de Rome avec une constitution qui bride la démocratie au profit de la République alors que Athènes semble être le choix du Sénégal. Le cycle des constitutions est à la fois une cause et une conséquence de la démocratie de Sisyphe car chaque Président de la République élu arrive avec une volonté prométhéenne de fin de l'histoire annonçant la Réforme suprême qui mettrait fin aux cycles des réformes. Wade l'a fait en 2001 en soumettant au referendum une nouvelle constitution le 22 janvier 2001. Le Président Macky Sall annonça aussi en 2016 des réformes révolutionnaires pour mettre la constitution à l'abri des modifications intempestives grâce à ce que le Constitutionnaliste le Professeur Ismaela Madior Fall appelle les clauses d'éternité :

« Par ailleurs, une des grandes originalités de la réforme est l'insertion de clause d'éternité qui ferment la porte aux révisions déconsolidantes connues par le passé. En effet la réforme rend juridiquement impossible tout retour en arrière sur les points essentiels comme le mode d'élection,

¹⁹⁰Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire, P 151

la durée du mandat et la limitation à deux consécutifs, du nombre de mandats pour le Président de la République ¹⁹¹ »

Ces clauses d'éternité ne seront que des vœux pieux aussi longtemps qu'il n'y aura pas un consensus sur les règles du jeu car « *Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures* » Art 28 de la Déclaration Universelle de Droits de l'homme de 1793. La déclaration universelle des droits de l'homme parle de génération alors que dans notre démocratie c'est le Président de la République élu qui ne veut pas s'assujettir aux lois de son prédécesseur surtout en cas de d'alternance avec le référendum qui est une arme pour jeter dans les poubelles de l'histoire les clauses d'éternité. Wade dont la constitution de 2001 voulait mettre fin au cycle des réformes comme la 1ere guerre mondiale devait être la Der des Der, paradoxalement modifia 15 fois la constitution. Les chiffres ne trompent pas sur la soumission du législatif à l'Exécutif. Depuis l'indépendance une seule proposition de modification constitutionnelle qui est venue de l'Assemblée Nationale en l'occurrence la 76 -10 du 19 mars 1976 portant statut des anciens chefs d'Etat et à coup sûr l'Assemblée nationale a rédigé la loi sous la dictée de Senghor qui avec cette grande élégance qui lui est reconnue y a mis la forme en ne voulant pas être à l'origine directe d'une loi qui était votée pour lui. Le Sénégal vit une grande instabilité constitutionnelle parce que la constitution y est très souple mais heureusement qu'instabilité constitutionnelle n'est pas synonyme d'instabilité politique. Parallèlement aux réformes, chaque nouveau Président de la République invite à une réflexion sur la nature de nos institutions qui aboutit toujours à la création de nouvelles institutions comme l'a fait la CNRI (la Commission Nationale de Réforme sur les Institutions) mise en place par le Président Macky Sall et qui est à l'origine de la création de du HCCT (Haut Conseil des Collectivités territoriales). La CNRI dans ses conclusions pencha plutôt pour un régime parlementaire afin d'apporter plus de clarté et de cohérence et corriger des hérésies. Bien avant la CNRI, El Hadj Mbodj pensait que la nature du régime politique sénégalais était indéfinissable :

« ce régime a connu des perversions comme en 1967 quand on y a introduit la dissolution. Ce qui est une hérésie dans un régime présidentiel. En 1970, on a introduit le poste de Premier Ministre

¹⁹¹ Fall, Ismaila Madior, 2017, *La réforme constitutionnelle du 20 mars 2016 au Sénégal, la révision consolidante record*, Dakar, ed Harmattan, P17

qui est une institution du régime parlementaire. En 1983, on a supprimé le poste de Premier Ministre et on le réintroduit en 1991. Je pense que ce n'est pas un régime parlementaire parce que la réforme de 1970 n'a en rien entamé la nature du régime. C'est toujours un exécutif unifié. Il n'y a pas de dyarchie. Il n'y a qu'un seul chef de l'exécutif et c'est le chef, le Président, le gouvernement n'étant qu'une institution d'assistance de la politique définie par le Président. Or, on dit que la responsabilité suit le pouvoir. Dans un régime parlementaire, l'exécutif est responsable devant l'assemblée parce qu'il a le pouvoir. Dans le cas du Sénégal, on ne peut pas considérer que la responsabilité suit le pouvoir parce que le gouvernement ce n'est pas l'exécutif. L'exécutif et le pouvoir sont entre les mains du Président de la République. Le gouvernement ne peut pas être responsable d'une politique qu'il n'a pas définie. Evidemment, c'est le Président qui définit la politique et le gouvernement n'est responsable que de l'application de cette politique. On ne saurait parler de régime parlementaire. Tout comme il n'est pas question de parler de régime présidentiel du fait de l'existence de mécanismes comme la motion de censure et le droit de dissolution. Donc quel régime ? On ne sait pas ¹⁹² »

Si les constitutionnalistes ont du mal à définir la nature du régime et étant donné que « la constitution d'un Etat plonge ses racines dans son système social » on peut dire que la nature du régime est sénégalaise et n'est donc pas un objet politique non identifié. Quel que soit la nature du régime il est urgent pour fermer la page de la démocratie des anciens et entrer dans celle des modernes de mettre fin au cycle des constitutions qui passe par une démocratie où les pouvoirs de la majorité sont limités pour éviter les abus de majorité qui est une des caractéristiques de l'Etat légal. L'Amérique est une vieille démocratie avec une constitution vieille de plus de deux siècles, l'Angleterre aussi parce que dans ces pays la majorité ne peut pas tout faire même la loi le permet car il y a la censure de la morale mais aussi et surtout celle de l'opinion qui est une des meilleures clauses d'éternité. Le « cycle de constitutions » que le Sénégal a connu est marqué par des constitutions très politiques pas assez orientées vers la société à l'exception des réformes de 2016 qui introduisent de nouveaux droits comme l'environnement et les ressources naturelles et minières qui appartiennent au peuple. Cependant il faut se garder du syndrome de la constitution de Weimar que Carl Schmitt diagnostiquait :

¹⁹² Emission « 1H avec » El hadji Mbodj, Walf FM, 07 février 1999

« La Constitution fut belle, presque parfaite juridiquement mais trop belle pour être encore politique. Elle a évacué la politique au profit d'une constitution idéale, abstraitement idéale. Par la nature des choses, une constitution doit être politique. Que faire politiquement d'un texte qui élimine d'emblée la politique, c'est-à-dire le plein exercice du pouvoir. Le problème n'est donc pas pour un pays de posséder une constitution juridiquement parfaite ni non plus d'être en quête d'une démocratie idéale mais de se donner un régime capable de répondre aux difficultés concrètes de maintenir l'ordre en suscitant un consensus favorable aux innovation susceptibles de résoudre les conflits inévitablement dans toute société ¹⁹³»

Carl Schmitt dans sa critique de la Constitution de Weimar dont Hitler a utilisé les failles pour prendre le pouvoir, touche du doigt les deux maux qui enferme le Sénégal dans un cycle de constitutions – absence de consensus, résolutions des problèmes de la société qui sont essentiellement économiques et qui sont relégués à l'arrière-plan au profit des règles du jeu politiques et des modes d'accès au pouvoir). C'est pourquoi au Sénégal il y a une certaine concordance entre les cycles politiques et les cycles constitutionnelles alors que les cycles constitutionnels doivent être plus longs car la constitution a pour vocation de transcender les régimes politiques et les générations comme c'est le cas aux Etats Unis et en Grande Bretagne mais en plus de l'Etat nous avons importé l'instabilité constitutionnelle de la France qui rien qu'entre 1789 et 1793 a eu 3 constitutions alors que les Etats unis n'en ont qu'une depuis 1789 parce que aux Etats Unis la constitution est rédigé pour les citoyens alors qu'en France, elle est avant tout celle de l'Etat.

Le Professeur Ismaila Madior Fall présente le recours au référendum pour tout ce qui concerne mandat présidentiel ou sa durée comme une clause d'éternité et par conséquent comme une réforme consolidante en oubliant que « Un peuple a tjrs le droit de revoir, de reformer et de changer sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures ». Cet article 28 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme est la première limite politique à toute clause d'éternité car « vox populi vox Dei », la voix du peuple est la voix de Dieu comme disent les Romains. Le fait même qu'on puisse recourir au référendum est une autre limite de la clause d'éternité car le référendum rend la procédure de changer plus complexe mais de la rend pas

¹⁹³ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques P 14

impossible et souvent un nouveau pouvoir profite de l'état de grâce consécutif à son élection pour demander au peuple encore euphorique les changements les plus révolutionnaires. C'est pour éviter que le peuple dans des moments d'euphorie exceptionnelle prenne des décisions irréversibles sous l'influence d'un démagogue que la « nature républicaine du régime ne peut être soumise à référendum » car pour Le Bon

« Les foules qui veulent les choses avec frénésie ne les veulent pas bien longtemps. Elles sont aussi incapables de volonté durable que de pensée. La multitude écoute toujours l'homme doué d'une volonté forte ¹⁹⁴ ».

C'est ainsi qu'en France, le pays de la Révolution de 1789 et qui guillotina son dernier Roi que Napoléon se proclama Empereur avec l'assentiment des foules et qu'en Allemagne le pays de la pensée (Marx, Hegel, Nietzsche, Goethe, Schiller, Weber) et lieu de naissance de l'Etat de Droit, tomba entre les mains du Caporal Hitler comme hypnotisé en 1933 et qui se retrouvera la raison en 1945 mais complètement détruite avec dans la conscience les pratiques les plus inhumaines et les plus barbares de l'histoire comme la solution finale. En 2001, Wade eut recours au référendum pour faire adopter sa nouvelle constitution effaçant ainsi d'un trait de plume l'ancienne constitution avec toutes ses clauses. En plus du référendum, l'alternance politique est une autre limite aux clauses d'éternité car le nouveau pouvoir cherchant à se légitimer en se démarquant du pouvoir sortant a souvent le réflexe de commencer par des réformes et des changements comme l'a fait Wade en venant avec sa constitution et un référendum et Macky Sall avec de profondes réformes de la constitution et un référendum. La seule clause d'éternité qui a survécu au cycle des constitutions est la nature républicaine du régime non pas parce qu'elle est une clause légale d'éternité mais parce qu'il y a un consensus sur la République. Ni le peuple ni aucun homme politique ne veut retourner à la monarchie ou à la théocratie qui fait aussi que la laïcité malgré les controverses et les débats reste une clause d'éternité malgré les offensives des islamistes et de quelques prêcheurs et de rentiers de la tension religieuse.

En France la Constitution de la Ve République promulguée en 1958 a été modifiée 24 fois en 53 ans et pendant que le débat fait rage sur une sixième République, les Etats Unis qui en sont toujours à la même République qui est presque née en même temps que la Première République grâce à la

¹⁹⁴ Le Bon, Gustave, 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, P70

Révolution transatlantique c'est-à-dire que la renaissance de la République a eu lieu dans le nouveau monde avant de traverser l'Atlantique pour revenir dans l'ancien monde. C'est pourquoi les pères fondateurs de la nouvelle République prenaient leur pays pour la « Nouvelle Rome » avec le Capitole et le Senat. Si on élabore (une carte conceptuelle à l'image de Rokkan, on se rend compte les clauses d'éternité ont plus d'affinités électives avec les anglo-saxons (Etats Unis, Grande Bretagne) où il y a un Etat minimal mais une société civile forte que les latins (France, Amérique du Sud) et le tiers monde avec un Etat hégémonique et une société faible. Chez les saxons on privilégie le gentleman agreement et un consensus fort sur les règles du jeu alors que chez les autres l'accord n'est que codification des rapports de force. C'est pourquoi en France

« Au sommet de la hiérarchie des sources du Droit, il y a la Constitution. Elle détermine la compétence des divers organes de l'Etat et les relations qu'ils entretiennent avec eux¹⁹⁵ » écrit Renaud Denoix de Saint Marc ancien Vice-Président du Conseil d'Etat alors qu'aux Etats Unis la Constitution est centrée sur la société et les libertés individuelles qu'il faut protéger contre l'Etat d'où cette grande méfiance des américains contre l'Etat fédéral et l'Etat fort qui leur rappelle les excès de l'armée britannique lors de la colonisation et de la guerre d'indépendance. Cette différence entre les saxons et les latins dont la frontière a été dessinée depuis la colonisation romaine qui s'est arrêtée au mur d'Hadrien isolant les saxons qui auront leur common law ce droit de la société civile dont le cœur est la jurisprudence pas le code, montre comme le dit si bien Gustave le Bon *« c'est le caractère des peuples et non les gouvernements qui détermine leurs destinées¹⁹⁶ »*. Le caractère national anglais, cet « englishness » fait de pragmatisme et de modération qui est la source du caractère saxon fait que les anglais font des réformes pour éviter les révolutions alors qu'en France avec un caractère national qui refuse toute réforme fait des révolutions. Le caractère national sénégalais lui aussi est fait de modération avec la quête permanente de consensus avec le *le ro amoul niaka wakhatne name* d'où le débat permanent mais il manque aux Sénégalais le caractère pragmatique des anglais qui aurait permis de comprendre qu'un consensus sur les règles du jeu est dans l'intérêt de tout le monde car l'opposition d'aujourd'hui est le pouvoir de demain et le pouvoir d'aujourd'hui est le pouvoir de

¹⁹⁵De Saint Marc, Renaud Denoix, 2018, *Que sais-je sur l'Etat*, Paris, PUF, 3^e ed, P16

¹⁹⁶ Le Bon, Gustave, 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, P 50

demain. Donc les abus de l'Etat légal créent une insécurité permanente pour tout le monde même pour le pouvoir d'aujourd'hui.

Le pragmatisme de trouver des règles du jeu que tout le monde respecte devrait pourtant être beaucoup plus facile depuis que nous sommes entrés dans le cycle des alternances avec souvent une opposition composée d'anciens Premiers Ministres, de Ministres d'Etat, et d'anciens Président d'institutions. Sur ce plan l'Administration a été beaucoup plus pragmatique que les politique car depuis le cycle des alternances les fonctionnaires tiennent en compte qu'au-delà du principe de subordination de l'Administration au pouvoir politique, il y a aussi le principe de soumission au Droit c'est-à-dire qu'ils doivent veiller à ce que les actes qu'ils posent soient conformes à la légalité car l'alternance est une épée de Damoclès qui incite sinon à la plus de vertu mais en tout cas à plus de prudence car les politiques qui ont des contrats à durée déterminée partent alors que les fonctionnaires demeurent. L'administration est bâtie sur cet équilibre et sa continuité est une clause d'éternité. C'est pourquoi Alexander Hamilton, un des pères fondateurs des Etats Unis défendait l'idée d'une administration forte qui transcende les alternances au pays de l'Etat minimal

« En résumé l'administration ne doit pas subir les aléas des changements politiques. Ses missions imposent permanence, stabilité et compétence du personnel. Les fonctionnaires servent les Etats Unis et non le Président : ce n'est pas dans ce dernier, contrairement au monarque anglais que réside la souveraineté et par conséquent il ne peut y avoir d'allégeance entre lui et les fonctionnaires. Mais les services de la nation impliquent également que au sein de l'exécutif que chaque responsable demeure subordonné au Président de la République que la Constitution a investi du pouvoir 'exécutif ¹⁹⁷ »

Cette théorie administrative de Alexander Hamilton, Premier Secrétaire au Trésor des Etats Unis est très en avance sur son temps dans la mesure où elle postule que le service de l'Etat et non celui du titulaire conjoncturel du pouvoir. Comme on le voit de tous les pères fondateurs Georges Hamilton est seul qui s'est véritablement intéressé à l'administration et sa conception était largement avant-gardiste alors que son principal concurrent et rival Thomas Jefferson était pour un Etat minimal. Cette continuité et cette permanence de l'Etat au-delà des aléas politiques et

¹⁹⁷ Dreyfus, Florence, 2000, *L'invention de la bureaucratie, Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats Unis (XVIII et XXe siècle)*, Paris, ed la découverte, P 65

partisans est incarnée au Sénégal par l'Armée qui garantit une clause d'éternité institutionnelle en refusant d'être l'arbitre des conflits politiques comme au Mali où ses coups d'Etat sont venus parachever les révoltes populaires contre Moussa Traore en 1992 et contre le Président Ibrahim Boubacar Keita en 2020, au Burkina Faso où un coup d'Etat a aussi parachevé une révolution contre Compaoré. Au Sénégal, en janvier 2000, l'appel de Wade à l'armée pour prendre le pouvoir en cas de confrontation politique fut considéré au plus comme des propos de pré-campagne ou comme une dernière alerte par Idrissa Seck :

« Après le coup d'Etat d'Abidjan, si vous avez été vigilants vous journalistes, faites la revue de presse française et américaine au sens large pour la première fois, on a vu se glisser dans les papiers d'alors un concept nouveau de putschistes vertueux. C'est quand même frappant. D'habitude, un coup d'état est condamné avec la dernière fermeté. Avec un harcèlement de la communauté internationale. Mais cette fois, on a parlé de militaires vertueux qui, en dernier ressort, empêchent à un pays bloqué par sa classe politique de sombrer dans le chaos. Imaginez ce qui se serait passé en Côte d'Ivoire. Il y avait les ingrédients d'une guerre civile, ethnique ou religieuse aux conséquences incalculables. Le fait qu'il y ait ce coup ayant freiné le processus dangereux de dislocation de la société a certainement poussé les gens à considérer l'émergence de ce concept de militaires vertueux. Ce n'est pas un hasard. Nous ne faisons pas appel à l'armée. Mais c'est tout aussi irréaliste de penser que les militaires sont des gens complètement à l'écart de la société. Ils sont au cœur du dispositif de la société. Et de la politique. Ils sont tout aussi bien formés que nous. Ils ont des ingénieurs, des littéraires, des philosophes, des musiciens de talent. Ils sont au cœur de la société, car ils ont en dernier ressort la Responsabilité de donner leur vie pour protéger le pays contre les assaillants extérieurs. Et contre les grands dangers. Mais ceux-là, on ne peut pas les tenir à l'écart. Ils ont une conscience aiguë de leur responsabilité en République¹⁹⁸ »

La meilleure clause d'éternité n'est pas le verrouillage constitutionnel qu'un putsch ou une révolution peut déverrouiller mais un consensus fort les règles du jeu que personne ne songe à changer même si on a la majorité à cause d'une opinion publique très forte qui est le véritable pouvoir en démocratie. Et la démocratie est consubstantielle à l'alternance qui est l'antidote contre les coups d'Etat et les révolutions et ne peut en aucun cas se faire de père en fils, ce qui de fait

¹⁹⁸ Emission « 1H avec » Idrissa Seck, Walf Fm, 23 janvier 2000

transforme la République en monarchie. La République est le système politique qui a aboli le hasard de la naissance pour le remplacer par le mérite tandis que la monarchie se fonde sur le hasard de la naissance. Aussi bien la République que la Monarchie peut être démocratique. L'Angleterre a le charme et la particularité d'être en même temps une des plus vieilles monarchies au monde mais aussi une des plus vieilles démocraties. Ce que la vieille monarchie anglaise est pour la démocratie, les République française et américaine l'incarnent pour la démocratie depuis leurs révolutions. Si la République s'accommode des dynasties politiques comme les Kennedy, les Clinton aux Etats Unis, les Ghandi en Inde, les Bhutto au Pakistan et les Wade au Sénégal, elle est incompatible avec la monarchisation de la dévolution du pouvoir. Et le Sénégal a donné une grande leçon au monde le 23 juin 2011 en en freinant le projet monarchique rampant mais aussi et surtout en réglant démocratiquement le problème lors de la présidentielle du 25 mars 2012. Dans une république quand un fils remplace son père, quel que soit le contexte on retombe dans la monarchie. C'est là où il y a toute la différence entre les dynasties politiques qui sont compatibles à la République et système monarchique. Entre Bush père et Bush fils, il y a eu l'intermède Clinton. Si Hillary Clinton avait été élue en 2016, entre Monsieur Clinton et Madame Clinton, il y aurait eu un Bush. C'est pour éviter ces conflits dynastiques démocratiques entre les Clinton et les Bush comme la guerre des deux Roses en Angleterre qui opposa la maison des Lancastre et celle des York, que les américains ont élu Obama dont le père n'est même pas américain renouant ainsi avec le réflexe du mérite et abolition du privilège du hasard de la naissance qui sont les piliers d'une République. Au Tchad, la facilité avec laquelle la Constitution et les institutions ont été suspendues pour installer Deby fils montre qu'on s'achemine vers un scénario dynastique à la togolaise. La logique familiale et tribale risque de l'emporter sur celle de la République comme c'est la règle dans les républiques monarchiques à l'exemple de la Corée du Nord ou de Cuba des frères Castro. Le Sénégal est la preuve que la démocratie et surtout l'alternance sont les meilleurs remparts contre les coups d'Etat et les changements anticonstitutionnels pour n'avoir jamais connu de coup d'Etat ; de même que le Ghana et le Bénin qui sont passés du cycle des coups d'Etat au celui des alternances grâce à la main invisible de l'opinion qui régule les démocraties comme la main invisible de Adam Smith régule le marché. La Gambie est un bon exemple que quand un pays a des traditions démocratiques, il les retrouve naturellement par réflexe, même après une parenthèse dictatoriale comme celle de Yaya Jammeh. La démocratie est revenue naturellement et rapidement en Gambie parce que dès que le virus de la dictature de Jammeh a été extirpé du corps de la Gambie, le pays

a retrouvé ses réflexes normaux de démocratie. On a tendance à oublier que le Sénégal n'était pas la seule exception démocratique. La Gambie et le Botswana étaient aussi des exceptions démocratiques en Afrique à l'ère des dictatures et des partis uniques des années 60 et 70. C'est parce que la Gambie a des traditions et une culture démocratique que le retour à la démocratie s'est fait naturellement. Ce qui ne sera pas le cas de la Guinée plutôt habituée une tradition des dictatures. Depuis le départ de Jammeh, la Gambie a retrouvé sa vraie nature : pacifique, accueillante, bruyante et bavarde. Dans une dictature, la seule vertu du citoyen est le silence. Silence générée par la peur. C'est une grande différence entre une dictature et une démocratie. Autant les dictatures sont silencieuses, autant les démocraties sont bruyantes. Si l'on se base sur ce critère la démocratie est de retour en Gambie qui même sous la dictature avait gardé sa tradition de voter par des billes. Ces traditions démocratiques ont permis le retour de la démocratie en Gambie comme en Grèce après la parenthèse de la dictature des trente tyrans. Ce seront ces traditions démocratiques qui feront cruellement défaut à la Guinée qui n'aura presque que sous des dictatures et qui en a gardé de solides traditions. Au-delà du verrouillage constitutionnel, la plus grande clause démocratique réside dans les traditions démocratiques qui sont fruit de la sacralisation des textes avec le temps.

2- Le basculement irréversible : du dépérissement de l'Etat légal à l'émergence de l'Etat de Droit

a- De la transcendance à la transparence : crise des légitimations institutionnelles et traditionnelles

Inexorablement l'Etat légal est entrain dans sa phase terminale depuis l'alternance de 2000. L'alternance de 2000 marque une culture politique. Une culture politique se définit comme un évènement politique tellement important qu'il marque toute une génération et crée par conséquent des attitudes et des façons de penser. Ainsi les évènements de 1962 entre le Président de la République Leopold Sédar Senghor et le Président du Conseil Mamadou Dia ont créé une culture politique parce que le pays était divisé autour d'un spectre politique entre les Senghoriens et les Diaistes. Il en sera de même pour les évènements de Mai 68 qui vont diviser le pays entre les soixante-huitards et les autres. D'ailleurs 68 continue encore d'être un référent politique au Sénégal. Une autre culture politique émergera plus tard avec les émeutes et l'Etat d'urgence qui suivirent la présidentielle de 1988. La dernière culture politique qui a marqué toute une génération et qui structure aujourd'hui des façons de penser et de se comporter est l'alternance de 2000. Cette dernière culture politique est aujourd'hui la plus importante car elle concerne la base de la pyramide des âges du Sénégal c'est-à-dire les 2/3 de la population qui ont aujourd'hui moins de 30 ans et sont donc nés avec la liberté de presse et d'opinion consécutive à l'ouverture médiatique et politique du Sénégal.

Cette nouvelle génération née avec la liberté a du mal à comprendre le discours des anciens combattants de 68 car pour eux c'est inimaginable qu'un Mamadou Diop Decroix puisse être allé en prison pour avoir traduit un article et que lui et d'autres puissent passer de la faculté à l'armée parce qu'ils sont intégrés de force pour faire leur service militaire. L'accouchement de cette nouvelle culture politique ne s'est pas fait sans douleur, ni du jour au lendemain. Sa gestation a commencé lors des émeutes de 1988, la génération précédente qui a tenté de changement par la force en votant avec des pierres parce que convaincus que la carte d'électeur à elle seule ne pouvait amener le changement démocratique. Les pierres, les barricades et les pneus brûlés feront plier l'Etat mais qui comme le roseau ne rompra pas mais cèdera en faisant beaucoup de concessions sur la transparence électorale avec le code consensuel de 1992 que les jeunes testeront en s'inscrivant massivement sur les listes toujours l'espoir cette fois d'un changement par les cartes

d'électeurs mais le changement fut un autre « en attendant Godot de Samuel Beckett » avec le traditionnel contentieux post électoral qui va entraîner la démission du Président du Conseil Constitutionnel Kéba Mbaye qui « a abandonné le Sénégal au milieu du gué ¹⁹⁹ » comme le dit le Président Diouf dans ses Mémoires. Le meilleur code électoral du monde auquel, le Président Diouf n'avait voulu changer une virgule pour respecter l'esprit du consensus montra une limite fondamentale : le meilleur texte politique ou électoral ne donne des résultats que si les hommes ne cherchent à être à la hauteur. Il en est de même pour les institutions qui ne valent que par les hommes qui les incarnent. Grace à deux hommes, deux généraux, Lamine Cissé (Ministre de l'Intérieur) et Mamadou Niang (Observatoire National des Elections) les sénégalais vont encore faire confiance au processus électoral surtout après les législatives de 1998, une des élections les plus transparentes et les mieux organisées de l'histoire du Sénégal mais la « *militarisation du consensus* » pour garantir plus de neutralité grâce au statut apolitique des Généraux ne rencontra pas l'assentiment de tout le monde à commencer par le Professeur de sociologie , Malick Ndiaye :

« Je crois que c'est une erreur dans l'appréciation de la marche de la République aujourd'hui dans la mesure où le pays compte des hommes intègres et vertueux sans être forcément sortis des casernes. Or l'idée qui gagne le sommet de l'Etat et qui est périlleuse pour la démocratie est que pour maintenir la justice, la droiture et l'honneur, qu'il faut mettre des militaires partout. Donc les vertus civiques sont en train d'être sublimées et réifiées sous forme de galons de généraux ou de colonels. Alors qu'aucune République n'a jamais été bâtie dans le fond par des généraux. Alors il est temps que l'on arrête de militariser les fonctions politiques. L'armée doit rester dans ses casernes et la République doit appartenir aux civils et aux citoyens ²⁰⁰ ».

Les propos du Pr Malick Ndiaye peuvent être nuancés si l'on prend les exemples proches du Général De Gaulle et lointain du Général Georges Washington ou même de Moustapha Kemal Atatürk, fondateur de la République de Turquie sans oublier le Général Bonaparte qui a été à l'origine du code civil, du conseil d'Etat et de la cour des comptes.

La nouvelle culture issue de l'alternance de 2000 est le résultat de ce long processus qui remonte à la culture politique de 1988 dont il est à la fois le prolongement mais surtout l'aboutissement grâce à un desserrement progressif de l'espace de l'espace politique avec l'entrée par effraction de

¹⁹⁹ Diouf, Abdou, 2014, *Mémoires*, Paris, ed Seuil, P326

²⁰⁰ Emission 1H avec » Malick Ndiaye, Walf FM, 18 janvier 1998

la société civile dans l'espace public grâce l'ouverture médiatique avec ce que le quotidien français Libération appela « *les ondes de la transparence* ». ²⁰¹ Cette culture politique se fonde sur une opinion : l'élection est bien un mécanisme de remise en jeu du pouvoir et par conséquent on peut changer avec les urnes. Elle se fonde aussi sur l'idée confirmée par la deuxième alternance de 2012 qu'il est impossible de truquer des élections d'où cet écart flagrant entre l'agitation politicienne à la veille de chaque présidentielle qui donne l'impression que le pays va sombrer dans la guerre civile et le calme et la sérénité citoyenne le jour des élections quand le peuple tranche le débat. Depuis 2000, le Sénégal est train de passer de l'ère des furies à la démocratie d'opinion. Le champ de bataille s'est déplacé de la rue où il fallait créer le rapport de force politique pour obliger le pouvoir à des négociations et à des compromis, aux ondes et aux écrans où il faut fabriquer et convaincre l'opinion d'où le recul de la violence physique politique qui est devenue résiduelle et exceptionnelle comme les émeutes de Mars 2021. La violence est passée de physique à verbale parce qu'on est passé des gladiateurs à une « aristocratie d'orateurs » comme disait Hobbes pour qualifier les démocraties.

Cette nouvelle phase qui voit la violence physique être un anachronisme politique voit aussi l'émergence de nouveaux acteurs du secteur privé comme Serigne Mboup, Président de la Chambre de Commerce de Kaolack et de l'Union Nationale des Chambres de commerce, élu Maire de Kaolack lors des locales de janvier 2022 et de la société civile dans la vie politique parce que convaincus que la politique est une affaire trop sérieuse pour être laissée entre les mains de politiciens professionnels comme le disait Idrissa Seck :

« Je vais faire un reproche général à cette classe intellectuelle qui a jusque-là dédaigné de s'impliquer dans la chose politique. Considérant que la politique est sale et indigne de leurs doctes esprits. C'est une grossière erreur. La politique est le seul métier qui donne accès aux leviers de décisions même si C'est le monde intellectuel qui, avec ses idées et ses concepts, irrigue le discours politique » ²⁰².

Les intellectuels pensent le monde, les politiques veulent le transformer nous ramenant ainsi à la différence antique entre Athènes qui était à la quête de la cite idéale et Rome qui voulait la

²⁰¹ Colson, Marie Laure, 2000 « *Le Sénégal dans son chaudron électoral* », *Libération*, N° 5842, 28 février 2000, P 9

²⁰² Emission « 1H avec » Idrissa Seck, Walf Fm, 23 janvier 2000

construire mais aussi bien à Athènes qu'à Rome la plus grande légitimité dans la cite était élective et pour être élu il fallait convaincre l'opinion comme au Sénégal où l'opinion devient de plus en plus le régulateur du jeu à la place de l'Etat qui était seul maître du jeu.

Dans l'invention de la Politique Moses Finley écrit :

« A Athènes comme à Rome, on estimait avec raison que les luttes même à l'époque archaïque pour obtenir un code de lois écrites avaient contribué de manière décisive à briser le monopole du pouvoir détenu par l'ancienne aristocratie²⁰³ ».

Ce que le code écrit a été à l'élargissement de la base de la démocratie à Athènes et Rome et l'a été aussi à la religion avec la religion avec l'invention de l'imprimerie, la radio l'a été pour la démocratie au Sénégal pour avoir mis fin à un « cens caché » et à la « démocratie des lettrés » décrite par la philosophe Aminata Diaw Cissé. Avant l'ouverture de l'espace médiatique sénégalais dans les années 1990 avec l'avènement des radios privées comme Sud Fm et Walf FM il n'était pas exagéré de parler de fracture médiatique et politique au Sénégal. Une fracture entre Dakar la capitale et les régions. En effet pour des raisons historiques, il y a toujours eu une dichotomie entre Dakar et le reste du pays. Pendant la colonisation, les habitants des quatre communes (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint Louis) étaient des citoyens français et le reste du pays était soumis au code de l'indigénat. Trois de ces quatre communes (Dakar, Gorée, Rufisque) constituent aujourd'hui la région de Dakar. Sous la colonisation, étant français, l'enseignement y était obligatoire grâce à l'école de Jules Ferry, les natifs des communes ont participé à tous les rendez-vous électoraux de la France depuis 1848 et ont envoyé des représentants au Palais Bourbon et à celui du Luxembourg. Cet héritage historique a fait de Dakar un microcosme médiatique et intellectuel coupé du reste du pays. Tous les quotidiens et les autres journaux qui paraissent régulièrement, ont leur siège à Dakar où se trouve presque exclusivement leur public. D'ailleurs les journaux ne font pas beaucoup d'efforts pour se faire distribuer à l'intérieur du pays où le lectorat est faible à cause de l'analphabétisme et de la faiblesse du pouvoir d'achat. Jusqu'en 1994, la démocratie était surtout une affaire du microcosme, une véritable démocratie censitaire ou une « démocratie des lettrés » pour paraphraser la philosophe Aminata Diaw Cissé. Les textes de la République, le code électoral, les débats, tout se faisait en français la langue officielle. Des

²⁰³ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire P59

expériences de journaux en langues nationales ont été tentées mais sans succès. Il s'agissait pour ces journaux de transcrire les langues nationales et l'outil étant l'alphabet, donc pour pouvoir lire en wolof, il fallait d'abord savoir le faire en français. Le problème restait entier. En tout cas au Sénégal la théorie de Mac Luhan « *le message, c'est le médium* » va retrouver tout son sens avec les radios. Ce médium sera en symbiose presque parfaite avec les réalités socioculturelles du pays et va régler trois problèmes cruciaux. Le micro n'impose aucune contrainte linguistique. À la radio, on communique aussi bien en français qu'en wolof. Ainsi le wolof qui en était au stade d'une alphabétisation fonctionnelle va se révéler être une grande langue de communication, une *lingua franca* grâce aux plus de 90% des sénégalais qui parle cette langue. Le wolof à la radio avait un seul problème pour les journalistes : adapter les mots nouveaux qui sont étrangers à son univers culturel mais pour le Professeur Assane Sylla (Wolofisant), la langue n'est pas pauvre en expression pour exprimer des idées nouvelles :

« Ceux qui connaissent bien la langue arrivent même à traduire en cette dernière des textes aussi dense que le Coran ou la Bible. Le Professeur de Mathématiques Sakhir Thiam a prouvé qu'on peut traduire en wolof des notions de physique nucléaire et des démonstrations mathématiques. J'apprécie beaucoup les efforts des journalistes de SUD FM et de WALF FM qui ont un niveau très acceptable de la langue wolof. Je constate même que le vocabulaire employé est souvent proche de la réalité (ou des idées) qu'on veut exprimer. Ils utilisent un vocabulaire puisé dans le langage populaire. Ceux qui ne comprennent pas sont ceux qui ont perdu de leur Wolof, en tout cas les journalistes font l'effort d'utiliser des mots adéquats ²⁰⁴ ».

Le médium très souple (transistor) amène l'information radiodiffusée dans les coins les plus reculés et les plus enclavés du pays où la presse écrite n'arrivait presque jamais à cause des problèmes de distribution. Ce désenclavement médiatique aura pour conséquence un désenclavement politique. Contrairement à la presse écrite la distribution ne coûte rien. Les coins les plus reculés du territoire seront arrosés par les ondes. Des villages au nord du Sénégal ou dans la partie sud qui à cause de l'enclavement écoutaient plutôt les radios des pays limitrophes ont été désenclavés. La station Sud FM dès le début avait opté pour une expansion nationale rapide avec des stations régionales dans chacune des dix régions du Sénégal. Le désenclavement sera aussi

204 SYLLA, Assane, « *Non la langue wolof n'est pas pauvre* », Walfadjridu 31 mai 2001

informationnel avec des émissions comme « Régionale » qui consiste à faire un zoom chaque jour sur une région. Traditionnellement, les radios installées dans la capitale donnaient beaucoup d'informations sur les régions mais il n'y avait pas de « feed back » pour ces dernières. L'information ne circulait que dans un sens. Cette distorsion sera corrigée par l'implantation de stations régionales qui permet aux populations locales de faire connaître leurs préoccupations mais surtout d'avoir la réponse de l'autorité sur ces questions. Les stations régionales permettent aussi une information de proximité au niveau local en abritant des espaces de dialogue entre les autorités locales et la population. Le débat local, la transparence dans la gestion des collectivités locales seront les créneaux des radios régionales. La radio est plus démocratique car contrairement à la presse écrite, elle n'exclut pas ceux qui n'ont pas de pouvoir d'achat. Last but not least la radio cadre bien avec la civilisation de l'oralité qui prévaut dans les sociétés africaines où l'analphabétisme est très élevé. Cette civilisation de l'oralité ou du Grand place fera de l'écoute radio une expérience de groupe (on écoute la radio en famille, avec des amis, chez le voisin ou chez le chef de village qui a un poste) mais cette « *dynamique des groupes* » n'ira pas jusqu'au bout de la logique lewinienne car le résultat sera une défiance des « leaders d'opinion »²⁰⁵ traditionnels.

Les radios privées dont l'audience est l'une des principales préoccupations vont puiser dans le vivier que représente plus de 90% de la population en appliquant de fait la parité (français /wolof) avec des brèves toutes les heures en français et en wolof, quatre grandes éditions en Français (7 h, 12h, 18h, 22h) et quatre éditions en wolof (8 h, 13h, 19h et 21h). Les débats politiques se font désormais en français et en wolof mais la grande nouveauté a été le traitement de l'information politique en wolof. La RTS, la radio nationale, a toujours soigneusement évité de traiter les questions politiques à part faire de la propagande et l'apologie du pouvoir en place. L'information politique était tellement considérée sensible que la RTS (Radiotélévision Sénégalaise), la radio d'Etat, a préféré se cantonner dans le culturel en matière de politique des langues nationales. Avec la langue wolof, langue parlée par presque tous les Sénégalais, les radios ont élargi la base citoyenne de la démocratie permettant à tout le monde sans exclusive de comprendre et de s'intéresser aux enjeux politiques et sociaux. Les radios ne vont pas se contenter simplement de l'information mais vont permettre selon Mame Less Camara, Directeur de Walf FM

205 Lazarsfeld P, *The people's choice*, New York, Columbia University Press

« de faire basculer dans le camp de la communication interactive, la majorité des non alphabétisés en français ²⁰⁶ » qui est désormais au même niveau d'information que les « lettrés » car même les revues de la presse se faisaient désormais en français et en wolof. Et comme si la nouvelle majorité sociologique avait compris que la démocratie était un champ absolu d'incompétence (la voix du professeur d'Université a le même poids que celui du paysan), elle est partie à l'assaut des radios pour participer et donner son point de vue sur toutes les questions. Les radios privées ont contribué ainsi à l'élargissement de la base de la démocratie, et à la transparence électorale grâce au téléphone portable et aux ondes la transparence. Ces deux facteurs ont fait reculer la violence politique et électorale mais aujourd'hui force est de constater que si les médias ont été un facteur d'évolution et de progrès pour la démocratie sénégalaise en lui permettant de passer sans difficulté une transition de la démocratie des furies à la démocratie d'opinion.

Aujourd'hui force est de constater que les médias ne semblent plus être à la hauteur de notre démocratie qui a besoin d'une presse de plus grande qualité. La quantité a relégué à la qualité à l'arrière-plan et la plupart des journaux sont devenus des instruments de combat pour des politiciens et des outils d'influence pour homme d'affaires. On est passé du monopole à la libéralisation débridée et la presse est tellement sensible que l'Etat ne peut pas seulement compter sur la main invisible du marché. Aujourd'hui le débat n'est plus à la liberté de presse mais comment éviter les excès d'une presse, un outil très sensible entre les mains d'une classe de « nouveaux journalistes » qui ont une grande notoriété mais qui ne sont pas particulièrement bien formée. Si la presse des années 1990 a été à la hauteur de ses responsabilités dans la gestion du conflit en Casamance, il n'est pas évident que notre presse actuelle soit à la hauteur des enjeux sécuritaires qu'implique des menaces actuelles comme la lutte contre le terrorisme.

“Si l'on me donnait à choisir entre un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je n'hésiterais pas un moment à choisir cette dernière formule.” disait Thomas Jefferson troisième Président des Etats Unis. Il avait raison, donc il est nécessaire pour la démocratie sénégalaise que la presse fasse son aggiornamento pour être à la hauteur des défis et des débats qu'exigent notre démocratie car il n'y a pas de grande démocratie sans grande presse. Cette nouvelle culture politique et le règne de l'opinion qui est devenue presque le souverain font

206 Entretien avec l'auteur le 10 juillet 2003

reculer l'Etat légal. L'Etat légal jetait souvent Wade en prison après chaque élection mais aujourd'hui ce n'est plus possible et les émeutes de mars 2021 marque le début de la fin des dérives de l'Etat légal. Si les émeutes ont eu une dimension nationale c'est parce que l'idée de « complot politique » lancée par Sonko était vraisemblable après les disqualifications légales de Karim Wade après sa condamnation par la CREI (Cour de répression de l'enrichissement illicite) et celle du maire de Dakar, Khalifa Sall pour détournement de deniers public dans l'affaire de la caisse d'avance de la ville de Dakar. Ces disqualifications même si elles sont légales ont naturellement une dimension politique ne serait que dans la décision politique de la résurrection de la CREI. Une décision politique qui entre en droite ligne de la conception des rapports de force chez Carl Schmitt qui pense :

« Il est impossible d'exprimer une volonté réellement politique si d'avance on renonce à utiliser les moyens normaux de la politique à savoir la puissance, la contrainte et dans les cas exceptionnels la violence sinon on risque d'être emporté par une puissance rivale qui entend agir pleinement du point de vue politique. Autrement dit toute politique implique la puissance, elle constitue un de ses impératifs. Par conséquent c'est agir contre la loi même de la politique que d'exclure d'emblée l'utilisation de la puissance en faisant par exemple d'un gouvernement un simple lieu de concertation ou une simple instance d'arbitrage l'image d'un tribunal civil. La logique même de la puissance veut qu'elle soit puissance et non impuissance ²⁰⁷ ».

La politique continue et continuera de garder son essence c'est-à-dire le conflit mais le recul de l'Etat légal consiste dans la croisade de l'Etat pour fabriquer l'opinion et justifier son action. Il ne s'en donnait pas autant de peine avant 2000. L'opposition aussi le retrouve sur terrain de la bataille de l'opinion. Donc il y a une bataille politique, une bataille du Droit et celle de l'opinion qui semble être la plus importante et les émeutes de Mars 2021 ont été le théâtre de ces trois batailles. C'est la politologue Hannah Arendt qui couvrant le procès du criminel de guerre nazi Adolphe Eichmann forgea le concept de « banalité du mal » pour expliquer comment un individu fort ordinaire comme Eichmann est devenu un bourreau dans les rouages du système nazi. Aujourd'hui avec les émeutes on découvre que des jeunes garçons ordinaires pris dans la furie des foules deviennent aussi des rouages très efficaces dans la banalisation du mal de la terreur. La stratégie de la terreur a été redoutablement efficace car la terreur est le point faible des démocraties. Par la terreur contre les

²⁰⁷ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed, P14

intellectuels, les journalistes, contre toute pensée dissidente, les nazis ont balayé la république de Weimar et plongé dans les abîmes le pays de Goethe, de Schiller et de Beethoven. Dans une démocratie qui fonctionne, on cherche à convaincre l'opinion qui à son tour met la pression sur le gouvernement car la démocratie est avant tout le règne de l'opinion. C'est pourquoi en 5 jours PASTEF a soumis l'Etat à sa volonté. A la fin des années 90 le Professeur de Psychologie Mamadou Mbodji qui avait couché notre classe politique sur le divan disait

« Comme les enfants, les hommes politiques jouent à se faire peur. Ils finissent par avoir peur ».

Le Pr Mbodji faisait ce constat en 1999 et les émeutes de mars 2021 montre qu'il n'y a pas de changement car c'est exactement ce qui s'est passée. La nouveauté est que cette fois ci la psychose était nationale avec l'irruption des foules devenues incontrôlables car comme dit Gustave le Bon dans la psychologie des foules :

« Rien ne saurait être prémédité chez les foules. Elles peuvent parcourir successivement la gamme des sentiments les plus contraires sous l'influence des excitations du moment.

Elles sont semblables aux feuilles que l'ouragan soulève, disperse dans tous sens puis laisse retomber ²⁰⁸ »

Libérer Sonko a été l'excitation mentale des foules qui s'est propagé dans le pays par effet de contamination et d'imitation. C'est pourquoi la furie a été nationale. L'Etat a reculé en se couvrant du manteau diplomatique de l'apaisement. Gustave le Bon le meilleur spécialiste des foules nous apprend aussi que

« Les foules veulent les choses avec frénésie mais ne les veulent pas bien longtemps car elles sont aussi incapables de volonté durable que de pensée ».

Ainsi tout le discours du Président Macky Sall a consisté à chercher à déconnecter les foules de l'excitant Sonko qui enveloppé par l'hubris d'avoir fait reculer a exprimé ses pensées profondes alors que Macky Sall utilise l'apaisement pour garder le fond sa pensée. Donc nous n'assistons pas à un apaisement mais à une trêve entre Macky Sall et le chef de l'opposition parce que comme le dit le grand juriste allemand Carl Schmitt :

²⁰⁸ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed

« Agir politiquement c'est exercer l'autorité, manifester la puissance sinon on risque d'être emporté par une puissance rivale qui entend agir pleinement du point de vue politique ».

Carl Schmitt s'exprimait ainsi pour sauver la République de Weimar qui ne cessait de reculer devant la terreur nazie par juridisme et par faiblesse. « La banalité du mal » de la terreur qui était digitale et intellectuelle a été transmise des foules et a été tellement efficace qu'un magistrat s'est dessaisi, la presse terrorisée par l'inquisition et le gouvernement obligée de céder à l'apaisement par la psychose nationale. L'apaisement n'est qu'une trêve, un armistice entre les deux camps car PASTEF va vouloir continuer à brandir l'épée de Damoclès de la furie des foules sur l'Etat qui ne pourra plus se soustraire davantage de sa fonction normale de maintenir l'ordre et de protéger la collectivité. En attendant la bataille se poursuit dans les médias. La démocratie d'opinion a repris ses droits mais chacune de parties cherchant à avoir l'opinion de son côté en attendant la prochaine bataille qui sera électorale mais l'Etat légal est bel et bien entré dans sa phase terminale et annonce l'Etat de Droit où la politique va continuer d'être conflit par essence mais avec une plus juridicisation des conflits mais elle sera aussi entre le marteau du répertoire symbolique et l'enclume de l'opinion publique.

- Rupture entre le religieux et le politique : l'égalité devant l'information

L'irruption des ondes de l'espace public a permis aux non alphabétisés en français une prise de conscience qui en fera bientôt un public au sens où l'entendait Gabriel Tarde c'est-à-dire « *Une collectivité purement spirituelle, une dissémination d'individus physiquement séparés et avec une cohésion mentale* ²⁰⁹ ». Une cohésion mentale qui sera assurée par la radio. La demande en wolof était tellement forte que le Ministère de l'Intérieur pour la Présidentielle de 2000 va sponsoriser des émissions pour traduire le code électoral en wolof, et expliquer les mécanismes de vote. Ces autistes qui venaient de retrouver leur voix et leur droit de participation au débat n'allaient plus se taire. Auparavant, on leur demandait de voter une fois tous les deux ans et ensuite de laisser le débat politique aux initiés jusqu'à la prochaine élection. L'irruption du wolof allait avoir des répercussions, des « effets directs » aussi bien chez les populations que chez les journalistes et les hommes politiques. Dans la presse face au phénomène, les journalistes ne considéraient plus le traitement de l'information en wolof comme dévalorisant et qui était réservé à des confrères qui

209 Tarde, Gabriel, 1890, *Les lois de l'imitation*, Paris,

n'avaient pas fait une école de journalisme et qu'on recrutait non pas pour leur compétence professionnelle mais simplement pour leur maîtrise de la langue wolof. Les journalistes diplômés rechignaient à « faire du wolof » comme ils disent dans leur jargon. Fait dévalorisant pour un journaliste qui fait des études universitaires et un institut de journalisme.

En quelques mois, les positions vont changer radicalement, les chroniqueurs de la presse écrite, l'élite de la presse sénégalaise allait être éclipsée dans les sondages par des journalistes « wolophones». Désormais dans tous les programmes, les animateurs et journalistes réservaient une « partie wolof » et partir en reportage sans « faire du wolof » pouvait valoir une demande d'explication puisque les hommes politiques eux-mêmes s'étaient mis au wolof ayant compris que la majorité des auditeurs électeurs ne comprend que cette langue. L'impact de l'utilisation de la langue nationale se fera surtout sentir à la campagne. L'immixtion de la radio y aura une forte résonance. L'ensemble des idées et des débats arrive dans le monde rural. Sous les tamariniers, après la traditionnelle prière de 17 h, on écoute les journaux parlés de Walf et de SUD qui vont de plus en plus prendre la place des causeries religieuses. Ce qui amène une formation d'une nouvelle attitude et de nouveaux comportements.

Le discours radiophonique devient un concurrent du discours religieux dans le village. Le changement est radical. Le Marabout, le président de la communauté rurale ou le sous-préfet étaient les principaux liens qui reliaient les villages à l'extérieur. Ces « leaders d'opinion » étaient les piliers de l'idéologie de légitimation du pouvoir en place étant des démembrés de ce même pouvoir. Avec l'accès égal à l'information, ces « *leaders d'opinion* » et autres intermédiaires qui donnaient à chaque élection des consignes de vote en faveur du pouvoir, vont être « court-circuités » par les radios. L'une des principales conséquences de l'immixtion des ondes sera la désacralisation du pouvoir. En effet dans le monde rural on a toujours eu une conception transcendante du pouvoir politique. Idée que confortait le pouvoir religieux se conformant ainsi à une conception très hobbesienne de l'Islam. En s'appropriant de façon directe et démocratique les idées, les pensées, les villageois se libèrent de la tutelle du religieux car pour la première fois lors des législatives de 1998, les consignes de vote données par les chefs religieux ne seront pas suivies dans beaucoup de villages. Entre temps les radios avaient rappelé que l'isoloir n'est pas facultatif mais obligatoire. La Démocratie suppose l'autonomie, l'affranchissement de toutes les tutelles. L'information a été une thérapie pour libérer le monde rural de la tutelle des "enturbannés" qui le paralysaient depuis des années. Entendre l'opposition critiquer le gouvernement, et même le

Président de la République a fortement contribué à désacraliser le pouvoir politique aux yeux des paysans. La transparence avait mis un terme à la transcendance. Si le Président n'était pas au-dessus des critiques, pourquoi le sous-préfet, le président de la communauté rurale le seraient-ils ? Désormais dans le monde rural tout se négocierait car l'ère des décrets et de l'embrigadement était révolue. Ce bilinguisme allait entraîner une « renaissance du wolof par les médias ». L'usage de cette langue était incontournable parce que les radios FM se voulaient des radios de proximité. D'ailleurs le mot était dans l'air du temps avec la nouvelle forme de citoyenneté qui était en train d'émerger au Sénégal. L'information de proximité consistait surtout à organiser des émissions interactives où les auditeurs-électeurs donnaient leur avis sur la question du jour. Ces émissions devinrent très rapidement des espaces d'interpellations démocratiques des autorités sur leur gestion. L'émission « EUTOU SUD » (les palabres de Sud FM) sera un grand succès, toute la classe politique passera dans cette émission où même les questions les plus impertinentes leur étaient posées mais le jeu en valait la chandelle, les auditeurs électeurs étaient nombreux à écouter et l'envergure de l'animateur faisait que les plus hautes personnalités de l'Etat y passaient. Walf FM avait aussi une grande émission en wolof. Le principe de « SELLEBE YONE » (carrefour) consiste à inviter un homme politique à venir commenter l'actualité de la semaine et donner des explications aux citoyens si l'invité était du pouvoir ou à faire des propositions alternatives concrètes, s'il était de l'opposition. Les « analphabètes » étaient maintenant dans l'ère de la citoyenneté assumée et non plus subie et ils vont donner la preuve qu'ils se sont « réveillés » en s'inscrivant massivement sur les listes. Rien que pour la Présidentielle de 2000 il y eut plus de 900 000 nouveaux inscrits sur les listes rien qu'à Dakar. Un phénomène que les analystes politiques ne s'expliquaient pas. En effet, lors des précédentes élections l'abstentionnisme était très inquiétant. Lors de la Présidentielle de 1993, selon la Fondation Frederich Hébert, sur une population de sept millions de personnes, seuls 757 311 personnes avaient élu le Président de la République. La question de ce million de nouveaux inscrits dépassait tout le monde. Les services du Ministère de l'Intérieur chargé du fichier concluront qu'il s'agissait surtout de jeunes et du « secteur informel » (nom donné par l'administration aux habitants de Dakar issus de l'exode rural provoqué par la sécheresse et surtout par les programmes d'ajustement de la banque mondiale appliqués à l'Agriculture). Le secteur informel est surtout composé de commerçants qui vendent à la sauvette dans les rues de Dakar ou aux marchés du port et de SANDAGA (le quartier marchand de Dakar). Ils vont montrer qu'ils n'acceptaient plus être des citoyens de seconde classe lors de la polémique

qui les opposa au Ministre de la Modernisation de l'Etat et maire de Dakar Plateau, commune d'arrondissement où se trouvent concentrées leurs activités. Le ministre dont le parti avait perdu Dakar lors des dernières législatives de 1993 et de 1988 avait déclaré à Walf FM que son parti allait gagner Dakar lors de la Présidentielle car « avec la fête de la Aid EL FITR, qui devait être célébré 24 h avant le jour du vote, les commerçants qui rentraient chez eux pour la fête ne pourraient pas revenir pour voter car la majorité d'entre eux n'habitent pas Dakar. Exigeant un droit de réponse à Walf Fm dans le journal parlé, leur représentant appela les commerçants à *« Rester pour voter car la fête de l'Aid el Fitr a lieu tous les ans et la Présidentielle tous les sept ans et à montrer au ministre notre représentativité en le faisant perdre chez lui au Plateau. »* Vu leur poids électoral, le Ministre s'empressa de démentir les radios en affirmant qu'il n'avait jamais tenu de tels propos. Conformément à sa pratique Walf FM rediffusa sans commentaire les propos du Ministre. La conception que les citoyens avaient du pouvoir était en train de changer car ces derniers avaient compris comme le disait la publicité pour l'inscription sur les listes que *« ma carte d'électeur est ma force »*. Une campagne à l'instigation du Ministère de l'Intérieur et de la société civile.

La clarté est souvent brutale en politique. L'appropriation des idées par les populations analphabètes mettra brutalement fin au règne des électeurs particulièrement les marabouts. Cette clarté brutale va entraîner trois ruptures ; rupture entre le religieux et le politique, rupture entre la jeunesse et l'ordre politique et social, rupture entre disciples et marabouts. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire du Sénégal, on constate des relations au sommet entre religieux et Politique, une sorte de sainte alliance fondée sur un soutien réciproque. Les marabouts ont toujours eu l'avantage de la proximité de la grande masse des fidèles avec qui ils ont tissé des relations de confiance profonde pour ne pas dire une allégeance aveugle jusqu'à l'immixtion des ondes dans ces relations. Le rôle d'encadrement, d'intermédiaire, de « leaders d'opinion » des marabouts s'expliquait surtout par une distanciation entre l'élite politique francophone et les populations majoritairement analphabètes, une incapacité de cette élite politique à avoir une prise réelle sur leur public cible devenu un marché captif pour les grands électeurs qui savaient communiquer avec lui. Cette sainte alliance entre religieux et Politique s'est, la plupart du temps faite sur le dos des citoyens-talibés (disciples). Les ondes ont brutalement réveillé les « analphabètes » qui pouvant enfin apprécier par eux même, ont compris que les consignes de vote qu'on leur donnait ne coïncidaient plus avec leur conviction ou avec leur intérêt, et ont refusé d'être des moutons de

panurge, du bétail électoral que se marchandent la classe politique et la classe religieuse. Pendant très longtemps, les électeurs du monde rural, n'ont jamais eu l'attention des hommes politiques, la stratégie politique consistait à convaincre le marabout qui allait ensuite donner à la télévision un NDIGUEUL (sorte de Fatwa politique) qui était aveuglément suivi jusque dans les années 2000 avant les ondes ne viennent enrayer le fonctionnement d'un système bien huilé en perturbant les canaux de la communication traditionnelle du triangle Politiques –religieux – disciples en s'adressant directement aux derniers en contournant le passage obligé qu'étaient les marabouts qui étaient les uniques relais entre le monde rural et le monde extérieur depuis la colonisation. Il faudra attendre la Présidentielle 2000 pour se rendre compte des mutations sociologiques induites par les radios qui vont déstructurer et déconstruire les modes de légitimations traditionnelles

Presque tous les marabouts ordonnateurs de Fatwa politique seront désavoués par leurs disciples affranchis de leur joug tutélaire. Ni les hommes politiques, ni les marabouts n'ont pas vu venir cette mutation psychologique et surtout mentale. Les populations rurales, comme urbaines ont compris, qu'elles étaient les dindons de la farce politique. Avec les « *lois de l'imitation* », ²¹⁰ les marabouts qui cultivaient de plus en plus la proximité avec les politiques, posaient sans en être conscient, les jalons de la distanciation qui a toujours été préjudiciable aux politiques. Ce réveil de la conscience citoyenne va se manifester non seulement par le rejet des relais locaux (marabouts grands électeurs) mais aussi par celui de toute stratégie politique portée par un discours religieux pour flatter les sentiments et les convictions des croyants afin d'orienter leur choix électoral. Lors de la Présidentielle de 2000, l'électeur a clairement établi la barrière entre ses revendications terrestres d'ordre matériel et ses préoccupations d'ordre spirituel. Le divorce entre religieux et politique aura aussi pour cadre la radio. L'exemple le plus pertinent est le bras de fer ayant opposé le Président du parti Alliance pour la justice (JEF JEL), Talla Sylla et son guide religieux Serigne Modou Kara Mbacké. Talla Sylla a toujours symbolisé deux extrémités : l'opposition radicale au pouvoir en place et obéissance aveugle à son marabout. Quand, le 31 décembre 1999, son marabout prend une fatwa pour demander à tous ses disciples de voter pour Diouf le 27 février, toutes les radios partirent à la recherche de Talla Sylla qui avait toujours déclaré qu'il ne voterait jamais pour Diouf ou n'appellerait jamais à voter pour lui. Invité à l'émission de Walf FM OMEL

210 Tarde, Gabriel, 1987, *l'opinion et la foule*, Paris, Ed Complexes,

(Observatoire médiatique des Elections), le Président de l'APJ (Alliance pour le Progrès et la Justice) dira :

« Mon marabout que je respecte et j'admire peut tout me demander sauf cela. Nos rapports sont purement religieux, s'il m'appelle sur le chemin de la foi, je serai toujours présent ou sur celui du travail pour le bien de la confrérie, je n'hésiterai pas une seconde mais voter pour Abdou Diouf est une recommandation que je ne saurais suivre sans me renier. Et je tiens à préciser que refuser de voter pour Abdou Diouf ne va en rien changer mes relations avec mon marabout sur qui je continue de compter pour l'au-delà mais il se trouve que voter Abdou Diouf ou pas est un problème de ce bas monde ²¹¹ »

La sortie de Talla Sylla était une révolution psychologique, une lame de fond de la société sénégalaise qui s'était complètement métamorphosée. C'était la première fois que le disciple établissait de façon aussi nette la ligne qu'il ne fallait pas dépasser pour son marabout. Il venait de dire tout haut ce que beaucoup de citoyens pensaient tout bas. Beaucoup de chefs religieux qui n'avaient pas tenu compte de cette révolution citoyenne vont être désavoués après avoir donné des Fatwa car dans une société devenue ouverte, tout passe au crible de la discussion, du débat et de la transparence. Le marabout Serigne Modou Kara, très populaire chez les jeunes, appela à voter pour DIOUF en déclarant dans sa conférence de presse du mois de mars 2000 :

« Abdou Diouf m'a demandé d'intercéder auprès de Serigne Touba (Fondateur de la confrérie religieuse des mouride), ce que j'ai fait. Serigne Touba depuis l'au-delà m'a confirmé que Diouf serait réélu ²¹² »

Sa sortie sera immédiatement suivie d'un sévère communiqué à la radio venant de TOUBA (la capitale de la confrérie mouride) où les plus hautes autorités mourides lui demandaient tenir le fondateur du mouridisme loin de ses « accointances politiques ». Ce communiqué avait le mérite d'être clair et pour la première fois un marabout venait d'être désavoué à la radio par un de ses disciples mais aussi par la hiérarchie religieuse qui s'était abstenue de donner des consignes de vote rendant ainsi aux électeurs qui ne l'avaient pas encore pris leur liberté de conscience.

211 Archives sonores émission OMEL (Observatoire Médiatique des Elections), Walf FM, janvier 2000

212 Archives sonores Walf Fm

En 2012, lors de la Présidentielle le soutien du marabout Cheikh Bethio Thioune pour le deuxième tour au candidat Wade connaîtra le même sort que celui de Serigne Modou Kara pour 2000. Le contenu du flux radiophonique pendant le pré campagne et la campagne était essentiellement politique car correspondant à une forte demande liée au contexte et à la nouveauté du discours diffusé. Les populations n'étaient pas habituées à ce que dès les débats importants se fassent en wolof. Le meilleur baromètre était les émissions interactives en wolof qui étaient prises d'assaut par les auditeurs électeurs qui faisaient ainsi remonter de la base au sommet les griefs qu'ils avaient contre le pouvoir central. Le vote sanction était souvent brandi dans émissions contre le pouvoir qui traînait les pieds pour réparer un forage en panne dans le monde rural par exemple ou tout simplement dénoncer une autorité locale en direct pour obliger la hiérarchie ou les organismes de contrôle comme l'ONEL (Observatoire Nationale des Elections) à agir contre un préfet ou un sous-préfet qui ne respecte pas la loi électorale. Le contenu des émissions radiophoniques va beaucoup contribuer à l'éducation politique des citoyens, une mission que la constitution confère aux partis politiques en les autorisant à concourir à l'expression du suffrage. Les radios seront plus efficaces car elles ont une audience plus grande que les meetings politiques et autres communiqués de presse mais aussi consacreront une grande partie de leurs programmes à expliquer les règles et la loi électorale en wolof. Pour le Psychologue Serigne Mor Mbaye, « Les journalistes par le biais des ondes se sont comportés comme les témoins de Jéhovah en disant aux citoyens « REVEILLEZ VOUS ». Les émissions de radio ont beaucoup contribué à la conscientisation selon le Psychologue Serigne Mor Mbaye :

« Les citoyens étaient dans une phase de zombification à force de chercher des mécanismes d'autodéfense face à la crise. Quand les populations se sont réveillées, elles se sont précipitées sur les listes électorales comme si le bulletin de vote était une arme contre l'angoisse. C'est cette prise de conscience qui a fondé la discipline qu'on a eu le jour du vote car les jeunes ont réussi à castrer les dinosaures en les surprenant. C'est ce qu'on appelle en Wolof du « WOTAL » au « NAWTAL » c'est dire l'individu émerge, devient acteur et échappe à la tutelle patriarcale et autres chapelles. Les gens de ma génération ont vu leurs pères les embrigader, leur chercher une carte d'identité et même voter à leur place mais aujourd'hui, les jeunes ne l'acceptent plus²¹³ »

213 Entretien avec l'auteur le 25 août 2003

Avec le regain d'intérêt pour la politique la carte d'électeur s'est substituée à la carte de Dahir (Regroupement d'inspiration religieuse qui regroupe des personnes appartenant à la même confrérie) car le flux des ondes a permis aussi de faire des progrès à la citoyenneté comme l'a écrit Pape Samba Kane commentant les propos de Idrissa Seck répondant à un marabout qui avait donné un ndigueul en faveur de Diouf en 1988 :

« La sortie de Idrissa Seck, le directeur de campagne de Wade, un pur produit de Sciences Po Paris, à la radio et la télévision pendant son temps d'antenne était destinée à libérer les populations des recommandations de vote des marabouts. Elle fut dite en wolof et avec, à l'appui, des citations du Coran dans un arabe si bien tourné qu'on en fut impressionné dans les milieux les plus érudits. En cinq courtes minutes le doute avait été introduit dans la tête des talibés les plus zèles²¹⁴ »

Les débats politiques entre l'opposition et la majorité organisés en Français et en wolof vont aussi contribuer au débat politique et permettre aux sénégalais de faire leur choix. L'émission de Walf « Dialogue Critique » a opposé pendant toute la campagne présidentielle les candidats ou leurs représentants. Les études d'audience révélèrent par la suite que ces émissions étaient très suivies particulièrement celle qui a opposé dans l'entre-deux tours Abdourahim Agne, le porte-parole du Ps et Idrissa Seck le directeur de campagne de Wade, tous deux des anciens de Sciences Po qui pendant le débat rivalisèrent pour montrer leur connaissance des valeurs du pays avant de faire sur le terrain économique lors de la patrie du débat fait en Français. Ces face à face étaient des nouveautés car le dialogue se faisait toujours à distance par presse interposée c'est à dire que le pouvoir répondait aux attaques de la veille de l'opposition dans son temps d'antenne ou l'opposition qui réagissait aux piques du pouvoir mais toujours avec vingt-quatre heures de décalage car il n'y avait pas de cadre pour un choc frontal des idées et des programmes. Le candidat Wade passa presque tout son temps lors de la présidentielle de 1993 à exiger un face à face avec Diouf. Lors de la Présidentielle de 2000, dans l'entre-deux tours la question du débat entre les deux finalistes revint sur la table et les ondes. Pour la première fois le candidat socialiste en accepta le principe mais il n'eut pas lieu car le Haut Conseil de l'Audiovisuel n'ayant pas pu trouver un accord entre les deux candidats sur les modalités de son organisation. Mais en dehors de ce débat

214 Kane, Pape Samba, *Memoire corrective*, Dakar, Ed Platon P56

Diouf /Wade, les vingt jours de campagne étaient rythmés par des débats en français et en wolof avec l'intervention en direct des auditeurs pour poser des questions aux débatteurs. Le flux radiophonique a semé un désordre régénérateur dans l'espace public car mettant fin au monopole de parole que s'était arrogé le pouvoir et qui n'était brisé que le temps d'une campagne par l'opposition. Désormais l'espace public était une sorte de palabre où tout le monde avait droit à la parole et surtout avait les moyens de l'exprimer et les sénégalais ne se faisaient pas prier pour user ce droit né avec l'ouverture de l'espace radiophonique. La radio avait transformé l'espace public en un gigantesque « Grand place national », un grand place étant un lieu où traditionnellement les sénégalais se retrouvent pour discuter. Il y en a presque dans tous les quartiers et il regroupe des personnes de la même classe d'âge.

Cette nouveauté apparue avec la Présidentielle a fait aussi reculer la violence physique reléguée au second plan par celle verbale. Le rôle des radios dans la pacification du processus électoral peut être résumée par cette pensée de Jacques ELLUL :

« Qu'on veuille persuader ou convaincre, négocier ou intimider le recours au langage se présente comme une alternative à la violence physique. Violence qui est toujours une incrédulité dans la possibilité des mots » Pour le psychologue Serigne Mor Mbaye *« En s'exprimant en langue nationale leurs colères et frustrations les populations ont exorcisé la violence car la parole à des vertus cathartiques. La parole est libératrice ²¹⁵ »*

- Le rap comme outil du répertoire symbolique

Les deux tiers de la population sénégalaise étant âgé de moins de 30 ans, les jeunes qui sont massivement inscrits ont été au centre de toutes les convoitises. Le canadien Mac Luhan dit « le message est avant tout l'émetteur » confirmant ainsi pourquoi lors la Présidentielle pourquoi les jeunes ont beaucoup plus prêté attention aux rappeurs avec qui ils partagent les mêmes codes qu'avec les religieux ou les politiques. Les rappeurs qui sont des artistes engagés se sont révélés être de véritables leaders d'opinion. Le discours des rappeurs est souvent plus incisif que le discours politique. Par son caractère direct, irrévérencieux et impertinent le discours rap reste fidèle à une tradition wolof qui dit que « *KOU KHAMOUL BOUR SAYNA, NIOUNELA BOUR DENA* » c'est à dire « à celui qui ne comprend pas la formule : le roi a tiré sa révérence, il faut

215 Emission « Une heure avec » Serigne Mor Mbaye, Walf Fm du 05 mars 2000

dire frontalement que le roi est mort ». Les rappeurs en ne mettant pas de gants pour dénoncer les maux de la société étaient ainsi fidèles au répertoire symbolique car ils n'enrobaient pas leurs propos pour des problèmes de convenances sociales ou protocolaires en ignorant le registre « Le roi a tiré sa révérence » au profit de la dénonciation verbale violente contre la classe politique et recouraient aussi au patrimoine traditionnel avec ses sages qu'ils opposaient aux hommes et pratiques en cours. Leur discours subversif avait un côté moralisateur et rédempteur pour le Sénégal car presque tout le répertoire rap du Sénégal est en wolof et est très politisé. Le groupe Jant Bi (le soleil), des rappeurs qui faisaient des proses sentimentales seront la cible des autres groupes particulièrement le RAPADIO qui le taxera de « collabo » avec le système car divertissant les sénégalais pour les détourner devant les problèmes sérieux du pays. Ils vont s'en prendre aussi aux chanteurs de Mbalakh, la musique traditionnelle accusés de chanter des louanges et de composer des chansons laudatives en ignorant et évitant de dénoncer les problèmes sociaux dont les sénégalais sont confrontés. Par ce que le groupe Positive Black Soul appelait le « Wakh Fegn » c'est-à-dire », « *Quand on parle on se dévoile* » les rappeurs incitaient les sénégalais à développer des mécanismes de soupçon devant le discours politique. Les rappeurs jouaient le rôle traditionnel dévolu au « cousin du roi » chargé de lui dire frontalement ceux que ses sujets ou les courtisans n'osent pas lui dire. Ainsi le Président Diouf était devenu « *Diolmi* », c'est-à-dire l'élancé (sa taille est presque de deux mètres), Wade sera « *Nel foudongue* », le chauve et le gouvernement d'Union nationale appelé par le groupe Pee Froiss de « *Gouvernement de partage du gâteau national* ».

Le 19 août 1999 lors d'une de ses deux conférences de presse annuelles, à la question du journaliste de Nouvel Horizon Issa Sall qui lui demandait :

« *Ce qu'il pouvait promettre aux jeunes qui venaient d'avoir 18 ans qui sont donc nés au moment où il accédait à la magistrature suprême et qui sont devenus majoritaires dans le pays*²¹⁶ ».

La réponse du Président Diouf fut des plus évasive. Face à une classe politique prisonnière de la question électorale et qui a relégué au second plan les questions sociales comme (le chômage, l'insécurité, la pauvreté, les crises scolaires et universitaires cycliques), les jeunes se sont détournés du discours politique qui ne prenait pas en compte leurs préoccupations quotidiennes au profit du discours des rappeurs diffusés à longueur de journée sur les ondes et qui était

216 Diallo, Salif, « *les électeurs rajeunissent* », Nouvel Horizon, Hors-série, P 20

éminemment politique car abordant de façon directe et crue les difficultés et les angoisses d'une jeunesse qui ne cessait de se poser des questions sur son avenir incertain. Le discours des rappeurs (le plus souvent en wolof) était toujours des réquisitoires et des demandes d'explications à la classe politique. Le mouvement Rap était devenu le porte-parole des jeunes qui retrouvaient plus dans leurs textes que ceux des politiciens car des « lyrics », les groupes de rap disent tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Dans la plupart de leurs chansons, ils s'en sont surtout pris au « système » responsable pour eux de tous leurs maux. Les rappeurs ont l'art de trouver des mots pour dénoncer les maux de la société. Quelques jours après sa sortie la cassette « 100 commentaires » du groupe RAPADIO était devenue une sorte de bible ou de petit livre rouge pour les jeunes et passait à tout instant sur les ondes. « 100 commentaires » est en fait un violent réquisitoire de plus sept minutes où le groupe passe au crible les 100 maux de la société sénégalaise en wolof. Le groupe de Rap tire dans tous les sens, s'attaque aux rentiers de la foi que constitue l'oligarchie religieuse, à l'Etat prébendier, aux connivences de l'opposition « partie à la soupe » en 1994 lors du gouvernement de majorité présidentielle élargie qualifié de gouvernement de partage du gâteau. Les rappeurs ciblent, dénoncent et attaquent le mouvement « Boul FALE » qui signifie en wolof (t'en fais, n'en fais pas un souci, n'en fais pas un problème). Le « Boul FALE » est un mouvement social plutôt stoïcien qui incite les jeunes à se démarquer, à ne pas se faire de souci sur aucun problème, bref un mouvement qui appelle presque à la résignation face aux problèmes sociaux. Les rappeurs vont le dénoncer avant d'appeler à faire du « FALE » actif (engagement actif) qui consiste à s'inscrire sur les listes, à voter car comme le dit XUMAN du groupe PEE FROISS

« Quelqu'un qui ne vote pas est un sujet et non un citoyen et il faut voter même si c'est pour mettre dans l'urne un bulletin blanc. Le vote permet de donner son avis et nous permettra de dire qu'on ne veut pas finir comme BOUNA WADE (le jeune resquilleur sénégalais qui avait voyagé dans le train d'atterrissage d'Air France pour émigrer) et qu'il est temps que les politiques se penchent sur les questions de la jeunesse au lieu de continuer à s'adonner à des combines politiciennes. C'est quand même grave, dans un même avec un taux d'analphabétisme de plus de 60%, alors que des étudiants sortis de l'Ecole Normale supérieure font une grève de la faim pour être recrutés, l'Etat a osé créer un Sénat pour caser 60 politiciens après avoir fait passer le nombre de députés de 120 à 140, tout cela pour régler les problèmes d'investiture du PS. Le Sénat ne va rien apporter au pays, sinon être une autre chambre d'enregistrement comme l'assemblée nationale. Entre les

*sénateurs qui n'ont même pas encore de locaux et les normaliens qui vont faire reculer l'ignorance et l'analphabétisme, il n'y a pas à hésiter si l'on se préoccupe un tant soit peu de l'intérêt du pays*²¹⁷ ».

Le discours rap aura un impact considérable sur la jeunesse. Les rappeurs iront jusqu'à demander aux jeunes inscrits sur les listes de brandir leurs cartes d'électeurs lors des concerts. En tout cas les 18-35 ans s'inscriront en masse sur les listes pour la première fois et vont représenter 40,03%²¹⁸ des inscrits.

Aujourd'hui vingt-deux ans après la première alternance, une nouvelle culture politique a émergé et elle ne connaît pas la démocratie des furies comme celle de 1988. Cette génération est née avec la liberté de presse, les libertés publiques, le pluralisme audiovisuel (on est passé d'une télé publique en 2000 à une vingtaine) et ne connaît que la démocratie d'opinion. L'Etat est obligé d'en tenir compte de cette génération pour qui l'alternance est devenue une banalité démocratique contrairement à la génération de Wade qui a fait une longue marche de 26 ans et qui a embarqué en cours de route celle des soixante-huitards et des quatre-vingt-huitards. Pour cette génération, la plus grande arme n'est plus la pierre, les pneus brûlés ou les émeutes mais la carte d'électeurs. Pour Euripide cité par Finley :

*« Le demos est incapable de raisonnement droit » alors que pour Cicéron c'est un ramassis d'hommes universellement incompetents, frustes et ignorants*²¹⁹ ».

La culture politique issue de l'alternance de 2000 qui a engendré une nouvelle génération de citoyens est loin de de cliché des anciens qui étaient pour une aristocratie alors que cette génération tient à la démocratie apaisée en remplaçant la carte d'électeur par les pierres et les pneus brûlés. Leur opinion compte, leurs cartes aussi et c'est grâce à eux que l'Etat légal de Wade a été neutralisé démocratiquement après qu'il a fait la sourde oreille après les locales de 2009 quand cette génération a déposé un message clair dans les urnes à savoir qu'ils ne veulent pas d'un projet monarchique virtuel ou réel et sont attachés à la République. L'Etat légal ne peut que dépérir parce

²¹⁷ Entretien avec l'auteur

²¹⁸ Ministère de l'Intérieur, Journée d'études sur la publication des listes électorales, Dakar Novembre 1999

²¹⁹ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire, P197

que Senghor était le choix de la France, Diouf le choix de Senghor mais pour Wade et Macky Sall, la génération 2000 sait que c'est leur choix. Ce rapport de force, cette épée de Damoclès fait que le pouvoir de Wade, celui de Macky Sall et tous ceux qui vont suivre seront beaucoup plus sensible au sentiment de l'opinion que les pouvoirs de Senghor et de Diouf. Ce qui amoindrit considérablement la force de l'Etat légal comme lors de la manifestation du 23 juin 2011 ou des émeutes de mars 2021 alors qu'en 1988 l'Etat a tenu et n'a pas reculé. L'appareil d'Etat est encore très fort mais les gouvernants sont fragiles face à l'opinion qui est un véritable pouvoir en démocratie d'où la tyrannie des sondages dans les démocraties occidentales où on gouverne en passant son temps à scruter le rétroviseur des sondages.

- De l'ouverture médiatique aux réseaux sociaux : de l'entrée par effraction de la société civile dans l'espace public aux Nouvelles logiques de l'engagement collectif

Dans son livre, *Les origines culturelles de la révolution française*, Roger Chartier insiste sur le rôle des cafés, des salons littéraires, des clubs de pensée et des loges maçonniques pour l'émergence de l'opinion publique, au Sénégal, avant l'avènement des radios privées, c'était mutatis mutandis la sphère d'influence de la société civile, à part les pages contributions des journaux et les amphithéâtres de l'université. Comme l'imprimerie, qui a été un élément déterminant dans la propagation et l'appropriation des idées ayant abouti à la réforme luthérienne. Les radios d'abord à la fin des années 90 et les télévisions après la première alternance de 2000, vont être les vecteurs de diffusion des idées des animateurs de la société civile. Ces intellectuels agitateurs d'idées pas du tout politiquement correct vont entrer par effraction dans l'espace public avec la complicité des radios pour casser le monopole qu'exerçait la classe politique sur l'espace public. Le rejet de ces « *trois pelés deux tondus que personne n'a mandaté* »²²⁰ comme les qualifia Dansokho du PIT (Parti de l'indépendance et du travail, extrême gauche) parlant au nom de ses pairs de l'opposition, est la seule question où celle-ci et la majorité sont d'accord.

Le PS a toujours considéré la société civile comme des politiciens en général des gauchistes en particulier qui avancent masqués. Pour contourner les barrières de la classe politique et pallier son manque de légitimité politique, la société civile va mettre tous ses atouts dans la légitimité

220 Dansokho, invité de l'émission « Face à Face », RTS, Mars 1997

médiatique. Dans un pays qui était en train de vivre une révolution médiatique, la stratégie va se révéler très efficace.

Les radios auront de plus en plus recours à ces intellectuels et universitaires pour leur demander des éclairages sur des questions juridiques, politiques ou même économiques. Ces universitaires, ces « experts » qui ne militaient pas pour la plupart dans aucun parti politique ou avaient un passé d'extrême gauche avaient le profil idéal pour donner des réponses et proposer des solutions techniques, par médias interposés, aux controverses et autres querelles politiques autour du fichier électoral, du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, les modifications constitutionnelles. Désormais c'était devenu une mode radiophonique : organiser un débat d'experts après le débat des politiques sur toutes les grandes nationales.

Ces non-alignés politiquement, cette troisième force qui avait mis fin à la bipolarisation de l'espace public entre le Ps et l'opposition, n'était pas encore acceptés par la classe politique. L'opposition les accusait de faire de la diversion pour le gouvernement et ce dernier les qualifiait de cinquième colonne de l'opposition. Invité à « une heure avec » une émission de Walf FM exclusivement réservée aux intellectuels et universitaires, le psychologue Mamadou Mbodji alla plus loin en déclarant :

« Que le temps où on laissait le débat politique et l'espace public aux hommes politiques et à quelques intellectuels organiques d'Etat tolérés est révolu ²²¹ »

Et Mame Adama Gueye, Président du Forum Civil d'assumer que la société civile est entrée dans le débat public par effraction :

« On est entré par effraction. Ce n'était pas facile. Le forum Civil a été créé en 1993 et la classe politique nous a regardés bizarrement. Parce qu'à l'époque, le champ social était réservé exclusivement aux hommes politiques et à certains grands intellectuels tolérés. Le défi du Forum était de montrer que cet espace ne pouvait être l'apanage que des acteurs politiques. Tout le monde doit pouvoir s'y exprimer. A l'époque, sur toutes les questions, on avait les positions du gouvernement d'un côté et d'un autre celles de l'opposition. Mais le citoyen n'avait aucune possibilité objective d'appréciation. Entre les positions du pouvoir et celles de l'opposition, il peut y avoir une multitude d'autres positions sur les questions d'intérêt national. Il peut y avoir une position résultant d'une analyse objective par des personnes dépositaires de l'expertise

221 Emission « Une heure avec » Mamadou Mbodj, Walf FM, 24 octobre 1999

appropriée. On s'est battu pour avoir une véritable émergence d'une opinion publique. Sans opinion publique, il n'y a pas de démocratie. Heureusement qu'il y a une presse privée très dynamique. Des radios qui ont pu aider à dégager ce cadre d'expression pour permettre une expression plurielle ²²² »

La société civile est entrée par effraction, puis s'est incrustée et fait partie aujourd'hui du décor car elle a trouvé une véritable place dans le jeu démocratique grâce à un rôle d'arbitre, de médiateur et surtout de l'expertise de ses membres dans les débats entre majorité et opposition. La suspicion légitime qui frappait leur démarche a presque disparu mais malheureusement la station société civile est encore un lieu de transit pour beaucoup de ses membres pour aller soit vers le pouvoir ou l'opposition, bref quitter la neutralité axiologique qui sied au savant pour épouser l'engagement politique comme ce fut le cas de Maître Mame Adama Gueye candidat à la Présidentielle de 2007 ou plus récemment celui de Fadel Barra, membre fondateur de Y en a marre. La méfiance des pouvoirs envers la société civile est encore intacte car ils ne la considèrent pas comme un contre-pouvoir mais contre le pouvoir.

Dès après leur entrée par effraction dans l'espace public, les intellectuels de la société civile pas au sens de Gramsci (faire accepter et intérioriser l'ordre dominant grâce à l'école et son civisme par exemple) vont adopter le modèle de l'intellectuel tapageur de Zola et qui réussit bien dans un pays où les médias donnent à l'intellectuel de la visibilité. Ils vont ainsi prendre d'assaut le média pour « accuser », dénoncer et attirer l'attention des sénégalais sur les périls qui guettent le pays si on « continue de laisser les politiques prendre le pays en otage ». Cette attitude des intellectuels posait ainsi le débat très wébérien sur les deux éthiques à savoir l'éthique de conviction et celle de responsabilité au cœur de son livre le savant et le politique. Dilemme encore actuel dans nos jeunes démocraties et difficile à trancher pour le Philosophe Mame Moussa Diagne :

*« La pensée est toujours cette vocation de protestation et de critique contre tout ordre établi alors que le pouvoir est toujours l'instance qui veut légiférer et gérer tout ce qui est. Entre donc la pensée et le pouvoir, il y a toujours eu ce face à face, incertain et quelque fois mortel. Ce qui fait que la philosophie a commencé par la ciguë. C'est Socrate face au pouvoir qui, d'une certaine manière, transféré dans notre sphère à nous, donne Daw Demba Khouredia Coly, roi du Cayor face à Kocc Barma*²²³ ».

²²² Emission «Une heure avec » Mame Adama Gueye, Walf Fm, 05 juillet 1998

²²³ Emission « 1H avec » Mame Mousse Diagne, Walf Fm, 1^{er} Février 1998

Donc les nouveaux Kocc Barma de la société civile vont véritablement forcer la porte de l'espace public après les sanglants événements post électoraux de 1993. Le paroxysme d'un an de contestation électorale avait été atteint avec la mort le 16 février 1994 de quatre policiers après une marche de l'opposition. Un groupe d'intellectuels sous la direction de l'historienne Penda Mbow avait mis sur pied

« L'initiative du 05 mars pour tirer la sonnette d'alarme et éviter que le modèle sénégalais ne sombre dans la dérive par la faute de sa classe incapable de se donner des règles pour avoir un jeu politique civilisé ²²⁴ ».

L'initiative du 05 mars fut bien accueillie par le public mais s'attira les foudres de la classe politique qui grâce à une union sacrée réussit à écarter la société civile de la commission cellulaire (commission convoquée par le Président de la République et chargée de rétablir le dialogue entre le Ps et l'opposition). Même si l'idée de ce dialogue était celle des membres de l'initiative du 05 mars, aucun d'entre eux ne fut convié aux travaux de la Commission cellulaire mais comme elle devait arrondir les angles entre les politiques, elle fut composée que de personnalités apolitiques (quatre professeurs d'université et le vice-président du conseil constitutionnel). Après les graves dysfonctionnements électoraux de 1996, le débat sur la création d'une CENI (Commission Electorale Indépendante) pour dessaisir l'Administration qui était clouée au pilori par l'opposition et l'Inspection Générale d'Etat revient à la une de l'actualité, la société civile prit les devants et aussi ceux de la scène médiatique pour prendre l'opinion à témoin et en appela publiquement au Président de la République. Matar Diack membre de l'initiative du 05 mars, professeur de philosophie déclara dans une conférence :

« Le point de vue de la majorité de par son expression politique mais qui est loin d'être silencieuse de par les ressources qu'elle décèle doit être pris en compte. Il appartient au Président de la République de déterminer les modalités de participation au débat sur la CENI ²²⁵ »

Tolérée dorénavant par la classe politique et faisant l'affaire des médias parce que jouant à merveille le « jeu de l'intellectuel tapageur et médiatique », la société civile s'imposa politiquement comme arbitre, après s'être imposée médiatiquement. Pour la société civile la légitimité politique a découlé de sa légitimité médiatique. La plus grande réussite de la société

224 Penda Mbow, entretien avec l'auteur

225 Diack, Matar, in *Pourquoi le manifeste du 05 mars*, Le Matin 07 avril 1997

civile est d'avoir réussi à organiser un dialogue entre les politiques et les citoyens. Le discours n'était plus unilatéral comme dans les meetings. Lors des Législatives de 1998, comme à la Présidentielle, les rencontres du Forum civil ont réussi à organiser des dialogues directs entre les candidats et des citoyens. Le principe consiste à inviter un candidat devant un panel de citoyens à exposer de façon concrète son programme avant de répondre aux questions des citoyens d'abord et ensuite au jury d'experts du forum composé d'universitaires chargés de jeter un regard critique et de discuter les propositions du candidat, le tout couvert par la presse qui n'intervient pas mais qui est chargé de relayer ces rencontres. À côté du Forum Civil, PRESENCE CHRÉTIENNE, obligeait aussi les politiques à faire preuve de transparence avec les cycles des mardis de BROTTIER, un grand rendez-vous médiatique. À chaque consultation électorale les mardis de BROTTIER devenus un rendez-vous incontournable font défiler les têtes de listes pour qu'ils se prononcent sur leurs programmes. La société civile regroupée au sein de FACS (Front d'action de la société Civile) proposa une médiation entre le PS et l'opposition mais en amenant ses propres experts pour auditer le fichier le 07 février. Pour Maître Mame Adama Gueye, le Président du Forum Civil :

« La vie de la cité est trop sérieuse pour qu'on la laisse aux seuls politiciens. S'ils renversent notre barque, tout le monde en subira les conséquences. On ne peut plus subir la tyrannie de la minorité que constitue la classe politique qui ne s'intéresse aux citoyens que pendant les campagnes électorales. On se mêle du processus pour que la démocratie ne se réduise pas à une compétition périodique pour le pouvoir à des intervalles réguliers ²²⁶ »

C'est sous l'égide de la Front d'Action de la civile qu'un accord fut trouvé entre le PS et l'opposition. Le communiqué de la FACS disait que *« Le fichier n'était pas fiable à cent pour cent mais l'était suffisamment pour servir à des élections transparentes »* Ainsi si le Sénégal est parvenu à organiser des élections correctes en 2000, il doit à la société civile qui a réussi la prouesse de ramener à la table des négociations le Ministère de l'Intérieur, le Ps et l'opposition. Le bras de fer entre le Ministère de l'Intérieur et l'opposition menait tout droit à la confrontation. Le PS qui avait rejeté la médiation de PS français pour des questions de souveraineté nationale ne pouvait pas dire non à celle de la société civile au risque d'apparaître aux yeux de l'opinion comme ne voulant pas faire d'effort pour que les élections se déroulent dans la paix allant ainsi à l'encontre

226 Emission "Une heure avec » Mame Adama Gueye, Walf Fm, 05 juillet 1998

des objectifs de toutes les prières qui arrosaient le pays chaque jour depuis le début de la campagne. Cette ignorance d'une des règles du répertoire aurait pu valoir au Ps des vote-sanctions. Cette prouesse de la société civile à trois jours du vote poussa la classe politique à réviser son opinion sur cette dernière. Le Ps l'a toujours considérée comme une opposition d'extrême gauche qui avance masquée pour citer Abdourahim Agne, porte-parole du PS et l'opposition l'a toujours considérée comme le cinquième roue du carrosse du pouvoir. Le jour du vote, probablement grâce au long contentieux pré-électoral auquel des solutions ont été grâce à la médiation des religieux ou de la société civile, le vote se déroula calmement et selon l'historien Iba Der Thiam, candidat à la Présidence

« *Les élections les plus calmes et les plus transparentes de l'histoire du Sénégal depuis 1848* ²²⁷ »

Le candidat du PS arriva en tête avec 40%, suivi de Wade 30%, et des deux dissidents du PS Niasse avec 16% et Djibo Ka 7%. Le Sénégal allait pour la première fois de son histoire allait organiser un second tour.

- La fin du monopole audiovisuel

Pendant au moins deux décennies, l'accès aux médias d'Etat a été une revendication récurrente de l'opposition. Sous l'ère du monopole de l'audiovisuel, la fidélité au Président, l'affiliation au Pouvoir, étaient des critères déterminants pour accéder à des postes de responsabilités dans l'audiovisuel public. À force de censurer, de boycotter les activités de l'opposition, les patrons de l'audiovisuel avaient réussi à imposer une véritable autocensure. L'audiovisuel public comme le disait le Ministre de l'information Djibo Ka, a pour mission « *d'expliquer, et de faire comprendre la politique du Gouvernement* ». On est loin de l'idée service public de l'audiovisuel version britannique avec la BBC qui fait entendre tous les sons de cloche ou même sa version française qui se base sur l'équilibre. L'audiovisuel public servait aussi à répondre aux critiques que l'opposition faisait au gouvernement dans la presse écrite privée. Ainsi en 1988, l'annonce de la réélection de Diouf au premier tour avec 77% par la télévision, alors que les bureaux venaient à peine de fermer et que le décompte se poursuivait encore dans les régions, fut suivie d'un lynchage médiatique de tous les candidats qui s'étaient présentés contre le Président sortant par des invités triés sur le volet car la télévision avait soigneusement évité d'inviter les autres candidats ou leurs représentants. Ces commentaires vont être un facteur aggravant des émeutes du lendemain car

227 Déclaration de la Convention des démocrates et des patriotes du 20 février 2000

l'une des premières cibles des manifestants sera la RTS. Quelques jours auparavant, cette même Télévision avait ouvert ses ondes, contrairement à la loi car la campagne était terminée, à un chef religieux qui appelait à voter Diouf. Un autre religieux y avait qualifié d'imbécile tout Sénégalais qui ne voterait pas pour Diouf. Sur tous ces dérapages le HCA (Haut Conseil de l'Audiovisuel) chargé pourtant de

« Garantir la liberté d'expression, la transparence de l'information et l'équilibre dans son traitement dans le respect des lois et règlements ainsi que dans le respect de l'honneur d'autrui »²²⁸, sera muet. Ce qui fera de son Président la bête noire de l'opposition et fera perdre sa crédibilité au HCA. Les congrès du Ps étaient retransmis en direct sur le réseau synchronisé, le communiqué de son bureau politique lu intégralement au journal de 20H. Cette confusion voulue entre l'Etat, le parti et le gouvernement faisait que le rééquilibrage était très difficile voire impossible en période électorale. La conséquence de ce parti pris sera une suspicion viscérale de l'opposition qui va considérer les médias publics comme hostiles mais aussi des réflexes de mécanismes du soupçon des populations pour tout ce qui venait de l'audiovisuel public. Ce mécanisme du soupçon continue encore aujourd'hui du moins ce qui concerne la télé qui continue d'être une sorte de miroir pour le gouvernement. Ce qui est un anachronisme dans un espace médiatique qui compte une vingtaine de télévisions. Dans les années 1980, la presse écrite privée deviendra par nécessité le support par excellence de l'opposition alors que le SOLEIL, longtemps quotidien unique, avait le même principe de fonctionnement que l'audiovisuel public. Cette dichotomie qui date des années 1980 sera reconduite à la naissance des radios privées, non pas parce que les radios roulaient pour l'opposition mais pour un certain nombre de raisons dont

- La facilité d'accès aux médias publics a fait que pendant très longtemps le PS et le gouvernement ont continué à utiliser les canaux de cette presse qui de plus offrait plus de garanties de fiabilité en termes de fidélité dans la restitution du discours sans aucun commentaire critique.
- La presse privée en proclamant son indépendance le faisait surtout en direction du pouvoir politique et de sa propension à user des journalistes et de leur organe comme de simple moyen de diffusion d'un discours unilatéral.

228 Rapport annuel du HCA en 1999

- Les dirigeants de l'opposition ont vite compris qu'ils avaient intérêt à se rapprocher de cette presse sur laquelle ne s'exerçait aucun contrôle politique officiel.
- Le discours de l'opposition est un élément de vente qui ne rencontrait pas sur ce terrain la concurrence des médias publics.

L'opposition, par stratégie a cherché à combler le manque de moyens, qui ne lui permet pas contrairement au parti au pouvoir d'être partout, a utilisé la radio pour combler ce vide. Elle avait compris qu'une déclaration à Walf FM ou à SUD FM, ne coûte rien et est reçue par des millions de Sénégalais alors qu'un meeting coûte cher et ne touche que les personnes présentes, à moins que la radio n'en fasse un compte rendu. Shakespeare ne disait-il pas « *la nécessité est la mère de l'imagination* ». Alors que le Ps sillonnait le pays pour faire un travail de terrain, l'opposition les y avait précédé par la radio. Abdourahim Agne, le porte- parole du PS disait souvent

« *L'opposition bavarde à la radio, nous travaillons sur le terrain allant au contact des populations* ».

C'était donc deux stratégies différentes. En plus, le Ps qui était encore prisonnier du syndrome de l'ère du monopole, ne communiquait pas et surtout avec les radios privées. Le seul jour où les radios avaient l'occasion d'avoir la position du PS était le mercredi à la sortie du Bureau politique avec la traditionnelle conférence de presse de son porte- parole. En dehors du mercredi, jour de rencontre entre la presse et le porte-parole du PS Agne à la fin du bureau politique, les radios se contentaient de répéter la formule devenue rituelle : « Après avoir cherché à avoir la version du Ps sur la question mais en vain, nous ne désespérons pas de l'avoir dans nos prochaines éditions ». Les dirigeants socialistes se réfugiaient dans la discipline de parti alors que l'opposition « campait » dans les médias. Les leaders de l'opposition étaient très accessibles à la presse, appelaient constamment les radios pour « réagir » sur tel ou tel point de l'actualité. Les radios privées avaient ainsi de grandes difficultés pour respecter la loi des 3/3 (loi exigeant 1/3 du temps d'antenne pour le gouvernement, 1/3 pour le parti majoritaire et 1/3 pour l'opposition) - car le Ps n'usait pas de ses 2/3 parce que majoritaire à l'Assemblée. Les radios ont cherché pour leur propre crédibilité à équilibrer, mais à part le très communicatif porte-parole ou deux ou trois autres, personne ne communiquait même si ce parti avait 99 sur 140 députés. D'ailleurs l'un d'eux avait qualifié la presse privée de vingt-cinquième parti d'opposition. Dès son arrivée, pour s'occuper de l'image du Président Diouf, Jacques Séguéla va essayer de rectifier avec une grande offensive envers la presse privée.

De cette méfiance, voire une hostilité du pouvoir à l'endroit de la presse qui donnait la parole à ses adversaires qui de ce fait a été assimilée comme une presse d'opposition sans considération des raisons objectives de cette situation. L'actualité quotidienne avec son lot de malheurs, (la presse ne s'intéressant qu'aux trains qui n'arrivent pas à l'heure) a permis de vérifier la constante qu'aucun pouvoir n'aime un média indocile. Napoléon ne disait-il pas « *Quatre journaux hostiles font plus de mal que mille baïonnettes* » surtout en période électorale où les adversaires politiques se battent pour un accès prioritaire aux médias tandis que les journalistes tentent de garder la conduite des médias qui se trouvent ainsi au centre d'un jeu d'intérêt ?

Le fossé qui sépare le Ps et les radios privées s'est surtout creusé lors de la dissidence de Djibo Kâ, un vieux baron du PS. L'histoire de ce parti est riche en dissidence mais aucune ne connaîtra une suite heureuse à part celle de Djibo Kâ qui a coïncidé avec l'éclosion des radios privées. Ce qui a été la raison de son succès comme le pense le journaliste Abdou Latif Coulibaly :

« C'est clair qu'il y a de cela vingt ans un courant comme le renouveau n'aurait pas existé car Walf, Sud et COM 7 n'existaient pas. Si vous conduisiez à l'époque une dissidence, tout au plus vous pouviez vous contenter au plus de votre salon avec vos amis. C'était un débat à huit clos. C'était une porte à l'extérieur. Aujourd'hui, vous êtes deux ou trois vous contestez un leadership vous allez à la radio et vous amplifiez le débat en le mettant dans l'espace public. Cela va de soi, que cela augmente le courage des gens. Les méthodes qu'on utilisait pour briser des contestations ne sont plus de mises aujourd'hui. Exemple, quand le ministre de l'Intérieur a interdit à Djibo de voyager, les médias se sont saisis de l'affaire pour rappeler que Abdou Diouf avait abrogé, dès son arrivée, l'autorisation préalable de voyager en 1981. Il a fallu l'existence des médias et d'un corps politique tout à fait étoffé pour que tout cela cesse. Cela s'inscrit dans une logique politique normale, compte tenu de l'évolution politique de notre pays ²²⁹ »

Sous l'ère du monopole tout responsable socialiste en disgrâce était interdit d'antenne aussi bien à la radio qu'à la télévision et avec le verrouillage politique de l'audiovisuel, aucune dissidence n'avait de visibilité, seule la position officielle du parti était connue du grand public et la dissidence jugée et condamnée devant le tribunal de l'écran sans qu'elle ait aucune possibilité de donner sa version des faits si ce n'est par le canal de la presse écrite privée qui s'adresse à un public «fragmenté». Djibo Kâ, ancien baron du PS, ancien ministre de l'information et un des

²²⁹ Emission « 1H avec » Abdoulatif Coulibaly, Walf FM, 07 novembre 1999

artisans du verrouillage politique de l'audiovisuel public avait compris que toute dissidence dans le contexte du monopole n'avait aucune chance d'aboutir. Chassé du Gouvernement en 1995, il attendra 1997 après le décloisonnement de l'information audiovisuelle pour lancer sa fronde, entrer en dissidence ouverte et surtout profiter des ondes des radios privées pour répondre aux attaques dont il faisait l'objet au niveau de l'audiovisuel public. Pour la première fois, les querelles de succession au parti socialiste, parti au pouvoir depuis 40 ans sortaient des enceintes de la maison du parti ou du palais présidentiel pour se retrouver dans l'espace public. La confusion était tellement grande entre le parti et l'Etat que tout problème interne au parti devenait un problème d'Etat qui se réglait au sommet de l'Etat.

L'information sur la querelle de succession au sommet de l'Etat et du parti intéressait au plus haut point les citoyens et les radios feront de ce problème au Ps un problème public. Djibo Kâ va surtout profiter de cette situation pour déballer sur les ondes les méthodes de fonctionnement du Ps, leurs pratiques électorales comme la fraude et surtout les raisons de sa dissidence qu'on a cherché à étouffer comme il le reconnaît :

« L'avènement des radios privées a été une chance extraordinaire pour l'URD (Union pour le Renouveau Démocratique). Sans elles ma dissidence n'aurait eu aucune chance. Le PS, comme beaucoup de mes camarades avant moi, m'aurait conduit à l'échafaud et dans le plus grand secret, je serais passé à la trappe de l'histoire mais avec les radios privées tout le monde a droit à la parole, donne sa position et laisse aux Sénégalais le soin de juger. En fait c'est cela la démocratie. Le Ps disait que je ne représentais plus rien mais avec la transparence instaurée par les radios privées, j'ai pu vulgariser mes idées, aller aux élections et me retrouver avec un groupe parlementaire²³⁰ ».

Les socialistes et leurs camarades qui lavant ainsi leur linge sale sur les ondes, ont permis de lever un coin du voile sur la manière dont le pays était géré depuis l'indépendance mais aussi sur certaines pratiques électorales pas du tout catholiques.

Aux législatives de mai 1998, les premières élections auxquelles les rénovateurs prirent part après leur dissidence, ils utilisèrent les ondes à fond pour attirer l'attention des Sénégalais et de l'opposition traditionnelle sur les techniques de fraude du Ps. Dans la lutte pour la transparence électorale, les rénovateurs qui ont été au cœur du Ps et de l'Etat seront les plus efficaces en

230 Entretien avec l'auteur à Dakar

expliquant comment se faisaient les bourrages d'urnes le jour des élections alors que les délégués du PS avaient préalablement invité les représentants des partis à observer une pause repas, les votes multiples, les bureaux fictifs ou comme dans le monde rural, les préfets substituaient les vrais procès-verbaux contre des faux. Bref plusieurs techniques diffusées au niveau des ondes qui ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd car les électeurs aux législatives veilleront à ce que ces techniques ne soient pas utilisées.

La dissidence de Djibo est la première scission réussie dans l'histoire du PS et les responsables socialistes étaient convaincus que c'était la faute des radios privées qui avaient permis à Djibo de rebondir médiatiquement puis politiquement en entretenant une polémique quotidienne sur les ondes avec les responsables de l'Etat et du parti sur des questions qui se voulaient internes au parti. La transparence des ondes avait désacralisé le mythe de la toute-puissance du parti-Etat puisque Djibo Kâ après une dissidence qui se voulait interne est sorti du parti, est allé aux élections, sans que rien ne lui arrive. La dissidence de Moustapha Niasse va suivre en appliquant la leçon de Djibo. Le 16 juin 2001, l'ancien ministre des Affaires Etrangères, depuis l'Afrique du Sud lance un appel radiophonique (la cassette enregistrée et largement distribuée aux radios) aux citoyens pour mettre fin au déclin programmé du Sénégal. Dans ce réquisitoire diffusé par les radios, il fait l'inventaire de 40 ans de gestion de ses camarades et promet un grand déballage sur la façon dont le pays a été pillé depuis l'indépendance. Ce nouveau règlement de comptes au sommet de l'Etat allait surtout profiter à la transparence politique et électorale car le nouveau dissident a été directeur politique du Ps pendant 20 ans. Comme le dit la loi, le rôle du HCA est de garantir la liberté d'expression la transparence et l'équilibre dans le traitement de l'information. Pendant les périodes électorales le rôle du HCA devient plus important vu les enjeux et la sensibilité de la question. Le HCA a toujours régulé mais n'a jamais convaincu. Le Président de l'Institution, a toujours entretenu des relations très heurtées avec la presse et l'opposition. Parmi les griefs de l'opposition, le déséquilibre au niveau de l'audiovisuel public et surtout la violation permanente et flagrante de la loi sur la « campagne déguisée ». Des soirées religieuses diffusées à la télévision le jeudi et le vendredi sont devenues une tribune pour des marabouts de donner des consignes de vote et faire l'éloge du pouvoir en place. Des émissions comme « Sports de chez nous » qui comme son nom ne l'indique pas était aussi devenue une tribune politique. Les journalistes quant à eux reprochaient au Président du HCA sous prétexte de leur devoir de neutralité de « vouloir les neutraliser par la loi ». Avec les textes du HCA, le journaliste qui suit le candidat pendant la

campagne est réduit à néant. Il n'a pas le droit de faire des commentaires, n'a pas son mot à dire sur l'élément du meeting qui doit passer à l'antenne car ce sont les responsables du parti qui lui indiquent ce qu'ils veulent voir ou entendre à la radio ou à la télévision. Il n'a pas droit à la parole même s'il est témoin d'incidents graves. La volonté du HCA de reconduire ces méthodes appliquées à l'audiovisuel public aux radios privées allait susciter un véritable lever de bouclier dans la presse, les journalistes dénonçant « ces méthodes comme de véritables agressions contre la liberté ». Le Président du HCA voulait que toutes les radios (publiques comme privées) synchronisassent pour diffuser le même programme lors du temps d'antenne réservé à la campagne, en reprenant le programme de la RTS où chaque candidat avait 5 minutes. Les radios menaçant publiquement à travers les ondes de ne pas le faire, mettant à contribution des juristes de la société civile qui avaient qualifié la mesure d'illégale, le Président de la République dans le décret fixant le temps d'antenne ne suivra pas cette recommandation du HCA et de son Président. Les radios privées avaient ainsi les coudées franches pour couvrir la campagne et les élections à leur manière. La bataille de l'opinion fut un enjeu capital dans la bataille de la transparence. Pour Me Abdoulaye Wade, c'était le seul rempart :

« Contre un coup d'Etat électoral comme lors de la Présidentielle en 1988 quand le candidat que j'étais a été arrêté quelques heures après la fermeture des bureaux de vote alors que j'étais député. Le candidat sortant qui fait arrêter les autres candidats alors qu'on est en plein dépouillement »²³¹

Les radios vont aussi jouer un rôle central dans la résolution des conflits pré électoraux. En mettant sur la place publique les contentieux entre l'opposition et la majorité, elle prenait l'opinion à témoin et comme arbitre. Les contentieux pré- électoraux ont toujours existé au Sénégal mais la nouveauté c'est que ce n'était plus une affaire d'appareil politique mais une affaire publique. Les partis étaient ainsi obligés de trouver une solution. C'est peut-être parce que la Présidentielle de 2000 a connu le contentieux préélectoral le plus long de l'histoire du Sénégal que l'élection a débouché sur des élections calmes et incontestées. Les radios ont aussi joué un rôle important dans la transparence. En donnant les résultats de tous les bureaux en direct, elles supprimaient le temps entre l'affichage et la proclamation officielle, ce qui était toujours à l'origine de conflits car

231 Entretien avec l'auteur à Paris le 08 avril 2003

l'opposition a toujours accusé l'administration de modifier les résultats au profit du PS. En plus en donnant les résultats en direct les radios ont empêché que chacune des parties en jeu se proclame vainqueur comme d'habitude entre l'affichage des résultats au niveau des centres et la proclamation officielle.

L'ouverture médiatique des années 90 avec les radios privées a fait entrer par effraction la société civile dans l'espace public contribuant ainsi très positivement à l'évolution de la démocratie en cassant le face à face mortel entre la majorité et l'opposition.

Comme pour les radios privées qui ont permis l'entrée par effraction de la société civile dans le débat, l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux feront émerger les activistes qui viendront dans l'espace public avec de nouvelles logiques l'action collective. Les nouvelles logiques de l'action collective parce que les activistes dénoncent avant tout la crise du politique (les acteurs) mais la politique parce qu'ils veulent une autre politique beaucoup plus fondée sur l'éthique et des préoccupations des populations. Théorisée par l'américain Olson les nouvelles logiques de l'action collective se fondent sur une « minorité dense » qui agit en lieu et place de la majorité confirmant ainsi que l'histoire est toujours faite par des minorités douées d'une forte volonté comme les groupuscules nazis qui prendront l'Allemagne ou les bolcheviks de Lénine qui feront effondrer l'empire russe quatre fois centenaire. Les nouvelles logiques de l'action collective seront surtout le fait de la société civile tandis que les politiques garderont leurs méthodes traditionnelles. En France ces nouvelles logiques de l'action collective seront popularisées par les altermondialistes d'ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) et des personnalités comme Jose Bové et certains militants de Greenpeace. Au Sénégal, ce sera surtout Y en a marre et Guy Marius Sagna. En entrant par effraction dans l'espace public qui était le monopole des politiciens pour mettre fin à la confusion et à la juxtaposition entre espace public et espace politique et surtout en initiant des nouvelles règles et logiques de l'engagement collectif, la société civile des années 90 le mouvement Y en a marre à la veille de la Présidentielle de 2012, avait sorti notre vieille démocratie de l'apathie politicienne dans laquelle la classe politique l'avait plongée. Cette nouvelle logique de l'engagement collectif et citoyen initié par Y en a marre a été décisive dans la marche du pays vers la seconde alternance. Le Sénégal est la terre de prédilection des activistes en Afrique de l'Ouest parce qu'il y trouve des conditions de liberté politique et médiatique qu'ils ne trouvent pas dans leur pays d'où le déplacement de leur combat au Sénégal

(Kemi Seba en guerre contre le CFA avec le soutien de leurs collègues locaux qui exportent aussi des fois le combat dans ces pays comme l'expédition de Yen a marre en République Démocratique du Congo. D'habitude on dit qu'un Etat a deux acteurs sur la scène internationale : le diplomate et le soldat. Dorénavant on peut y ajouter un troisième à savoir les activistes qui sont devenus si puissants qu'ils ont obligé le Sénégal et l'Afrique à juger Hissene Habré, l'ancien Président du Tchad à qui le Sénégal avait offert l'asile politique à sa chute en 1990. Habré avait toujours respecté les termes et conditions de son asile mais les activistes connaissant parfaitement les maillons faibles des démocraties (l'opinion) l'ont utilisé à fond pour faire reculer le Sénégal et le continent. « Le Pape combien de divisions » on attribue la formule à Joseph Staline, Président de l'URSS, on peut aujourd'hui utiliser la même formule pour Alioune Tine et Guy Marius Sagna car souvent les populations elles aussi connaissent le point faible des démocraties font appel aux activistes souvent avant de saisir officiellement les autorités ou quand elles font la sourde oreille parce que la présence des activistes donne une envergure nationale à un combat grâce à la médiatisation. « Le Pape combien de divisions ? » Il n'y a jamais eu de réponses mais on sait par contre que celles du philosophe Bernard Henri Levy sont très puissantes parce qu'il va être à l'origine de la guerre en Lybie et de la chute de Kadhafi. Un homme, un activiste à lui tout seul a fait tomber un régime très puissant qui régnait depuis quarante ans. « Il ne faut pas laisser les intellectuels jouer avec les allumettes disait Jacques Prévert. C'est un avis fort sage. En Libye, on a laissé le philosophe médiatique jouer avec des allumettes. Il a brûlé le pays. La Libye a été détruite et l'incendie s'est propagée au café jusqu'à nos frontières avec le Mali qui paie un lourd tribut alors que BHL continue de prendre ses cafés à Saint-Germain des Pres et à réfléchir son nouveau terrain de jeu : le Nigeria. Il s'y prend de la même manière qu'avec la Libye. Il débarque au Nigeria, y passe quelques jours, filme son show médiatique le publie dans Paris Match fait le tour des médias pour dénoncer le « génocide fulani » contre les chrétiens comme il l'avait fait en demandant l'intervention de l'occident pour sauver Benghazi contre les chars de Kadhafi. Sarkozy a naturellement répondu à l'appel du philosophe médiatique. On connaît la suite : une intervention de l'OTAN contre Kadhafi, la destruction de la Lybie et un grand incendie et un séisme politique dont les pays du Sahel ressentent encore les contrecoups. Sur la Libye qui a été détruite BHL dira peut-être un jour qu'il s'est trompé comme l'ont fait les intellectuels néo conservateurs américains Richard Perle et Paul Wolfowitz qui ont utilisé l'Irak comme un laboratoire de recherche de Sciences Politiques. Entretemps l'Irak et la Libye auront été détruits, le Maghreb et le Moyen

Orient déstabilisé pour des décennies avec des milliers de morts. Pour les intellectuels comme BHL et Wolfowitz qui ont joué avec des allumettes jusqu'à mettre le feu dans ces pays, c'est juste une hypothèse qui n'a pas fonctionné et ils vont passer à une autre théorie mais pour les hommes politiques comme Bush et Sarkozy, les conséquences politiques et la sanction de l'histoire seront implacables. C'est pourquoi il y a peu de chance que Macron commette la même erreur que Sarkozy en suivant le délire médiatique de BHL. Le Grand philosophe Gilles Deleuze avait raison d'attirer l'attention sur le cannibalisme ontologique des médias sur la pensée. Le cas BHL lui donne raison. On ne sait plus s'il agit en philosophe ou en journaliste. En tout cas si c'est en journaliste, son « reportage » sur le Nigeria montre que c'est un piètre journaliste car dans ce métier où les faits sont sacrés il sacrifie les faits à l'autel de l'opinion. S'il a été au Nigeria en tant que philosophe c'est encore pire. Il est aussi aveugle et léger que Martin Heidegger face aux Nazis. Heidegger était un grand esprit aveuglé par l'idéologie. Chez BHL l'idéologie s'est substitué à l'intention de brûler un autre pays sinon comment comprendre ses généralisations abusives comme « au Nigeria, l'Etat major est fulani » « Nigeria, un nouveau front contre le christianisme » « Fulani nomades jihadistes ». Rien que des amalgames, ces généralisations abusives, ces « singuliers collectifs » qui sont les armes des « entrepreneurs identitaires » et activistes comme Bernard Henri Levy.

Au niveau international, les activistes sont devenus des acteurs de la scène au même titre que les acteurs classiques comme le diplomate ou le soldat et parfois sont plus puissants que les Etats démocratiques parce qu'ils parviennent à fabriquer l'opinion pour qu'elle mette à son tour la pression sur les Etats qui sont souvent obligés de s'approprier des causes défendues par des minorités et des lobbys comme les LGBT, les écologistes, les WOKE qui réussissent la prouesse de faire endosser leur cause par les diplomaties des grandes puissances et même par les Nations Unies. Aujourd'hui l'universalisation du concept Gender attitude ou approche genre est un bon exemple de fabrication de l'opinion mondiale par des officines.

Si la société civile a contribué positivement à l'évolution démocratique dans les années 90 lors de la marche vers la première alternance et les activistes lors de la deuxième alternance, aujourd'hui force est de constater que leur rôle et action sont devenus très controversés parce que beaucoup d'activistes capitalisent sur leur notoriété médiatique pour se transformer en rentiers de la tension

électorale ou religieuse ou en rentier tout court à des fins personnelles et privées et ont souvent les mêmes travers que les hommes politiques qu'ils dénoncent en s'éternisant à leurs fonctions.

*« On dit souvent que le totalitarisme se définit par l'absorption de la société civile par l'Etat. Par conséquent la démarche antitotalitaire est d'assurer l'indépendance de la société civile par rapport à l'Etat »*²³² » rappelle Pierre Manent.

L'Angleterre et les Etats Unis ont toujours été les pays les plus éloignés de la dictature parce que la société civile y est très puissante. Au Sénégal aussi on est loin du totalitarisme. La société civile y a été tellement forte que certains de ses membres l'ont dénaturé en dégénéralisant en rentiers de la tension électorale ou de la foi. Et la première leçon qu'il faut tirer de l'affaire Kilifeu (membre emblématique de Y'en a marre en prison pour trafic de visa) est que l'activisme ne saurait être un métier d'où la suspicion légitime qui pèse sur tous ces activistes permanents et professionnels car les activistes ne sont pas des moines soldats. Aujourd'hui il serait intéressant de se pencher sur les activités professionnelles des activistes. Beaucoup sont des rentiers de la tension électorale ou des rentiers de la foi qui se prennent pour Savonarole. Une démocratie a besoin d'une société civile mais malheureusement notre société civile a été réduite à des rentiers soit de la tension électorale ou religieuse alors le manque de légitimité démocratique de l'activiste ne peut être comblée que par sa notoriété mais aussi par une éthique irréprochable.

Aujourd'hui la société civile aurait dû être à l'avant-garde de la croisade contre le Coronavirus mais elle a même péché originel que notre classe politique qui ne se préoccupe que de la question électorale. Au début de la Covid 19, la classe politique et la société civile s'étaient unies pour sensibiliser et partir en croisade contre l'ennemi commun la corona. Lors de la troisième vague beaucoup plus meurtrière, l'incapacité de notre classe politique pour se mettre ensemble ne serait-ce que pour demander aux sénégalais de se vacciner confirme le vieux proverbe peul qui dit « l'habitude c'est comme les cheveux, tu as beau raser ça finit par revenir ». La division et l'incapacité de s'entendre sur le minimum vital politique est une vieille habitude de la classe politique et de notre société civile. Convaincre les sénégalais de se vacciner et sauver des vies est plus utile que la distraction massive de Jamra qui joue à l'inquisition permanente contre les séries télé et les livres comme Savonarole dans la Florence des Médicis. Bientôt Jamra va nous imposer

²³² Manent, Pierre, 2007 *Enquête sur la Démocratie*, Paris, ed Gallimard, P87

la création d'un Ministère de la promotion de la vertu et du combat contre le vice comme dans l'ancien Emirat des talibans d'Afghanistan. Bientôt il faudra passer par le bureau de la censure morale de notre Savonarole local avant de diffuser un film ou de créer une œuvre artistique. Néanmoins, il y a une grande différence entre les talibans et certains de nos activistes locaux. Les talibans sont des fondamentalistes convaincus qui se battent pour rester dans leur obscurantisme médiéval à huit clos alors que la plupart de nos activistes ne sont que des rentiers de la tension. L'instrumentalisation de la question de l'homosexualité est d'ailleurs un bon exemple. Les activistes professionnels capitalisent sur la tension en cherchant des rentes en occident alors que les autres prospectent vers l'Orient. C'est pourquoi la position très claire et très ferme de l'Etat ne peut être audible parce que le brouhaha médiatique sur la question fait l'affaire des rentiers de la tension des deux côtes, des deux extrémités.

Dans son livre *Appels d'empire*, le grand politologue libanais Ghassan Salamé explique que dans le projet colonial « souvent le missionnaire précédait le militaire ²³³ », aujourd'hui « c'est l'humanitaire qui précède le militaire ». Ce que Salamé théorisait dans les années 1990 il le vivra dans la pratique quand il a été représentant spécial des nations unies en Lybie, un pays où l'humanitaire Bernard Henry Levy a précédé les militaires de l'Otan. BHL est venu en Libye a lancé un appel, a fait le tour des télévisions et magazines a rencontré Sarkozy et on connaît la suite : une guerre qui détruit la Lybie qui plus de dix ans après a du mal à se relever. Les humanitaires et certaines ONG en général jouent le même rôle de cheval de Troie de l'arrogance occidentale dans le choc des valeurs. L'universel est toujours l'universalisation d'un particularisme. L'homosexualité est un particularisme que l'occident veut universaliser en avançant masqué derrière des valeurs comme la liberté ou les droits de l'homme mais surtout en enfourchant le cheval de Troie des ONG comme elle a eu à le faire avec les missionnaires et les explorateurs pour préparer et justifier la colonisation ou avec des humanitaires pour justifier et légitimer certaines interventions et ingérences militaires comme en Libye ou en Somalie. Pour comprendre le discours des ONG, il faut juste tracer le financement. Ainsi on comprend aisément la position de Amnesty Sénégal qui part en croisade pour la défense des gays. Tracer le financement permet de comprendre pourquoi certaines ONG sont devenues des rentiers de la tension électorale d'où ce débat sans fin sur le code électoral malgré le fait que l'alternance soit devenue la respiration naturelle de notre démocratie.

²³³ Salamé, Ghassan, 1996, *Appels d'empire*, Paris, Fayard

Pour sauver leur financement, certaines ONG sont prêtes à nous condamner à un éternel recommencement électoral. Nous ne sommes pas dans le choc des civilisations qu'annonçait Samuel Huntington mais nous sommes dans un choc de valeurs. Et dans ce choc de valeurs, nous devons défendre nos valeurs mais aussi rappeler à l'occident ses valeurs dont une des plus importantes est le relativisme culturel si chère à Levi Strauss en d'autres termes rappeler à l'occident le fameux « vérité en deca des Pyrénées, erreur au-delà ». Nous sommes au-delà des Pyrénées où un particularisme qui s'appelle polygamie est une valeur qu'on ne cherche pas à imposer de l'autre côté. Dans ce choc des valeurs pour permettre à l'occident de se redécouvrir cette grande valeur du relativisme culturel, on devrait poser le débat de l'interdiction et la persécution légale de la polygamie. On leur dirait alors si vous n'acceptez pas la polygamie (qui est un particularisme chez nous) en Europe, alors ne nous imposez pas un débat sur l'homosexualité. Quelle serait la réaction de l'opinion en France ou en Angleterre si des ONG islamiques cherchaient à poser le débat et à imposer la polygamie comme valeur universelle et se mettaient la pression sur les gouvernements pour faire légaliser cette valeur. Ce serait Schoking évidemment. Toute chose étant égale par ailleurs, c'est la même chose pour nous en ce qui concerne la légalisation de l'homosexualité. Oublier volontairement ses propres valeurs comme le relativisme culturel, et vouloir nous imposer un débat sur l'homosexualité par le biais du cheval de Troie des ONG ou le chantage politico économique relève de l'arrogance. Une arrogance si occidentale.

La notion de société civile a toujours été polysémique et est devenue au Sénégal une galaxie où l'on retrouve des ONG, des rentiers de la tension, des activistes, de lobbys, de futurs politiciens en transit, d'anciens politiciens qui explorent cette nouvelle logique de l'action collective mais la constante est qu'elle est en dehors des pays anglo-saxons inséparable de l'Etat comme l'a écrit Karl Marx :

« Il ne faut pas se laisser intimider par la faveur dont jouit aujourd'hui la notion de société civile. Elle favorise trop de confusions. La société civile que nous connaissons et l'Etat représentatif s'entre-appartiennent. Intellectuellement ils ont été conçus ensemble, l'un par rapport à l'autre. »

La constitution de l'Etat politique et la dissolution de la société civile en individus indépendants s'accomplissent en un seul et même acte ²³⁴ »

L'apport de la société civile a été globalement positif pour l'évolution de la démocratie sénégalaise aussi bien pour la première que la deuxième alternance mais comme la presse elle doit aussi faire son aggiornamento pour s'adapter au niveau de notre démocratie car autant le discours des rappers a été incisif engagé dans les années 90 et a contribué à l'éveil et au réveil des jeunes autant aujourd'hui le concept de Nouveau Type de Sénégalais de Yen a mare est aujourd'hui frappé de discrédit surtout depuis l'implication de deux de ses membres dans une histoire de trafic de visa et de trafic d'influence car comme disait Sénèque le sage « Long est le chemin des préceptes, court celui de l'exemple » et l'activisme politique repose sur le désintérêt et l'éthique. Aujourd'hui les populations sont devenues très critiques envers les activistes comme le montre leur attitude vis-à-vis de l'affaire Kilifeu devenue pour elles une simple affaire judiciaire malgré une volonté de politisation parce que la bataille de l'opinion, qui faisait la force de Yen a marre est perdue. Même si le pouvoir a tout intérêt à jeter le bébé (Kilifeu) avec l'eau du bain (Yen a marre), la main invisible de la démocratie va secréter d'autres activistes, comme elle secrète toujours des opposants et des intellectuels critiques après les vagues de transhumance intellectuelle consécutive à chaque alternance. La nature a horreur du vide, la démocratie aussi.

²³⁴ Marx, Karl, *La question juive*, Paris, Aubier, P P119

2 – La Nouvelle Citoyenneté : de l'ère des furies à la démocratie d'opinion

Lors de la présidentielle de 2012, le candidat Keba Keinde, recalé pour un problème de signatures que devait fournir les indépendants avait lancé l'idée et le slogan Sénégal 2.0 c'est-à-dire il fallait comme disent les informaticiens une nouvelle version du Sénégal, plus puissant et plus moderne. Comme il le faut pour passer de l'Etat légal et l'Etat de Droit, le Sénégal s'est engagé dans une longue marche vers un nouveau type de citoyen 2.0. Citoyen 2.0 parce qu'il est plus connecté que les générations précédentes son arme est le clic en lieu place des pneus brulés et des pierres. Cette nouvelle conscience citoyenne s'est renforcée depuis 2000 quand le sénégalais s'est convaincu que c'est lui qui fait et défait les Présidents plus la France comme avec Senghor qui à son tour fera Diouf avec l'article 35. Mieux encore depuis l'éclatement du conflit en Casamance, l'Etat qui était très jacobin devient de plus en plus un Etat pluriel comme la société et les partis politiques et s'éloigne donc ainsi d'un Etat totalitaire ou dictatorial ou autoritaire comme le pense Weber :

« L'invention la plus redoutable du totalitarisme, c'est précisément de subordonner les œuvres multiples dont l'homme est créateur à la volonté exclusive d'un parti et parfois d'un homme. Georges Simmel, dans sa sociologie, a décrit de brillante manière la pluralité des cercles sociaux auxquels chacun de nous appartient et il voyait dans cette pluralité la condition de la libération progressive des individus ²³⁵ »

Le citoyen 2.0 qui émerge à partir de la marche vers l'alternance de 2000 a plusieurs allégeances qu'il assume mais ne les confond pas car chacune a un rôle spécifique. De ce refus de confusion des allégeances naît le citoyen nouveau que décrit le psychologue Serigne Mor Mbaye qui parle de nouveau citoyen et d'une nouvelle société :

« Le Sénégal est en train de passer d'une société gérontocratique de commandement à une société démocratique de convention. Une société gérontocratique de commandement est une société de décrets, de dinosaures. Ce qu'il y a de plus archaïque dans la société cherche à manipuler, à embrigader les forces sociales. Regardez comment les gens se disputent, les jeunes cherchant à les manipuler pour les amener vers des intérêts sordides et égoïstes. Une société démocratique est une société basée sur la justice sociale. La plus grande démocratie, c'est de faire pour la majorité

²³⁵ Weber, Max, 2019, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, ed Plon, P22

et les jeunes sont majoritaires. Il va falloir négocier sur la base de conventions. Cela ne peut être un commandement aveugle et absurde qui est plutôt une injonction. Nous allons vers une société démocratique. Pas cette démocratie politique qu'on clame. Mais plutôt vers une démocratie sociale. La démocratie suppose l'autonomie, l'affranchissement de tutelle, que l'individu se prenne en charge et croit un tant soit peu à la République. Il y a eu un glissement de l'indépendance à nos jours. Les gens ont cru aux valeurs républicaines. On était fier de brandir une carte d'identité. Après, la carte de dahira (regroupement religieux) s'est substituée à la carte d'identité. Ensuite, c'est la carte de réunion de famille qui s'est substituée à la carte d'identité. Il y a eu de façon continue l'érosion de l'adhésion des populations aux valeurs républicaines ²³⁶ ».

L'alternance va réhabiliter la citoyenneté qui est l'allégeance commune car c'est en tant que citoyen sénégalais qu'on s'adresse à l'Etat mais pas en tant que membre d'une allégeance privée parce que historiquement l'allégeance à l'Etat va de pair avec l'émancipation des citoyens des autres allégeances privées comme l'Eglise en Europe , les confréries au Sénégal et autres identités qui s'adressent à lui non pas en tant que citoyen sénégalais mais en tant que musulman ou catholique ou tant que peulh ou diola.

En 2000 les citoyens ont su faire la différence et la hiérarchie de leurs différents cercles d'appartenances communautaires et sont rendus compte que la citoyenneté est l'allégeance commune et l'ont placé au-dessus quand il s'agit de la politique et des élections posant ainsi les jalons d'une nouvelle citoyenneté et d'une culture civique si développée dans les vieilles démocraties constate Bertrand Badie :

« Almond et Verba définissait par exemple les contours d'une culture civique assurant à l'allégeance citoyenne le maximum d'accomplissement et leur permettant de classer les différentes sociétés sur une échelle de performance en haut de laquelle figurait la Grande Bretagne et tout en bas le Mexique. Ils tiennent pour développés les ordres politiques sécularisés c'est-à-dire ceux dont les référence au sacré s'éteignent pour laisser place à la raison et en fait à une technologie politique reprenant les éléments de l'ordre étatique²³⁷ ».

En Afrique où domine la logique tribale, ethnique ou régionale, le Sénégal serait bien placé même si le feu du sacré de la religion ne s'éteint pas. Au contraire il continue à être ardent mais le talibé

²³⁶ Emission « 1H avec » Serigne Mor Mbaye, Walf Fm, 05 mars 2000

²³⁷ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, P73

a compris qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Il sépare de fait les deux glaives et les deux espaces, préfère regarder alternativement que de voir double comme dit Hobbes. Et c'est parce qu'il veut voir alternativement, utiliser les deux épées alternativement qu'il a refusé le projet de Wade d'enlever le mot laïcité de la constitution de janvier 2001. C'est pourquoi Wade avec son confrérisme d'Etat par électoralisme a ramé à contrecourant de l'histoire lui qui a tant souffert du soutien automatique des plus grands chefs religieux pour Senghor d'abord et pour Diouf ensuite. Ce réveil citoyen fera échouer la volonté de Wade d'enlever la laïcité du projet de constitution qu'il a proposé en 2001. En portant atteinte à la laïcité et en développant un confrérisme d'Etat, Wade contrairement à Diouf et Senghor n'a pas été un Homme d'Etat contrairement à Senghor car

« Les bâtisseurs d'Etat se doivent de réduire les modes d'identification particulariste qui entravent la construction d'une allégeance citoyenne qui gênent la prétention de l'Etat à exercer le monopole de l'autorité qui limitent ses capacités d'extraction et de mobilisation²³⁸ » selon Badie. Sur ce plan Senghor a été le bâtisseur de l'Etat et le Sénégal vit encore des rentes de la citoyenneté bâtie par Senghor qui a fait de l'Etat le ciment entre les différents particularismes identitaires et politique. Cette conscience du primat de l'Etat qui n'a pas d'allégeance particulière sur toutes les autres fonde la citoyenneté. Les guerres et les conflits qui déchirent le monde surtout notre continent montre qu'une crise de l'Etat l'allégeance commune qui doit être au-dessus de toutes les autres entraîne le réveil des allégeances et identités primaires qui sont meurtrières. Le Sénégal a échappé au tribalisme au conflits ethnique grâce à l'Etat bâti par Senghor et au répertoire symbolique traditionnel. Ce répertoire symbolique traditionnel existe aussi dans d'autres pays comme le Rwanda ou la Cote d'Ivoire ou la Guinée mais ces pays n'ont pas la chance d'avoir eu un bâtisseur d'Etat qui a su fédérer les diversités en s'appuyant sur l'Etat mais plutôt des chefs de clans et tribus qui ont utilisé comme une arme contre l'altérité politique ou identitaire comme Sékou Toure de la Guinée ou Habyarimana du Rwanda. Senghor a très tôt compris que le citoyen se définit par ses droits non par son identité. Si les identités sont différentes, les droits sont les mêmes pour tout le monde. Ce qui fait que la convergence ne peut se faire qu'autour des droits et non pas autour des identités qui sont plurielles. Donc de fait le citoyen est inséparable de l'Etat avec qui il a des rapports purement juridiques et rationnels. C'est ce citoyen nouveau qui émerge

²³⁸ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, P 117

en 2000 conscient de son pouvoir et de ses droits dont le plus important pour lui est l'obligation de l'Etat de rendre compte mais pas seulement aux élections et pas seulement aussi à l'Assemblée Nationale qu'il ne prend pas au sérieux parce qu'étant le bras armé de l'Etat légal. Ce nouveau citoyen qui préfère le tribunal médiatique ou celui des réseaux sociaux que le tribunal classique qui préfère la vidéo sur Facebook qu'une contribution dans la presse parce que son public est essentiellement jeune délaisse les médias classiques qui sont passé de mode. La majorité et l'opposition ont naturellement déplacé leur combat sur ce terrain aussi pour être à la mode et retrouver ce citoyen nouveau sur son terrain pour éviter l'écart générationnel. Et sur ce terrain les leaders d'opinion dans les années 1990 c'est-à-dire les intellectuels ont été remplacés par des influenceurs sur Facebook nous ramenant ainsi la grande peur des anciens comme Cicéron d'une démocratie « *avec un ramassis d'hommes universellement incompetents frustres et ignorants* ». On devrait y ajouter malheureusement avec une grande notoriété que leur confère les réseaux sociaux et le public. Le philosophe Gilles de Leuze qui s'inquiétait de la soumission de toute pensée au media aurait été atterré s'il avait vécu assez longtemps pour voir les ravages des réseaux sociaux sur la pensée où comme dit Umberto Eco

« Les réseaux sociaux ont donné le droit de parole à des légions d'imbéciles qui avant, ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui, ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel ».

La crainte des anciens, des antiques contre la démocratie n'a jamais été aussi actuelle qu'avec les réseaux où prolifèrent le complotisme, et la notoriété de l'ignorance. Les intellectuels qui étaient entrés par effraction dans le débat et l'espace public ont apporté une contribution de qualité parce qu'à l'époque, ils étaient des émetteurs et l'opinion était composée de récepteurs mais aujourd'hui avec les réseaux sociaux, tout le monde est émetteur et tous les avis se valent. C'est très démocratique mais au détriment de la qualité du débat car sur les réseaux sociaux on retrouve toutes les caractéristiques de la foule mais en numérique d'où le débordement de la violence numérique en violence physique lors des émeutes de mars. La violence politique de mars 2021 est une réminiscence de la violence politique de l'ère des furies mais elle ne remet pas en cause le caractère irréversible de la démocratie d'opinion et de la nouvelle citoyenneté qui sont de véritables lames de fond irréversibles.

La parenthèse de Mars 2021 fermée, la bataille pour la fabrique de l'opinion entre la majorité et l'opposition se poursuit dans les médias et les réseaux sociaux pour convaincre un citoyen devenu exigeant et qui observe les minorités agissantes (opposition et parti majoritaire) croiser le fer en attendant son arbitrage le jour des élections pour trancher. Le nouveau citoyen n'est pas un intermittent de la citoyenneté qui attend simplement les élections pour trancher mais il participe activement au débat politique.

Les assises nationales ont été à la fois une nouvelle logique de l'action collective mais aussi l'incarnation de l'idée d'une nouvelle citoyenneté car on dépasse le cadre étroit de l'intellectuel tapageur cher à Zola pour faire des propositions concrètes sur la réforme de la gouvernance et des institutions. Avec leur charte sur la bonne gouvernance, les « assisards » vont réussir le chef d'œuvre politique de regrouper toute l'opposition qui va reléguer au second plan ses contradictions secondaires pour se concentrer sur la contradiction principale : la gouvernance de Wade et ont ainsi grandement contribué à l'avènement de la deuxième alternance. La deuxième alternance comme la première va montrer rapidement les limites de l'action de la société civile parce que le nouveau Président de la République refusera de conduire ses réformes sous la dictée des assisards. Le talon d'Achille de la société civile est le manque de légitimité démocratique et en démocratie la plus grande légitimité est élective d'où la grande tentation de beaucoup de membres de la société civile, d'intellectuels de franchir le rubicond qui ne pouvant plus se contenter « d'interpréter le monde décide de le transformer » pour parler comme Karl Marx. Transformer le Sénégal, c'est rompre avec l'Etat prébendier et sa gouvernance de jouissance que dénonce Aminata Diaw Cissé :

« Notre hypothèse est qu'au Sénégal, l'éthique de jouissance a fonctionné sur la base d'un processus de désubstantialisation de l'intérêt public et de l'Etat de droit en faisant le deuil de l'éthique de la respublica (l'éthique de la chose publique) et surtout opposant démocratie et république. Bien souvent l'éthique de la respublica qui érige l'intérêt public en dogme pour l'action publique et l'Etat de droit en socle fondateur de la république s'est trouvé mise à l'épreuve par la gestion des gouvernements de Wade qui ont fondé leur légitimité sur le simple fait d'être issus d'élections transparentes et démocratiques ²³⁹ ».

²³⁹ Diop, Momar Coumba, 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris, ed CRES/Karthala, P192

Donc transformer le Sénégal c'est accélérer la marche de l'Etat légal vers l'Etat de Droit qui passe par un renforcement de la justice, le seul service de l'Etat qui porte le nom d'une vertu et qui est le maillon faible de notre système politique qui a formellement érigé la Justice en pouvoir alors qu'en France elle est encore une autorité.

Troisième partie

**Quelles réformes nécessaires pour asseoir l'Etat de Droit et
l'Emergence économique ?**

1- Reforme, Etat de Droit et Emergence

a- La Justice, de maillon faible à pilier de l'Etat de Droit

La justice, le seul service de l'Etat qui porte le nom d'une vertu est paradoxalement le maillon faible du système politique sénégalais fondé sur l'Etat légal. Sa réforme est un prérequis pour renforcer l'Etat de Droit dont il est le pilier. Les différents Présidents du Sénégal l'ont plus utilisé comme un instrument de combat contre leurs adversaires politiques plutôt qu'un cadre pour créer les conditions d'Etat Emergent. Senghor s'est appuyé sur la justice pour régler son conflit politique avec Mamadou Dia, Diouf s'est souvent appuyé sur elle lors des années de braise contre Wade qui s'est retrouvé plusieurs fois en prison à cause de l'article 80 du code pénal qui réprime entre autres l'atteinte à la sureté de l'Etat et le délit d'offense au Président de la République, Wade passera de victime à bourreau, quand Président de la République, il s'appuie sur l'article 80 pour envoyer son ancien Premier Ministre en prison. Opposant on promet de le supprimer avant de s'en servir et c'est encore le cas sous Macky Sall.

En matière de justice, les régimes passent mais l'article 80 demeure. Les régimes passent, l'Etat légal demeure mais dépérit d'alternance en alternance sous la pression d'une opinion publique qui exige chaque jour une plus grande indépendance de la justice qui dépasse et transcende le combat des magistrats comme le pense le Professeur Moussa Samb :

« L'indépendance de la justice n'est pas un privilège octroyé aux magistrats dans leur intérêt propre mais une garantie consacrée dans l'intérêt des justiciables. Elle est nécessaire pour maintenir la confiance du public dans l'impartialité de l'administration de la justice. C'est la perception de l'indépendance de la justice qui contribue à donner à la fonction judiciaire sa légitimité. Elle est la condition essentielle du respect et de l'acceptation des décisions de justice par les justiciables ²⁴⁰ ».

La domestication de la magistrature est une condition nécessaire pour le fonctionnement et la survie de l'Etat légal. Cette domestication de la justice est à l'Etat légal ce que le gouvernement des juges est à l'Etat de Droit. Après la tension électorale et les émeutes de 1988, quand le Président de la Cour suprême le juge Assane Bassirou Diouf, le Président de la cour suprême manifesta des

²⁴⁰ Diop, Momar Coumba), 2013, *Sénégal (2000 – 2012) : les institutions et politiques publiques à l'épreuve de la gouvernance libérale*, Paris, ed CRES/Karthala P359

vellités d'Indépendance pour éviter la violence électorale, il se retrouva exilé au l'UNESCO comme Ambassadeur et la cour dissoute sous prétexte de réforme pour améliorer le fonctionnement de la justice. Ainsi la dissolution de la cour donna naissance à la cour de cassation, au Conseil d'Etat et au conseil constitutionnel. Le fait que le Président de la République ait le pouvoir de dissoudre la cour suprême par décret pour créer à sa place trois autres institutions montre non seulement les limites de l'Indépendance de la justice mais aussi et surtout que la séparation des pouvoirs n'existe que dans les textes qui élève pourtant la justice au rang de pouvoir au même titre que l'exécutif et le pouvoir législatif. En France où la justice n'est pas un pouvoir mais autorité, les juges y sont pourtant beaucoup plus libres. Aux Etats Unis où il y a une véritable séparation des pouvoirs, le pouvoir législatif vient avant le pouvoir exécutif dans la constitution. Le premier article de la constitution est réservé au Congrès et seulement le deuxième au Président et au pouvoir Exécutif. Le pouvoir judiciaire qui est pourtant relégué au troisième article parviendra à s'affirmer et à s'imposer grâce au Juge Marshall qui va la hisser au même niveau que les autres pouvoirs alors qu'à sa nomination, la cour suprême était à peine respectée par le gouvernement et avait peu de notoriété dans la population. Le juge Marshall va rapidement inverser les choses en créant du Droit dans l'arrêt Marbury vs Madison de 1803, qui pour la première fois déclara une loi inconstitutionnelle imposant ainsi de fait pour l'avenir le principe du contrôle de constitutionnalité des lois qui ne reviendra en France qu'avec la Constitution de la Ve République en 1958. L'arrêt Marbury vs Madison est d'ailleurs la décision judiciaire la plus célèbre de l'histoire des Etats Unis et la plus importante et la plus historique pour la cour grâce à Marshall qui a donné à la justice et au Droit sa dignité qui n'était pas explicitement dans les textes. Au Sénégal, c'est plutôt l'inverse, pour le pouvoir judiciaire tout dans les textes garantit l'indépendance dont les juges ne semblent vouloir selon le Président Wade comme le constate le Pr Moussa Samb :

« Au congrès de l'Union Internationale des magistrats en 2011, à la surprise de l'auditoire, Wade s'est permis de comparer de manière anecdotique les magistrats à des « esclaves » incapables de jouir de leur indépendance. Il convient de rappeler que l'indépendance des juges est garantie par

des principes fondamentaux universellement reconnus et ne relève pas d'une question volontariste comme l'allusion de Wade semble le suggérer ²⁴¹».

Si l'on se base sur l'exemple du juge Marshall, l'aspect volontariste est tout aussi important que les fondamentaux universels parce que le célèbre juge s'est basé sur les silences de loi et son courage pour rappeler et faire avancer un principe alors qu'au Sénégal les juges en particulier ceux du conseil constitutionnel s'abritent derrière les silences de la loi pour déclarer incompétents se contentant ainsi de rester dans un confinement juridique consécutif des pouvoirs d'attribution qui les y enferment et qui a toujours fait la force de l'Etat légal. Le Président Abdou Diouf avait montré les limites de la séparation des pouvoirs avec la dissolution de la cour suprême, le Président Wade le confirmera par écrit en adressant un courrier comminatoire au Président du Conseil Constitutionnel Youssou Ndiaye pour lui demander des explications comme le relate Moussa Samb :

« Insatisfait d'une décision du Conseil Constitutionnel, le Président Wade leur envoie une lettre ouverte en mars 2001 avec une interpellation sans précédent dans l'histoire de nos institutions en leur disant si le conseil constitutionnel a pour mission de veiller au respect de la constitution par l'Exécutif et le législatif, il va de soi qu'il est tenu lui aussi aux mêmes obligations de respect de la constitution et de la loi. Jamais dans l'histoire politique du Sénégal on aura vu un Président de République envoyer des injonctions et commentaires à la juridiction constitutionnelle en les rendant publics ²⁴² ».

Avec ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire des chantiers de Thiès et le protocole de Reubeuss, jamais la justice n'a aussi été décrédibilisée aux yeux de l'opinion car la décision de la Haute cour de Justice qui jugeait l'ancien Premier Ministre ne fera que donner un emballage légal à un deal politique avec accordant un « non-lieu partiel » à Monsieur Idrissa Seck qui dira à la cour et au président de la commission de la Haute Cour de Justice :

²⁴¹ Diop, Momar Coumba, 2013, *Sénégal (2000 – 2012) : les institutions et politiques publiques à l'épreuve de la gouvernance libérale*, Paris, ed CRES/Karthala P359

²⁴² Diop, Momar Coumba, 2013, *Sénégal (2000 – 2012) : les institutions et politiques publiques à l'épreuve de la gouvernance libérale*, Paris, ed CRES/Karthala P375

Ibid, P365

« La vérité est que vous m'avez placé sous mandat de dépôt et à votre insu le Président de la République m'a envoyé des émissaires le 15 novembre 2005 et le 06 février 2006 ²⁴³ ».

Un non-lieu partiel judiciaire après que Wade a trouvé un compromis politique avec son ancien bras droit, ce que révélera Idrissa Seck devant la cour en faisant comprendre que les vraies décisions étaient prises ailleurs et que par conséquent étaient là pour amuser la galerie car devant avaliser juridiquement des décisions et compromis politiques. Lors du feuilleton des chantiers de Thiès avec ses déballages quotidiens dans la presse, à un certain moment, il était permis de se poser la question de savoir est ce que la justice et le prestige qui lui est consubstantiel allait survivre au cannibalisme ontologique des déballages des politiques d'abord mais aussi et surtout de ceux la patronne de l'Inspection Générale d'Etat, une première fois de notre histoire oubliant que l'Etat c'est avant tout le prestige qui ne va pas sans distance.

Pour son parcours personnel, Madame Nafi Ngom Ndour a certes beaucoup de mérite mais la tenue d'IGE a été trop ample pour elle car elle a avoué en direct à la Walf FM qu'elle a bénéficié de la générosité financière de Wade en pleine instruction des chantiers de Thiès. Si la tenue de l'IGE est ample pour elle, naturellement la casquette de patronne de l'IGE l'est encore plus. Son interview à la radio de plus d'une heure a désacralisé et décrédibilisé un corps d'élite qui était le pilier de la bonne gouvernance et qu'on prend maintenant difficilement au sérieux. Les institutions de la République ne valent que par les personnes qui les incarnent. L'Etat de Senghor était fait de prestige, celui de Wade revêtu du manteau de l'informel. La même chose est valable pour l'IGE qui fut naguère un corps d'Elite et de prestige. Depuis l'interview fort laborieuse de Nafi Ngom Ndour à Walf FM sur les chantiers de Thiès, l'IGE a perdu toute sa crédibilité et son prestige qui était son âme. C'est un désastre parce que l'Etat a besoin de ce corps composé de fonctionnaires d'une grande qualité et d'une haute compétence mais l'image de leur patronne qui a une conception particulière de l'obligation de réserve a fini de consumer à petit feu ce corps indispensable au bon fonctionnement de l'Etat. Les chantiers de Thiès ont montré que qu'il était urgent de redresser l'Etat mis à genoux par un libéralisme informel à la tête de l'Etat avec le Président de la Cour des Comptes qui est obligé de faire des mises au point dans la presse sur sa déclaration de patrimoine et l'IGE à la Une de la presse non pas pour ses rapports mais pour des polémiques qui ne sont pas dignes de ses missions. Le pays a besoin de l'IGE et de la DIC qui a été aussi dévoyée de sa

mission. Il est urgent de redonner à ces institutions leurs véritables missions et de les libérer des contingences politiciennes. La DIC a vocation à faire des investigations criminelles et elle le fait à merveille mais dans une démocratie une opinion politique ne relève de l'investigation criminelle. Nous avons besoin de la DIC mais pas pour réguler ou arbitrer le débat politique. L'opinion est l'arbitre naturel du jeu politique. La Présidente de l'Inspection Générale d'Etat a manqué de cette distance qui est nécessaire à sa fonction et dont il n'est pas permis de rêver chez les hommes politiques dont le conflit est le moteur de leur existence. C'est pourquoi selon Carl Schmitt :

« L'homme politique est mieux préparé au combat que le soldat parce que l'homme politique se bat toute sa vie alors que le soldat ne le fait exceptionnellement »²⁴⁴.

Les chantiers de Thiès vont montrer que pour que la démocratie fonctionne efficacement, le temps de justice ne doit pas être celui de la politique et que le premier ne peut pas être subordonné au second. D'habitude les juges comme les marabouts se contentaient d'observer les gladiateurs de la vie politique se lancer dans des batailles, de ce conflit sortait un rapport de force que les uns et les autres constataient avant de lui donner l'onction divine pour les uns et légale pour les autres. Dans le cadre des chantiers de Thiès, la justice été garante d'un deal politique en écrivant sous la dictée de l'Exécutif alors qu'elle doit être au-dessus des contingences politiques et des médias et de l'opinion. Après la deuxième alternance de 2012, la traque des biens mal acquis va aussi montrer une limite de notre système judiciaire avec le Procureur Spécial Alioune Ndaw limogé en pleine audience après avoir pris trop de liberté comme le juge Assane Bassirou Diouf face à Abdou Diouf ou du doyen des juges d'instruction Demba Kandji remplacé en pleine instruction de l'affaire Habré. Le limogeage d'un Procureur Spécial en pleine audience rappelle le conseil de Cardinal Mazarin dans Bréviaire aux politiciens et qui semble être valable pour les magistrats et qui sont un frein à l'indépendance :

« Ne vas pas t'imaginer que ce sont tes qualités personnelles et ton talent qui te feront octroyer une charge. Si tu penses qu'elle te reviendra pour la seule raison que tu es le plus compétent, tu n'es qu'un benêt. Dis-toi qu'on préfère toujours confier une fonction importante à un incapable »

²⁴⁴ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques P272

plutôt qu'à un homme qui le mérite. Agis donc comme si ton seul désir était de ne devoir tes charges et prérogatives qu'à la bienveillance de ton maitre ²⁴⁵ »

Tous les juges qui ont voulu oublier qui est le Maitre, le maitre du jeu, la clé de voute du système, ont un rappel à l'ordre et le dernier en est l'ancien Président de l'UMS (Union des Magistrats du Sénégal) le juge Teliko légalement exilé à Tambacounda comme l'avait été le Président de la cour suprême. La justice est souvent entre le marteau de l'exécutif et l'enclume des médias surtout dans une démocratie d'opinion où le tribunal de l'opinion est aussi un enjeu fondamental.

« Le juge d'instruction sait tout mais ne peut rien dire, alors que le journaliste qui ne sait grand-chose parce qu'il n'a pas accès au dossier doit tout dire ».

On apprend cette formule dans toutes les écoles de journalisme. Dans la bataille de la traque des biens mal acquis, les journalistes n'ont pas eu besoin de fouiner, de faire beaucoup d'efforts pour accéder au dossier. Ils ont souvent eu des fuites d'informations sur un plateau d'argent. Au-delà de l'aspect judiciaire, la traque des biens mal acquis a été une gigantesque bataille médiatique pour ne pas dire de manipulation. La presse a été aussi entre le marteau des procureurs devenus très politiques et l'enclume des avocats de la défense qui plaident sur la place publique. Une des sorties médiatiques du Procureur a été très politique et très polémique. Au-delà du droit à l'information des citoyens, il est plus apparu non pas comme un bouclier de l'Etat, de l'intérêt général mais plutôt comme avocat du régime. Comme on dit dans le journalisme « les faits sont sacres et le commentaire libre ». Aida Ndongue est poursuivi pour plus de 47 milliards : voilà les faits.

« Si ces 47 milliards sont distribués chaque sénégalais aurait plus de 3000 F ou une personne qui avec ce montant peut vivre avec 1 300 000 par jour pendant 100 ans » Ainsi parlait le procureur. Ce commentaire du procureur de la république est ce qu'on appelle une « *fabrique de l'opinion* »²⁴⁶ parce que l'opinion se fabrique en démocratie. Le rôle du procureur est de défendre les intérêts de la société pas de fabriquer l'opinion politique parce que le temps du droit n'est pas le temps des media encore moins le temps de politique. La concordance entre l'agenda des

²⁴⁵ Dreyfus, Florence, 2000, *L'invention de la bureaucratie, Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats Unis (XVIII et XXe siècle)*, Paris, ed la découverte, P24

²⁴⁶ Blondiaux, Loïc, 1998, *la Fabrique de l'opinion*, Paris, Seuil

politiques et celui des juges est une très grande menace pour les libertés publiques et individuelles. La République ne fonctionne que dans la division du travail. Les politiques ont leur propre agenda. Les juges doivent avoir le leur parce que les régimes partent, changent mais la justice demeure et doit être à l'abri de tout soupçon. Quand la justice française a inculpé François Fillon, le candidat de la Droite et favori de la Présidentielle pour un emploi fictif qu'il aurait donné à sa femme, personne n'a suspecté le juge d'avoir un agenda politique ou d'écrire sous la dictée du pouvoir. Dominique de Villepin, Premier Ministre de Chirac a voulu s'appuyer sur l'Etat légal pour éliminer politiquement le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy alors favori des sondages pour la Présidentielle de 2007 en lui « créant » un compte bancaire dans un paradis fiscal. Sarkozy qui a failli être victime de l'Etat légal a été sauvé par l'Etat de Droit parce que c'est de Villepin qui se retrouvera devant le juge. Le même Sarkozy sera sauvé par les juges quand après avoir perdu le pouvoir et préparant son retour politique, ce qui gênait son concurrent Fillon qui demanda au Secrétaire Général de l'Elysée Jean Pierre Jouyet d'accélérer les poursuites contre Sarkozy. Les juges français refuseront d'accélérer la cadence des poursuites pour montrer que l'agenda des politiques ne doit pas dicter celui de la justice qui finira par condamner Sarkozy sous le mandat de Macron après que les électeurs l'aient eux fait. Ce qui n'empêchera pas Sarkozy de dénoncer une justice politique parlant du parquet national financier.

Comme on le voit les mœurs et pratiques des politiques sont partout les mêmes parce que le conflit est dans l'essence de la politique, la seule différence entre le Sénégal et la France est que le Sénégal est encore un Etat légal et la France un Etat de Droit. Chez les politiques on applaudit, on ne salue le courage des juges que quand la décision est favorable, si elle ne l'est pas la justice est forcée suspecte mais en France l'opinion est convaincue de la liberté de la justice alors qu'au Sénégal il y a une suspicion légitime qui pèse sur la justice. C'est pour lever cette suspicion légitime qui frappe le temple de Thémis que les juges ouvrent de plus en plus le temple et vont au-devant de la presse comme ce séminaire du conseil constitutionnel avec la presse il y a quelques années à Saly. Ce qui était impensable il y a quelques années. La démocratie évolue, la justice doit suivre et s'adapter à l'opinion car la justice est rendue au nom du peuple qui n'a jamais pu comprendre la loi Ezzan. La loi Ezzan est la loi d'amnistie pour Clédor Sene et ses complices condamnés pour l'assassinat du juge constitutionnel Me Babacar Seye après les troubles électoraux de 1993. Après cette loi d'amnistie voulue par Wade, il y eut un recours au Conseil Constitutionnel qui jugea la loi conforme à la constitution. Naturellement le bas peuple qui ne comprend pas que l'opportunité

et l'initiative des lois ne relèvent pas du Conseil, ne comprit pas que les sages du Conseil aient pu laisser passer une loi amnistiant les assassins d'un des leurs. La loi Ezzan est un bon exemple à la fois des dérives de l'Etat légal qui amnistie les assassins d'un juge constitutionnel mais aussi que la justice est le maillon faible car étant un dans un confinement juridique dans lequel les enferme les politiques. Quand les juges écrivent sous la dictée de politiques, cela rappelle les procès de Moscou ou les procès dans des sociétés fermées comme les dictatures. Le Sénégal est une société ouverte. Le Sénégal est une grande démocratie qui peut et qui doit avoir une justice au-dessus de tout soupçon. Les bizarreries judiciaires de l'affaire des chantiers de Thiès étaient des chefs d'œuvre en matière d'instrumentalisation du Droit pour régler les conflits internes comme c'était le cas au sein de l'oligarchie soviétique. Personne ne prenait au sérieux les juges de Moscou. Qui a pris au sérieux les juges au Sénégal après l'histoire des négociations entre Wade et son ancien Premier Ministre, après l'affaire Djiby Ndiaye, un cas de corruption de magistrats enregistré et diffusé dans les ondes. Autant on peut comprendre le zèle de la police, autant la docilité des juges devant les politiques est inquiétante. La police agit au nom et pour le compte de l'Etat alors que la justice est rendue au nom du peuple sénégalais. Avec les chantiers de Thiès, il y a eu une suspicion légitime sur la justice, une méfiance à l'égard de la Police. Et, la Justice et la Police sont parmi les piliers les plus importants de l'Etat de Droit car incarnant le caractère impersonnel de la loi. En Israël la Police et la Justice en poursuivant le chef de l'Etat Moshe Katsav pour harcèlement sexuel sur une femme soldat et viol et le procureur en inculquant un Premier Ministre Netanyahu alors en exercice pour corruption viennent de donner une leçon au monde en matière d'Etat de Droit en rappelant que nul n'est au-dessus des lois même le chef de l'Etat et le Premier Ministre. Si le chef de l'Etat peut être poursuivi, aucun citoyen ne saurait mettre en cause les décisions ou l'impartialité de la justice. C'est pourquoi dans un Etat de Droit la justice qui est la gardienne du temple contre toutes les dérives surtout celles politiques doit être au-dessus de tout soupçon. Les juges ne sont pas élus mais ils ont une légitimité aussi forte que ceux qui le sont car ils doivent être les gardiens des vertus de la république dont la plus importante est de faire accepter par sa sérénité et son indépendance que nul n'est aussi dessus des lois mais aussi et surtout qu'un contrat de croupier avec un pouvoir en place jette le discrédit sur elle.

Dès après la deuxième alternance, le nouveau pouvoir fit de la reddition des comptes son cheval de bataille et la présenta comme une demande sociale du peuple. C'est pourquoi dans la longue histoire de l'Etat Prébendier du Sénégal indépendant, il y aura un avant et un après procès Karim

Wade. La condamnation de Karim Wade marque l'apogée de l'Etat légal mais aussi le début de la fin de « l'Etat Prébendier » qui ne peut exister que grâce à l'impunité. C'est le début de la fin de l'impunité parce que si Karim Wade est tombé, nul n'est à l'abri à commencer par ceux qui sont au pouvoir. Dans les années 80, la CREI (Cour de répression de l'enrichissement illicite) s'était contentée de condamner un Lampion (le DG de la BHS) alors qu'avec Karim Wade, elle a visé un symbole. Ce procès a été une sorte de point d'inflexion dans le combat pour la bonne gouvernance. Si le jugement de Karim Wade a été une demande sociale de l'opinion, elle le sera aussi à chaque alternance. La bonne gouvernance va faire un bond en avant non pas parce que les hommes politiques et les fonctionnaires seront plus vertueux ou nos textes et les mécanismes de contrôle vont être plus performants mais parce que ceux qui gèrent l'argent public vont avoir peur. A défaut de la vertu, la peur d'aller en prison est bon remède pour lutter contre l'Etat Prédateur.

Le Ministre de la Justice Sidiki Kaba avait raison de demander à ceux qui gèrent l'argent public d'avoir peur après le procès Karim Wade. Le procès Karim Wade est un « superbe lever de soleil » pour la bonne gouvernance. Karim Wade est une hirondelle qui annonce le printemps d'une gestion saine non pas par vertu mais par peur de l'épée de Damoclès de devoir rendre compte un jour grâce au cycle des alternances politiques. Dans notre pays les hommes politiques ont eu trop longtemps trop de pouvoir sans responsabilité alors qu'il ne devrait jamais y avoir de pouvoir sans responsabilité. L'arrêt du juge Henri Grégoire Diop après les dérives de l'ère Wade nous rappelle l'un des fondamentaux de la République à savoir : servir et non se servir. C'est fort intéressant que le juge ait rappelé pour justifier sa décision que le Président de la République ne saurait recevoir des dons et libéralités à titre personnel. C'est du bon sens étant donné que le Président de la République ne peut se dédoubler. Aussi longtemps que Abdoulaye Wade n'était pas Président de la République, il ne pouvait accéder au Roi d'Arabie Saoudite. Donc s'il y accède c'est en sa qualité de Président du Sénégal, donc tout ce qu'il reçoit revient naturellement au Sénégal. Wade ne peut recevoir des voitures au nom du Sénégal et les offrir à des tiers. Aux Etats Unis, tout ce que reçoit le Président de la république comme cadeaux finit dans un musée qui porte son nom à la fin de son mandat. Evidemment la CREI est une juridiction d'exception, une sorte de Robespierisme juridique mais notre pays en a encore besoin pour nettoyer les écuries d'Augias de la politique à défaut de laisser la bride au procureur de la République. Le procès Karim Wade marque aussi un retour à un des fondamentaux de la république à savoir l'égalité de tous les citoyens devant la loi car comme dit Jean de la Fontaine « Que vous soyez riche ou pauvre, la

justice vous rendra blanc ou noir ». La même justice pour le fils du paysan et pour le fils du Président. Servir l'Etat est un sacerdoce pas une rente encore moins une prébende. L'autre leçon qu'il faut tirer du procès Karim Wade est que nos magistrats instructeurs sont en retard d'une guerre dans la traque des biens mal acquis dans les paradis fiscaux. Il urge de créer un pôle financier avec des magistrats mieux formés et spécialisés dans la finance parce que nos magistrats ne sont pas outillés pour traquer la délinquance financière dans les paradis fiscaux. A l'évidence nos juges sont très bons sur le plan pénal et civil mais en matière financière, ils sont très loin d'être à niveau car le Sénégal a presque perdu toutes les procédures à l'international dans la traque des biens mal acquis. Dans notre démocratie, le procès Karim Wade est aussi une piqure de rappel que dans une république le pouvoir n'est pas attaché à la personne qui l'incarne et sa famille. Senghor l'avait inspiré, Diouf l'a appliqué, Wade l'a foulé au pied. Les enfants de Diouf vaquent à leur occupation, les enfants de Wade sont dans la tourmente par la faute du père et sa tentation monarchiste. La condamnation de Karim Wade a été un tournant dans la politique des petits pas de la justice pour plus d'égalité des citoyens devant la loi, celle du marabout Cheikh Bethio Thioune en est une autre et les juridictions ordinaires s'en sont chargées parce que le pouvoir politique a lâché la bride au procureur avec les affaires Farba Senghor et Cheikh Bethio Thioune. Cette politique des petits pas vers l'indépendance sont posés depuis des décennies par des juges courageux comme le juge Mbaye qui avait libéré Mademba Sock en 1998 après un blackout de la Senelec, comme le doyen des juges Amadou Baal dans l'affaire Cheikh Diop en refusant de le libérer malgré toutes les pressions politiques confirmant ainsi que le volontarisme des juges peut faire avancer la marche vers plus d'indépendance de la justice. En tout cas si l'on compare avec la presse, la liberté de presse a été plus le fait du volontarisme des journalistes que la volonté de l'Etat. Theda Skopold nous apprend « *qu'on ne fait pas la révolution, elle finit par arriver* ». La révolution est arrivée dans la justice avec l'arrivée de jeunes magistrats issus de la génération 88. Que l'Exécutif le veuille ou pas la magistrature, le maillon faible de notre démocratie va se libérer. C'est juste une question de temps. Pour le pouvoir actuel il y a deux attitudes. Vouloir faire du bonapartisme judiciaire ou accompagner la révolution judiciaire qui est arrivée. Ce qui est sûr c'est le bonapartisme judiciaire est un combat perdu d'avance parce que l'alternance générationnelle en cours dans la justice le rend irréversible. Selon la presse le procureur de la République Bassirou Gueye est train de rédiger sa thèse sur « Justice et démocratie ». C'est une thèse fort intéressante pour un procureur. Dans les grandes démocraties, il arrive souvent qu'un élu tombé sous le

couperet de la justice soit réhabilité par le suffrage. Le gouvernement des juges peut sanctionner un élu qui lors des élections suivantes retrouve son siège à l'assemblée. Le peuple souverain ne signe que des contrats à durée très déterminée avec le gouvernement des juges. Berlusconi avec toutes ses casseroles continue à avoir une base électorale solide. Au Kenya Uhuru Kenyatta inculpé par la Cour Pénale Internationale a été « blanchi » par le suffrage qui l'a réélu. Le premier duel Kenyatta et Odinga a fait des milliers de morts à cause de politiciens entrepreneurs identitaires. Le deuxième duel a fait zéro mort car le contentieux électoral a fini à la cour suprême probablement à cause de l'épée de Damoclès de la CPI prouvant que le Droit est un rempart contre la violence politique et l'irresponsabilité des politiciens.

Dans un Etat de Droit où l'idée de justice est au-dessus de celle de démocratie, il est donc très dangereux que le temps de justice soit aussi celui de la politique. La démocratie ne fait pas bon ménage avec la justice qui ne doit jamais chercher à être populaire. La justice c'est avant tout la République même si elle est rendue au nom du peuple. Les anciens de la Grèce à la Rome antique se méfiaient de la démocratie et de ses excès. Aujourd'hui les modernes s'en méfient encore confinant la démocratie directe au jour du vote. C'est pourquoi après l'expression du suffrage (le jour du vote) on ferme le jour même la parenthèse de la démocratie pour en revenir à la République qui est le lieu d'expression naturelle de la justice. Dans une république, la démocratie est une parenthèse qu'on ouvre le jour du scrutin et qu'on ferme le soir. C'est parce que nous sommes en République que les juges (des nommés) peuvent censurer une décision du Président la République (l' élu de la Nation) comme que le Conseil Constitutionnel qui demande au Président Sall de censurer le candidat Macky sur la réduction du mandat de 7 à 5 ans. En France pendant la campagne électorale de 2012, le candidat Hollande par populisme de gauche promet de faire payer une taxe de plus 75 % à tous les français qui ont un revenu supérieur à un million d'euros. Une fois élu le Président Hollande l'inscrit dans le budget 2013 pour tenir sa promesse avant que le Conseil Constitutionnel ne censure la taxe Hollande. En 2005, c'était au Président Sarkozy d'être rappelé à l'ordre par le conseil constitutionnel quand il se déclara prêt à prendre le risque d'inconstitutionnalité comme le relate Louis Favoreu

« Le risque d'inconstitutionnalité pour faire passer la loi sur le voile intégral qui était une promesse électorale. Ce qui avait, réagir, fait rare, le président du Conseil constitutionnel Pierre Mazeaud pour rappeler et préciser que « le respect de la constitution n'est pas un risque mais un

devoir ». Et « Un devoir au demeurant inscrit, pour le Président de la République, à l'article 5 de la Constitution²⁴⁷ »

Le Conseil constitutionnel traçait ainsi la frontière entre la démagogie du candidat Hollande et les principes de la République (principe d'égalité) qui s'imposent au Président Hollande. Bref la frontière entre la démocratie et la République. Aux Etats Unis, il y a quelques années le programme phare de Obama pour lutter contre le réchauffement climatique a été jeté dans la poubelle par la cour suprême. Dans ces deux pays personne n'ose poser le débat sur oui ou non si les décisions des juges s'imposent au Président. Au Sénégal, il est heureux que le Conseil Constitutionnel ait rappelé au Président Macky Sall que les promesses de campagne du candidat Monsieur Macky Sall ne sauraient être au-dessus la constitution et des principes généraux de Droit comme la non rétroactivité des lois. En d'autres termes, le Conseil Constitutionnel ne saurait être un maître d'ouvrage de promesses électorales. Dans tous les pays les hommes politiques ont leur agenda qui ne doit pas être celui des juges. Le temps de la politique n'est pas le temps de la justice.

L'Etat de Droit commence quand la justice refuse de se soumettre à l'agenda des politiques. Et le fait de censurer le Président Macky Sall est un grand bond avant dans notre longue marche vers l'Etat de Droit. Il est inquiétant et affligeant d'entendre déclarer que le Président de la République n'est pas lié par l'avis du Conseil Constitutionnel sur la réduction de son mandat. Dire que le Président de la République n'est pas lié par l'avis du Conseil Constitutionnel revient à faire de Macky Sall un autre François 1^{er}, le premier vrai monarque absolu qui a été le Premier Roi à se faire appeler Majesté et inventeur de la célèbre formule « tel est mon bon plaisir ». Il suffisait que sa Majesté dise « tel est mon bon plaisir » pour que son plaisir devienne loi. Nous ne sommes pas dans une monarchie absolue et Macky Sall n'est pas François 1^{er}. Nous sommes en république et le Président est forcément lié par l'avis du conseil sur cette question. Ce n'est pas une question de droit mais de simple sens. Supposons que le Conseil Constitutionnel donne un avis et que le Président passe outre. Il suffit que des députés attaquent la décision du Président au même Conseil Constitutionnel qui ne pourra pas se contredire en l'espace de quelques jours sur la même question. En France le gouvernement n'est pas obligé de demander l'avis du Conseil d'Etat mais après une décision du gouvernement si le Conseil est saisi, sa décision s'impose au gouvernement. Nous

²⁴⁷ Favoreu, Louis, 2019, *Droit Constitutionnel*, Paris, 21e Ed, Dalloz P790-791

sommes à peu près dans la même situation. En France ce n'est pas même pensable de dire que l'avis du Conseil D'Etat et ou du Conseil Constitutionnel ne lie pas le gouvernement. C'est une aberration dans une République. Dans une République il y a toujours le primat de l'élu sur le nommé. Donc si le Président de la république le seul à être élu par tout le monde (il est le Président de tous les sénégalais même ceux n'ont pas voté pour lui) se soumet aux décisions du conseil Constitutionnel c'est parce que le conseil est le gardien des valeurs qui fondent notre contrat social qui repose sur l'Etat de Droit. Et dans un Etat de Droit l'Etat à commencer par son chef se soumet au Droit. Les juges n'ont pas de légitimité démocratique mais leur légitimité tire sa source des valeurs dont ils sont les gardiens et qui transcendent les clivages politiques, les passions du moment et les alternances démocratiques. Les alternances démocratiques passent les valeurs qui les permettent demeurent. Après les passions et les furies démocratiques, le conseil constitutionnel a tranché et le monde devra s'y plier à commencer par le Président.

Les grecs après avoir inventé la démocratie, seront aussi les premiers à avoir l'idée de donner une indemnité aux magistrats pour leur garantir une autonomie afin de mieux s'assurer de leur autonomie qui est une condition fondamentale de l'indépendance de la justice. Et la prise de conscience de cette autonomie par rapport aux autres pouvoirs et son respect est le début du combat des magistrats pour plus de liberté surtout envers le pouvoir politique qui est la plus grande menace contre cette autonomie à travers le parquet mais aussi avec la gestion de la carrière des magistrats. Pour le juge Renaud Van Ruymbeke, le carriérisme est une entrave à la liberté des juges

« Être indépendant pour un juge, c'est d'abord ne pas avoir de souci de carrière en tête, de manière à pouvoir toujours agir librement. C'est aussi se sentir libre vis-à-vis des enquêteurs, des parties (défense, accusations, victimes) et de garder un recul nécessaire pour apprécier les situations de la façon la plus objective possible même si on ne l'est jamais totalement. Être indépendant c'est instruire à charge et à décharge ²⁴⁸ ».

Ce juge, qui fait tomber plusieurs hommes politiques en France est convaincu que :

²⁴⁸ Le Point du jeudi 25 février 2021 : les coups tordus d'une justice très politique

« Tant que le procureur national financier comme tous les procureurs sera désigné par le garde des sceaux, la suspicion continuera de peser en tout cas dans les affaires sensibles mettant en cause des politiques ²⁴⁹ ».

Au Sénégal comme en France, c'est devenu un réflexe politique naturel chez les hommes politiques de politiser tout problème avec la justice. En France on politise les problèmes financiers surtout ceux liés au financement des campagnes ou de la vie politique en général comme dans l'affaire URBA sur le financement du Parti Socialiste quand le Juge Renaud Ruymbeke a inculpé le Trésorier du PS Henri Emmanuelli. Une inculpation que le Président français François Mitterrand qualifia de « procédures bizarres » pour soutenir publiquement son bras droit dans son allocution du 14 juillet 1992. Ce qui est aujourd'hui « impensable » pour Van Ruymbeke parce que le Président de la République n'ose plus le faire. La société a évolué et pour lui :

« Les procureurs se sont émancipés mais leur statut n'a pas évolué le ministère de la justice lequel conserve, par ailleurs le pouvoir de nomination, une reprise en main est toujours possible ²⁵⁰ »

Au Sénégal, le statut du procureur n'a pas beaucoup évolué d'où cette suspicion légitime du procureur surtout quand une affaire même strictement privée comme le divorce ou des histoires de mœurs concernent les hommes politiques qui par réflexe politisent l'affaire dans leur stratégie de défense déclenchant ainsi des mécanismes du soupçon comme un rempart. En mars 2021, une affaire de mœurs concernant Ousmane Sonko a été à l'origine d'une des émeutes les plus graves de notre histoire parce que le complot politique brandi par Sonko pour se protéger était vraisemblable aux yeux de l'opinion comme elle sera dans le cadre du divorce de l'ancien Premier Ministre Abdou Mbaye qui aura gain de cause au niveau de la justice montrant ainsi la relativité du réflexe de suspicion légitime qui s'abat sur la justice dans les affaires concernant des politiques. Cette stratégie qui est de bonne guerre et qui est surtout efficace a encore de beaux jours devant elle aussi longtemps que l'opinion ne sera pas convaincue que les juges sont au-dessus de tout soupçon. La justice sera moins suspectée selon Van Ruymbeke s'il y a :

« Un conseil supérieur de la magistrature rénovée représentatif de la société démocratique et moins dépendant d'une hiérarchie judiciaire pesante et de réseaux de syndicat influents, qui devrait pouvoir nommer et gérer la carrière des juges et des procureurs. On en est loin ». Van

²⁴⁹ Ibid

²⁵⁰ Le Point du jeudi 25 février 2021 : *les coups tordus d'une justice très politique*

Ruymbeke attire aussi l'attention sur le fait que l'indépendance de la justice n'est pas une « *autogestion* ». Au Sénégal, en plus du Président de République qui le préside, le Ministre de la Justice qui en est le Vice-Président, le Conseil comprend 10 membres dont 7 de droit et 3 élus. Le débat sur la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature se focalise sur la présence du Président de la République en son sein alors qu'il devrait plutôt porter sur son ouverture à la société comme on l'a fait avec le conseil Constitutionnel en France qui n'est plus composé que de magistrats. La présence du Président de la République dans le Conseil est normale. La justice étant rendu au nom du peuple, il ne serait pas démocratiquement ni politiquement correct que l' élu de nation qui doit garantir le bon fonctionnement de la justice ne soit pas au Conseil. L'absence du Président de la République du Conseil supérieur de la Magistrature serait un premier pas non pas vers plus d'indépendance mais vers « l'autogestion » que craint Van Ruymbeke. Ceux qui veulent exclure le Président de la République du Conseil oublient qu'en Démocratie la plus grande légitimité est élective et les juges ne le sont pas. C'est pourquoi le Président dispose du droit de grâce qui est un héritage de la Royauté quand la justice était rendue au nom du Roi qui pouvait accorder ce privilège à n'importe quel moment. Aujourd'hui la justice est rendue non pas au nom du Président mais au nom du peuple, ce qui fait que la grâce ne peut être accordée par le Président de la République qu'à la fin de toutes les procédures. Ces procédures dont le respect est souvent la différence fondamentale entre la démocratie et les autres formes de régimes comme la tyrannie ou la dictature d'où la nécessité de mettre la magistrature à l'abri de tout soupçon. Cicéron :

« affirmait avec force que l'Imperium était par nature la condition indispensable de la justice et de l'existence ordonnée » on peut dire avec vérité poursuit-il que le magistrat est la loi qui parle (lex loquens) tandis que la loi est le magistrat silencieux C'est pourquoi l'obéissance aux magistrats est la condition nécessaire d'une société juste » qui pour Aristote repose sur « le gouvernement des lois et non des hommes ²⁵¹ »

Ce gouvernement des lois est nécessaire pour une société juste, stable politiquement mais il l'est aussi pour le développement économique d'un pays car l'un des prérequis de l'émergence en plus de la stabilité politique est la sécurité juridique et judiciaire qui est le synonyme économique de la notion de « gouvernement des lois ». Dans sa longue marche de l'Etat légal à l'Etat de droit, le

²⁵¹ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire P105

Sénégal en est dans la phase terminale de l'Etat légal et le début de l'Emergence d'un véritable Etat de Droit L'Etat est dans cette phase de transition quand « *le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* » écrit Antonio Gramsci dans le cahier³ de ses cahiers de prison. Le clair-obscur des émeutes de mars 2021 marque le début du dépérissement de l'Etat légal sous les coups de boutoir de l'opinion, des juges et même des politiques qui comprennent que rien ne peut plus être comme avant parce que l'opinion ne veut plus de la démocratie des furies. C'est pourquoi pour les élections locales qui sont des élections post émeutes de mars nous avons assisté à une juridicisation intégrale des conflits électoraux et politiques. Il n'y a presque pas eu de manifestation de rue pour contester ou dénoncer les règles du jeu. Aussi bien le pouvoir que l'opposition se sont rués au tribunal pour demander l'arbitrage des juges en plus de celui de l'opinion. Ainsi après l'élargissement et le renforcement de la démocraties grâce à l'ère des furies, le Sénégal va de plus en plus en aller vers un élargissement légal des bases de sa démocratie confirmant cette assertion de Dominique Rousseau :

« Le droit serait, pour les hommes politiques, un des instruments, aujourd'hui rentables, pour construire un rapport de force politique ; ils se référeraient en conséquence au droit non parce qu'il prescrirait une obligation, un comportement déterminé, mais pour des motifs politiques »²⁵².

Cette juridicisation des conflits politiques va mettre fin au jambarisme(gladiateur) politique mais va surtout transformer la Justice qui était le maillon faible, parce qu'instrument politique légal au service d'un parti en un pilier de l'Etat de Droit qui est au service des citoyens qui depuis le cycle des alternances se posent de moins en moins des problèmes électoraux mais de plus en plus des problèmes économiques et sociaux. L'inversion de la courbe du débat va permettre d'éviter la désubstantialisation de l'alternance en donnant au Sénégal :

« des élections de réalignement (realigning elections) qui, elles, s'inscrivent dans une reconfiguration du champ politique avec un nouveau partage des identifications partisans préfigurant un nouvel équilibre apte à rendre compte de l'interaction de la démocratie électorale avec les logiques sociales inhérentes aux autres systèmes de légitimité de l'Etat »²⁵³ selon

²⁵² Rousseau, Dominique, Gahdou, Pierre Yves, Bonnet, Julien, 2016, *Droit du contentieux constitutionnel*, Paris, ed LGDJ

²⁵³ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala P194-195

Campbell cité par le Pr Alioune Badara Diop. La désubstantialisation de l'alternance montre que l'alternance politique ne s'accompagne pas de changement qualitatif dans la gouvernance et donc se réduit à ce que Amady Dieng appelait la « lutte des places » qui avait remplacé la lutte des classes.

b- De la démocratie des anciens à celle des modernes : de l'éveil politique au réveil économique

Le linguiste Pathé Diagne a été d'une clarté brutale en recourant de façon braudélienne au long terme, au cycle historique pour expliquer l'avènement de Wade :

« Me Wade a succédé à Senghor et Diouf, avec lesquels il aura partagé une même séquence générationnelle et le même cycle d'un demi-siècle. Ils auront marqué l'histoire du Sénégal qui est aussi celle ouest africaine de l'après 2^e guerre mondiale. Macky Sall qui leur successeur appartient à la génération, née après la bataille des indépendances. L'élection de Wade avait été célébrée comme la fin d'un cycle. Wade ferme à son corps défendant un cycle générationnel et une séquence politique inaugurée après la 2^e guerre mondiale ²⁵⁴ ».

En 2000, Wade qui croyait ouvrir une nouvelle page, un nouveau cycle dans le grand livre de l'histoire du Sénégal ferme en réalité le cycle senghorien. Cette erreur de perspective de Wade a coûté au Sénégal beaucoup de temps et d'énergie car Wade qui devait être le pont entre des cycles s'est pris pour la destination enfermant ainsi le pays dans la démocratie de Sisyphe avec des débats de la démocratie des anciens (code électoral, question du mandat, laïcité). L'alternance de 2000 n'est pas un changement de République mais un changement de régime. N'eut été l'erreur de perspective politique de Wade, 2000 aurait été la fin d'un cycle politique et le début du cycle de la démocratie des modernes c'est-à-dire l'ouverture d'un cycle comme aurait dit Nicolas Kondratieff (théorie des cycles économiques) où la question économique serait au centre du débat politique et démocratique mais malheureusement c'est sous Wade que le Sénégal aura été transformé en un gigantesque laboratoire de Sciences Politiques.

Toujours dans cette perspective cyclique et de la longue durée, on peut dire que Senghor a posé les jalons de la Nation et de l'Etat que Diouf a renforcés. On attendait de Wade qu'il pose les jalons

²⁵⁴ Diop, Momar Coumba, 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris, ed CRES/Karthala P98

de l'émergence qu'il a esquissé avec sa politique volontariste d'infrastructures. Avec l'avantage comparatif de sa stabilité politique, le Sénégal s'il avait trouvé un consensus sur les règles du jeu aurait dû se lancer dans la course économique pour redevenir la locomotive économique et industrielle de l'Afrique de l'Ouest comme au temps de l'AOF profitant de l'intégration économique régionale qui lui a recréé les l'hinterland mais malheureusement l'Etat stratège qui devait s'en occuper sera phagocyter pendant les douze ans de Wade par l'Etat légal dont la mission principale n'est pas l'économie mais la politique de survie du régime. L'Etat est l'une des causes principales du sous-développement en Afrique car l'Etat prébendier africain n'a pas le temps ni la volonté d'être un Etat stratège qui amènera l'Emergence en Asie particulièrement en Corée du Sud, en Malaisie et en Chine. Ce qui fait que le tiers monde qui regroupait les pays d'Afrique, d'Asie et Amérique latine est devenu un club africain à défaut d'Etat stratège. Ce que confirme le Pr d'économie Moustapha Kassé :

« La leçon importante pour les pays africains est la fonction motrice de l'Etat. L'Etat a joué en Asie un rôle fondamental. On a même parlé d'Etat développeur ou Etat Programmeur et producteur. Mais c'est un Etat planificateur en quelque sorte avec des missions de développement extrêmement importantes qui lui sont imparties. Il me semble que les Africains, dans leur stratégie de développement, ne peuvent pas contourner l'Etat aujourd'hui. Pour des raisons multiples, l'Etat est un acteur indispensable. Cela ne veut pas dire que l'Etat doit faire ce que les agents privés peuvent mieux faire que lui. Je dis toujours que le développement c'est deux choses : arriver à concilier les volontés individuelles et les ambitions collectives. Les ambitions collectives, c'est l'Etat qui les incarne. Et l'Etat doit nous dire voilà le chemin. Et qu'il le trace de façon absolument claire à partir duquel moment les acteurs suivent ²⁵⁵»

Si la Corée du Sud qui avait presque le même PNB, que le Sénégal et la Côte d'Ivoire a pu décoller et rejoindre le G20 ou que la cité-Etat de Singapour a pu quitter le tiers monde pour rejoindre le 1^{er} monde comme le résume le titre de la biographie de Lee Kwan Yew (from third world to the first), c'est grâce à des Etats stratèges qui ont su mobiliser des énergies individuelles vers un projet collectif : l'émergence alors que l'Etat en Afrique avait opté pour la « politique du ventre » comme dit Bayart et du clientélisme et des économies de rente. Conséquence la Corée qui a connu une

²⁵⁵ Emission « 1Havec » Moustapha Kasse, Walf FM 06 décembre 1998

guerre effroyable a pu décoller alors qu'il était au même niveau que le Sénégal et la Côte d'Ivoire comme le constate l'économiste Makhtar Diouf :

« A l'indépendance, ce n'était pas seulement la Côte d'Ivoire. C'était aussi le cas du Ghana, et du Sénégal. En Asie, la gestion économique, la gestion du développement a été beaucoup plus maîtrisée. Ces pays, avant de se tourner vers l'exportation, ont commencé par faire l'effort de satisfaire leur marché intérieur. C'est-à-dire de devenir autosuffisant en matière de produits manufacturés. On ne l'a jamais fait en Afrique. Où l'on s'est toujours contenté de dire « les recettes d'exportation sont là qu'est-ce qu'on en fait ? On a une croissance, qu'est-ce qu'on en a fait ? Si vous prenez l'exemple de la Côte d'Ivoire, avec le boom du cacao, on n'a pas développé l'économie mais plutôt l'urbanisation avec beaucoup de gratte-ciel. Contrairement à ce que disent les économistes de la Banque Mondiale, l'Etat en Asie a été le moteur du développement. Avec la présence des capitaux publics dans toutes les grandes entreprises qui ont assuré le décollage de ces économies jusque dans l'industrie lourde. Alors qu'en Afrique, on ne veut pas que l'Etat intervienne dans l'économie ²⁵⁶ ».

Comme on peut le constater l'Etat est le moteur du développement quel que soit le système qu'on adopte d'où la nécessité de reformer et de le moderniser c'est-à-dire mettre fin à l'Etat prébendier qui entrave l'émergence par son cout financier et économique à cause du manque d'efficience de l'Etat. Le Président Diouf a essayé de rompre ou du moins d'atténuer les effets néfastes du système clientéliste, cette coalition d'intérêts corporatistes avec le Programme d'ajustement structurel lancé en 1984 lors d'un premier consultatif sur le Sénégal. Ce qui avait amené l'économiste Duruflé à se poser la question dans son livre *Le Sénégal peut-il s'en sortir ?*

Pour Makhtar Diouf, la réponse est évidente

« N'importe quel pays peut s'en sortir. Mais à condition de le vouloir. Ce sont les dirigeants qui décident s'ils veulent une politique de développement pour que le pays s'en sorte. Si vous prenez la Corée dont vous parliez tantôt, au début des années 60 il y avait des économistes occidentaux qui disaient que la Corée n'a aucun avenir. Mais on a vu le résultat. S'en sortir est une question d'efficacité de politique économique ²⁵⁷ »

²⁵⁶ Emission « 1 heure avec » Makhtar Diouf, Walf Fm 29 mars 1998

²⁵⁷ Ibid

Aujourd'hui encore la question de Duruflé se pose comme elle se posait en 1984 avec le premier plan d'ajustement avec une classe politique qui préfère sous-traiter la question économique et du développement aux Institutions de Bretton Woods à savoir la Banque mondiale et le FMI pour se concentrer exclusivement sur la question électorale et la bataille pour le contrôle de l'Etat prébendier. C'est ainsi des officines de Bretton Woods sortira la notion de stratégie de lutte contre la pauvreté en lieu et place du développement confirmant ainsi le manque d'ambition de nos élites politiques que confirme Idrissa Seck à l'époque No 2 du PDS :

« J'ai été au Conseil des ministres pendant trois ans. La présentation du ministre des finances se limitait à dire «la mission du FMI arrivée, la mission du Fonds est partie, elle est satisfaite. Voilà à quoi on réduit la stratégie économique d'un pays²⁵⁸ ».

Ce constat qui est encore d'actualité est d'autant plus triste que le pays regorge de ressources humaines très convoitées par ces mêmes institutions, qui après un passage dans l'administration centrale capitule devant la puissance de l'Etat prébendier qu'ils essaient vainement de changer par le haut d'où la particularité du groupe consultatif sur le Sénégal de 2014 la meilleure incarnation de l'écart entre ce que le Sénégal aurait dû être économiquement et ce qu'il est. Ce Groupe consultatif de 2014 fut une grande leçon non parce que Sénégal a eu le double de ce qu'il demandait aux bailleurs, ou qu'il soit présidé par le Président de la République pour la première fois mais elle est de se retrouver dans une réunion internationale qui était au fond une réunion sénégalaise avec Matar Diop, sénégalais Vice-Président de la Banque Mondiale pour l'Afrique et ancien Ministre des Finances, avec Abdoulaye Mar Dieye, un autre Sénégalais Vice-Président du PNUD et Aguibou Soumaré, Président de l'UEMOA, et ancien Premier Ministre du Sénégal. Il y a plusieurs images qu'on peut retenir du Groupe consultatif mais celle-ci est la plus marquante. Avec cette image le célèbre livre de Alain Peyrefitte « Quand la Chine s'éveillera ... », était dans l'esprit de beaucoup d'observateurs. ...et quand est ce que le Sénégal s'éveillera ? Comment un pays qui a produit d'aussi grands hommes au niveau international et dans les institutions internationales peine à devenir grand ? Comment expliquer l'écart entre la qualité de nos ressources humaines et notre situation économique. Le Sénégal s'éveillera quand les hommes politiques de toutes tendances confondues vont cesser de se concentrer uniquement sur la question électorale et de ne plus sous-traiter la question économique aux bailleurs de fonds. Dans les années 60 toute la littérature

²⁵⁸ Emission « 1H avec » Idrissa Seck, Walf Fm, 23 janvier 2000

africaine est presque sénégalaise qui a été une exception littéraire avant que le pôle ne se déplace au Nigeria. Nous avons été une exception démocratique avant d'être rattrapé par la vague démocratique et devenir une démocratie parmi les autres. Le prochain grand défi pour le Sénégal est de devenir l'exception économique en étant le premier pays d'Afrique au sud du Sahara à émerger. C'est la nouvelle frontière. C'est le nouvel Horizon pour notre pays. D'ailleurs Matar Diop, ancien Ministre des finances a bien campé le débat en affirmant que les *« ressources naturelles ne sont pas le critère le plus déterminant pour la croissance mais c'est le capital humain »*. Et dans le domaine du capital humain le Sénégal a un avantage absolu. Si le Président Macky Sall parvient à mobiliser les énergies individuelles vers un projet collectif, nous serons sur la même route que Singapour ou Dubaï. Heureusement que le Président de la République a reconnu que *« notre croissance actuelle est encore très faible par rapport à nos potentialités »*. Accepter notre taux de croissance actuelle est un manque d'ambition. Nous avons souvent manqué d'ambition en nous contentant du déterminisme géographique (position géographique et l'AGO (African Growth opportunity act) a montré que nous n'en avons pas fait grand-chose). L'histoire de l'Economie montre le primat du capital humain sur le déterminisme géographique (le petit Singapour qui pèse plus lourd que l'immense Congo) et le Japon devenu une puissance économique alors que le pays n'a que des volcans et des séismes. Le Président Macky Sall a invité la communauté internationale *« à ne pas sacrifier l'Afrique tranquille »* qui n'est pas dans les conflits fratricides mais qui se bat pour la croissance. Cette idée du Président montre encore comme le sous-développement du Sénégal est un grand paradoxe. Le Sénégal a l'avantage absolu de la qualité de ses ressources humaines et l'avantage comparatif de faire partie de l'Afrique tranquille et de bénéficier d'un déterminisme géographique assez avantageux. Un pays avec de tels avantages devrait être le premier pays d'Afrique noire à émerger si bien entendu la classe politique en a la vision et l'ambition. La qualité du leadership politique est le premier critère de l'émergence. Que serait Singapour sans Lee Kwee ? Peut-être encore un Etat entrepôt et contrebandier comme la Gambie. Que serait la Malaisie sans la vision et l'ambition de Mahatir ? Un pays musulman pauvre de plus. Que serait la Chine la politique de rupture de Deng Xiaoping ? L'incarnation du péril jaune. Macky Sall sera-t-il à la hauteur de Lee Kwee, de Mahatir ou Deng Xiaoping, les Sénégalais diront dans quelques années s'il est sur la bonne voie. En tout cas la France ne croit pas que nous sommes sur la bonne voie parce qu'elle continue à nous réduire à la culture et à la Francophonie en nous envoyant Yamina Ben gui Ministre la Francophonie en lieu et place du Ministre des

Finances, ou du Ministre délégué au budget ou la limite à la Ministre du Développement. Le Sénégal ne s'est pas encore éveillé mais il n'est plus dans le rêve car comme dit Lacan « quand on rêve c'est parce qu'on est profondément endormi ». L'administration du moins le Ministère des Finances Amadou Ba semble s'être réveillé et en entrain de faire son aggiornamento avec un Ministre des Finances qui cite sans complexe Benjamin Constant grand défenseur de la jouissance de la sphère privée. Quand le Ministre des Finances a dit dans son discours que « *Tout ce qui est bien pour le privé est bien pour l'Etat parce que le privé est le moteur de la croissance* », le privé national doit forcément applaudir des deux mains. C'est une première dans un Etat Napoléonien et tradition jacobine comme le Sénégal qu'un Ministre de l'Economie range Rousseau dans les « poubelles de l'histoire » pour plébisciter Adam Smith en admettant que « *seule une croissance soutenue nous permettra de tourner la page du Sénégal indigent* ». Après avoir écouté Amadou Ba, il m'a semblé entendre le chancelier de l'échiquier dans la Grande Bretagne de Thatcher parce qu'au fond le Ministre des Finances annonce qu'il y aura moins d'Etat Providence et de social qui constitue le binôme infernal de l'Etat indigent que Macky Sall veut aussi enterrer en disant que « l'agriculture ne doit pas être une affaire de pauvres ou être la dernière alternative mais l'agriculture doit tendre vers l'agro-business ». Avec de tels discours, il n'est pas surprenant que le marché et les bailleurs aient répondu favorablement à la demande du Sénégal en lui octroyant le double du montant que notre pays recherchait.

Le Sénégal a réussi le plus difficile, il lui reste le plus important : transformer les paroles en actes. Et c'est parce que nous transformons rarement nos paroles en actes que nous avons un capital humain d'une si grande qualité et une croissance médiocre parce que l'Economie contrairement à la politique n'est pas une aristocratie d'orateurs. Aujourd'hui en plus du capital humain, le Sénégal dispose de ressources pétrolières qui vont changer radicalement la situation économique et industrielle du pays à condition d'éviter ce que Bertrand Badie appelle l'effet pétrole :

« L'effet pétrole sur les économies et le jeu socio politique des pays producteurs peut être comparé à celui de l'or sur la société espagnole au XVI es : l'économie de rente encourage les élites à la passivité et incite les Etats à la facilité. Le comportement passif des élites s'explique aisément et fait le jeu de tous. Au lieu de s'engager dans un effort de production, il est plus confortable d'acheter massivement à l'étranger. Au lieu d'adopter un comportement d'entrepreneur relevant de l'ascétisme wébérien mieux vaut se complaire dans des activités lucratives d'une bourgeoisie

rentière qui se partage volontiers entre la spéculation financières et l'acquisition de prébendes dans la haute bureaucratie d'Etat ²⁵⁹ ».

L'Algérie et le Tchad ont connu l'effet pétrole mais le Sénégal a peu de chance de le connaître car l'effet pétrole n'arrive souvent que dans des régimes fermés. Le débat sur le pétrole a été lancé des années avant le premier baril ou même bien avant la confirmation des premières prospections. Ce bavardage démocratique sur le pétrole avec l'épée de Damoclès de l'opinion pousse l'Etat même s'il n'est pas vertueux à être prudent. C'est ce qui nous différencie du Tchad et de l'Algérie et a permis dans le cadre de l'affaire Petrotim à obliger Aliou Sall, le frère du Président à la démission confirmant ainsi le pouvoir de l'opinion dans notre démocratie qui a poussé le président de la République à opter presque pour une gestion collective des revenus du Pétrole qui d'après la réforme constitutionnelle de 2016 appartient au peuple. En démocratie la parole a une vertu cathartique mais elle est aussi un facteur de transparence qui permettra au pétrole d'être une bénédiction pour le Sénégal. « L'avantage des idées reçues est qu'on a besoin de les démontrer » nous dit Gustave Flaubert. La malédiction du pétrole est une idée reçue. Le pétrole est plutôt une bénédiction et un accélérateur de croissance. C'est grâce au pétrole de John D Rockefeller et à l'acier de Andrew Carnegie que les Etats Unis sont passés en quelques années d'un pays rural en une puissance industrielle. Que serait l'Arabie Saoudite sans le pétrole ? Un pays aussi grand, désertique et pauvre comme la Mauritanie. Un désert tapissé de tentes et peuplé de bédouins à dos de chameaux. C'est grâce au pétrole que les bédouins de Dubaï ont quitté sans transition les rustiques dos de chameaux pour les luxueux jets privés. Dubaï est un miracle du désert mais c'est avant tout le miracle du pétrole. Le miracle de la bonne gestion des ressources tirées du pétrole investies dans le bâtiment, la Finance et aéronautique. Dans tous les pays où sévit la malédiction du pétrole, si on observe bien, il y a des causes endogènes et antérieures à la découverte du pétrole. Le Nigeria n'est pas victime de la malédiction du pétrole mais il est victime de la corruption et des entrepreneurs identitaires. L'argent du pétrole ne fait qu'aggraver le fléau de la corruption et de la question identitaire parce que les entrepreneurs identitaires ont plus de moyens et un plus grand souffle financier pour attiser les braises des conflits tribaux et religieux. Le Congo n'est pas victime de la malédiction du pétrole mais de l'absence d'Etat. C'est pourquoi ce pays produit toujours de grands musiciens et presque jamais de grands généraux. L'Irak n'est pas victime de la malédiction

²⁵⁹ Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, P44

du pétrole mais de l'ignorance et de la cécité stratégique de Georges W Bush. La découverte de pétrole est donc une excellente nouvelle pour le Sénégal qui est un pays solide parce qu'étant l'une des rares sociétés africaines à être détribalisée avec un Etat et une armée digne de ce nom. Avec la découverte qui se confirme, ayons l'ambition de faire de notre pays un autre Dubaï, plutôt qu'un autre Nigeria. Un autre Qatar plus tôt qu'un autre Gabon parce que si les gabonais n'ont pas le même train de vie que les Qataris, ce n'est pas la malédiction du pétrole mais le manque d'ambition de Oumar Bongo pour son pays. Avec le pétrole l'Emir des Emirats a eu de l'ambition pour son pays alors que Bongo n'avait de l'ambition que pour lui-même. Le pétrole finance une ambition nationale mais ne peut se substituer à l'absence d'ambition ou de vision ou d'Etat. Le pétrole et le gaz vont ouvrir un nouveau cycle économique pour le Sénégal après celui de l'arachide et du phosphate. En tout cas dans les pays arabes, le pétrole ne rime pas avec démocratie car selon Thomas L Friedman « *les deux seuls pays arabes démocratiques dans le monde arabe sont le Liban et Bahreïn*²⁶⁰. Le Liban parce qu'il n'a pas de pétrole et Bahreïn parce qu'il a épuisé ses ressources pétrolières ». Ainsi le Sénégal devra encore confirmer son statut d'exception en restant une grande démocratie avec le pétrole comme il l'a été avec l'arachide.

-Dépolitiser l'administration

Lors de la crise de 1962, le débat sur la primauté de l'Etat sur le parti était l'une des pommes de discorde entre les deux têtes de l'exécutif à savoir le Président de la République Leopold Sédar Senghor et le Président du Conseil Mamadou Dia. Senghor qui défendait la primauté de l'Etat sur le parti l'a emporté politiquement en 1962 et historiquement parce qu'aujourd'hui le débat ne se pose plus du moins en théorie mais dans la pratique politique c'est souvent le contraire. L'histoire de l'Etat légal est jalonné de preuves du primat de parti sur l'Etat comme certaines modifications constitutionnelles pour régler des problèmes du Parti Socialiste qui est avant une association privée ou quand Wade instaure un poste de vice-président et veut supprimer le quart bloquant le 23 juin 2011. Le Président Macky Sall arrivé au pouvoir en 2012 avait lancé le slogan « la patrie avant le parti ». Beau slogan mais dans la pratique la politisation de certaines fonctions de l'Etat relèvera plus du parti avant la patrie. Sous Senghor et Diouf il y avait des fonctions stratégiques de l'Etat qui étaient une sorte de chasse gardée des hauts fonctionnaires. Il était impensable qu'on y nommât un politicien. Ces fonctions étaient le Secrétaire général du Gouvernement, le Secrétaire des

²⁶⁰ Friedman, Thomas, 1989, *From Beyrout to Jerusalem*, New York, doubleday

Affaires Etrangères mais aussi les régies financières comme les impôts et le trésor. C'était l'usage. Une bonne tradition administrative. Mais comme nos traditions démocratiques, nos traditions administratives ne sont pas sacrées. Aujourd'hui seul le Secrétaire général des affaires étrangères est aujourd'hui le dernier bastion qui résiste face à la politisation de la haute fonction publique. Les impôts, les domaines sont tombés sous Macky Sall alors que le Secrétariat Général du gouvernement l'a été sous Wade qui a été le Premier Président à y nommer un non fonctionnaire notamment l'avocat Me Alioune Badara Cissé. Sous Senghor et Diouf le maintien ou le changement du Secrétaire General du Gouvernement qui était un haut fonctionnaire apolitique et qui avait une fonction purement administrative n'était pas lié au Premier Ministre mais avec les libéraux chaque Premier Ministre vient avec son Secrétaire Général comme s'il s'agissait d'un secrétaire particulier alors que le Secrétaire Général du Gouvernement est la mémoire de l'Administration et en est l'incarnation de la continuité. C'est pourquoi dans un pays comme la France où la continuité de l'Administration est sacrée, le Secrétaire Général du gouvernement ne vient ou ne part jamais en même temps que le Premier Ministre. En France le poste par usage est souvent dévolu à un membre du Conseil d'Etat très expérimenté. Ainsi Jean Marc Sauve a été Secrétaire Général du gouvernement sous plusieurs Premiers Ministres. Au contraire les Premiers Ministres partent et le Secrétaire général reste. Pour avoir ignoré cette règle élémentaire, le Président Wade qui dès son arrivée changea les Secrétaires Généraux de la Présidence et du Gouvernement, rendit l'Etat aveugle et amnésique. Ainsi il limogea en Conseil des Ministres Pierre Babacar Kama PDG des Industries chimiques du Sénégal alors que légalement il ne pouvait pas le faire sans passer par le Conseil d'Administration comme le fit d'ailleurs aussi Macky Sall en nommant un Directeur Général de l'IPRES sans l'aval du Conseil d'administration en violation de la loi et des statuts de l'IPRES. Le Secrétaire Général du gouvernement ou de la Présidence s'ils n'étaient venus en même temps que Wade, lui auraient empêché de commettre pareille erreur administrative et politique. Comme le dit si bien le Professeur Serigne Diop « *les fonctions de l'Etat sont structurellement définies et nécessairement assumées* ». C'est pourquoi contrairement à la fonction de Secrétaire Général de la Présidence, celle du gouvernement ne doit pas être politisée car elle est purement administrative.

La politisation de certaines fonctions administrative est contre-productive parce que notre administration est soumise au pouvoir politique dont elle est l'instrument d'exécution. C'est cette culture de soumission légale de l'administration au pouvoir politique qui permet au Sénégal de

réaliser la prouesse mondiale de faire des transitions d'une semaine entre deux Présidents de la république. Sur ce plan notre administration respecte les critères principaux définis par Weber et qui doivent régir les relations entre le pouvoir politique et l'administration en démocratie à savoir la subordination de l'administration au gouvernement car l'administration n'a pas de légitimité propre ni d'autonomie idéologique. Me Mamadou Diop, ancien Maire de Dakar et ancien Ministre en explique la philosophie dans son livre *L'Administration d'Etat au Sénégal* en reprenant le livre « Gouvernement de la France sous la Ve république de Jean Louis Quermonne qui rappelle

« le principe de subordination de l'Administration au pouvoir politique a été introduit en France des 1789. L'article 3 de la déclaration des Droits de l'Homme stipulait déjà que « le principe de souveraineté réside dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. La constitution de 1791 ajoutait les administrateurs n'ont aucun caractère de représentation. Ils sont des agents élus à temps par le peuple pour exercer sous la surveillance et l'autorité du Roi les fonctions administratives ». Les différentes constitutions qui ont suivi se sont simplement bornées à substituer l'autorité du Roi par celle du Gouvernement ²⁶¹ ».

L'administration est ainsi un instrument qui permet au gouvernement d'agir dans l'intérêt général et dans l'intérêt public. C'est pourquoi elle agit en toute légalité et doit aussi respecter selon Me Mamadou Diop :

« Le principe de neutralité qui exige de l'administration une attitude de non-discrimination fondée sur les options, sur les personnes et les appartenances d'un usager du service public. Le principe de neutralité s'explique par le fait que l'Etat doit demeurer extérieur aux conflits sociaux²⁶² ».

Et c'est ce principe de neutralité qui est mise à rude épreuve quand certaines fonctions de l'Etat aussi sensibles que les Impôts ou certains directions techniques et direction générales sont politisées, ce qui ne fait que renforcer le clientélisme au profit du parti au pouvoir et donc par conséquent la mal gouvernance et la mauvaise gestion car l'Etat est transformé en prébendes pour financer le parti et entretenir les grands électeurs et les militants qui permettent de gagner les élections et de se maintenir au pouvoir. Ainsi la mal gouvernance qui est un choix politique raisonné est consubstantielle de cette stratégie politique de garder le pouvoir. Cette stratégie qui

²⁶¹ Diop, Mamadou, 2011, *L'administration d'Etat au Sénégal*, Dakar, ed Clairafrique, P 32

²⁶¹ Ibid

remonte à Senghor et à Diouf est une sorte de quadrature du cercle qui enferme le pays dans la mal gouvernance comme le note le Pr Alioune Badara Diop :

« Tout le dilemme est là : les réseaux participent autant de la construction et de la consolidation hégémonique du régime que de prédation de l'Etat (Darbon 1990) renforcent le pouvoir autant qu'ils en compromettent les performances économiques et sociales ²⁶³ » et qui en déduit logiquement que :

« Le mal que Diouf voulait éradiquer était inhérent au régime qui asseyait sa légitimité. C'est pourquoi il a persisté. Pour obtenir cette orthodoxie financière il aurait fallu s'en prendre à tous ses soutiens politique dont les ressources ainsi que le statut social étaient tributaires de ces dizaines d'entreprises publiques contrôlées par l'Etat non point sur la base du mérite ou de qualification mais du népotisme et de la logique du soutien mercenaire ²⁶⁴ »

Ainsi on comprend aisément comment la mal gouvernance a été érigé en système de gouvernance et donc pourquoi jusqu'à nos jours malgré les scandales financiers qui jalonnent la vie des entreprises publiques et parapubliques (Lonase Postes, COUD, Ipres, l'impunité perdure malgré les rapports des inspections des corps de contrôle comme la Cour des comptes ou l'Inspection Générale D'Etat. Diouf avait essayé de circonscrire le problème en faisant recours à des technocrates qui à leur tour se lanceront en politique. Même les alternances politiques ne parviennent pas à « déraciner le baobab » de l'Etat prébendier car la démocratie du Phoenix renaît toujours de ses cendres avec les mêmes pratiques. Malgré les changements d'homme à la tête de l'Etat, la technostructure ne change pas car comme les politiques les hauts fonctionnaires aussi sont dans la transhumance mais aussi dans la continuité de l'Etat. Une bureaucratie puissante illégitime parce que non élu qui confisque le pouvoir a été une des plus grandes hantises des pères fondateurs des Etats Unis particulièrement Thomas Jefferson le troisième Président :

« Cette toute puissance liée à la permanence d'une fonction publique que n'affectent pas les alternances politiques est mise en cause depuis ce quart de siècle par ceux qui estiment qu'elle aurait spolié les gouvernants de leur pouvoir décisionnel et dénoncent le « trop d'Etat » en

²⁶³ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P111

²⁶⁴ Ibid

*particulier l'hypertrophie des modes d'action de l'Etat providence dont la bureaucratie serait le principal agent*²⁶⁵ ».

Aujourd'hui la seule solution à la prédation de l'Etat prébendier est la justice et le règne impersonnel de la loi c'est-à-dire comme en France afin d'empêcher légalement le Président de la République d'avoir le pouvoir de mettre ou enlever le coude sur certains dossiers qui passe par une plus grande indépendance de la justice. Si les fonctionnaires ont le droit de faire de la politique ils doivent aussi répondre de leur gestion sans un parapluie politique. C'est la meilleure manière de mettre fin la prédation politique des entreprises publiques car selon Alexander Hamilton, premier Secrétaire au Trésor des Etats Unis :

« le véritable critère d'un bon gouvernement est son aptitude et sa tendance à produire une bonne administration »

Hamilton n'en pensait pas moins que la politisation était le symptôme d'une mauvaise administration. Hamilton est le seul des pères fondateurs des Etats Unis qui a fait de la réflexion sur l'administration une question centrale alors que les autres se méfiaient d'un Etat fort qui leur rappelait les excès de la monarchie britannique. Cette méfiance d'un Etat fort fut il fédéral ou local explique en grande partie l'absence de bureaucratie au sens wébérien du terme. Dès l'Indépendance, les pères fondateurs après avoir tiré les leçons de l'administration coloniale britannique fortement marquée par la corruption décident d'interdire le cumul d'une fonction publique et d'un mandat électif. C'est pourquoi de nos jours il y a encore aux Etats Unis, une séparation nette entre le monde politique et le monde administratif alors que le Sénégal est caractérisé par la confusion entre les deux mondes. Aux Etats Unis les hommes politiques passent aisément de l'administration au secteur privé. En fait on vient servir dans l'administration le temps d'un mandat présidentiel avant de retrouver son travail dans le privé. Cette pratique qui est devenue une tradition est devenue systématique depuis l'élection à la Présidence du Général Jackson en 1929 qui renforce le spoil system confirmant ainsi la victoire finale et historique de très libéral Thomas Jefferson qui était contre la permanence de l'administration :

²⁶⁵ Dreyfus, Florence, 2000, *L'invention de la bureaucratie, Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats Unis (XVIIIe et XXe siècle)*, Paris, ed la découverte P18

« qu'il considèrerait comme un mal nécessaire dont il convient de limiter autant que possible les risques inhérents à sa nature. Le danger réside essentiellement dans la permanence des fonctions qui tend à l'accaparement du pouvoir par les agents de l'exécutif. Le moyen de prévenir cette « bureaucratisation » consiste donc à nommer dans les emplois sans aucune notion de permanence ne soit attachée aux fonctions voire à fixer un terme à la durée de ces dernières comme le tenure of office act l'instaurera. L'extrême faiblesse des rémunérations doit par ailleurs contribuer à ne pas faire de la fonction publique un objet de convoitise ²⁶⁶».

Aux Etats la faiblesse de la rémunération dans la fonction publique va pousser les élites à aller dans le privé alors qu'au Sénégal, le problème sera contourné par les élites administratives par la corruption mais aussi en privatisant l'Etat à coups d'indemnités et de fonds communs. En France la fonction publique est au centre de toutes les convoitises comme au Sénégal. Elle est souvent grâce à son prestige le premier choix des élites alors qu'aux Etats Unis, c'est le barreau ou la Finance ou le business. Alors qu'en France la noblesse d'Etat dont parle Bourdieu a remplacé la noblesse de robe et d'épée et qu'au Sénégal, cette noblesse d'Etat s'est muée en oligarchie, aux Etats unis, le travail de fonctionnaire n'est pas très prestigieux. Ce qui explique qu'en France l'ENA soit une école d'administration mais aussi une école de fabrique de Présidents et qu'aux Etats Unis, ils viennent la plupart soit du barreau ou du monde des affaires.

Cette quête de bonne Administration a été l'objectif de trois plus grandes révolutions dans trois grands pays à savoir l'Angleterre, la France et les Etats Unis et dont le dénominateur commun est l'obligation de rendre compte qui est loin d'être la règle dans la démocratie sénégalaise où elle est utilisée comme une épée de Damoclès pour encourager la transhumance politique après les alternances. Ce qui fait de l'audit qui doit être un mode normal de gestion, soit devenu une arme politique. En matière de politisation de l'administration, le Sénégal de 2021 ressemble à l'Angleterre des siècles auparavant comme le décrit Bourdieu :

« Un historien anglais montre que jusqu' au XIX^e siècle en Angleterre, la dissociation du fonctionnaire et de la fonction ne s'était pas complètement opérée. Le fonctionnaire occupait encore une fonction avec l'idée (accordée) de s'enrichir sur le dos de la fonction. Napoléon, c'est un paradoxe qui était si personnel, si peu bureaucratique (c'est le type même du personnage

²⁶⁶ Dreyfus, Florence, 2000, *L'invention de la bureaucratie, Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats Unis (XVIII^e et XX^e siècle)*, Paris, ed la découverte, P67

charismatique) si extraordinaire avait essayé de réduire le rôle de la personnalité pour qu'elle s'annule dans la fonction dans les automatismes, dans la logique autonome de la fonction bureaucratique, c'est le type du personnage charismatique, si extraordinaire avait essayé de réduire le rôle de la personnalité pour qu'elle s'annule dans la fonction, dans les automatismes, dans les logiques autonomes de la fonction bureaucratiques ²⁶⁷ ».

Bourdieu semble décrire notre administration avec une caste de hauts fonctionnaires qui par corporatisme a privatisé l'Etat surtout les régies financières où on se sert plus de l'Etat qu'on sert l'Etat car la fonction permet de s'enrichir souvent légalement avec le régime indemnitaires et les fonds communs d'où cette ruée vers l'or de tous les fonctionnaires qui rêvent ou qui utilisent leur capital social pour être affecté au Ministère des finances qui est passé des Ministres technocrates (à relativiser car par essence la fonction de Ministre est politique) comme Sakho, Loum, Abdoulaye Diop, Mamoudou Toure, Moussa Toure aux Ministres politiques comme Amadou Ba et Abdoulaye Daouda Diallo confirmant ainsi ouvertement une politisation qui a toujours existé parce que le Ministère de l'économie et des finances est l'un des ministères les plus politiques car étant celui des arbitrages qui permet de comprendre les priorités du gouvernements et il n'y a rien de plus politique que les arbitrages budgétaires et une loi des finance qui permet de comprendre les intentions réelles de l'Etat au-delà des discours.

²⁶⁷ Bourdieu, Pierre, 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir P71

2- Pour l'Etat stratège : Réformer et repenser le moins d'Etat, mieux d'Etat

« La fonction essentielle de l'Etat est de penser » nous dit Auguste Comte. Il est plus que temps que l'Etat du Sénégal pense à son économie. Après plus de 60 ans d'indépendance, l'Etat du Sénégal a réussi à bâtir une Nation autour d'un contrat social et politique qui fonctionne tant bien que mal comparé aux autres pays de la sous-région et du continent. Cet Etat est même devenu l'avantage absolu du Sénégal qui malgré les crises est comme un roseau c'est-à-dire plie mais ne rompt pas. Cet Etat a réussi à bâtir un modèle républicain grâce à l'école et à maintenir l'unité nationale en gagnant la guerre en Casamance dans le respect des droits de l'homme. Il a tellement réussi qu'il est présenté dans le monde comme un modèle démocratique de référence que les Etats Unis considèrent comme un Etat pivot (Etat stable politiquement avec une armée républicaine) en Afrique l'Ouest. Aujourd'hui l'Etat du Sénégal est le dernier rempart contre la poussée jihadiste après avoir été une des exceptions démocratiques. Le Sénégal infirme ainsi la thèse de Sheldon Gellar selon le Pr Alioune Badara Diop

« Gellar propose une lecture tocquevillienne de la démocratie sénégalaise en évitant d'omettre les côtés obscurs et les incertitudes qui en jalonnent la trajectoire. Somme toute il n'y a pas de quoi être beat d'une expérience qui secrète quotidiennement les germes de sa propre autodestruction ²⁶⁸ »

L'Etat du Sénégal a réussi sa mission politique. Il l'a tellement réussi qu'il a transformé sa success story en rente démocratique qui confirme aussi paradoxalement son manque d'ambition économique et masque ses échecs dans ce domaine. En lieu et place de stratégie endogène, le Sénégal a développé une autre très efficace de captation de l'aide, qui lui a permis d'être le pays le plus aidé en Afrique noire grâce à son label démocratique. « Cette prime à la démocratie s'est élevée selon Idrissa Seck, ancien Premier Ministre à « *plus d'un milliard par jour* ²⁶⁹ » car il fallait sauver cet îlot de démocratie dans un océan de dictatures et de partis uniques d'où la notion de rente démocratique comme d'autres parleraient de rente pétrolière. De 1960 jusqu'au sommet de la Baule la prime démocratique a presque exclusivement profité au Sénégal qui en avait fait pour

²⁶⁸ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P173

²⁶⁹ Émission "une heure avec" Idrissa Seck, Walf FM, 23 janvier 1999

parler comme Schopenhauer « *une véritable rente de monopole* ». Avec la vague de démocratisation le Sénégal a perdu sa rente monopole mais il continue à en bénéficier largement car le pays a développé un stock de compétences et de savoir-faire pour accéder et capter les financements internationaux comme la division de la division de l'ancienne hégémonique Ministère de l'Economie et des Finances en deux Ministères à savoir le Ministère des Finances et du Budget d'une part et de l'autre le Ministère de l'Economie et de la Coopération qui se focalise sur la coopération c'est-à-dire la captation de l'aide. Cette captation des financements extérieurs est dû à l'efficacité de la machine politique sénégalaise mais aussi et surtout au contexte de la guerre froide. Il fallait protéger le Sénégal qui était résolument dans le camp occidental contre la poussée soviétique qui était à ses frontières. La Guinée de Sékou Touré qui était dans le camp socialiste soutenait aussi activement les maquisards du PAIGC (Parti africain de l'indépendance de la guinée et du Cap vert) de Amilcar Cabral en lutte pour se libérer du colonialisme portugais en Guinée Bissau. Cabral ne cachait pas ses sympathies communistes et le Mali de Modibo Keita était aussi dans le camp socialiste. Le Sénégal était entouré de pays du camp socialiste qui dénonçait Senghor comme un valet de l'impérialisme français. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire étaient les derniers remparts du camp occidental en Afrique de l'Ouest et le Sénégal à la différence de la côte d'Ivoire était démocratique et multi partisan. Ce qui en faisait une proie plus facile parce que la dissidence pouvait venir de l'intérieur contrairement à la période du parti unique du PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire). Le camp socialiste va financer massivement jusqu'à la chute de l'URSS les partis de la gauche sénégalaise mais la rente démocratique permettra toujours à l'Etat Senghorien malgré la pauvreté du pays de satisfaire les besoins élémentaires du pays mais aussi d'entretenir une clientèle maraboutique et politique. Comme la rente pétrolière, le Sénégal avec la rente démocratique céda à la tentation de la facilité en comptant structurellement sur l'aide pour combler le gap budgétaire. Malheureusement, cette habitude est encore vivace avec le retour en force d'un Ministère de l'économie et de la coopération. En France le Ministère de la coopération, ex Ministère des colonies est connu comme le « Ministère de l'Afrique ». Et ce sont des chefs d'Etat africains comme Bongo qui s'opposeront à sa disparition quand Jospin d'abord et Sarkozy voulurent le supprimer pour instaurer des rapports normaux avec les ex-colonies. Pour Mamadou Diouf et Momar Coumba Diop :

« La facilite d'accès au soutien et financement extérieur renseigne sur l'ampleur du politique extérieur dont le gouvernement a bénéficié ²⁷⁰ ».

La France sera le principal pourvoyeur de la rente pour des raisons politiques mais aussi stratégiques évidentes. Le basculement du Sénégal dans le camp socialiste aurait signifié la fermeture d'une des plus importantes bases militaires en Afrique. La métropole est souvent intervenue par des formes diverses (rallongement budgétaires, coopération technique avec la caisse française de développement, allègement de la tête, tarif préférentiel...). Le premier partenaire commercial sera aussi le premier allié politique. Ce recours à la rente dont la conséquence sera le clientélisme explique selon Momar Coumba Diop :

« pour assurer sa survie et sa reproduction le système politique n'a pas été basée sur la force contrairement à beaucoup de pays africains ²⁷¹ ».

La rente démocratique a permis au Sénégal d'avoir une grande stabilité politique avec le clientélisme d'Etat. Le coût est énorme sur le plan économique. Cette aide massive n'a permis au Sénégal de sortir de la pauvreté. Cette gestion clientéliste de l'Etat va entraîner la crise économique qui va aboutir à la mort de l'Etat providence et l'avènement de l'ajustement structurel en 1980 avec l'arrivée de Diouf. Dans les années 80 la rente viendra de la Banque Mondiale et du FMI mais ces institutions seront beaucoup plus critiques face à la gestion des finances publiques. Ce qui va tarir petit à petit la source mais la classe politique s'est adaptée en prenant en marche le train de la bonne gouvernance dont la première condition était la démocratie et la stabilité qui existait déjà mais il manquait le deuxième volet à savoir la transparence dans la gestion des affaires publiques et l'obligation de rendre qu'on traduit dans le jargon de la banque Mondiale par le concept "Accountabilty" qui était inconnu ou sciemment ignorées par l'élite politique administrative.

Dans les années 1990 le Sénégal n'avait plus le monopole de la rente qu'il devait partager avec Bénin, le Mali et d'autres pays qui se sont démocratisés dans les années après une conférence nationale au Bénin et un coup d'Etat au Mali. Le financement de ces transitions et la transitologie qui était à la mode va être beaucoup plus attrayante pour les organismes de financements

²⁷⁰ O'Brien, Donald Cruise, Diouf, Mamadou, Diop, Momar Coumba, 2019, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala

²⁷¹ Ibid

internationaux que le cas Sénégalais devenu classique d'où la nécessité pour le Sénégal de dépasser la rente démocratique car comme le dit Shakespeare « la nécessité est mère de l'imagination ». La rente démocratique est aussi une rente diplomatique qui nous valent les escales des Présidents des Etats Unis lors de leurs tournées africaines ou celles de des chefs du Département d'Etat comme récemment celle de Mike Pompéo qui a rappelé que « *Le Sénégal est un havre de démocratie* ». La déclaration du secrétaire d'Etat Mike Pompéo aura été un non évènement comme tout le monde s'y attendait. Tout le monde savait ce qu'il allait dire. Il n'y a pas eu surprise. Il n'y a pas eu de surprise parce que c'est que John Kennedy l'avait dit Senghor. Bill Clinton l'a réaffirmé au Président Abdou Diouf. Georges W Bush l'a répété au Président Wade. Le Président Obama l'a confirmé au Président Macky Sall. Il est temps que le Sénégal dépasse la rente démocratique et devienne l'exception économique après avoir été l'exception démocratique. L'ambition ce n'est pas aujourd'hui s'auto glorifier d'être un « havre démocratique ». Avoir été un « havre démocratique » est un avantage comparatif dont notre pays n'a pas beaucoup profité à part en faire une rente pour avoir plus d'aide au développement.

A partir du moment où tout le monde reconnaît que nous avons réglé à la question politique, notre ambition doit être de s'attaquer à la question économique afin que le prochain Président américain qui viendra puisse nous dire que nous avons profité du fait d'avoir été un havre démocratique pour transformer votre pays en havre économique. Un avantage comparatif qui ne sert pas à faire la différence ne sert pas à grand-chose. Le Sénégal a plus besoin d'investisseurs américains qu'on nous rappelle que nous sommes un havre démocratique. On le sait car quand les américains s'étripaient pendant la guerre de sécession pour régler par le fer et le feu leurs contradictions politiques, dans les quatre communes du Sénégal ces mêmes contradictions politiques se réglaient démocratiquement et pacifiquement en organisant des élections. Dépasser la rente démocratique c'est entrer de plein pied dans la doctrine de Clinton du « Trade not aid » qui était aussi l'intention de Lionel Jospin quand il a voulu supprimer le ministère de la Coopération pour le rattacher au Ministère de l'économie et des Finances afin que le Sénégal soit traité de la même manière que l'Ukraine mais les africains refuseront ce sevrage brutal qui de toute façon arrivera tôt ou tard parce que de nouvelles classes et de nouvelles cultures politiques émergeront dans les deux pays. Aujourd'hui nous en avons un avant-gout avec un Président Sénégalais et un Président français qui sont tous deux nés après les indépendances et qui n'ont donc pas connu la colonisation. Comme le disait le Général de Gaulle « *la France de Papa est morte et ceux qui ne l'ont pas compris*

mourront avec elle ». Pour éviter que le pétrole ne devienne une autre rente avec des conséquences comme la paresse économique et le syndrome de la jouissance de Birima dont parle Aminata Diaw Cissé, en lieu et place production et de la création d'industries et de richesses, il est urgent que l'Etat soit réformé pour éviter que le pétrole ne crée une bourgeoisie rentière et une haute fonction publique encore plus prébendière qui va accentuer davantage l'articulation entre l'exercice du pouvoir et l'accès à des ressources économiques ou à des sites d'enrichissement en d'autres termes l'utilisation de positions institutionnelles comme lieu d'accumulation de richesses.

La réforme pour passer de l'Etat prébendier à l'Etat stratège mettre le Sénégal sur la voie d'un futur Dubaï qui est passé en en quelques décennies d'un petit port de pêche dans le désert à une des cités les plus prospères du monde ou Singapour qui est passé du statut d'entrepôt pour la marine britannique pendant la colonisation à puissance financière mondiale qui a inspiré le chinois Deng Xiaoping dans son schéma d'émergence de la Chine qui elle aussi est passé du péril jaune, du Tiers monde au monde à puissance mondiale sans parler de la Corée qui est passé de la guerre, de l'aide internationale à puissance économique mondiale. L'Etat stratège est le dénominateur commun de tous ces pays qui ont émergé.

Le dénominateur commun des Etats stratèges asiatiques qui ont réussi à sortir leur pays du tiers pour les mener vers l'émergence réside en plus de la légalité en une forte légitimité qui leur a permis de « *mobiliser les énergies individuelles vers un grand projet collectif* »²⁷² comme dit le Professeur Moustapha Kassé. Et c'est cette légitimité qui est le talon d'Achille en Afrique où l'Etat est souvent perçue comme un instrument de prédation entre les mains de la classe dominante. C'est une différence fondamentale entre l'Asie où le dirigeant politique a souvent une grande ambition pour son pays (Dubaï, Qatar, Malaisie, Chine) et l'Afrique où souvent le dirigeant n'a que de l'ambition pour lui-même et sa famille (Guinée équatoriale, Gabon, Togo). Avec le pétrole l'Emir de Dubaï a bâti un pays, alors qu'avec l'argent du pétrole les Nguema ont préféré se transformer en seigneurs du XVI^e arrondissement parisien. Le Qatar a 50 ans, la Guinée équatoriale en a 54, les deux pays sont pétroliers, si Malabo n'a pas le même train de vie que Doha, ce n'est certainement pas la faute de la colonisation car les deux pays l'ont été. La Malaisie et Singapour, la Corée appartenaient au club du tiers monde au même titre que le Sénégal et mais l'ont quitté pour rejoindre le premier monde. Le diable est dans les détails mais l'émergence est aussi dans ces détails qui illustrent un état d'esprit national. L'esprit d'émergence est dans ce détail du préposé

²⁷² Emission « 1H avec » Moustapha Kasse, Walf FM, 06 décembre 1998

au nettoyage du hall de l'hôtel Impiana de Kuala Lumpur qui lustre le hall de l'hôtel de façon tellement consciencieuse et méticuleuse qu'on a l'impression qu'il est convaincu que l'avenir de son pays est au bout de sa raclette et serpillère. L'émergence est dans ce détail du journaliste sénégalais qui offre un tee shirt à un employé de l'hôtel qui ne pouvant refuser exige une décharge avec signature et téléphone avant d'accepter le cadeau. On est loin du Sénégal où le réflexe de tendre la main est devenu un sport national. Autre détail important. La Malaisie est un grand pays musulman mais point de talibés dans les rues. Il n'y a qu'au Sénégal où on établit un lien dialectique entre apprentissage du Coran et mendicité, même les obscurantistes talibans ne le font pas. Un pays n'émerge pas en faisant étalage de pauvreté et de misère à ses carrefours et même sur ses terre-pleins transformés en des lieux de vie. Les mémoires de Mahatir (A doctor in the house) de Malaisie et Lee kuan Yew (From Third world to the First) montrent que l'émergence exige de la vision et surtout un grand courage politique. La Malaisie est une fierté pour le monde musulman et Mahatir un héros pour avoir démontré que la gloire de l'Islam n'est pas se réjouir de la destruction des World trade center mais de construire des tours plus grandes en terre d'Islam avec les Tours Petronas Kuala Lumpur et avoir donné à son pays un des meilleurs services publics du monde. Wade avait l'audace de Manhatir mais il lui en a manqué l'exemplarité. C'est pourquoi il a fait des infrastructures mais n'a pas réussi à insuffler un nouvel état d'esprit à l'homo senegalensis. La grande légitimité du pouvoir de Wade s'est érodée au fil des scandales. La Malaisie est un exemple du pragmatisme que requiert l'émergence qui est loin d'être un problème d'institution. Manhathir nous apprend dans ses mémoires Un médecin dans la maison » que le sous-développement consiste à s'attaquer aux symptômes de la maladie et non à la cause de la maladie. En tant que Médecin, il 'est attaqué directement à la cause de la maladie et non aux symptômes. En termes simples, au lieu de lutter contre la pauvreté (symptômes du sous-développement), il s'est attaqué à la cause en se consacrant toute son énergie à la croissance. Idée fort lumineuse et plein de bon sens. Au fond l'émergence de la Malaisie est la synthèse de la tradition de discipline des asiatiques et le sens du respect de la loi héritée des anglais. On voit la différence. La Malaisie a émergé en 20 ans entre 1980 et 2000 en s'appuyant sur un Etat stratège qui a développé une stratégie endogène de croissance et de création de richesse alors que le Sénégal a développé une stratégie de captation de l'aide internationale. La Malaisie montre que l'ascétisme wébérien n'est pas seulement protestant, il peut aussi être musulman car la Malaisie a réussi à « islamiser » l'esprit du capitalisme en séparant la Maison du Roi (le monde politique) et celle du

business. L'absence de confusion de ces deux mondes pourtant si proches est un de pré requis de l'émergence car il permet de faire la différence entre les hommes d'affaires qui sont liés à l'Etat quel que soit son incarnation variable et les affairistes qui sont liés à un régime. Même si l'Etat doit définir la stratégie d'émergence et fixer le cadre et les règles du jeu le système étatique doit être séparé de celui du business. C'est la meilleure garantie de la sécurité juridique et de l'investissement direct étranger. Cet investissement direct étranger est la base de l'émergence de tous les pays asiatiques de ces clinquantes dernières années et il sera aussi pour l'Afrique si elle doit émerger. C'est pourquoi l'Etat a besoin d'une légitimité forte pour mobiliser non seulement les énergies collectives mais convaincre les populations de payer le prix de l'émergence comme l'a fait l'émir de Dubaï qui s'est appuyé sur la légitimité pour faire accepter l'ouverture du pays aux étrangers et aux investisseurs Le miracle Dubaï est n'est d'une sagesse et d'un grand courage politique. Quand les étrangers avaient commencé à investir massivement à Dubaï et à bâtir des routes et des tours, les autochtones avaient commencé à faire de l'orgueil et à dénoncer l'invasion étrangère. Pour régler le problème, le Cheikh Makhtoum convoqua une réunion tribale dans le désert et leur dit ceci « nous arabes, nous n'aimons pas le désert, nous y sommes parce que nous n'avons pas le choix et Dieu nous promet le paradis qui l'antithèse du désert. Si les américains et les européens viennent construire dans le désert faut les laisser faire. Celui qui construit une Tour, s'il rentre chez lui en occident, est ce qu'il l'emporte ? s'il meurt est qu'il l'emporte ? La réponse est évidemment NON. C'est cette sagesse et surtout ce courage qui sont à l'origine du miracle des émirats qui n'ont pas « constitutionnalisé » la téranga mais qui comptent 8 millions d'étrangers sur 9 millions d'habitants. Que serait Dubaï sans l'investissement étranger ? Un petit port de pêche et de commerce dans le désert avec des plongeurs pour chercher des perles ? Chez nous le courage et la sagesse de Cheikh Makhtoum sont des denrées rares en politique. Dubaï est un désert contrairement au Sénégal qui a des terres immenses et beaucoup d'eau et qui paradoxalement peine à atteindre l'autosuffisance alimentaire à cause de pratique agricole archaïque qui a montré ses limites. Le monde rural exploite une infime partie des terres agricoles trois mois par an souvent avec du matériel qui remonte au néolithique avant la laisser en jachère 9 mois et de la rendre intouchable 12 mois le reste en attendant de se soulever contre tout projet public ou privé visant à mettre en valeur ces terres vierges de toutes activités depuis des décennies sous le prétexte du « souniou soufou mame » la terre de nos ancêtres, ramenant le Sénégal à la situation des arabes de Dubaï avant la grande conférence tribale qui permit le changement de mentalité. Que serait la ville

de Richard Toll sans la Compagnie sucrière sénégalaise devenue premier employeur privé après l'Etat ? L'autre grande leçon de Dubaï qui est aussi une leçon pour l'émergence comme le rappelle Emile Durkheim :

« L'Etat ne doit pas rester à la remorque des citoyens et que son rôle n'est pas d'exprimer la pensée irréfléchie de la foule mais de surajouter à cette pensée irréfléchie une pensée méditée »²⁷³

Aujourd'hui la pensée irréfléchie c'est vouloir enfermer le pays dans un orgueil autarcique et se glorifier des saccages de Auchan, des stations Total sous le prétexte facile que la France recolonise le pays. La « pensée méditée » consiste à dire aux Sénégalais qu'avec notre maigre budget de 5000 milliards, on ne peut développer le pays. Par conséquent le Sénégal comme tous les pays qui ont émergé, a besoin de l'investissement direct étranger pour décoller. L'histoire montre que tous les pays qui ont émergé ces quarante dernières années l'ont été sur la base de l'investissement direct étranger à commencer par Dubaï et Singapour. On ne peut pas se faire appeler pays de la Teranga, le seul pays où le Président de la République parle aussi aux « hôtes étrangers qui vivent parmi nous » en s'adressant à la Nation et saccager les biens des étrangers sous prétexte de frustrations. On ne peut pas faire le tour du monde et chercher des investisseurs par accélérer notre marche vers le développement comme l'ont fait la Chine, Dubaï et la Malaisie et passer notre temps à vitupérer contre les français qui nous recolonisent, les chinois qui nous traitent en esclaves, les turcs qui nous envahissent. Si tous ces investisseurs étrangers viennent au pays de la Teranga c'est parce que le Sénégal a des avantages certains qui ont pour nom la stabilité politique et réglementaire mais surtout un pouvoir d'achat. C'est ce pouvoir d'achat qui explique que Auchan soit au Sénégal et pas en Mauritanie, pas en Gambie ou en Guinée-Bissau et Eiffage y ait sa première autoroute dans la sous-région parce que le Sénégal est le seul pays y allie dans la zone pouvoir d'achat, stabilité politique et juridique. C'est le pouvoir d'achat et non une relation spéciale entre la France et une ancienne colonie car les multinationales ne sont pas des philanthropes et encore moins des passionnés d'histoire. C'est bien d'avoir de l'orgueil mais c'est encore mieux de se donner les moyens de son orgueil comme la Chine qui est passé du péril jaune à la 2^e économie du monde en 40 ans. Dans le combat pour l'émergence, le Sénégal et l'Afrique doivent tirer les leçons de l'histoire surtout celle de la Chine. « Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera » C'est le titre d'un livre de Alain Peyrefitte qui a eu un immense succès et qui reprend une citation qu'on prête à Napoléon Bonaparte. La Chine s'est éveillée et le monde tremble. Elle s'est tellement

²⁷³ Durkheim, Emile, 2015, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF.

éveillée qu'elle se paie le luxe d'organiser des sommets 17 + 1 c'est à un sommet que regroupe 17 pays d'Europe plus la Chine. Un sommet qui regroupe un continent et un pays comme les sommet France Afrique ou Afrique France. Comment est-on passé du péril jaune à un sommet 17+1. Comment est-on passé des traites inégaux (l'humiliation suprême où par la « politique de la canonnière de la Chine qui perd sa souveraineté et des pans de son territoire au profit des pays occidentaux et du Japon) aux nouvelles routes de la soie qui n'est rien d'autre qu'un projet hégémonique chinois camouflé derrière le symbolisme culturel et historique des voyages de Marco Polo. Pendant qu'on discute du sexe des anges avec le sommet Afrique France (unilatéralisme de la France en éjectant les chefs d'Etat, problème de légitimité de la société civile dépourvue de légitimité démocratique, néo colonisation...) l'Afrique gagnerait à tirer les leçons de l'exemple chinois qui a su déjouer les deux pièges qui plombent l'éveil et le décollage du continent à savoir la « rente mémorielle » et l'industrie du ressentiment. La Chine a été humiliée par les occidentaux avec les traites inégaux et le Japon lors de la 2^e guerre mondiale. Elle s'est appuyée sur cette « rente mémorielle » (les humiliations étrangères pour un pays qui se prenait pour l'empire du milieu c'est-à-dire le centre du monde) pour renforcer l'orgueil national, mobiliser les énergies collectives et se lancer dans la bataille du développement. Il en de même pour le Japon qui a reçu des bombes atomiques et l'Allemagne complètement détruite en 1945. En Afrique la rente mémorielle est toujours transformée en industrie du ressentiment par les élites politiques et intellectuelles non pas pour bâtir mais pour déculpabiliser de l'échec du développement plus de 60 ans après les indépendances. Conséquence : depuis les indépendances, les africains sont toujours devant le mur des lamentations. Les propos de Macron sur l'Algérie sont certes peu diplomatiques mais c'est la réalité. Le FLN (Front de Libération Nationale) a libéré l'Algérie (tout à son honneur) pour mieux privatiser l'Etat, faisant de l'Algérie le seul pays où l'armée a son Etat. La même chose est valable pour le Mali toujours en quête d'un sous-traitant pour sa sécurité après 60 ans d'indépendance. Si Israël s'est appuyé sur la rente mémorielle pour bâtir un Etat et une économie prospère, c'est parce qu'ils n'ont pas perdu de temps devant le mur des lamentations comme nous le faisons en Afrique avec l'esclavage et la colonisation. Les Etats Unis ont été des colonies anglaises mais dès l'indépendance, ils ont tourné la page pour bâtir ce qu'est devenu l'empire américain. En Afrique non perd trop de temps sur les débats sur la colonisation et les frontières alors que ce sont les deux phénomènes les plus « universels » de l'histoire du monde. L'exemple de la Chine qui est passé du péril jaune dans les années 50 à ce que le métro parisien parle français, anglais et chinois montre

que le racisme est devenu un phénomène beaucoup plus économique qu'autre chose. La Chine peut convoquer 17 pays européens dont la Grèce (le berceau de la civilisation européenne) parce qu'elle est devenue une grande puissance économique. L'Afrique s'éveillera le jour où elle comprendra que le combat est avant tout l'économie et quitter ainsi le mur des lamentations pour transformer les humiliations et frustrations non pas en une industrie du ressentiment mais en énergie pour se lancer dans la bataille économique comme Dubaï passé de la pêche aux perles à l'exposition universelle. Dans les années 60 l'Afrique était devant le mur des lamentations du tiers-mondisme en même temps que la Chine. Concomitamment à leurs lamentations sur l'ordre mondial inégal, les chinois ont transformé leurs humiliations en énergie pour fouetter leur orgueil national pour passer du tiers monde au centre du monde alors l'Afrique s'en est limitée aux lamentations et à l'industrie du ressentiment qui consiste à toujours chercher des boucs émissaires pour nous déculpabiliser de notre situation actuelle où les causes endogènes l'emportent amplement car bientôt le temps de nos indépendances va dépasser celui de la colonisation.

Nous donner les moyens de notre orgueil c'est exiger que les politiques se penchent sur la question économique comme la Chine afin de pouvoir racheter Auchan ou le concurrencer. Ce n'est pas de saccager l'autoroute mais donner au Sénégal les moyens de prendre la relève à la fin de la concession, de construire et de gérer nos autoroutes. Dans les pays qui ont quitté le sous-développement pour l'émergence, c'est le respect de la loi et de l'Etat qui est devenu culture nationale grâce à l'adhésion des volontés individuelles au projet collectif qui rend l'Etat très légitime. Ainsi on comprend aisément que la qualité du leadership politique est une des conditions de l'émergence parce que donnant un supplément de légitimité qui permet de mobiliser les populations vers un objectif collectif. Les régimes politiques des pays émergents sont plus dans le registre de l'Etat légal que de l'Etat de Droit. C'est un euphémisme que de parler d'Etat de Droit à Singapour ou en Chine où le pouvoir présente la démocratie comme un mal occidental et cherche à présenter son système alternatif comme meilleur et plus adapté au tiers monde en quête de d'émergence en défendant l'idée qu'un autre monde est possible face à l'hégémonie occidentale créant ainsi une bipolarité politique comme du temps de la guerre froide. Quand les partisans du Président Donald Trump ont lancé l'assaut sur le Capitole pour contester la défaite du Président sortant, la Chine et la Russie l'ont monté en épingle pour prévenir leurs peuples contre les excès de la démocratie mais aussi pour régler des problèmes politiques internes comme celui de Hong Kong. La Malaisie est beaucoup plus proche de l'Etat de Droit mais avec des survivances de l'Etat

légal et ses excès quand le Premier Ministre Mouhamed Mahatir y a fait condamner pour sodomie Anwar Ibrahim, son ancien bras droit devenu rival pour l'écartier comme Wade avec Idrissa Seck avec les chantiers de Thiès.

Les conflits politique pour le pouvoir sont presque partout les mêmes mais la différence entre la Malaisie et Sénégal est qu'on n'y est pas dans une campagne électorale permanente car toutes les énergies sont orientées vers la croissance et l'émergence entre deux élections. Une autre différence de taille est dans le consensus économique dans la classe politique qui a permis à Mahatir de lancer en 1980 son programme Malaysia 2020. Donc le cycle économique pour parler comme Kondratieff y transcende le cycle politique. Le Sénégal a lancé le PSE (Plan Sénégal Emergent) en 2014 sur 35 ans mais le défaut de consensus politique et surtout économique sur la vision en est le maillon faible car ne le mettant pas l'abri du cycle politique qui va être en moyenne de dix ans d'où le risque de transposition de notre démocratie de Sisyphe sur le plan économique.

Le développement rapide de la Chine et la vitesse avec laquelle elle a émergé et dans une moindre mesure la Malaisie, peuvent faire penser que l'émergence a plus « d'affinités électives » avec la Dictature qu'avec la Démocratie comme le présentent les Chinois dans la logique de guerre froide avec les américains. Il n'y a rien de plus relatif comme thèse si l'on prend les contre exemples de Taiwan, la Corée du Sud et de l'Inde, deux grandes démocraties qui ont aussi quitté le tiers monde pour le monde émergent. L'exemple de la Corée du Sud est d'autant plus intéressant qu'elle partage les mêmes conditions géographiques (la même péninsule), la même culture et la même histoire avec la Corée du Nord. La Corée du Sud a décollé avec sa démocratie alors que la Corée du Nord est de temps à temps menacée par la famine malgré des armes nucléaires. Comparé à la Chine avec qui il a la même culture, Taiwan prouve aussi à côté de la Corée du Sud que la Démocratie peut avoir des affinités électives avec l'émergence hors d'Europe. La particularité en Afrique est qu'en général aussi bien les démocraties comme le Sénégal ou les dictatures comme les deux Congo n'ont réussi à atteindre l'émergence d'où la question sur les critères et les conditions de l'Emergence. Naturellement entre autres critères, il y a la stabilité politique, la qualité du leadership politique, un bon code des investissements, la sécurité juridique et judiciaire pour l'investissement mais aussi et surtout l'adhésion à un projet collectif capable de mobiliser les énergies individuelles qui n'est possible que quand la légitimité de l'Etat porteur du projet est forte. Cette légitimité qui fait si défaut à l'Etat pour mobiliser les énergies individuelles vers un projet

collectif est pourtant présente pour d'autres allégeances privées comme les confréries d'où la nécessité pour l'Etat de se réformer pour être beaucoup plus exemplaire car comme dit Sénèque « long est le chemin des préceptes court est celui de l'exemple ». Et l'Etat stratège prêche par l'exemple qui fonde sa légitimité contrairement à l'Etat prébendier qui se contente de préceptes qu'il ne s'applique pas comme la lutte contre la corruption et les populations ne veulent « être les dindons de la farce » pour employer une expression familière. Ce qui fait donc de la qualité du leadership politique, la condition fondamentale de l'émergence.

Si l'on utilise la métaphore du corps humain, on peut dire que l'Etat a deux mains. La main droite est celle qui collecte des revenus avec les impôts et taxes sur les entreprises et les particuliers et la main gauche est celle qui redistribue. Economiquement pour que la main gauche soit efficiente il faut que la main droite soit efficace. En d'autres termes sans efficacité économique, il n'y a pas d'efficacité sociale car c'est la main droite qui commande la main gauche qui est très sollicitée parce que on attend tout de l'Etat. La pandémie de la Covid 19 l'a montré. Le Sénégal a été probablement l'un des rares pays au monde où l'on a pensé que distribuer des vivres pouvait être une des réponses à apporter à la pandémie. Et le Sénégal est le seul pays à avoir distribué de l'argent à sa diaspora. En tout 1000 milliards ont été dépensés par la Force Covid 19 lors de la première vague. Les 1000 milliards du volet social ont été un coup d'épée dans l'eau lors de la première vague qui sera moins grave que la deuxième ou la troisième vague où l'Etat n'a pas investi un franc sur le social car 1000 milliards par vague auraient entraîné la faillite de l'Etat d'autant plus que la Covid 19 avait fini de paralyser la main droite à cause de l'absence d'activités économiques. Quand la main droite est paralysée, la main gauche s'arrête et on se retrouve avec une Etat manchot. En Grande Bretagne, William Blackstone avait l'habitude de qualifier le Roi d'Angleterre de « fontaine d'honneurs, d'offices et de privilèges », au Sénégal, on peut qualifier l'Etat de fontaine sociale. En Angleterre le Roi est une fontaine d'où coule des honneurs symboliques mais au Sénégal on vient à la borne fontaine de l'Etat pour puiser des ressources matérielles et sociales toujours plus grandes car la demande ne cesse d'augmenter et vient de toutes les couches de la société. Sans une réforme sérieuse la source de la borne fontaine de l'Etat risque tarir malgré la rente pétrolière attendue parce que les revenus de l'Etat augmentent de façon arithmétique alors que la demande sociale augmente de façon géométrique parce qu'attendre tout de l'Etat est devenu un réflexe et une culture nationale.

- L'émergence, le nouvel horizon

Depuis l'indépendance, la plupart des réformes initiées par l'Etat ont une dimension essentiellement politique comme les actes 1, 2 et 3 de la décentralisation avec la scissiparité du territoire national avant d'y revenir avec l'idée des pôles territoires qui est le constat que le découpage territorial n'est pas adapté à la politique économique c'est-à-dire que la région n'est pas un espace économique pertinent. Si l'on prend les pôles territoire du Nord et du Sud, on se rend compte que c'est une reconstitution économique des anciennes régions du fleuve et de la Casamance. Le pôle territoire Nord (les régions de Saint Louis, Matam et Louga) a suffisamment d'atouts complémentaires avec un immense potentiel hydro-électrique, agricole et touristique qui ne demande qu'à être mis en valeur mais pas dans le cadre des régions actuelles incarnation plus d'une déconcentration que d'une véritable décentralisation. Ce qui est valable pour le Sud et le Nord l'est aussi pour le Centre qui forme une entité économique pertinente avec les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et Diourbel. Avec l'idée des pôles territoires, l'Etat du Sénégal reprend une idée et une initiative de la Confédération Nationale des employeurs du Sénégal lancées en 2008 avec les journées économiques du Nord en 2008 et qui avaient regroupé les régions de Saint Louis, Matam et Louga avant celle du Centre et du Sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda)

Comme le montre l'idée des pôles territoires, réformer l'Etat c'est aussi associer le secteur privé à la conception des réformes surtout sur celles qui touche l'économie car dans la division du travail économique c'est l'Etat qui crée que le cadre, fixe les règles mais c'est l'entreprise qui crée la richesse. Et nos économies sont sclérosées à cause de l'omnipotence de l'Etat, un modèle qui a montré ses limites avec les expériences socialistes à l'Est et la chute du mur de Berlin et de l'ex Union soviétique mais aussi et surtout le laboratoire d'analyse qu'a constitué les deux Allemagnes et l'actuel face à face entre les deux Corées sans oublier la Chine qui est passé très officiellement à l'économie socialiste de marché mais en réalité c'est l'économie de marché, depuis que Deng Xiaoping a lancé le *slogan* « *qu'un chat soit noir ou gris, l'essentiel est qu'il attrape des souris* ». Et la souris du capitalisme que Deng appelle par convenance idéologique « *économie socialiste de marche* » s'est révélé plus efficace que celle communiste de Mao car le grand bond en avant de la Chine se fera avec Deng pas avec Mao. Au Sénégal, quarante ans d'économie socialiste ont donné plus qu'un bilan mitigé avant que l'arrivée de Wade en 2000 ne mobilise partiellement les énergies individuelles sans un véritable collectif et va ainsi poser les prémices de l'Emergence

économique en ouvrant les portes de l'hubris comme Deng en Chine et Lee Kwan Yew à Singapour Napoléon Bonaparte disait « Ce que je cherche, c'est avant tout la grandeur, tout ce qui est grand est beau » d'où la beauté des pyramides au pied desquels il a eu sa célèbre formule « Soldats, songez que du haut de ces pyramides, quarante siècles d'histoire vous contemplent ». Aujourd'hui encore les pyramides d'Egypte continuent de contempler le monde du haut de la quarante-deux siècles avec autant de majesté et de beauté parce qu'ils sont grands donc beaux comme le Parthénon au sommet de la colline à Athènes dont les ruines majestueuses rappellent la grandeur de la civilisation grecque et mais celle du monument et sa beauté, comme c'est aussi le cas à Rome avec le colisée ou la Taj Mahal en Inde, la grande muraille de Chine ou Petra la ville bâtie dans la roche en Jordanie, qui sont autant de vestiges mais aussi incarnation de grandes civilisations et de grands pays. Aujourd'hui, où sont les bâtiments ou monuments qui incarnent le Sénégal indépendant ? Nulle part à part les traces laissées par Wade comme le monument de la Renaissance. Ou est-ce que le jeune sénégalais peut rencontrer un symbole, un bâtiment ou un monument qui incarne la grandeur du Sénégal indépendant puisque Dakar Plateau, le cœur de l'Etat est hymne architectural à la grandeur de la France coloniale avec le palais présidentiel (ancienne résidence du gouverneur Général) l'assemblée Nationale (ancienne assemblée territoriale de l'Afrique occidentale française) et le ministre des Affaires Etrangères (le tribunal de l'AOF). Puisque « l'architecture est de la musique figée » comme disait Goethe, la France coloniale a joué sa partition et a figé l'architecture de Dakar, ce qui est fait le Sénégal indépendant y est absent, d'où l'impossibilité des jeunes d'y rencontrer leur Sénégal, il est urgent de bâtir mais surtout de bâtir grand. Le Président Macky Sall a raison de voir grand avec le TER (train express régional). Ce que les grecs appellent l'hubris, la démesure, folie des grandeurs qui est un défaut pour un homme ordinaire est la plus grande qualité d'un homme politique. Heureusement que le Sénégal a eu en 2000 un Président comme Wade qui a ouvert la boîte de pandore de l'hubris d'Etat après quarante ans de manque d'ambition et de sobriété socialiste qui s'est contenté de la rente architecturale coloniale. En 2000, à part l'encombrement si Mesmer revenait à Dakar, il ne serait point dépaycé. Diamniadio ne doit pas être une finalité (désengorger Dakar) mais le début, la porte qui s'ouvre sur le pays et le continent contrairement à Dakar qui est la porte qui s'ouvre sur l'Atlantique. Diamniadio est la première vraie ville bâtie par le Sénégal indépendant qui par manque d'ambition s'est contenté de bidonvilles et Diamniadio n'est pas sur la cote comme l'aéroport de Diass, car petit à petit, le Sénégal déconstruit sa logique atlantiste pour regarder vers

le continent qui est notre avenir. Cette logique atlantiste qui voulait qu'il soit beaucoup plus facile d'aller à Paris qu'à Kédougou. C'est pourquoi le TER à Diamniadio qui n'est qu'un début doit aller jusqu'à Tamba qui la porte qui nous ouvre le continent. Le TER Diamniadio Tamba. Quel grand projet. Quelle grande querelle mais comme disait Napoléon « l'impossible est le refuge des poltrons...Être grand, c'est soutenir une grande querelle ». Nous préférons des querelles de politiques sur de grands projets plutôt que les petites querelles sur le fichier électoral qui ne font que l'affaire des rentiers de la tension électorale ou les armes de distraction massives de rentiers de la tension religieuse comme la loi sur l'homosexualité qui n'arrange que certains ONG en quête de financement occidental et des associations religieuses musulmanes en quête de financement arabe. L'argent du Pétrole doit en grande partie doit être consacré aux infrastructures et non pas à faire du social car comme disent les Chinois « quand vous faites du social, vous créez plus de social ». En tout cas depuis que les chinois ont commencé à faire moins de social avec Deng Xiaoping et son slogan « Enrichissez-vous », la Chine a trouvé le chemin de l'Emergence en fast track. Aujourd'hui il est préférable d'avoir tort avec Deng plutôt que d'avoir raison avec Mao. Napoléon a donné à la France le code civil, la cour des comptes, les préfets, le juge d'instruction mais a surtout laissé des traces indélébiles dans l'architecture de Paris comme l'Arc de Triomphe, une preuve par le béton que « tout ce qui est grand est beau ». Macky Sall a eu son deuxième mandat parce entre autres, il a remporté la bataille de la surenchère de la construction qui l'opposait à Wade. Le Sénégal ne remerciera jamais Wade d'avoir ouvert la boîte de pandore que l'hubris qu'aucun de ses successeurs ne pourra fermer quel que soit le schéma politique que le Sénégal aura en 2024.

A part « l'an 2000 Dakar comme Paris », que le philosophe El Kassé qualifie de de « seul poème non écrit de Senghor », le PSE (Plan Sénégal Emergent) est le seul projet collectif du moins sur le plan économique. C'est pourquoi ce serait fort dommage que l'Etat qui doit être le pilote du programme que les fonctionnaires aiment appeler « la matrice des politiques publiques jusqu'en 2035) ne soit pas à la hauteur à cause d'un conservatisme administratif désuet qui a freiné toutes les politiques de réforme de l'Etat. Cette réforme et cette modernisation de l'Etat qui était l'objectif du BOM (le Bureau Organisation et Méthode) de la DREAT (Direction de la réforme de l'Etat et à l'assistance technique) et qui était tellement important que le Président Abdou Diouf l'avait érigé en Ministère est encore d'actualité car l'Etat a besoin d'une révolution copernicienne pour avoir une administration de développement à savoir que l'Etat Stratège doit se limiter à la stratégie et

laisser le marché réguler la concurrence comme il l'a si bien fait dans les télécoms et le mobile money entre Orange et Wave.

Dans les années 1980 et 1990, sous les injonctions de la Banque Mondiale et du FMI, l'Etat du Sénégal en plein ajustement structurel avait lancé la politique du moins d'Etat, Mieux d'Etat. A l'époque le Sénégal a eu le moins d'Etat à cause de la raréfaction des ressources et des exigences de l'ajustement mais du mieux d'Etat, il n'y en eut point. Le moins d'Etat s'était fait beaucoup ressentir surtout dans les secteurs sociaux comme la sante, l'éducation avec des grèves cycliques dues à la confrontation avec les syndicaux. L'école et l'université sénégalaise et le secteur de la santé ne semblent pas encore s'être relevées de ce remède de cheval imposé par les partenaires techniques et financiers en contrepartie de l'aide. Malgré le moins d'Etat lancé depuis les années de l'ajustement aujourd'hui force est de constater qu'il y a encore trop d'Etat parce l'Etat n'est pas efficace dans ses actions et est loin d'être efficient avec la dépense publique. C'est pourquoi dans les services publics sont pléthoriques et les citoyens jamais satisfaits des services de l'Etat. Dans notre culture administrative, le fonctionnaire se comporte face aux usagers du service public comme s'il leur faisait un privilège en traitant leur dossier d'où la corruption endémique car pour le moindre service on essaie de contourner les lourdeurs et les lenteurs et le manque de volonté par le capital social (est-ce que tu connais quelqu'un qui connaît quelqu'un là-bas). Et ça va de l'Etat civil à l'hôpital. Le Trop d'Etat c'est aussi quand l'Etat sort de ses missions régaliennes pour être acteur du marché, ce qui n'est pas son rôle ni sa mission et bien avant de devenir Premier Ministre Margaret Thatcher a toujours expliqué les problèmes économiques et le déclin de Grande Bretagne par le « Trop d'Etat ». Toute chose étant égale par ailleurs, la médiocrité économique de certains secteurs de notre économie peut s'expliquer par le trop d'Etat notamment le secteur agricole particulièrement celui de l'arachide avec la Sonacos qu'on peut comparer au secteur où il y a le moins d'Etat et qui fonctionne à merveille à savoir les télécoms et le mobile money qui s'explique parce que :

*« Le libéralisme économique sous forme de concurrence est dans la plupart des circonstance la méthode la plus efficace qu'on connaisse, mais plus encore parce qu'elle est la seule méthode qui permette d'ajuster nos activités les unes aux autres sans intervention arbitraire et coercitive de l'autorité »*²⁷⁴ selon Fredrich Von Hayek, Auteur du livre la route de la servitude, Prix Nobel

²⁷⁴ Les 100 penseurs de l'économie, Revue Sciences Humaines Hors serie, Avril-Mai 2019, P94

d'économie ajoute « *la principale vertu d'une économie de marchés libres est la capacité à faire émerger spontanément un système de prix optimal* »

En tout cas dans les télécoms et du mobile money la thèse de Hayek se vérifie avec les prix ne cesse de baisser au plus grand bonheur des populations. Ce qui n'est pas le cas dans des secteurs comme l'eau ou l'électricité où règne encore le Trop d'Etat. Le moins d'Etat a aussi fait ses preuves aux Etats Unis qui ont constitutionnalisé la poursuite du bonheur et où dès le début le choix irréversible de Adams Smith a été fait contre Rousseau parce que pour les américains l'Etat n'est pas l'incarnation de la volonté générale qui si elle existe n'est que la somme des intérêts particuliers et l'Etat minimal n'a pour rôle que de réguler ces intérêts particuliers pour éviter les monopoles de fait qui faussent la concurrence comme l'Etat américain l'a fait en cassant le trust de la standard oil de Rockefeller. Des deux côtes de l'Atlantique Reagan et Tchatcher vont réhabiliter le conservatisme libéral du moins d'Etat qui va relancer la croissance économique dans ces deux pays ainsi qu'en Amérique Latine ou des Chicago Boys (des disciples de Milton Friedman vont remettre le Chili sur le chemin de la croissance à deux chiffres en appliquant les remèdes de leur gourou Milton Friedman qui enseigne que

« L'existence d'un marché libre n'élimine pas évidemment le besoin d'un gouvernement. Au contraire ce dernier est essentiel, et comme forum où sont fixés les règles du jeu et comme arbitre qui interprète et fait appliquer les règles²⁷⁵ »

Capitalisme et liberté le livre de Milton Friedman résume l'esprit dont le Sénégal a besoin pour être le futur Dubaï c'est à dire Moins d'Etat mais plus de liberté d'entreprendre. Les français ont fait une révolution pour l'Egalite (Etat omnipotent) alors que l'Amérique a fait sa révolution pour la liberté. Liberté d'entreprendre surtout de prospérer avec la constitutionnalisation de « la poursuite du bonheur » à côté du droit à la vie et à la liberté. Et la ville de New York est l'incarnation de cette idée de poursuite du bonheur. « Les deux régimes de la vie humaine que sont la démocratie et l'aristocratie sont comme deux humanités distinctes » disaient Alexis de Tocqueville qui était lui-même si « aristocrate par instinct et démocrate par raison ». L'Amérique symbolisé par New York aussi à la fois si aristocratique et si démocratique que qu'on y vit en permanence le rêve américain de rejoindre un jour l'élite à force de travail dans la poursuite du

²⁷⁵Les 100 penseurs de l'économie, Revue Sciences Humaines Hors serie, Avril-Mai 2019, P116

bonheur. Ce bonheur qu'on attend de l'Etat providence dans la plupart des pays, en particulier socialistes et que les américains qui ont un Etat minimal cherchent dans la vocation au travail qui est le secret de la prospérité américaine.

Et quand un pays se mobilise pour la prospérité ou l'émergence, il n'a le temps et l'énergie à perdre sur le débat sans fin sur les institutions car la Grande Bretagne, le Japon et les Etats Unis montrent tous les jours qu'on peut avoir des institutions archaïques qui remontent au Roi Jean sans terre pour la Grande Bretagne (1166-1216), à l'ère du Meiji pour le Japon (1868) et à la révolution américaine de 1776 et avoir une grande efficacité économique et industrielle. Cette efficacité qui pour le Sénégal doit passer par le Moins d'Etat qui un Etat smart c'est-à-dire un Etat dont la réforme doit avoir la même philosophie que la réforme protestante avec un retour à l'orthodoxie : servir et non se servir ou s'asservir. Concrètement il s'agit de moderniser le service public qui est très archaïque et anachronique. Comment aujourd'hui à l'ère d'internet on peut faire des kilomètres et des heures d'attente pour un extrait de naissance ou un casier judiciaire.

La covid 19 a montré tout le potentiel de l'administration pour le numérique avec les plateformes numériques du Ministère de la sante pour le vaccin et pour les attestations de vaccination. Il faut le généraliser à l'état civil et éventuellement aux impôts. La gestion de la Covid a au moins permis de réconcilier les populations avec le Ministère de la sante et rétablir une certaine confiance entre les citoyens et l'Etat. Cette confiance est indispensable pour la mobilisation des énergies individuelles vers le projet collectif qui est un prérequis pour l'émergence et qui est le chaînon manquant car le Sénégal a la stabilité politique, les ressources humaines, un code des investissements. La confiance des citoyens reviendra quand l'Etat mettra fin aux corporatismes de fonctionnaires qui ont privatisé l'Etat pour leur compte. C'est pourquoi il faut saluer le courage du Premier Ministre Aminata Toure qui a refusé la création d'un fonds commun des magistrats comme le fonds commun des régies financières. Un Etat devient prisonnier des corporatismes quand la fonction l'emporte sur les missions. La réforme de l'Etat est une philosophie mais aussi une nécessité pour s'adapter au monde. Un Etat doit être comme la roue de Daiming c'est-à-dire en quête d'amélioration continue. Un Etat smart est un Etat qui « stratège dans la prévision et décisif dans l'action » comme dit Prévert. En matière d'émergence, le Sénégal a tous les atouts pour être le prochain sur la liste avec une position géographique plus que stratégique à la croisée des chemins entre les continents, une stabilité politique, des ressources humaines, un climat

agréable contrairement au désert de Dubaï mais il lui faut repenser et réformer son Etat pour libérer son immense potentiel de croissance et ainsi transformer son déterminisme géographique qui lui donne de fait une position géo stratégique et géoéconomique très enviable en une rampe d'émergence.

Le Président Abdoulaye Wade est à l'histoire politique du Sénégal, ce que Machiavel est dans l'histoire des idées politiques c'est-à-dire le dernier des anciens mais aussi le premier des modernes. L'alternance historique du 19 mars 2000 devait aussi marquer aussi le passage de la « démocratie des anciens à celle des modernes » comme aurait dit Benjamin Constant malgré les survivances et soubresauts tenaces de la démocratie des anciens. La page de la démocratie des anciens est en train d'être fermée définitivement. Benjamin Contant divise l'histoire de la démocratie en deux phases. La « démocratie des anciens » dont le critère de base est le combat pour participer au jeu politique. On peut résumer cette phase par la formule « Je participe donc je suis ». Le Sénégal a connu cette phase de 1962 à 2000 avec des combats épiques pour la transparence électorale et pour avoir des règles du jeu clair mais surtout équitables. L'alternance de 2000 tourne une page politique. Les sénégalais étaient convaincus que Senghor était là par la volonté de la France et Diouf par la volonté de Senghor grâce à l'article 35 mais pour Wade ils sont convaincus et ils ont raison qu'il est là parce qu'ils l'ont voulu. Et naturellement ils ont été plus exigeants envers lui. Aujourd'hui le combat n'est plus celle de la participation car à court terme car voter est devenu un acte très banal. Ce qui fera dire au Professeur Alioune Badara Diop :

*« On comprend mieux ainsi l'enthousiasme du General Mamadou Niang ministre de l'Intérieur au lendemain des législatives du 29 avril 2001 qui dira que **les** sénégalais ont démythifié et démystifié le vote. En effet c'est l'indétermination entourant la signification de l'appel aux électeurs qui se trouverait levée avec la dénonciation et la mise en échec des manipulations ethniques et symboliques tout comme des enjeux de luttes factionnelles ²⁷⁶ »*

Ce qui est une excellente chose car le Sénégal va enfin sortir de la lancinante question électorale qui a trop longtemps empoisonné et pollué l'atmosphère politique pour aborder enfin la question politique à savoir quelle société nous voulons ? Quel régime politique est beaucoup plus conforme

²⁷⁶ Diop, Alioune Badara, 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris, ed Crepos/Karthala, P 105

à notre culture et à notre projet de société. Ainsi la vie politique ne va plus se réduire à régler la « contradiction principale » c'est-à-dire le départ du PS pour avoir une alternance comme ce fut avant 2000 avec le tout sauf Diouf ou le tout sauf Wade. L'alternance finira par être ce qu'elle aurait dû toujours être c'est-à-dire un simple mécanisme politique qui permet en démocratie de faire passer pacifiquement le pouvoir d'un homme à un autre. Ce qui rend incongrue des notions qu'on entendait souvent à l'arrivée de Wade comme le « gouvernement de l'alternance » car il n'y qu'un seul gouvernement et c'est celui de la république du Sénégal. La notion de gouvernement de l'alternance a disparu après la deuxième alternance. Malgré les scissiparités et les créations de partis, les tentatives de regroupement dans la majorité comme dans l'opposition d'autre part on s'achemine à la clarification du jeu politique.

Ce bouillonnement débouchera et se stabilisera fatalement sur un pluralisme polarisé dont les quatre pôles avec quatre sources d'inspiration : Senghor pour les socialistes avec le PS et l'AFP et plus tard l'URD, le libéralisme keynésien de Wade avec le PDS, le PDS/R de Serigne Diop, le PLS de Ousmane NGOM et le BCG de Jean Paul Dias, l'APR de Macky Sall le pôle nationaliste autour des idées de Cheikh Anta avec le RND et les partis sortis de ses flancs à savoir, l'UDF et le RPS et enfin un pôle de Gauche. Cependant le triomphe de l'Etat de Droit est le corollaire dans la deuxième phase du triomphe de la démocratie et le Sénégal a fait des pas importants en ce sens car l'Etat de Droit commence par la continuité et la neutralité de l'administration publique qui sert loyalement tout pouvoir élu. Toute personne ou tout leader politique qui pense pouvoir faire du bonapartisme c'est-à-dire une reprise en main de l'Administration se trompe de pays et risquerait de se retrouver dans les « poubelles de l'histoire » car le Sénégal a atteint des seuils successifs de démocratie qui font que cela relèverait de l'anachronisme politique. Le meilleur exemple de ce seuil de démocratie réside dans la personnalité d'un certain de personnes qui incarne la continuité de l'Etat malgré l'alternance. Il s'agit par exemple de Cheikh Gueye directeur des élections sous Diouf et qui a continué d'organiser des élections sous Wade de façon aussi efficace et dévoué. De façon plus visible l'ambassadeur Bruno Diatta, qui sert Wade aussi loyalement qu'il servi Diouf car l'Etat de Droit commence quand l'administration et les citoyens comprennent que le pouvoir n'est pas attaché à la personne qui l'incarne car contrairement à la monarchie où le pouvoir est attaché à la personne du souverain dans une république toutes les fonctions à commencer par celle de Président de la République ne sont au fond que des contrats à durée déterminée que le peuple signe avec les élus.. Si l'alternance a permis aux Sénégalais de franchir ce seuil et de le comprendre

on a déjà fait un grand bond en avant. L'alternance marque aussi une autre transition entre la démocratie et la république car autant entre 1983 et 2000 les manifestations de rue parfois violentes étaient récurrentes aujourd'hui elles sont rares car les sénégalais ont compris le pouvoir de la carte d'électeur. La Démocratie s'exprime de façon directe comme dans la rue alors que la république ne se conçoit pas sans un système représentatif. Comme le système représentatif fonctionne normalement les sénégalais attendent les rendez-vous électoraux pour s'exprimer sur le travail de leurs représentants et donc ont tourné la page de cycle manifestations – interdictions -répressions et on se tromperait en prenant le calme citoyen comme de l'apathie. Bref le pouvoir n'est plus dans la rue mais dans les urnes. S'il y a une révolution dans l'alternance c'est là qu'il faut la chercher. Pour en revenir à Constant, la deuxième phase de la démocratie consiste « à jouir de la sphère privée » après le règlement de la question électorale et celle de la participation. Cette deuxième phase est éminemment intéressante car l'Etat devient de moins en moins un acteur indispensable et omnipotent pour la sphère privée. A la limite au lieu de « dépérir » comme le souhaitent les marxistes son rôle se réduit à définir un cadre que permet aux acteurs économiques de s'épanouir. Le Sénégal qui continue d'avoir un Etat jacobin hérité de la colonisation en est certes loin mais il y a des prémisses qui montrent que l'on s'achemine vers cette direction. La meilleure preuve du triomphe futur de la « jouissance de la sphère privée » réside paradoxalement dans l'instabilité gouvernementale. En effet les changements de Premier Ministre et les réaménagements et autres remaniements n'ont pas eu d'impact majeur sur le taux de croissance, ce qui est une preuve de l'autonomie de plus en plus grande de la sphère privée par rapport au pouvoir politique car entre 2000 et 2005 on a changé plusieurs fois de Premier Ministre et procédé à plusieurs réaménagements ou remaniements et pourtant les résultats économiques n'ont jamais été aussi bons selon le FMI. Ce qui veut dire que la richesse ne se crée pas à Pétavin mais à Sandaga ou à la Sodida. Cette autonomisation croissante de la sphère privée est salubre car elle libère l'efficacité économique des aléas du politique. Le meilleur exemple qui l'illustre demeure ce qu'on appelle les trente glorieuses en France de 1945 à 1973 quand ce pays a connu des taux de croissance record or c'est pendant cette période que la France a connu la plus grande instabilité gouvernementale et politique de son histoire avec la IV^e république avec une grande instabilité gouvernementale. Mieux sur le plan gouvernemental Israël est le pays le plus instable du Moyen Orient mais aussi le plus efficace sur le plan économique. Les Etats dynastiques voisins d'Israël sont très stables ou trop stables avec des régimes en place depuis des décennies mais Israël a

l'avantage comparatif d'avoir autonomisé très tôt sa sphère privée ce qui fait que quel que soit le parti au pouvoir l'impact sur l'économie n'est pas déterminant. Mutatis Mutandis la même chose est valable pour les Etats-Unis et les démocraties européennes car c'est difficile de dire ce qui sépare fondamentalement la politique économique de Jospin ou de Chirac et c'est encore plus difficile entre le Thatcherisme et le Blairisme, encore moins ce qui différencie Macky Sall de Wade parce que pour Carl Schmitt

« Le libéralisme pris entre l'esprit et l'économie a tenté de réduire l'ennemi à un concurrent du côté des affaires et du côté de l'esprit à l'adversaire que l'on affronte dans un débat ²⁷⁷ »

Qui ajoute aussi que le libéralisme a aussi pour ambition de mettre au fourreau l'épée des gladiateurs :

« Ainsi dans la pensée libérale le concept politique de lutte se mue en concurrence du côté de l'économie et de débat du côté de l'esprit. La claire distinction de ces 2 états différents que sont la guerre et la paix est remplacée par la dynamique d'une concurrence perpétuelle et de débats sans fin..... le peuple politiquement un sera, d'une part un public avec des besoins culturels et d'autre part tantôt un ensemble de travailleurs et d'employés tantôt une masse de consommateurs. La souveraineté et la puissance publique deviendront propagande et suggestion des foules dans le champ d'attraction de l'esprit, elles se mueront en contrôle dans celui de l'économie. Toutes ces opérations de substitution visent très précisément à soumettre l'Etat et la politique à une morale individualiste et donc de droit privé ²⁷⁸ »

L'Etat du Sénégal, un héritage colonial, une greffe réussie après une si longue marche et de nombreux soubresauts historiques et politiques en est arrivé à ce constat de Carl Schmitt c'est-à-dire un Etat libéral qui se rapproche irréversiblement de l'Etat de Droit. Ce constat que notre système politique après le libéralisme politique a produit un libéralisme économique et un Etat libéral est une très bonne nouvelle car un autre dénominateur commun des pays émergents est l'émergence de l'Etat libéral comme à Singapour, en Malaisie, en Corée du Sud et même en Chine qui derrière le paravent communiste est devenu très libéral dans la gestion de l'économie comme

²⁷⁷ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques, P66

²⁷⁸ Schmitt, Carl, 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques, P 117

le prouve le slogan de Deng Xiaoping qui invite les chinois à s'enrichir alors que Mao leur imposait la solidarité. L'Etat du Sénégal est dans la même mouvance même si nos hommes politiques n'ont pas le même courage politique que Deng Xiaoping pour inviter les sénégalais à s'enrichir, de fait ils sont en train de le faire avec une croissance continue depuis 2000 et un taux de croissance à deux chiffres, annoncé pour 2023 qui sera aussi l'année du pétrole et du gaz. Au-delà des chiffres, le Sénégal a d'autres indicateurs d'un pays pré-émergents que sont la présence de grandes enseignes comme Auchan qui après avoir été saccagé lors des émeutes a rapidement reconstruit et réouvert parce que convaincu par le pouvoir d'achat des sénégalaise et il est bon de rappeler que Auchan, Casino, Carrefour, KFC ne sont pas dans la politique ou la diplomatie mais dans l'économie capitaliste et ne sont présents que dans des pays avec un fort pouvoir d'achat. C'est pourquoi, ils sont au Sénégal, pas en Gambie, en Guinée Bissau, au Mali ou en Mauritanie. Il faut renforcer la main droite de l'Etat, celle qui encadre et encourage l'entreprise et la création de richesses parce que dans notre société par culture et par éducation on est solidaire sauf que et c'est du bon sens avant de redistribuer, il faut créer la richesse. C'est là que réside toute la difficulté. Il ne sert à rien de vouloir partager la pauvreté, il faut investir dans la création de richesse. Chaque sénégalais qui crée de la richesse enrichit le pays. Nous le savons depuis Adam Smith que l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers et que en recherchant mon intérêt particulier je contribue à l'intérêt général d'où la nécessité pour l'Etat d'aider le privé national et d'en faire des champions sous régionaux parce que comme disait le patron de Général Motors « ce qui est bien pour GM est bien pour l'Amérique ». L'Amérique a été faite par les pères fondateurs qui ont posé les jalons et le cadre mais elle a été bâtie par des capitaines d'industries poussés par l'Etat comme le fait aujourd'hui la Chine ou la Turquie qui pousse ses entreprises à la conquête du monde. Aujourd'hui le Sénégal doit en être là car pour Max Weber

« lorsque l'imaginaire d'un peuple entier a été dirigé sur les grandeurs purement quantitatives comme aux USA le romantisme des chiffres exerce sa magie irrésistible sur ceux des hommes d'affaires qui sont aussi des poètes ».

Ces poètes de la démesure comme Carnegie, Rockefeller, Vanderbilt qui « ont fait l'Amérique » après que les pères fondateurs ont eu l'idée lumineuse de constitutionnaliser non pas le bonheur mais la « poursuite du bonheur ». Le Sénégal a aussi un imaginaire incroyable que les hommes n'ont jamais su exploiter à des fins économiques. Cet imaginaire réside dans le fait que les

sénégalais sont convaincus qu'ils sont une sorte de peuple élu grâce au panthéon de chefs religieux enterrés dans nos cimetières qui fait qu'ils sont convaincus que notre pays est sorti de la cuisse de Jupiter et est donc à l'abri de tous les périls. Transformer cet imaginaire en berhuf (vocation chez Weber) peut accélérer la cadence vers l'émergence car si on le peuple élu on est forcément devant les autres. Il manque au Sénégal un berhuf économique pour mettre le pays au travail. Senghor avait réussi à le faire avec son l'an 2000 confirmant ainsi Napoléon qui disait « que les grands chefs sont des marchands d'espérance ». Le PSE est une espérance mais il est encore très technique et l'Etat n'a pas encore réussi à faire de ses objectifs par la population. C'est encore une affaire de l'Etat et des fonctionnaires Il lui manque le cachet populaire comme le fameux l'an 2000 Dakar comme Paris ou le fameux Sopi que Wade a diffusé dans la population petit à petit dans la population pendant 26 ans jusqu'en faire une lame de fond qui a entraîné la première alternance. L'émergence arrivera quand elle deviendra une appropriation collective des populations qui est la seule façon de déplacer des montagnes. Cette appropriation collective arrivera quand l'Etat s'appuiera en plus des chiffres du PSE sur le sentiment d'exceptionnalisme sénégalais qui est si fort car comme le pense Lebon :

*« Les véritables bouleversements ne sont pas ceux qui nous étonnent par leur grandeur et leur violence. Les seuls changements importants, ceux d'où le renouvellement des civilisations découle s'opèrent dans les opinions, les conceptions et les croyances »*²⁷⁹ qui en déduit que Napoléon a pu changer la France parce qu'il « pénétrait merveilleusement la psychologie des foules françaises. Le Docteur Mahatir Mouhamed de Malaisie a pénétré la psychologie des foules malaisiennes en réussissant à donner mauvaise conscience à la majorité musulmane de la population face à la minorité chinoise qui contrôlait l'économie. Il a été une sorte de témoin de Jéhovah qui leur a dit « réveillez-vous » parce que le complexe de supériorité religieuse et culturelle des malais ne se reflétait dans l'économie et Mahatir a réussi à fouetter l'orgueil de la majorité musulmane qui est passé du fatalisme à l'entrepreneuriat. Il voulut utiliser la même stratégie avec le monde musulman après les attentats du 11 septembre en disant que la meilleure réponse n'était de détruire les tours des américains mais de bâtir des tours plus grandes que celles des américains et que les musulmans qui sont convaincus d'avoir la meilleure religion du monde devraient se poser la question de savoir

²⁷⁹ Le Bon, Gustave, 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, P 1

pourquoi la carte de pauvreté et de l'ignorance se superpose à celle du monde musulman à quelques exceptions près. Cette stratégie de la culpabilisation qui fait des miracles chez les musulmans malaisiens avait déjà fait preuves de l'autre côté du détroit de Malacca notamment à Singapour qui faisait partie de la fédération de Malaisie avant de la quitter. A l'époque Lee Kwan Yew, le leader de la minorité chinoise de la Fédération Malaisienne réussit à convaincre les chinois majoritaires sur l'île de Singapour qu'ils ont été chassés de la fédération parce qu'ils sont trop pauvres et que la majorité musulmane les considérait comme un fardeau. A Singapour l'orgueil bafoué fut aussi une sorte de berhuf pour se lancer dans le combat de l'émergence car selon Le Bon :

« La connaissance de la psychologie des foules constitue la ressource de l'homme d'Etat qui veut non pas les gouverner – la chose est devenue aujourd'hui bien difficile- mais tout au moins ne pas être trop complètement gouverné par elles ²⁸⁰ »

L'histoire politique donne raison à Gustave le Bon quand on voit comment Hitler s'est appuyé sur l'imaginaire du peuple allemand pour redresser économiquement un pays défait en 1918 et le transformer en une puissance économique et militaire entre 1933 et 1939 ou comment le Président Roosevelt a réussi à mobiliser les énergies aux Etats Unis avec son fameux « *la seule chose dont nous devons avoir peur c'est la peur* » de son discours d'investiture. Roosevelt en redonnant confiance aux américains a permis au pays de sortir de la grande dépression et de la pauvreté immortalisé par le roman de Steinbeck les raisins de la colère. Dans notre marche vers l'émergence, c'est le chaînon manquant que les hommes politiques n'ont pas encore trouvé mais qui sommeille inconsciemment dans chaque sénégalais de la plèbe à l'élite comme le prouve cette conviction de l'historien Saliou Mbaye « l'an 2000 Dakar comme Paris décrété par Senghor lors du VIe congrès de l'UPS était plus qu'un poème non écrit :

« Je ne crois pas que ce se soit un poème non écrit. C'était un homme qui avait pris option pour la modernité. Et l'Etat moderne, nous le lui devons. C'était un homme qui avait une vision et sa vision était moderne. Je dis souvent qu'au Sénégal, nous n'avons pas le droit de regarder vers le Sud. Mais vers le Nord sans perdre ses racines ²⁸¹ ».

²⁸⁰ Le Bon, Gustave, 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF, P 5

²⁸¹ Emission « 1havec » Saliou Mbaye, Walf FM 04 oct 1998

En tout cas c'est que les Japonais ont fait avec la révolution du MEJI qui est une révolution conservatrice qui a modernisé le pays et l'Etat parce que « Officiellement l'Etat japonais se réclame toujours de la doctrine

« Quittons l'Asie et entrons en occident » énoncé à l'époque du Meji et assume sans scrupule son rôle d'imitateur et de client des USA²⁸² »

L'émergence du Sénégal aussi est dans cette voie et comme le pense l'ancien Directeur des archives nationales, Saliou Mbaye qui recommande regarder vers le Nord comme les japonais l'ont fait en 1868 en décidant de regarder non plus vers l'Est mais vers l'occident avec la révolution du MEJI qui leur permet aujourd'hui de jouer les premiers rôles au niveau mondial, d'être très modernes tout en gardant leur culture. L'émergence du Sénégal se fera aussi grâce une révolution conservatrice qui a si bien réussi aux anglais, aux japonais et récemment aux Malaisiens et qui montre la culture nationale bien pensée n'est pas un frein mais un levier pour l'émergence qui en de compte sur le plan des idées consacre la victoire de Adams Smith sur Marx car le développement d'abord, l'émergence marque le triomphe pas de la démocratie qui n'est pas encore définitif mais au moins celui libéralisme économique devenu une sorte de dénominateur commun de tous les pays développés, émergents ou en voie d'émergence. Ce qui nous permet aujourd'hui de ne pas chercher à réinventer la roue mais de gagner du temps en optant pour une philosophie et des méthodes qui ont montré les preuves de leur efficacité sur tous les continents et les feront en Afrique la dernière frontière du développement et de l'émergence économique.

²⁸² Badie, Bertrand, 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS, P299

Conclusion Générale

« Les Anglais forment le seul peuple du monde qui le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses : la religion, le commerce et la liberté ²⁸³ » dit Montesquieu. En Afrique, le Sénégal a été pendant longtemps un des rares peuples à pouvoir se prévaloir de la liberté en étant une exception démocratique mais aussi de la religion qui a toujours été omniprésente et qui est devenue une sorte de lien et de lubrifiant social mais aussi politique grâce à la laïcité sénégalaise, une sorte de troisième entre la laïcité française (freedom from religion) et la laïcité américaine (Freedom of religion). Avec la laïcité sénégalaise, l'Etat accompagne le citoyen dans sa foi pour éviter la « querelle des allégeances ». Par contre contrairement aux Anglais, ils n'ont pas su se prévaloir du commerce qui est le chaînon manquant de ce triangle qui a fait de la petite île un si grand peuple dans l'histoire à tel point que pendant longtemps le soleil ne se couchait jamais sur l'empire britannique. Aujourd'hui pour le Sénégal, se prévaloir du commerce, c'est concentrer son énergie sur la croissance, sur l'émergence et le développement. L'Angleterre la mère des démocraties est aussi la mère du libéralisme politique et du capitalisme qui en fait un pays de réforme et pas de révolutions comme en France.

En infirmant la thèse de Gelar très critique sur la notion de contrat social sénégalais qui pour lui un « *modèle qui secrète les germes de son autodestruction* ²⁸⁴ », le Sénégal a fait le plus difficile (contrat social qui fonctionne et garantit la liberté et paix civile sans laquelle il n'y a point de liberté religieuse), il lui reste le plus important (comment profiter de la stabilité politique que lui garantit son contrat social pour aller à la prospérité) parce que la finalité des institutions ou du bon gouvernement est la prospérité des peuples dans la paix.

Ce concept de contrat social sénégalais inspiré par l'officier et administrateur Paul Marty et dont Donald Cruise O'Brien va donner un contenu théorique et académique est comme le roseau, il plie mais ne rompt pas. La crainte de Gelar pouvait se comprendre car si on a un regard synoptique sur le modèle sénégalais qui semble être fait de contradictions et de risques de conflits soit entre l'Etat et les confréries, soit entre les confréries elles-mêmes ou même entre groupes ethniques mais c'était sans compter sur les ressorts de répertoire symbolique sénégalais mais aussi et surtout sur la capacité d'adaptation de l'Etat qui par exemple tirant les leçons des fractures du conflit en

²⁸³ Montesquieu, Charles de Secondat, de *l'Esprit des lois*, XX, 7.

²⁸⁴ DIOP (AB), 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris 2009, ed Crepos/Karthala P298

Casamance devient de moins en moins jacobin et de plus en plus un Etat pluriel comme en Grande Bretagne ou aux Etats Unis et surtout comme l'Etat colonial qui a toujours accepté qu'on puisse avoir et revendiquer d'autres allégeances privées à côté de prééminence l'allégeance commune et principale à l'Etat. Cette prééminence de l'allégeance commune et principale qu'est l'Etat marque l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui s'est construite parallèlement et concomitamment à celle de l'Etat qui est passé d'une phase d'Etat-Parti à Parti-Etat tout en restant un Etat légal avant d'emprunter de façon irréversible le voie de l'Etat de Droit développant de plus en plus une autonomie vis-à-vis du politique grâce aux alternances politiques et à l'approfondissement de notre démocratie. Cet Etat qui a été longtemps confisqué et colonisé par le PS pour se maintenir au pouvoir est aujourd'hui notre bien le plus précieux. Il est un avantage absolu pour le Sénégal comparé à ses voisins dont les problèmes principaux résultent de l'absence d'Etat et d'une administration qui est un frein à la construction nationale qui souvent se résume à une juxtaposition ou une coexistence d'ethnies, de communautés et de régions d'où cette éternel recommencement que nous avons au Mali où l'on va de transition politique en transition politique alors que le Sénégal se construit et renforce son Etat alternance après alternance.

La présidentielle et l'alternance de 2000 marque un basculement, le triomphe de cette nouvelle citoyenneté qui s'est affranchie petit à petit des allégeances religieuses et identitaires en refusant de « voir double » comme le dit Hobbes avec la querelle des allégeances mais qui alternativement rend à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. L'alternance de 2000 a aussi permis de franchir un autre seuil de laïcité et de démocratie. Cet Etat pluriel qui rompt avec le jacobinisme tend donc forcément vers un Etat minimal qui en est la conséquence logique. Pour l'instant le Sénégal est dans une sorte de transition entre l'Etat jacobin et l'Etat minimal avec le réflexe des populations qui comme les politiques qui pensent que l'Etat est une fontaine de prébendes sur le plan social et économique et donc s'attendent à ce que cet Etat ait le don d'ubiquité pour régler tous les problèmes (de la sécurité à la salubrité devant chez soi, en passant par les subventions et les infrastructures). L'arrivée de l'Etat minimal et pluriel va s'accélérer parce que la question du social pour un Etat est sorte de tonneau des danaïdes et quand la Chine l'a compris, elle a renversé la dialectique sous Deng Xiaoping avec un primat de la création de richesses (main droite de l'Etat) sur le social (la main gauche et sa fonction redistributrice) d'où le miracle économique chinois quand le pays passe du péril jaune à la renaissance de l'Empire du milieu (centre du monde selon la cosmogonie chinoise). Même la France qui est le modèle d'importation de l'Etat sénégalais est

entraînent de renoncer au tout Etat sur le plan économique depuis que le Conseil d'Etat dans plusieurs arrêts a confirmé que l'intérêt général peut aussi être servi par des intérêts privés depuis « l'arrêt caisse primaire aide et protection » du Conseil d'Etat de 1938 qui précise qu'une personne privée peut gérer un service public administratif (SPA). Donc le tout Etat que le Nobel d'économie Frederich Hayek dénonce parce que menant vers « la route de la servitude »²⁸⁵ politique et économique a montré ses limites sur tous les continents (les deux Corées sont si différentes sur le plan économique comme l'ont été les deux Allemagnes, ou le Chili qui a été le laboratoire libéral des Chicago boys disciple de Milton Friedman, le pape intellectuel de la dérégulation). Donc pour le Sénégal une réforme de l'Etat est indispensable et elle consistera principalement à aller vers un Smart State ou un Etat Stratège qui en résumé est le « Moins d'Etat et le Mieux D'Etat » que Diouf avait lancé dans les années 1980. L'idée était excellente mais avait échoué parce qu'elle n'était pas une philosophie ou une conviction mais un diktat des institutions de Bretton Woods qui l'avaient imposé comme conditionnalité du programme d'ajustement structurel à un Etat qui n'avait plus les moyens d'être un Etat clientéliste et *samba alar*.

L'idée du Moins d'Etat mieux d'Etat est le meilleur résumé de l'Etat stratège qui doit baliser le chemin de l'Emergence à condition de réussir à casser les corporatismes de fonctionnaires qui ont privatisé l'Etat et appliquent cette maxime camerounaise qui dit « *on ne peut être assis sur la borne fontaine et avoir soif* ».

La réforme est indispensable car tous les pays qui ont émergé depuis la deuxième guerre mondiale l'ont été sur la base du libéralisme économique mais pas toujours avec un Etat de Droit mais en tout cas avec un Etat qui n'est pas empêtré perpétuellement dans un débat sur les règles du jeu qui empêche la projection sur un cycle économique à long terme. Parmi les « grandes choses », ces trois grands principes dont parle Montesquieu chez les Anglais, la liberté en est la clé de voûte et l'histoire politique du Sénégal le montre. L'histoire montre contrairement idée très répandue après l'ouragan Mai 68 et qui veut que la Démocratie ne fonctionne que quand les citoyens sont apathiques entre deux élections avec une société unidimensionnelle comme « l'homme unidimensionnelle » dont parle Herbert Marcuse, l'activisme citoyen permanent est nécessaire à la démocratie. D'ailleurs c'est une différence fondamentale entre les dictatures qui sont toujours silencieuses car le silence y est vertu citoyenne et les démocraties si bruyantes parce que le débat

²⁸⁵ Hayek, Frederich Von, 1944, *La route de la servitude*, Londres, routledge

y est permanent. En tout cas chez les Athéniens qui ont inventé la démocratie, l'activisme citoyen est considéré comme une vertu comme le pense Moses Finley qui en fait une ligne de démarcation entre les antiques

« La différence entre la démocratique Athènes et la Rome oligarchique résidait essentiellement non l'accès populaire à l'écriture mais dans le fait qu'à Athènes à la période critique l'élite se divisa et sa fraction dominante accepta les institutions démocratiques et se proposa pour diriger l'Etat, offre que le demos ne refusa pas et à laquelle il ne fit pas opposition ²⁸⁶ ».

Ainsi en se prévalant toujours de la liberté les Sénégalais ont su éviter « l'apathie, l'ennemi mortel des démocraties » selon Alexis de Tocqueville. C'est parce qu'ils n'ont pas été apathiques qu'ils ont pu obtenir des conquêtes démocratiques avec l'ère de furies dont l'apogée sera les émeutes de 1988 dont la conséquence sera le grand bond avant en matière de la transparence électorale avec le code consensuel de 1992. Ce refus de l'apathie expliquera aussi l'entrée par effraction de société civile dans le débat public grâce à l'ouverture médiatique des années 90 qui aura été plus une conquête des journalistes qu'une bienveillance du Prince.

Historiquement en Europe, la Radio a accompagné la montée des fanatismes au XXe siècle notamment avec le nazisme en Allemagne et le fascisme en Italie alors qu'aux Etats Unis, le Président Roosevelt en a fait un instrument pour sensibiliser les américains avec ses causeries au coin du feu qui lui permettaient de s'adresser directement aux américains. Ce qui fera dire à Edward Bernays dans son livre Propaganda « *La propagande est à la démocratie ce que la violence est à un 'Etat totalitaire* ». Aujourd'hui il faut remplacer Propagande par communication pour voir combien Bernays avait raison parce que toutes les dictatures cherchent à avoir deux monopoles qui sont les clés de leur survie : la violence et l'information mais cependant dictature et démocratie ont besoin de se légitimer par le consentement de l'opinion. Ce consentement est vital en démocratie mais accessoire dans une dictature mais pour Bernays aussi bien en démocratie qu'en dictature, il faut relativiser le fameux slogan romain Vox populi vox Dei

« Les sociologues sérieux ne croient plus cependant que la voix du peuple exprime une volonté divine ou une idée remarquable de sagesse et d'élévation. La voix du peuple n'est que l'expression

²⁸⁶ Finley, Moses, 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire, P61

de l'esprit populaire, lui-même forgé pour le peuple par les leaders en qui il a confiance et par ceux qui savent manipuler l'opinion publique, héritage de préjugés, de symboles et de clichés, à quoi s'ajoutent quelques formules instillées par les leaders²⁸⁷ ».

Cette assertion de Bernays était vraie au Sénégal où de l'indépendance jusqu'à la fin des années 1990, la fabrication du consentement pour légitimer le pouvoir socialiste s'est faite essentiellement grâce au quotidien *le Soleil* et à l'audiovisuel public à l'ère du monopole audiovisuel avant que dans les années 1980-1990, des pionniers de la presse écrite comme Babacar Toure et Sidi Lamine Niasse ne créent des brèches dans le monolithisme médiatique en créant *Sud Hebdo* et *Walf Hebdo* à la suite de Wade qui avait essayé à plusieurs reprises de lancer des journaux comme *le Démocrate*. Après la brèche des journaux dans la « démocratie des lettrés », ce sera le tour des radios privées de casser la digue du monopole dans les années 1990 en permettant à la grande majorité des sénégalais qui en étaient exclus d'intégrer le débat démocratique en élargissant sa base grâce à la langue wolof et l'accessibilité du médium qui est la radio. Un médium très démocratique nécessitant aucune barrière d'accès comme la langue ou le coût. Comme nous l'avons montré la radio va jouer un rôle capital dans la marche vers l'alternance et la réalisation de celle-ci en 2000. La télévision qui entre temps aura été libéralisée par Wade comme Diouf l'avait fait pour la radio, va jouer le même rôle en 2012 pour la deuxième alternance.

Loin de tout média centrisme, force est de constater que les médias ont joué un rôle fondamental dans l'élargissement de la base de la démocratie, des progrès réalisés dans la transparence électorale et donc des alternances de 2000 et de 2012 mais aujourd'hui on peut se poser la question légitime de savoir si notre paysage médiatique est à la hauteur de notre démocratie. Le paysage médiatique comme le spectre politique paradoxalement marqué par le trop plein et le vide. Un vide consécutif au trop plein. La presse après avoir été un catalyseur, un rempart et un pilier de notre démocratie en permettant par exemple la société civile d'entrer dans le débat par effraction est devenue aujourd'hui un frein au bond qualitatif de notre démocratie. La presse n'est plus à la hauteur de notre démocratie parce qu'il y a aujourd'hui un déficit de compétence des journalistes pas bien formés ou pas formés du tout. Un outil aussi vital est entre les mains d'ignorants avec une grande notoriété. Ce qui nuit gravement à la qualité des débats si on peut parler de débat. Dans les années 1990, les

²⁸⁷ BERNAYS, (E), *Propaganda, Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Editions La découverte, P92

radios ont fait évoluer qualitativement notre démocratie qui est aujourd'hui victime du cannibalisme ontologique des réseaux sociaux qui substituent le débat à l'invective et à l'insulte, le savoir et les faits à l'opinion, la recherche de la vérité à la juxtaposition d'opinions. Il n'y a plus des émetteurs d'idées et des récepteurs pour les discuter mais tout le monde est émetteur et récepteur. L'avis d'un influenceur a autant de poids que celui d'un agrégé. « La démocratie est un champ absolu d'incompétence » disait le Pr Djibril Samb, le traitement médiatique de la Covid 19 lui donne parfaitement raison avec des activistes qui ont osé croiser le fer avec des Professeurs de médecine sur les vaccins. Ce trop-plein et le vide que nous avons dans les médias est aussi dans la vie politique.

A la question de savoir s'il ne craignait pas le vide dans la vie politique après son retrait, le Général De Gaulle avait répondu qu'il redoutait qu'il y ait « hélas le trop plein » plutôt que le « vide ». La vie politique sénégalaise actuelle a réussi la prouesse d'avoir les deux : un trop plein qui cache un vide abyssal en termes d'idées et de débats. La législature de 1978 avec le PS et le PDS qui entrait pour la première fois dans l'hémicycle marquera plus l'histoire par la qualité des débats et sa contribution à l'évolution de notre démocratie que la quinzaine de listes et les milliers de politiciens qui se bousculent au portillon en 2022 pour siéger à l'Assemblée Nationale. Lors de la législature de 1978, la première de l'ère du multipartisme après le parti unique de fait, le Sénégal avait des institutions démocratiques embryonnaires mais des hommes politiques d'une grande qualité. Aujourd'hui nous avons des institutions solides mais des hommes politiques de moindre envergure. De 1960 à 2000, il existait au moins un débat politique, des débats sur les orientations politiques ou économiques dans le pays mais depuis 2000, le débat est devenu trop personnel. Et c'est cette absence de débats d'idées, de débats politiques qui est la principale cause du trop-plein et de la banalisation du politique. « *Les grands esprits discutent des idées, les esprits moyens des événements et les petits esprits des gens* » disait Thomas Henry Buckle. Notre démocratie a besoin de grands esprits comme ceux de la législature de 1978 qui posaient déjà de grands débats comme le contrôle de constitutionnalité des lois, le statut de l'opposition et l'équité de traitement dans les médias publics qui ont fait avancer notre système démocratique. Il faut se garder de confondre vitalité démocratique et vide politique qui est consubstantiel au trop plein qui fait que la politique n'est plus un combat entre les élites arbitré par le peuple qui tranche lors des élections. Quand dans un pays de 17 millions d'habitants, il y a cent personnalités qui retirent des dossiers de candidatures à la présidentielle avant le filtre du parrainage, ce n'est plus de la vitalité

démocratique mais un trop plein causé par le vide en matière d'idées, de projets de sociétés ou de programmes. Se prendre pour l'homme providentiel par narcissisme ou confondre légitimité médiatique et légitimité politique est infiniment plus facile que d'avoir des idées pour le pays. Pour les élections législatives de juillet 2022 nous assistons à la même chose. Malgré le trop plein de listes avant le filtre du parrainage, nous n'aurons pas de vrais débats car tout sera réduit à des querelles de personnes ou à des ambitions personnelles. L'absence de débats d'idées est entrain de désubstantialiser notre démocratie où de façon anachronique les hommes politiques jouent aux matamores et aux gladiateurs. Aujourd'hui qui connaît les idées et la position de nos hommes politiques sur la question de la sécurité et du terrorisme alors que notre pays est devenu le dernier rempart ? Qui connaît une théorie ou une doctrine économique d'un homme politique ? Qui connaît les réflexions et les propositions d'un homme politique pour sortir les écoles et les universités de la crise ? Qui a jamais entendu un homme politique proposer des solutions pour gagner la paix en Casamance après que l'armée a gagné la guerre. Par contre on connaît les opinions de tous les hommes politiques sur le parrainage et le fichier électoral. Ce sont les seuls points où il y a un véritable débat entre la majorité et l'opposition. Ils en débattent tellement qu'a l'impression que le Ministère de l'Intérieur en est devenu principalement le Ministère des élections parce que la question de la sécurité qui est la mission la plus importante de ce ministère ne passionne pas les politiques. Qui connaît les idées ou la politique sécuritaire de ces hommes qui aspirent à nous gouverner ?

La justice, le maillon faible de notre système devrait s'inspirer du combat des politiques et de la presse pour conquérir plus de libertés mais en le faisant naturellement à sa manière car si elle l'attend de l'Etat, elle risque de rester longtemps dans le syndrome « en attendant Godot » d'une alternance à l'autre parce que les politiques risqueront toujours d'oublier parce que la juridicisation du politique revendiquée et saluée dans l'opposition dès qu'ils arrivent au pouvoir. Aujourd'hui les magistrats n'ont jamais eu un contexte aussi favorable pour exercer ce pouvoir et cette indépendance que leur garantissent déjà les textes. L'indépendance de la justice devient de plus en plus une demande sociale de l'opinion qui a compris que c'est le meilleur moyen de fermer la boîte de pandore des furies et des violences. C'est pourquoi ce combat même s'il nécessite le volontarisme des magistrats encore très timide est aussi un combat citoyen face aux politiques qui invoqueront toujours de bonne guerre le manque de légitimité démocratique de magistrats. L'Etat légal est en entrain de dépérir au profit de l'Etat de Droit grâce à l'évolution de l'opinion publique,

ce qui fait passer notre démocratie de l'ère des furies à la démocratie d'opinion qui se renforce avec les alternances. Avant les alternances l'élargissement des bases de la démocratie se faisait à la suite de conquêtes et luttes politiques dans la rue et qui furent souvent très violentes comme lors des émeutes de 1988 ou lors des contestations post électorales de 1993 dont les paroxysmes ont été l'assassinat du juge constitutionnel Me Babacar Seye et celui des 4 policiers le 16 février 1994. Désormais, dans le Sénégal du cycle des alternances, l'élargissement des bases notre démocratie se fera par le Droit parce que si l'Etat légal s'occupe de l'intérêt du régime, l'Etat de Droit a pour priorité les citoyens. L'alternance de 2000 est la fille de ces luttes politiques violentes et négociations, de compromis politiques, de conquêtes démocratiques comme la transparence électorale qui ont accouché d'une alternance exemplaire en 2000 confirmant ainsi la fiabilité du système électoral mais aussi la robustesse de notre Etat qui a réussi une transition exemplaire de 10 jours entre une ère socialiste et celle libérale. 2000 aurait dû fermer la page de la démocratie des anciens (débat sur les règles du jeu et la question de la participation) mais la démocratie de Sisyphe avec l'Etat légal comme instrument politique nous ramènera des années en arrière avec le retour aux règles du jeu comme le débat sur le 3^e mandat de Wade et qui est encore dans le débat public pendant le 2^e mandat de Macky Sall.

Donc après l'élargissement par les furies à cause de l'instrumentalisation de l'Etat légal comme instrument politique, les prochains élargissements se feront par le Droit d'où la nécessité d'une plus grande indépendance des juges qui devront passer de « bouche la loi » à arbitres et régulateurs comme l'exige un Etat de Droit comme l'ont fait la Cour Supreme lors des locales de Janvier 2022 et le Conseil Constitutionnel pour la validation des listes pour les législatives de juillet 2022. Le recours croissant aux juges en matière de contentieux électoral et non plus à des manifestations de rue confirme le caractère irréversible de la juridicisation de la vie politique qui est une des conditions de l'Etat de Droit à cote de consensus politique sur les règles du jeu qui adviendra non par la volonté des politiques mais par le Droit et une exigence de l'opinion. L'idée d'Etat de Droit repose sur la suprématie du Droit. Elle fut instaurée aux Etats Unis par le Juge Marshall dans l'arrêt Marbury contre Madison en 1803 qui, a ainsi imposé le contrôle de constitutionnalité. En France il a fallu attendre la Ve république en 1958 pour imposer ce contrôle de constitutionnalité et mettre fin à ce que le Doyen Vedel appelait « l'insoutenable autonomie du politique ». Le contrôle de constitutionnalité imposé par le chief justice John Marshall n'est pas passé pas comme lettre à la poste parce que les Présidents des Etats Unis Thomas Jefferson et James Madison considéré

comme le père de la Constitution, contestèrent vigoureusement la décision du juge. Comme le rapporte Louis Favoreu dans son livre Droit constitutionnel :

« Au nom de la démocratie et de l'équilibre des pouvoirs, Jefferson et Madison refusaient en définitive de voir en la Cour suprême, organe non responsable politiquement, le gardien unique de la Charte fondamentale, ouvrant un débat sur la légitimité et le rôle du juge constitutionnel qui se poursuit encore de nos jours... »

Le débat est d'une actualité brûlante chez nous. Une constitution a aussi pour mission de mettre l'ordre dans la vie politique avec la juridicisation de la politique c'est-à-dire que les contentieux politiques ne sont plus réglés par des furies ou des émeutes comme en 1988 suivis de la proclamation de l'Etat d'Urgence ou dans les années 1990 avec l'assassinat du juge Seye et la mort des policiers mais par le Droit. Cette juridicisation de la vie politique qui est devenue une lame de fond depuis l'alternance de 2000 et renforcée par celle de 2012 parce que dans notre système politique dont l'alternance est devenue la respiration naturelle et où l'opposition gagne de grandes villes souvent de grandes villes comme Dakar, il est difficile de faire croire aux citoyens qu'on peut y truquer des élections. Cette croyance est confirmée par le fait que depuis 2012, Macky Sall n'a jamais pu gagner à Touba et a perdu Ziguinchor à la Présidentielle de 2019 et aux locales de 2022, malgré des milliards d'investissement. Les dernières décisions du Conseil Constitutionnel sur la validation des listes pour les législatives de 2022 qui désarment les gladiateurs de la Majorité et l'opposition en leur rappelant que notre démocratie doit préférer la civilité, l'urbanité du marbre du Senat plutôt que la poussière du colisée montrent que démocratie avancent mais nos hommes politiques reculent ou stagnent parce que de façon anachronique en voulant toujours nous ramener à l'ère des furies (de 1983 à la première alternance de 2000).

Depuis 2000, nous sommes dans une autre ère car élection après élection, alternance après alternance, les faits prouvent qu'on peut faire confiance à notre système électoral. Les politiciens qui avaient jeté l'opprobre sur le conseil constitutionnel décrédibilisant ainsi par anticipation sa décision, l'ont fait pour des raisons de politique politicienne. Cette décision du Conseil est révolutionnaire comme celle qui avait rappelé au Président de la République Macky Sall qui voulait réduire son mandat de 7 à 5 ans que le Conseil constitutionnel ne saurait être le maître d'ouvrage de promesses électorales. Cette décision pour les législatives est encore plus révolutionnaire parce qu'elle enlève à notre classe politique l'alibi électoral derrière lequel on

s'abrite toujours pour ne pas aborder les vraies questions comme celle de la sécurité, du terrorisme, de l'emploi. Le conseil constitutionnel a fait tomber un alibi électoral mais à coup sûr ils vont en trouver d'autres. Notre démocratie avance, nos hommes politiques stagnent. Notre démocratie avance parce que le système est devenu plus forts les acteurs, les hommes politiques nous font reculer en transformant souvent notre capitale en état de siège prenant souvent tout un pays en otage. Le Conseil constitutionnel a encore du pain sur la planche car par le Droit, il devra hisser nos hommes politique à la hauteur de notre grande démocratie. Après l'ère de la régulation par les furies qui va de 1983 quand on vote sans identification et isoloir facultatif à l'alternance de 2000, notre démocratie doit entrer définitivement dans l'ère de la régulation par le Droit c'est-à-dire remplacer les gladiateurs par des hommes d'idées. On a besoin d'une confrontation d'idées pas celle de gladiateurs.

L'avènement inéluctable de l'Etat Droit qui va pair avec une société fondée sur le Droit et non pas sur la loi avec des règles que personne n'osera penser changer même si on a la majorité pour le faire. C'est parce que le Droit est supérieur à loi que l'Etat de Droit est au-dessus de l'Etat légal comme l'explique le Doyen Abdel Kader Boye :

« L'Etat légal se donne des lois, des règles et peut les défaire mais l'Etat de droit va au-delà des règles qui sont votées c'est à dire un ensemble de principes de base sur lesquels repose toute loi, des références éthiques et politiques qui les norment par rapport auxquelles on juge de la valeur d'une loi »²⁸⁸

L'Etat de Droit se préoccupe plus de faire évoluer l'intérêt de la société que l'Etat légal qui se préoccupe essentiellement de l'organisation du pouvoir et surtout de la survie d'un régime. Le Juge Ousmane Camara confirme la supériorité du Droit sur la loi en citant de Victor Hugo pour conclusion de ses mémoires :

« Le Droit et la loi, telles sont les deux forces

Le Droit parle et commande du sommet des vérités

La loi réplique au fond des réalités

Le Droit se meut dans le juste, la loi se meut dans le possible

Le Droit est divin, la loi est terrestre

²⁸⁸ Emission « 1H avec » Abdelkader Boye, Walf FM, 30 août 1998

Ainsi la liberté c'est le Droit

La société c'est la Loi ²⁸⁹ »

Victoire Hugo, actes et paroles avant l'exil Paris juin 1875

Donc dans un Etat de Droit, la majorité servira plus à gouverner, à faire évoluer la société sur le plan socioéconomique qu'à changer les règles en cours du jeu pour se maintenir. Les Sénégalais qui ont réglé politiquement et démocratiquement la question du 3^e mandat en 2012 et ont montré qu'ils ont les moyens de freiner les dérives de l'Etat légal par l'alternance après que le conseil Constitutionnel se soit contenté d'être une bouche de loi. Le processus de dépérissement de l'Etat légal entamé depuis le basculement l'an 2000, a été accéléré depuis 2012. L'Etat de Droit s'impose de plus en plus comme quand le Conseil Constitutionnel censure le Président Sall en refusant la réduction de son mandat en dépassant son statut de simple bouche de la loi pour rappeler des principes de Droit ou quand les conflits électoraux se judiciaireisent comme lors des locales de janvier 2022 et lors de cette pré-campagne des législatives de juillet 2022 avec un Conseil Constitutionnel qui n'a jamais été sollicité en tant que juge et arbitre politique.

L'Etat légal qui est la principale cause du manque de confiance et donc de l'impossibilité d'un consensus les règles qui ne peuvent être que provisoires car fondées sur des rapports de force et non des principes ou des règles de Droit. Du dépérissement irréversible de l'Etat légal emmargera aussi un consensus politique qui sera garanti non plus par la loi mais par le Droit et surtout par l'opinion qui est la meilleure garantie en démocratie. La disparition de l'Etat légal va inévitablement changer la courbe du débat parce que les règles du jeu qui seront les mêmes pour tout le monde aussi selon qu'on soit dans l'opposition ou du pouvoir et vice versa parce que l'alternance favorise le Dem dik entre l'opposition et le pouvoir. Rien que de cet état de fait qui consiste pour la classe politique à faire la navette entre l'opposition et le pouvoir devrait les pousser à comprendre que rompre le cycle infernal bourreau aujourd'hui, victime demain n'est dans l'intérêt de personne parce que créant une insécurité politique et juridique permanente. L'Etat de Droit avec le consensus politique sur les règles qui lui est consubstantiel va enfin fermer définitivement les portes de la démocratie des anciens pour ouvrir celle des modernes qui met au centre du débat la question économique.

²⁸⁹ Camara, Ousmane, 2000, *Mémoires d'un juge africain*, Kharthala-Crepos, P289-290

Depuis 1983 après chaque élection ou chaque alternance le Sénégal change les règles du jeu ou crée de nouvelles institutions comme s'il était à la quête d'institutions parfaites qui n'ont jamais existé nulle part même à Athènes où selon Pierre Manent

« Alors que les anciens cherchaient à découvrir l'ordre juste dans la nature des choses, les modernes ont entrepris de le bâtir de leurs propres mains ²⁹⁰ »

Les Romains qui avaient entrepris de le bâtir se rendront compte que l'ordre juste n'existe pas car la République romaine dégénéra en empire et en oligarchie. Donc la quête de l'ordre juste est utopie qui sera remplacée par un ordre politique stable fondée sur la liberté, la loi et le Droit comme le feront les américains qui feront renaître la République dans le nouveau monde, une nouvelle Rome en Amérique en faisant plus confiance au Droit qu'aux hommes. Les pères fondateurs des Etats-Unis qui par pragmatisme opteront pour « progress not perfection » en arrivèrent à la conclusion que l'essentiel est d'avoir des institutions et des règles qui fonctionnent et de laisser le temps les sacrifier. La France dont la grande révolution de 1789 se produit à quelques années d'intervalle de la révolution américaine en est à sa Ve République et se prépare à la VIe alors que les Américains en sont encore à la Première République si on peut parler ainsi. La démocratie qui est une invention humaine a besoin de rites, de rituels et de traditions qu'on ne peut avoir qu'en donnant du temps long aux institutions comme les anglais, les américains et les japonais et semble confirmer Jacques Lagroye qui fait constater

« Pour les observateurs continentaux de Montesquieu à Benjamin Constant, l'exemple anglais montre la supériorité d'une « institution modifiée par le temps adoucie par l'habitude ²⁹¹ »

Ce changement permanent des institutions et des règles est une pure perte de temps comme le confirme sur le plan théorique Max Weber dans l'Ethique protestante

« La première leçon qu'un sociologue doit transmettre à ses étudiants, quitte à décevoir leur ardeur de croire et de servir est qu'il n'y a jamais eu de régime parfait ²⁹² »

²⁹⁰ Manent, Pierre, 2007, *Enquête sur la Démocratie*, Paris, ed Gallimard, P11

²⁹¹ Lagroye, Jacques, Bastien, François, Sawicki, Frederic, 2012, *Sociologie Politique*, Paris, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz, P108

²⁹² Weber, Max, 2019, *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, ed Plon, P27

Sur le plan pratique et historique, l'Angleterre et le Japon sont les démocraties qui ont les institutions les plus archaïques au monde et prouvent des institutions archaïques peuvent faire émerger la modernité et l'efficacité économique. La révolution industrielle est née en Angleterre qui a encore des lois qui date de Guillaume de Normandie et le Japon a été à la pointe de la révolution technologique avec des institutions qui remontent à l'ère du MEJI (1868) et un empereur qui ne perdra son caractère divin qu'après la deuxième guerre mondiale face aux américains qui ont chez eux des règles électorales qui remontent à Georges Washington. Comme le prouvent ces trois grandes démocraties, le conservatisme politique ne s'oppose pas à l'innovation ou la révolution économique et industrielle. Mieux encore sur un plan purement économique, la France a réussi les trente glorieuses sous la IV^e République qui était légendaire pour son instabilité politique. Le Sénégal a plus besoin de conservatisme politique pour que ses traditions électorales deviennent des traditions démocratiques car pour l'instant le Sénégal a plus de traditions électorales que de traditions démocratiques à l'exception notoire d'être épargné par les coups d'Etat et de réussir des transitions politiques en 10 jours entre deux Présidents. Comme on le sait la tradition n'a aucun fondement naturel, c'est le temps qui le rend si naturel pour qu'il devienne comme si ça allait de soi. Qui peut imaginer la Grande Bretagne sans Premier ministre, cet accident de l'histoire devenu sacré. Quand les hommes politiques sénégalais comprendront que des règles justes et stables sont dans l'intérêt de toute la classe politique qu'elle protégera de l'Etat de nature politique permanent car « *« le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir »* Rousseau le contrat Social livre 1, le Sénégal aura enfin un consensus fondé sur le Droit et non sur la loi ou des rapports de force ou un équilibre de la terreur. L'Etat légal a su s'adapter aux furies et à l'alternance politique mais il est loin d'être évident qu'il puisse s'adapter et survivre à une cohabitation politique qui de toute façon va arriver un jour d'où la bonne idée d'avoir faire revenir le poste de Premier Ministre qui sera un chef de la majorité en cas de cohabitation qui peut fonctionner que dans le cadre strict de l'Etat de Droit. Une cohabitation sans Etat de Droit mène tout droit au scénario nigérien avec le blocage politico institutionnel qui avait entraîné le coup d'Etat de colonel Bare Mainassara. Toute chose étant égale par ailleurs, le Sénégal a déjà une petite expérience de cohabitation municipale entre le Président Macky Sall et le Maire de Dakar Khalifa Sall dont on connaît l'épilogue avec la redoutable efficacité politique de l'Etat légal.

Quel que soit le schéma d'une cohabitation politique, la légitimité présidentielle est toujours plus forte même si celle législative est plus récente. La France ne fonctionne jamais aussi bien que sous les cohabitations qui impose de fait une collaboration entre les pouvoirs c'est-à-dire le gouvernement (majorité qui n'est pas celle du Président) avec un Président de la République qui devient de fait chef de l'opposition. L'avènement de l'Etat de Droit et du consensus fort permettront au Sénégal de passer de la démocratie purement procédurale et électorale à une démocratie transformationnelle parce que le Sénégal a besoin d'un conservatisme politique pour aller plus rapidement vers sa révolution économique qu'est l'émergence afin que l'exception démocratique devienne l'exception économique. Le célèbre penseur allemand Fichte nous apprend « Être ce n'est rien, Devenir c'est tout ». Le Sénégal est une grande et vieille démocratie qui fonctionnait déjà dans les quatre communes (Dakar, Gorée, Rufisque Saint Louis) avec une représentation au palais Bourbon à partir 1848. Il est temps après avoir été une grande démocratie que le Sénégal devienne une grande économie. Il est temps pour le Sénégal d'avoir l'ambition de dépasser la rente du symbole démocratique et de devenir une grande économie, clé de voute de toute volonté de puissance. Les Etats Unis sont une grande diplomatie et une grande armée parce qu'ils sont avant tout une grande économie. La Chine est devenue une grande diplomatie et une grande armée quand elle est devenue une grande économie. Le Sénégal ne peut pas être un Etat Pivot, avoir l'ambition d'être une puissance régionale tout en étant un nain économique.

Notre pays a atteint l'horizon démocratique. Notre prochain horizon doit être l'horizon économique. Toute l'énergie de notre élite politique et intellectuelle doit être orientée vers cette question et non pas sur le projet réforme perpétuelle des institutions qui est une pure perte de temps. Cet horizon économique doit être au centre du débat dans phase 2 de notre démocratie quand nous aurons fermé la phase infantile de la démocratie (débat sur les règles du jeu et la réforme perpétuelle des institutions) dont la conséquence est la stagnation économique et le piétinement politique. Il est temps après avoir été une grande démocratie que l'on devienne une grande économie. Pour tenir son rang d'Etat Pivot, le Sénégal doit avoir une grande armée pour face aux menaces du cercle de feu et avoir une grande diplomatie pour rayonner sur le continent. La puissance militaire et la puissance diplomatique ont été de tout temps sous tendues par une puissance économique. « It is the economy stupid » (c'est l'économie Idiot). C'était le slogan de campagne de Clinton qui a coulé Bush père en 1992. Clinton alors jeune gouverneur de l'Arkansas rappelait à Bush père auréolé de la victoire sur Saddam que dans une grande démocratie,

l'économie est toujours au cœur du débat. On doit lancer le même slogan contre nos hommes politiques. Un homme politique doit être désormais jugé sur ses aptitudes à faire des propositions ou faire avancer notre économie mais pas sur sa capacité à reformer ou à améliorer notre système démocratique qui est suffisamment solide au point d'avoir produit plusieurs deux alternances présidentielles et plusieurs alternances municipales en 12 ans. Le Sénégal, une des exceptions démocratiques a toujours incarné un certain leadership continental depuis Senghor. C'est pourquoi Achille Mbembe a qualifié Dakar de capitale intellectuelle du continent et donc le Sénégal pour tenir son rang sur le plan continental doit être au cœur des débats sur l'avenir et le devenir du continent sur le plan politique mais aussi sur le plan économique. Ainsi après avoir une exception démocratique, il devra être une des exceptions économiques ou même l'exception économique en étant le premier pays d'Afrique de l'ouest à accéder à l'émergence qui ne doit pas être un effet de mode, un slogan ou un plan de plus. Sur le plan politique, le PSE (Plan Sénégal Emergent) a au moins plus d'ambition que les plans quinquennaux que nous avons connu de l'indépendance jusque dans les années 2000. Ce qui fait que quand la Malaisie lançait son plan Malaysia 2020 sur vingt ans c'est-à-dire au moins sur une génération, le Sénégal avec des plans quinquennaux faisait coïncider le cycle économique et le cycle politique tout en sachant qu'il est impossible de transformer une économie ou un pays en cinq ans. Le plus grand mérite du PSE est d'avoir l'ambition de « déconfiner » notre économie du cadre très étroit de la stratégie de lutte contre la pauvreté dans lequel l'avait enfermé les institutions de Bretton Woods. Réduire la politique économique à la lutte contre la pauvreté est un manque d'ambition. Le PSE a l'ambition de sortir du ghetto de la lutte contre la pauvreté pour aller vers la croissance qui est la meilleure façon de réduire la pauvreté comme le prouve l'exemple de la Malaisie. Dans ses mémoires [a Doctor in the House](#), Dr Mahatir, médecin de profession dit avoir compris très tôt que le sous-développement consistait à s'attaquer aux symptômes de la maladie (lutte contre la pauvreté) plutôt que de s'attaquer à la cause de la maladie (la croissance). En appliquant ses remèdes de médecin à l'économie Dr Mahatir a non seulement guéri le malade de l'indigence mais a fait émerger son pays en moins de 20 ans.

Le Sénégal en refusant que sa politique économique soit réduite à la réduction de la pauvreté est peut-être sur la bonne voie. C'est aussi la preuve que c'est dangereux pour un pays de sous-traiter sa sécurité comme le fait le Mali ou sa politique économique comme l'a fait le Sénégal pendant des décennies au FMI et à la Banque mondiale. Cette sous-traitance de l'économie aux institutions

de Bretton Woods s'explique par le fait que toute la pensée de notre classe politique est accaparée par le débat politique sur les règles du jeu électoral. Le PSE en rompant avec les plans quinquennaux, a au moins l'ambition de transcender les cycles politiques en se projetant sur une génération mais sans consensus fort le cycle politique le rattrapera avec les alternances politiques qui deviendront décennales au maximum et quinquennale au minimum. Donc on en revient toujours au primat de la politique car même l'idée et la volonté de trouver un consensus sur l'économie est question politique d'où la nécessité de s'accorder sur les règles du jeu politiques pour sortir de cette démocratie de Sisyphe qui s'appuie sur l'Etat légal et ses abus condamnant le Sénégal à un éternel recommencement du débat sur les règles du jeu après chaque alternance réduisant ainsi la démocratie à sa dimension strictement politique et procédurale et non pas comme un système de compétitions de repos aux questions que se posent les citoyens. Ces citoyens qui, entre deux élections se posent plus des questions économiques et sociales que électorales qui intéressent principalement le microsystème politique. Cette situation condamne le Sénégal à la médiocrité économique malgré ses immenses potentialités et d'avantages comparatifs comme une position géographique stratégique (un pont entre l'Afrique noire et le Maghreb, ancien point de jonction en « la Caravane et la Caravelle » carrefour entre l'Europe, l'Afrique, l'Europe et les Amériques) une stabilité politique forte, une démocratie solide et des ressources humaines de qualité qui sont autant de prérequis pour l'Emergence.

La situation du Sénégal est un grand paradoxe économique dont l'explication est purement politique. « *Un problème politique est un problème économique sans solution* » disait Georges Elgozy. Au Sénégal c'est plutôt l'inverse car le problème économique semble être un problème politique sans solutions à savoir l'incapacité de la classe politique à trouver un consensus sur les règles du jeu et surtout à les respecter enfermant ainsi le Sénégal entre le marteau d'une démocratie de Sisyphe et celle de l'enclume de la démocratie du Phoenix c'est-à-dire qui renaît toujours de ses cendres non pas pour profiter de sa résilience politico-démocratique pour progresser mais pour en revenir toujours au point de départ c'est-à-dire la crise de 1962 parce que le débat principal des législatives de 2022 sera probablement comment imposer la cohabitation à la tête de l'Etat qui est beaucoup plus sérieuse que les dualités que nous avons connues à la tête de l'Etat car Senghor et Dia, de même que Wade et Idrissa Seck appartenaient au même parti. La cohabitation est comme l'alternance, elle arrivera tôt ou tard. Comme l'alternance, l'Etat est suffisamment fort la

domestiquer et l'encadrer comme il le fait avec les alternances devenues la respiration naturelle de notre démocratie mais une cohabitation nécessite un Etat de Droit.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIE(B), P BIRNBAUM (P), 2018, *Sociologie de l'Etat*, Paris, ed Pluriel
- BADIE (B), 2017, *L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Editions CNRS
- BADIE, Bertrand, 1992, « Analyse comparative et sociologie historique », *Revue internationale des sciences sociales* (133), août.
- BALANDIER Georges, 1992, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Editions Balland,
- BALLE François et PADIOLEAU Jean, 1973, *Sociologie de l'information, textes fondamentaux*, Paris, Larousse
- BARBIER-WIESSER, F, G, 1994, *Comprendre la Casamance, Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala
- BAYART, Jean-François, 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard
- BAYART, Jean-François, 1996, *L'historicité de l'Etat importé*, Paris, Les cahiers du CERI, n° 15.
- BEAUD (P), 1997, *Sociologie de la Communication*, CNET Réseaux
- BERELSON, Bernard, LAZARFELD, Paul F., MCPHEE, William N., 1954, *Voting*, Chicago, University of Chicago Press.
- BERNAYS, (E), *Propaganda, Comment manipuler l'opinion en démocratie*, Editions La découverte
- BIRNBAUM (P), 2018, *Où va l'Etat : essai sur les nouvelles élites du pouvoir*, Paris, ed du Seuil
- BLONDIAUX, Loïc, 1996, « Mort et résurrection de l'électeur rationnel. Les métamorphoses d'une problématique incertaine », *Revue française de science politique*, vol.46, n° 5, octobre, pp.753-791.
- BOUGNOUX (D), 1993, *Sciences de l'Information et de la Communication*, Paris, Larousse
- BOURDIEU (P), 2012, *Sur l'Etat, cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, ed Raisons d'agir
- BOURDIEU (P), 1980, *L'opinion publique n'existe pas*, Paris, Editions de Minuit,
- BOURDIEU Pierre, 2002, *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit.

- BOURDIEU, Pierre, 2000, [avec Olivier Christin & Pierre-Étienne Will], « Sur la science de l'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, no 1, pp.3-11.
- BOY, Daniel, MAYER Nonna (dir.), 1997, *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po
- BRAUD, (P), 2000, *Sociologie politique*, LGDJ
- CAMARA (O), 2000, *Mémoires d'un juge africain*, Kharthala-Crepos,
- CHAMPAGNE (P), 1990, *Faire l'opinion*, Paris, Editions de Minuit, Collection, Paris
- CHATELET, DUHAMEL, PISIER, *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, PUF, 2001
- CHEVALLIER, Jacques, 1996, *Les institutions politiques*, Paris, L.G.D.J.
- CISSE (L),2001, *Carnets secrets d'une alternance, un soldat au cœur de la démocratie* Paris, Editions Gideppe, 208 pages
- CLASTRES, Pierre, 1976, *La société contre l'État*, Paris, Éd. de Minuit.
- COHEN, (L), Ruitort *Nouveau Manuel de Science Politique*, Paris, La Decouverte, 2013
- COULIBALY (A), 1999, *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie*, Paris, Harmattan, 1999
- COULIBALY, Abdou Latif, 2003, *Wade, un opposant au pouvoir : L'Alternance piégée ?* Dakar, les Éditions Sentinelles.
- COULON, Christian, 1981, *Le Marabout et le Prince. Islam et pouvoir au Sénégal*, Paris, Pédone.
- COULON, Christian, 1992, « La démocratie sénégalaise : bilan d'une expérience », *Politique africaine*, n° 45, mars, pp. 3-9.
- DE SAINT Marc (R), 2018, *Que sais-je sur l'Etat*, Paris, PUF, 3^e ed
- DESOUCHES (C), 1983, *le Parti démocratique Sénégalais, une opposition légale en Afrique*, Paris, ed Monde en devenir,
- DIAGNE (M), 2000, *Chronique d'une alternance*, Saint Louis, Editions Xamal, 102 pages
- DIOP (AB), 2009, *Le Sénégal, une démocratie du Phoenix*, Paris 2009, ed Crepos/Karthala

- DIOP (M), 2012, *Propos d'un député : Réflexions sur le fonctionnement de l'Etat sous le régime de l'alternance*, Dakar, ed Saint Paul
- DIOP (M), 2011, *L'administration d'Etat au Sénégal*, Dakar, ed Clairafrique
- DIOP (M), 2012, *L'institution militaire au Sénégal*, Dakar, ed Saint Paul
- DIOP (M C), 2002, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Harmattan, 652 p
- DIOP, (M C), 2002, *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Kharthala, 723 p
- DIOP (MC), 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du Pouvoir*, Paris, ed CRES/Karthala
- DIOP(MC),2013, *Sénégal (2000 – 2012) : les institutions et politiques publiques à l'épreuve de la gouvernance libérale*, Paris, ed CRES/Karthala
- DIOP M C, 1994, *Le Sénégal et ses voisins*, Ed Sociétés Espaces Temps, 325 p
- Diouf (M), Diop (M C), 1999, *Les figures du politique en Afrique*, Paris, Codesria Karthala, 464 p
- DIOP (M C), 2002, *Le Sénégal entre le global et le local*, Paris, kharthala , 723 p
- DOUF (A),2014, *Mémoires*, Paris, ed Seuil
- DIOUF (M),1998, *SÉNÉGAL : Les ethnies, la nation*, Dakar, NEA 1998, 281 p
- DREYFUS (F), 2000, *L'invention de la bureaucratie, Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats Unis (XVIII et XXe siècle)*, Paris, ed la découverte
- DURUFLÉ, Gilles, 1988, *L'Ajustement structurel en Afrique : (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala
- ELIHU (K), *Interpersonal relations and mass communications: studies in the flow of influence*, Columbia University
- FALL (I, M), 2017, *La réforme constitutionnelle du 20 mars 2016 au Sénégal, la révision consolidante record*, Dakar, ed l'Harmattan
- FAVOREU (L), 2019, *Droit Constitutionnel*, Paris, 21 e Ed, Dalloz

- FINLEY(M), 1985, *L'invention de la Politique*, Paris, Flammarion/champs Histoire
- FRIEDMAN T, *Longitudes and Attitudes, exploring the world after september 11*, New York, Farrar Straus Giroux, 383p
- GAXIE, Daniel, 1980, « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, vol.30 (1), pp.5-45
- GERSTLE (J), 1993, *La communication politique*, Paris, PUF
- HABERMAS (J), 1978, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot,
- HESSELING (G), 1985, *Histoire Politique du Sénégal. Institutions, Droit et Société*, Paris, Karthala.
- JAFFRELOT, (C), *Démocraties d'ailleurs*, Presses de Sciences Po
- LAZARSELD (P), *The people's choice*, New York, Columbia University
- KANE, (P S), 2003, *Mémoire corrective*, Dakar, Ed Platon, 220 p
- KANTE, Babacar, 1985, « La démocratie dans les régimes politiques Ouest-africains. Essai de réflexion théorique », in *Annales africaines*, 1983-1984-1985, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, pp.79-113.
- KANTOROWICZ Ernst, 1989, *Les deux corps du roi*, Trad. Paris, Gallimard
- KEPEL, (G), 2001, *Jihad : expansion et déclin de l'islamisme*, Folio, 708 p
- LAGROYE (J) Bastien (François) SAWICKI (F), *Sociologie Politique*, Paris 2012, 6^e édition Presses de Sciences Po et Dalloz,
- LE Bon (G), 1963, *Psychologie des foules*, Paris, PUF
- LEFORT, Claude, 1971, *L'invention démocratique*, Paris, Fayard.
- LO(M), 1986, *L'heure du choix*, Paris, Harmattan, 106 p
- LOUM (M L), 2001, *Le Sénégal au 01 avril 2000*, Dakar, Excaf, 290 pages
- LY, (A), 1992, *Les regroupements politiques au Sénégal de 1956 à 1970*, Codesria,

- MANENT(P),2007, *Enquête sur la Démocratie*, Paris, ed Gallimard
- MAGASSOUBA, Moriba, 1985, *L'islam au Sénégal. Demain les Mollahs ?* Paris, Karthala.
- MANIN, Bernard, 1996, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion
- MAISONNEUVE (J), *la dynamique des groupes*, Paris, PUF, 125 p
- MARTIN, (D C), *Les nouveaux langages du politique en Afrique orientale*, Paris, Khartala, 301 pages
- MATTELART (A.), 1995, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte,
- MAYER, Nonna, PERRINEAU, Pascal, 1992, *Les Comportements Politiques*, Paris, Armand Colin
- MENDY (M), 2000, *Wade et le Sopi, la longue marche*, Dakar, NEA
- MESMER (P), 1998, *Les blancs s'en vont*, Paris,Albin Michel, 301p
- MOSCOVICI (S), 1987, *L'âge des foules*, Paris, Editions Complexe
- NDIAYE, Malick, 1996, *L'Éthique Ceddo et la Société d'Accaparement ou les conduites culturelles des Sénégalais d'aujourd'hui*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar.
- PUTNAM (R), 2000, *Bowling alone: The decline and revival of american community*, New York, Simon and Schuster
- REYNIÉ, Dominique, 1998, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob.
- ROUSSEAU (D), Gahdou (Y), Bonnet(J),2016, *Droit du contentieux constitutionnel*, Paris, ed LGDJ
- ROSANVALLON, Pierre, 1998, *Le peuple introuvable, histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard
- SANDBROOK, Richard, 1987, « Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste : l'Etat africain en crise », *Politique africaine*, 26, pp. 15-37.
- SECK (A),2005, *Sénégal, Emergence d'une démocratie moderne (1945-2005)*, un itinéraire politique, Paris, ed Karthala

SCHMITT (C), 2009, *La notion du politique, théorie du partisan*, Paris, ed Flammarion/Champs classiques

SEGUELA (J), 1995, *La parole de Dieu*, Paris, Albin Michel, 414 pages

SENE (C), 2021, *Implication des forces de sécurité et de défense dans le processus de démocratisation de l'Etat du Sénégal*, Dakar, ed l'Harmatan

SINDJOUN, (L), 2000, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Kharthala, 238p

TARDE (G), 1987, *L'opinion et la foule*, Paris, Editions Complexe,

TRIGANO (S), 1994, *La demeure oubliée, genèse religieuse du politique*, Saint Armand, Cher, Gallimard

WEBER (M), 2019 *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, ed Plon

WEBER (M), 2002, *le savant et le politique*, Paris, Plon

ARTICLES

CISSE Mamadou, « *Affaires des cartes d'identité de Keur Madiabel, l'ONEL a bouclé son enquête* », *Le Soleil*, N° 8806, 06 octobre 1999, P6

COLSON Marie Laure, « *Le Sénégal dans son chaudron électoral* », *Libération*, N° 5842, 28 février 1999, P 9

Diallo Abdoulaye Bamba, « *Un Cisségate en vue* », *Nouvel Horizon* du 14 janvier 2000, P3

Dione Babacar, « *460 000 électeurs inscrits sur les listes sans cartes d'identité* », *Sud Quotidien*, N°1961, 16 octobre 1999, P10

DIOP S Jules, « *Multiplication des affaires de faux : la riposte de l'opposition* », *Walfadjri*, N° 2271, 08 octobre 1999, P 3

DIOP S Jules, « *Affaires des fausses cartes d'identité de Keur Madiabel, des complicités au Ministère de l'Intérieur* », *Walfadjri*, N° 2270, 07 octobre 1999, P 4

DIOP S Jules, « *Fausse carte d'identité, l'enquête de l'ONEL cible le ministère de la justice* », *Walfadjri*, N° 2269, 06 octobre 1999, Page 4

DIOP S Jules, « *Ces bizarreries qui feront le contentieux de la Présidentielle* », *Walfadjri*, N°2118, 06 avril 1999, P 9

NIANG Bocar, « *Le fichier électoral sur Internet* », *Sud Quotidien*, N°1519, 02 mai 1998 P 3

THIAM Souleymane, « *La presse et la couverture médiatique de la Présidentielle* », *Nouvel Horizon*, N°206, 28 janvier, P 18

Liste des entretiens de l'émission « Une heure avec » de Walf FM

- 1- Mamadou Diouf, Une avec No 1, le 14 décembre 1997
- 2- Abdel Kader Boye, Une heure avec No 36, le 30 aout 1998
- 3- Ibrahima Thioub, Une Heure avec No 65, le 16 mai 1999
- 4- Serigne Diop, Une heure avec, No 68, le 04 juillet 1999
- 5- Saliou Mbaye, Une heure avec, No 41, le 04 octobre 1998
- 6- Massaer Diallo, Une heure avec, No 90, le 02 janvier 2000
- 7- Mame Adama Gueye, Une heure avec No 28, le 05 juillet 1998
- 8- Penda Mbow, Une heure avec No 51, le 10 janvier 1999
- 9- Souleymane Bachir Diagne, Une heure avec No 49, le 27 décembre 1998
- 10- Mame Moussé Diagne, Une avec No 8, le 01 février 1998
- 11- Pape Dialo Diop, Une heure avec No 56, le 14 février 1999
- 12- Serigne Mor Mbaye, Une heure avec No 97, le 05 mars 2000
- 13- Mousatpha Kassé, Une heure avec No 45, le 06 Décembre 1998
- 14- Idrissa Seck, Une heure avec No 92, le 23 janvier 2000
- 15- Adourahim Agne, Une heure avec No 72, le 1^{er} aout 1999
- 16- Mamadou Mbodji, Une heure avec No 82, le 24 octobre 1999
- 17- Aboulatif Coulibaly, Une heure avec No 84, le 07 Novembre 1999
- 18- El Hadji Mbodj, Une heure avec No 55, le 07 février 1999
- 19- Abdoulaye Bathily, Une heure avec No 67, le 27 juin 1999
- 20- Malick Ndiaye, Une heure avec, No 6, le 19 janvier 1998
- 21- Iba Der Thiam, Une Heure avec No 33, le 09 Aout 1999
- 22- Babacar Sine, Une heure avec No 38, le 13 septembre 1998
- 23- Assane Seck, Amady A Dieng, Abdoulaye Fofana, Une heure avec No 40, 27 septembre 1998
- 24- Mamadou Diouf, Abdoulaye B Diallo, Une heure avec No 42, le 11 octobre 1998
- 25- Boubacar Ly, Une heure avec, No 17, le 05 avril 1998
- 26- Makhtar Diouf, Une heure avec No 16, le 29 mars 1998
- 27- Djibo Ka, Une heure avec No 60, le 11 avril 1998
- 28- Sidiki Kaba, Une heure avec, No 57, le 21 février 1999
- 29- Pape Demba Sy, Une heure avec No 11, le 15 février 1998

AUTRES ENTRETIENS

Boye, A K, Professeur de Droit, recteur de l'université de Dakar, 15 avril 2003

Camara Mame Less, Journaliste, Chroniqueur politique Walfadjri, le 20 avril 2003

Coulibaly Latif, Directeur de SUD FM. Le 17 mars 2003, Dakar

Diallo A B, Directeur Nouvel Horizon le 17 mars 2003, Dakar

Dieng Ousmane Tanor, Premier Secrétaire du PS, le 10 juillet 2003

Gueye M A, Président du forum Civil, le 21 mars 2003, Dakar

Mbaye Pape Babacar, Deputé socialiste et ancien ministre, le 10 juillet, 2003

Mbaye, Serigne Mor, Psychosociologue, le 10 mars à Dakar 2003

Niasse Sidi lamine, Président Groupe Walfadjri, Chef religieux le 20 mars 2003, Dakar

Mbodji Mamadou, Psychologue Le 12 mars 2003 à Dakar

Seck Idrissa, Premier Ministre du Sénégal et ancien Directeur de campagne du candidat Wade, le 08 juillet 2003, Dakar

Thiam I D, Professeur d'Histoire, Vice-Président Assemblée Nationale, le 12 avril 2003

Thioub, Historien, membre de la société civile, le 12 avril 2003

Wade Abdoulaye, Président de la République du Sénégal, 08 avril 2003, Résidence Ambassadeur du Sénégal, Paris

RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS

CESTI (Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information) , Annuaire des partis politiques sénégalais, *Les cahiers de l'alternance*, N° 3, avril 2001, 197 p

CESTI (Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information), « L'alternance, *chronique d'un événement démocratique majeur* », *Les cahiers de l'alternance*, N° 01, Avril 2000, 62 p

Institut africain de la Démocratie, Séminaire sur Médias et Transparence des élections, Dakar, août 2000, 112 p

MINISTERE DE L'INTERIEUR, code électoral, Edition 2000, 125 p

MINISTERE L'INTERIEUR, *Rapport d'évaluation des législatives de mai 1998*, Dakar, 1998, 48 p

MINISTERE DE L'INTERIEUR, *Journée d'études sur la publication des listes électorales*, Dakar, 05 novembre 1999, 65 p

PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE, statut de l'opposition et financement des partis politiques, rapport au Président de la République, Dakar NIS Edition, 1999, 244 p

ONEL, *Rapport final des élections Présidentielles de février et mars 2000*, Dakar, avril 2001 ; 107 p

PRESENCE CHRÉTIENNE, *La démocratie au Sénégal (cycle de conférence des mardis de Brottier)*, Dakar, juin 1999

PARTI SOCIALISTE, *Honneur à la République : réponse du PS à un pamphlet hostile à nos institutions et largement diffusé en dehors du Sénégal*, Dakar, novembre 2000, 27 p

Table de matières

Mutations critiques d'une « démocratie de Sisyphe ». Sociologie politique d'un basculement de l'Etat légal à l'Etat de Droit (1962-2022)

Introduction	4
---------------------	----------

Première partie

L'Etat, de la crise de 1962 à l'alternance de 2000 : de l'Emergence au dépérissement de l'Etat légal	45
---	-----------

1- L'Etat au Sénégal : entre Universalisation et tropicalisation d'un particularisme occidental	46
a- Universalisation d'un particularisme	46
b- L'Etat : Une importation et tropicalisation d'un particularisme face à l'épreuve de laïcité et de la crise casamançaise	54
2- Le PS et l'Etat légal : le Parti-Etat hégémonique à l'épreuve de ses mutations internes et de la démocratisation de la société	87
a- Le Parti-Etat et sa stratégie du Phoenix : le PS et l'Etat, de la crise de 1962 au départ Senghor	87
b- De l'hégémonie aux dissidences des années 90 : L'Etat et le Parti sous Diouf	102
3- Senghor et Wade, les deux poumons de l'exception démocratique sénégalaise	109
a- Wade, L'exception d'une opposition légale en Afrique	109
b- Le rôle de Wade dans la marche vers l'alternance	113

Deuxième Partie

L'Etat de Droit face la démocratie de Sisyphe : du basculement démocratique au piétinement politique (2000-2022) 120

1- Le contrat social sénégalais et ses limites 121

a- Le répertoire symbolique traditionnel, principale source du contrat social à l'épreuve de la Présidentielle de 2000 121

b- L'Etat légal, instrument électoral contre le consensus politique : Alternances et démocraties de Sisyphe 143

c- Le cycle des constitutions et les limites des clauses d'éternité constitutionnelles 165

2- Le basculement irréversible : du dépérissement l'Etat légal à l'émergence de l'Etat de Droit 176

a- De la transcendance à la transparence : crise des légitimations institutionnelles et traditionnelles 176

b- La nouvelle citoyenneté : de l'ère des furies à la démocratie d'opinion 216

Troisième Partie

Quelles réformes nécessaires pour asseoir l'Etat de Droit et l'Emergence économique 222

1-Reformes, Etat de Droit et Emergence 223

a- La Justice de maillon faible à pilier de l'Etat de Droit 223

b- De la démocratie des anciens à celle des modernes 239

2- Pour l'Etat stratège : réformer et repenser le « moins d'Etat mieux d'Etat » 253

a- L'Emergence, le nouvel Horizon 265

Conclusion 279

Nom et Prénom du candidat : Yoro Dia

Titre de la Thèse :

Mutations critiques d'une « démocratie de Sisyphe ». Sociologie politique d'un basculement de l'Etat légal à l'Etat de Droit (1962-2022)

RESUME

Le Sénégal est l'une des rares exceptions démocratiques en Afrique. Exception démocratique quand il demeura un îlot de démocratie et de multipartisme dans l'océan des dictatures et des partis uniques des indépendances à la première vague démocratique issue des conférences nationales d'abord, et du sommet de la Baule par la suite. Le retour du Printemps des coups d'Etat en Afrique de l'Ouest dont le pays semble être à l'abri grâce à l'alternance devenue la respiration démocratique confirme ce statut d'exception. Les deux poumons de l'exception sénégalaise seront Senghor et Wade. De la crise de 1962 aux locales de Janvier 2022, l'Etat sera confronté à plusieurs crises et mutations politiques, économiques et sociales mais comme le roseau, il plie souvent mais ne rompt pas, mettant ainsi le pays à l'abri de tout changement anticonstitutionnel. Si l'Etat a été à la hauteur sur le plan politique, on ne peut dire la même chose sur le plan économique. Le Sénégal n'a pas beaucoup capitalisé sur son avantage comparatif qu'est sa stabilité politique et son système démocratique pour se concentrer sur la question économique sous traitée aux institutions de Bretton Woods à partir des années 1980 à cause d'une démocratie de Sisyphe qui enferme le pays à un éternel recommencement, à un éternel retour sur la question électorale depuis 1983. Les alternances politiques de 2000 et 2012 qui ont fini de prouver la fiabilité de notre système électoral et la qualité de notre administration capable de gérer une transition entre ère socialiste de 40 ans et celle libérale en dix jours. Cette démocratie de Sisyphe est due aux dérives de l'Etat légal qui depuis 2000, est en train de basculer de façon irréversible malgré vers l'Etat de Droit malgré un piétinement politique. Ce basculement vers l'Etat de Droit confirmé entre autres par la tendance à la juridicisation des conflits politiques et électoraux nécessite une réforme de l'Etat surtout la justice, le seul service de l'Etat qui porte le nom d'une vertu.

MOTS CLES : Etat, Démocratie, République, Mutations, Alternances, Emergence, Reforme, contrat social, exception sénégalaise